COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XII.

Contenant les Mémoires de Philippe de Comines.

XV^e. Siècle.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection. Les Editeurs ont pris les précautions néceſſaires pour qu'il en ait paru 12 volumes à la fin de l'année 1785.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

C'eſt au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adreſſer, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

283 c 12

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XII.

A LONDRES;

Et ſe trouve à PARIS;

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6.

1785.



MÉMOIRES
DE
PHILIPPE DE COMINES,
LIVRE SIXIÈME.
CHAPITRE PREMIER.

Comment la Duché de Bourgogne fut miſe entre les mains du Roy.

POUR (a) retourner à ma principale matiere, & continuer les propos de ces Mémoires, encommencez à voſtre requeſte, Monſeigneur l'Archeveſque de Vienne, cependant que le Roy mettoit en ſa main les villes & citez & places deſſuſdites ès marches de Picardie, ſon armée eſtoit en Bourgogne, dont eſtoit chef, quant à l'apparence,

(a) Tout ce Chapitre eſt tranſpoſé dans le Manuſcrit de S Germain, & ſe trouve mis entre l'article du Chapitre XVII qui finit par ces mots: » que nulle autre » ville que j'aye jamais connuë, » & l'article du même Chapitre qui commence par ces mots: » après que ceux » de Gand eurent pris le Gouvernement par force, » &c. mais nous n'avons pas jugé devoir changer l'ordre des Editions ordinaires.

le Prince (a) d'Orange (qui encores regne aujourd'huy) natif & ſubjet de la Comté de Bourgogne : mais aſſez nouvellement eſtoit devenu ennemy du Duc Charles pour la deuxieſme fois. Ainſi le Roy s'en aida, pour ce qu'il eſtoit grand Seigneur, tant en la Comté qu'en la Duché de Bourgogne, & auſſi bien apparenté & aimé. Monſeigneur de Craon (b) eſtoit Lieutenant du Roy, & avoit la charge de l'armée, & eſtoit celuy à qui le Roy en avoit la fiance ; & auſſi il eſtoit ſage homme, & ſeur pour ſon maiſtre, mais un peu trop aimoit ſon profit. Ledit Seigneur de Craon, quand il approcha de Bourgogne, envoya ledit Prince d'Orange & autres devant à Dijon, leur faire les re-

(a) Jean de Chalon ſecond du nom, Prince d'Orange. L'an 1475 le 8 Septembre, il fit hommage au Roi Louis XI de ſadite Principauté, tel que l'avoit fait Guillaume ſon pere, & leſdits jour & an il fit auſſi hommage des Terres étans en Dauphiné, mouvans du Roi Dauphin. Il y eut depuis Arrêt de Dauphiné contre ledit Jean, par lequel ladite Principauté fut confiſquée ſur lui, & unie inſéparablement au patrimoine Delphinal, pour ce que ledit Jean avoit commis félonie contre le Roi. Voyez Matthieu Hiſt. de Louis XI, Liv. IX p. 950

(b) George de la Trimouille, Seigneur de Jonvelle, Baron de Craon, premier Chambellan du Roi.

monſtrances neceſſaires, & demander l'obeïſſance pour le Roy; leſquels y beſognerent ſi bien, & principalement par le moyen dudit Prince d'Orange, que ladite ville de Dijon, & toutes les autres de la Duché de Bourgogne, ſe mirent en l'obeïſſance du Roy, & pluſieurs de la Comté, comme Auſſone & quelques autres chaſteaux, tindrent pour la Demoiſelle deſſuſdite.

Audit Prince d'Orange furent promis de beaux eſtats, & davantage de luy mettre entre les mains toutes les places qui eſtoient en ladite Comté de Bourgogne, qui eſtoient de la ſucceſſion du Prince d'Orange (a), ſon grand pere, & dont il avoit queſtion contre Meſſeigneurs de (b) Chaſteauguion, ſes oncles : leſquels il diſoit avoir eſté favoriſez par ledit Duc Charles. Car leur debat avoit eſté plaidoyé devant luy, par pluſieurs jours en grande ſolemnité : & ledit Duc eſtant fort accompagné de Clercs, donna un appointement contre ledit Prince, au moins

(a) Louis de Chalon, ſurnommé le Bon, qui en premieres nôces épouſa Jeanne de Montbeliard, de laquelle il eut Guillaume, pere dudit Jean.

(b) Louis & Hugues de Chalon, Seigneurs de Château-Guyon, enfans dudit Louis de Chalon & d'Eleonor d'Armagnac ſa ſeconde femme.

comme il disoit : pour laquelle cause il laissa le service dudit Duc, & vint devers le Roy. Nonobstant cette promesse, quand ledit Seigneur de Craon se trouva possesseur des choses dessusdites, & qu'il avoit entre ses mains les meilleures places que deust avoir ledit Prince, & qui estoient de cette succession, il ne les voulut point bailler audit Prince d'Orange, pour nulle requeste qu'il luy en sceust faire. Si luy en r'escrivit le Roy par plusieurs fois, sans nulle fiction; & connoissoit bien que ledit Seigneur de Craon tenoit de mauvais termes audit Prince d'Orange; mais encores craignoit-il de desplaire audit Seigneur de Craon, qui avoit toute la charge dudit pays, & ne cuidoit point que ledit Prince eust cœur ne façon de rebeller ledit pays de Bourgogne, comme il fit, au moins une grande partie. Mais pour cette heure, laisseray ce propos jusques à un autre lieu.

CHAPITRE II.

Comment le Roy entretenoit les Anglois après la mort de Charles, Duc de Bourgogne, afin qu'ils ne l'empeschassent en la conqueste des pays dudit Duc.

CEUX qui verront ces Memoires pour le temps advenir, & qui entendront les choses

& affaires de ce Royaume & des voiſins, mieux que moy, ſe pourront esbahir que depuis la mort du Duc Charles de Bourgogne juſques icy, où il y a diſtance de près d'un an, je n'aye fait nulle mention des Anglois, & comme ils pouvoient ſouffrir que le Roy mit en ſes mains les villes ſi voiſines d'eux, comme Arras, Boulogne, Hedin, Ardres, & pluſieurs autres chaſteaux, & eſtoient logé devant Sainct-Omer par pluſieurs jours.

La cauſe eſtoit, que le ſens & vertu de notre Roy precedoit celuy du Roy Edoüard d'Angleterre, qui pour lors regnoit, combien que ledit Roy Edoüard eſtoit Prince très-vaillant, & qui avoit gagné en Angleterre huict ou neuf batailles, eſquelles touſjours il avoit eſté à pied, qui eſtoit choſe de grande loüange pour luy : mais c'eſtoient differents cours où il ne falloit point que le ſens du Roy d'Angleterre labouraſt ne travaillaſt : car dès la bataille paſſée, il eſtoit maiſtre juſques à un autre temps : & ſi quelque diſcord ſe meut en Angleterre en dix jours, ou moins, l'un ou l'autre eſt au-deſſus ; mais nos affaires de deça ne ſont pas ainſi, car falloit avec l'exploict de guerre, que le Roy entendit en pluſieurs lieux de

ſon Royaume, & aux voiſins : & par eſpecial entendoit entre toutes ſes autres affaires, à contenter ledit Roy d'Adgleterre, ou à l'entretenir par Ambaſſades, preſens, & belles paroles, afin qu'il ne s'empeſchaſt point de nos affaires. Car ledit Seigneur ſçavoit bien qu'à toutes heures les Anglois, tant nobles que commune & gens d'Egliſe, ſont enclins à la guerre contre ce Royaume, tant ſous couleur de leurs querelles qu'ils y pretendent, que pour l'eſperance d'y gagner; pour ce que Dieu a permis à leurs prédeceſſeurs gagner en ce Royaume pluſieurs grandes batailles, & y avoir longue poſſeſſion, tant en Normandie qu'en Guyenne, qu'ils avoient poſſedée trois cens cinquante ans, à l'heure que le Roy Charles VII la conquit le premier coup, comme j'ay dit ailleurs, auquel temps ils emportoient de grandes dépoüilles & richeſſes en Angleterre, tant des Princes & Seigneurs de France, qu'ils avoient eu leurs priſonniers, & en grand nombre, comme des villes & places qu'ils avoient priſes audit Royaume, & eſperent encores tousjours le faire ainſi; mais à grande peine leur fut advenuë telle fortune & adventure du temps du Roy noſtre maiſtre : car jamais il n'eut hazardé ſon

Royaume juſques-là, que ſoy mettre à pied, ne toute la nobleſſe dudit Royaume pour les combattre, comme l'on fit à (a) Agincourt : & eut bien procédé plus ſagement, s'il en fut venu juſques-là, comme avez peu voir par la maniere qu'il s'en depeſcha à la venuë dudit Roy Edoüard.

Ainſi ledit Seigneur voyoit bien qu'il falloit qu'il s'entretint avec ledit Roy d'Angleterre, & avec ſes prochains, leſquels il ſentoit eſtre aſſez enclins à entretenir la paix, & à prendre de ſes biens : parquoy payoit bien la penſion de cinquante mille eſcus qu'il leur rendoit à Londres, & eux l'appelloient tribut ; & à ſes prochains ſerviteurs en payoit quelque ſeize mille : c'eſt à ſçavoir au Chancelier, au maiſtre des Rôlles (qui pour cette heure eſt Chancelier) au Grand-Chambellan, le Seigneur de Haſtings (homme de grand ſens & vertu, & de grande authorité vers ſon maiſtre, & non ſans cauſe : car il l'avoit bien ſervy & loyaument) à Meſſire Thomas de Montgomery, au Seigneur de Havart, (qui depuis a eſté avec ce mauvais Roy Richard, Duc de (b)

(a) A Azincourt en 1415 & à Poitiers en 1356.

(b) Mosſle avec l'Italien, ou Mouſle, ou Moſle : mais on peut apprendre de Polyd. Virgile que c'eſt de Norfolc.

Norfle ;) au grand-Eſcuyer, appellé Maiſtre Chene, à Maiſtre Chalanger, au Marquis, fils de la Reyne d'Angleterre, d'un precedent mariage, & faiſoit de très-grands dons à tous ceux qui venoient devers luy, encores qu'ils vinſſent avec commiſſions vigoureuſes, & ſi les depeſchoit avec ſi bonnes paroles, & avec ſi beaux preſens, qu'ils s'en alloient contens de luy, & encores quelque connoiſſance qu'ils euſſent que le Roy noſtre Maiſtre le fit pour gagner temps & faire ſon fait en ceſte guerre, qu'il avoit commencée, ſi le diſſimuloient-ils, pour le grand profit qu'ils en avoient.

A tous ceux-cy avoient fait des dons ; outre leurs penſions, & ſuis ſeur qu'à ce Monſeigneur de Havart, outre ſa penſion, luy donna, en moins de deux ans, en argent & vaiſſelle, vingt & quatre mille eſcus, & au Chambellan, Seigneur de Haſtings, donna pour un coup mille marcs d'argent en vaiſſelle, & de tous ces perſonnages ici, ſe trouvent les quittances en la Chambre-des-Comptes à Paris, ſauf dudit Seigneur de Haſtings, Grand-Chambellan d'Angleterre ; & n'y en a qu'un, parquoy c'eſt un grand office. Cedit Chambellan ſe fit fort prier à ſe faire Penſionnaire du Roy, & j'en fus

cauſe, car je le fis amy du Duc Charles de Bourgogne, pour le temps que j'eſtois à luy; lequel luy donna mille eſcus l'an de penſion, & l'avois dit au Roy, auquel il plut ſemblablement que je fuſſe moyen de le faire ſon amy & ſon ſerviteur, car le temps paſſé luy avoit tousjours eſté grand ennemy, & du temps dudit Duc Charles, & encores depuis en faveur de la Damoiſelle de Bourgogne; & ne tenoit point à luy, un temps fut, qu'Angleterre ne luy aidaſt à faire la guerre au Roy de France.

Ainſi je commençay cette amitié par lettres, & luy donna le Roy deux mille eſcus de penſion, qui eſtoit le double de ce que luy donnoit le Duc de Bourgogne; & envoya le Roy par devers luy Pierre Claret, un ſien Maiſtre-d'hoſtel, & luy enchargea fort d'en prendre quittance, afin que pour le temps à venir, il fut veu & connû comme le Grand-Chambellan, Chancelier, Admiral, Grand-Eſcuyer d'Angleterre, avec pluſieurs autres, euſſent eſté Penſionnaires du Roy de France. Ledit Pierre Claret eſtoit très-ſage homme, & en eut communication bien privée avec ledit Chambellan en ſa chambre à Londres, ſeul à ſeul, & après luy avoir dit les paroles qui eſtoient neceſſaires à dire de par

le Roy, il luy preſenta ces deux mille eſcus en or ſol; car en autre eſpece ne donnoit jamais argent à grands Seigneurs eſtrangers.

Quand ledit Chambellan eut receu cet argent, ledit Pierre Claret luy ſupplia que pour ſon acquit, il luy en ſignaſt une quittance; ledit Chambellan en fit difficulté. Lors luy requiſt derechef ledit Claret qu'il luy baillaſt ſeulement une lettre de trois lignes, adreſſante au Roy, contenante comme il les avoit receus, pour ſon acquit envers le Roy ſon Maiſtre, afin qu'il ne penſaſt qu'il les euſt emblez (a), & que ledit Seigneur eſtoit un peu ſoupçonneux, ledit Chambellan, voyant que ledit Claret ne luy demandoit que raiſon, reſpondit : *Monſeigneur le Maiſtre ce que vous dites eſt bien raiſonnable, mais ce don vient du bon plaiſir du Roy, voſtre Maiſtre, & non pas à ma requeſte; s'il vous plaiſt que je le prenne, vous le me mettrez icy dedans ma manche, & n'en aurez autre lettre ne teſmoin : car je ne veux point que pour moy on die; le Grand-Chambellan d'Angletarre a eſté Penſionnaire du Roy de France ne que mes quittances ſoient trouvées en ſa Chambre-des-Comptes* (b). Ledit Claret ſe

(a) *Emblez*, c'eſt-à-dire, *deſrobez*.

(b) Il n'avoit pas été ſi difficile à l'égard du Duc

tint à tant, & luy laiſſa ſon argent, & vint faire ſon rapport au Roy qui fut bien courroucé qu'il n'avoit apporté ladite quittance; mais il en loüa & eſtima ledit Chambelllan, plus que tous les autres ſerviteurs du Roy d'Angleterre; & depuis fut tousjours payé ledit Chambelan, ſans bailler quittance.

En cette maniere vivoitle Roy avec ces Anglois, toutesfois ſouvent le Roy d'Angleterre eſtoit requis & preſſé du coſté de cette jeune (a) Princeſſe, pour avoir aide; parquoy ledit Roy d'Angleterre envoyoit devers le Roy, luy faire remonſtrances ſur cette matiere, & le preſſoit de paix, ou au moins de treve. Car ceux d'Angleterre qui ſe trouvoient à ſon conſeil, & par eſpecial à leur Parlement (qui eſt comme les trois Eſtats) ſe trouverent pluſieurs ſages perſonnages, qui voyoient de loin, & n'avoient point de penſion comme les autres, ceux-là deſiroient fort, & encores la Commune, que ledit Roy d'Angleterre

de Bourgogne, car il avoit accepté de lui une penſion de cinq cens écus, en vertu de Lettres Patentes, & en avoit donné des quittances ſignées de ſa main, & ſcellées de ſon Sceau : ces Lettres Patentes & Quittances ſont en la chambre des Comptes de Lille.

(a) Marie fille unique & héritière de Charles dernier Duc de Bourgogne.

aidaſt à bon eſcient à ladite Damoiſelle, & diſoient que du coſté de deça, on les trompoit, & qu'on n'acheveroit point le mariage, & qu'il ſe pouvoit aſſez voir; car au traité fait à Piquigny, entre les deux Rois il avoit eſté juré, & promis, que dedans l'an on devoit envoyer querir la fille du Roy d'Angleterre, que ja avoient fait intituler Madame la Dauphine, & que le terme eſtoit paſſé de beaucoup.

Quelque remonſtrance que ſes ſubjets luy fiſſent, il n'y vouloit entendre, & y avoit pluſieurs raiſons. C'eſtoit un homme peſant que ce Roy d'Angleterre, qui aimoit fort ſes plaiſirs, & n'euſt ſceu porter la peine de la guerre de deça, & ſe voyoit aſſailly de grandes adverſitez; parquoy n'avoit cure d'y rentrer. D'autre part l'avarice de ces cinquante mille eſcus rendus tous les ans dans ſon chaſteau de Londres, luy amolliſſoit le cœur; & auſſi quand ſes Ambaſſadeurs venoient, on leur faiſoit toute bonne chere, & leur donnoit l'on tant de beaux dons, qu'ils en partoient contens, & jamais ne leur eſtoit faite reſponſe, où il y eut reſolution, pour tousjours gagner temps; mais leur diſoit-on qu'en peu de jours le Roy envoyeroit devers le Roy leur Maiſtre bons

perſonnages, qui luy donneroient telle ſeureté des choſes, dont il eſtoit en doute, qu'il s'en devroit bien contenter.

Ainſi quand ces Ambaſſadeurs eſtoient partis, trois ſemaines ou un mois après, aucunesfois plus, aucunesfois moins (qui n'eſtoit point petit terme en tel cas) le Roy y envoyoit & tousjours perſonnages, qui n'y avoient point eſté le voyage precedent, afin que ſi ceux-là avoient fait quelque ouverture, dont le fait ne s'en fut point enſuivy, que les derniers n'en ſceuſſent que reſpondre. Et auſſi ceux qui y eſtoient envoyez mettoient peine par toutes voyes de donner telle ſeureté en France audit Roy d'Angleterre, qu'il avoit encores patience ſans ſe mouvoir : car il avoit tant de deſir de ce mariage, & la Reyne ſa femme, que cela avec les autres ràiſons que j'ay dites, luy faiſoient diſſimuler ce que partie de ceux de ſon conſeil diſoient eſtre au grand prejudice de ſon Royaume, & craignoit la rupture dudit mariage pour la moquerie que ja s'en faiſoit en Anglererre, & par eſpecial de ceux qui y deſiroient la noiſe & different.

Pour un peu eſclaircir cet article, le Roy noſtre maiſtre, n'eut jamais vouloir d'accomplir ce mariage, car les ages des deux n'eſ-

toiént point ſortables, pour ce que la (a) fille, qui de preſent eſt Reyne d'Angleterre, eſtoit trop plus vielle que Monſeigneur le Dauphin qui de preſent eſt noſtre Roy. Ainſi ſur ces diſſimulations, un mois ou deux de terme gagné, en allant & venant, eſtoit rompre à ſon ennemi une ſaiſon de luy mal faire. Car ſans doute, ſi ce n'euſt eſté l'eſperance dudit mariage, le Roy d'Angleterre n'euſt jamais ſouffert prendre les places ſi près de luy, ſans mettre peine de les deffendre : & ſi d'entrée il ſe fut declaré pour ladite Damoiſelle de Bourgogne, Le Roy, qui craignoit mettre les choſes en doute, & en adventure, n'euſt point de tant affoibly cette maiſon de Bourgogne, comme il fit. Je ne dis ces choſes principalement que pour donner à entendre comme les choſes de ce monde ſe ſont conduites, ou pour s'en aider, ou pour s'en garder, ainſi qu'il pourra ſervir à ceux qui ont ces grandes choſes en main, & qui verront ces Memoires; car combien que leur ſens ſoit grand, un peu d'advertiſſement ſert aucunesfois. Il eſt vray que ſi Mademoiſelle de Bourgogne euſt voulu entendre au Mariage de Monſeigneur de

(a) Elle ſe nommoit Eliſabeth, qui fut mariée à Henry VII Roi d'Angleterre, pere de Henry VIII.

Riviere, frere (a) de la Reine d'Angleterre, on l'eut ſecouruë avec bon nombre de gens; mais c'eſtoit un mariage bien mal ſortable: car ce neſtoit qu'un petit Comte, & elle la plus grande heritiere qui fut de ſon temps.

Pluſieurs marchez ſe menoient entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre: & entre les autres, luy offroit le Roy, que s'il ſe vouloit joindre avec luy, & venir en perſonne en un quartier du pays de ladite Damoiſelle, & en prendre ſa part, ledit Seigneur conſentoit que ledit Roy d'Angleterre eut le pays de Flandres, & qu'il le tint ſans hommage, & le pays de Brabant: & luy offroit le Roy de conquerir à ſes deſpens, les quatre plus groſſes villes de Brabant, & les mettre en la poſſeſſion du Roy d'Angleterre: & davantage luy payer dix mille Anglois pour quatre mois, afin que plus aiſement il portaſt les miſes de l'armée: & luy preſtoit grand nombre d'artillerie, & gens de charoy, pour les conduire & s'en aider, & que le Roy d'Angleterre fit la conquete du pays de Flandres, tandis que ledit Seigneur les empeſcheroit ailleurs. le Roy d'Angleterre reſpondit que ces villes de

(a) Antoine de Undeville, Comte de Riviere, Seigneur de Scales, duquel il eſt parlé ci-devant Livre IV Chapitres II & VI.

Flandres eſtoient grandes & fortes, & un pays mal-aiſé à garder, quand il l'auroit conquis, & ſemblablement celuy de Brabant : & que les Anglois n'avoient point fort cette guerre agreable, à cauſe des frequentations de leurs marchandiſes ; mais qu'il plût au Roy, puis qu'il luy plaiſoit faire part de ſa conqueſte, luy bailler quelques places de celles que ja il avoit conquiſes en cette Picardie, comme Boulogne, & autres; & qu'en ce faiſant il ſe declareroit pour luy, & envoyeroit gens à ſon ſervice, en les payant; qui eſtoit bien ſage reſponſe.

CHAPITRE III.

Comment le Mariage de Mademoiſelle de Bourgogne fut conclu & accomply avec Maximilien, Duc d'Autriche, & depuis empereur.

AInſi, comme devant ay dit, alloient & venoient ces marchez entre le Roy & le Roy d'Angleterre, pour toujours gagner temps, & s'affoibliſſoit ladite Damoiſelle de Bourgogne; car de ce peu de gens de guerre, qui luy eſtoient demeurez aprés la mort de ſon pere, pluſieurs ſe tournerent du party du Roy, & par eſpecial aprés ce que Monſeigneur des Cordes

Cordes s'y fut mis, qui pluſieurs en amena avec luy. Les autres ſe tournoient par neceſſité, pour ce qu'ils eſtoient ſituez, ou demeurans prés des villes, ou dedans celle qui eſtoient ja en l'obeyſſance dudit Seigneur, & auſſi pour avoir de ſes biens : car nul autre Prince n'en departoit ſi largement à ſes ſerviteurs comme luy. Davantage les troubles des bandes croiſſoient tous les jours en ces groſſes villes : & par eſpecial à Gand, qui eſmouvoit tout comme vous avez ouy. Environ de ladite Damoiſelle de Bourgogne eſtoit parlé de pluſieurs mariages pour elle, diſant ou qu'il luy falloit mary, pour deffendre le demeurant de ce qu'elle avoit, ou eſpouſer Monſeigneur le Dauphin, afin que tout luy demeuraſt en paix. Aucuns deſiroient fort ce mariage, & par eſpecial elle, avant que ces (a) lettres qu'avoient portées lesdits Seigneurs d'Himbercourt & Chancelier, fuſſent baillées. Autres alleguoient le jeune age de Monſeigneur le Dauphin, qui n'eſtoit que de neuf ans ou environ : & alleguoient ce mariage promis en Angleterre : & taſchoient pour le fils du Duc de Cleves. Autres pour

(a) Voyez ci-deſſus Livre V Chapitre XI à la fin.

le fils de l'Empereur (a) Maximilian, ,de preſent Roy des Romains.

Ladite Damoiſelle avoit conceu haine contre leRoy, à cauſe de ceſdites lettres : car il luy ſembloit avoir eſté occaſion de la mort de ces deux bons perſonnages deſſus-nommez, & de la honte qu'elle receut, quand publiquement luy furent baillées, (b) devant tant de gens, comme vous avez ouy ; & auſſi que cela avoit donné audace aux Gandois de luy avoir chaſſé tant de ſerviteurs, & ſeparé ſa belle mere, & le Seigneur de Raveſtain, d'avec elle, & mis ſes femmes en ſi grande crainte, qu'elles neuſſent oſé recevoir une lettre ſans la monſtrer, ny parler à l'oreille à leur maiſtreſſe. Lors elle commença à éloigner d'elle l'Eveſque de Liege, qui eſtoit fils de Bourbon, (c) qui deſiroit faire le mariage dudit Monſeigneur le Dauphin : lequel euſt eſté bien propice, & grand honneur pour ladite Damoiſelle, n'euſt eſté la grande jeuneſſe dudit Monſeigneur le Dauphin ; toutesfois le regard dudit Eveſque n'eſtoit point juſques-là : ſi ſe re-

(a) L'Empereur Frederic III & ſon fils Maximilien.

(b) Voyez le Chapitre XI Livre V.

(c) Louis de Bourbon, fils du Duc Charles de Bourbon & d'Agnès de Bourgogne, qui mourut en 1482 & à l'occaſion duquel arrivèrent alors tous les troubles de Liège.

tira à Liege, & chacun s'en deporta. Il euſt eſté bien difficile de conduire cette matiere de tous les deux coſtez : & crois que ceux qui s'en fuſſent meſlez, n'y euſſent point eu grand honneur en la fin : & auſſi chacun s'en teut. Aprés ſe tint quelque conſeil ſur cette matiere, où ſe trouva Madame de Hallewin (a) premiere Dame de ladite Damoiſelle, laquelle dit, comme me fut raporté, qu'ils avoient beſoin d'un homme, & non pas d'un enfant, diſant que ſa maiſtreſſe eſtoit femme pour porter enfant, & que de cela le pays avoit beſoin : à cette opinion ſe tindrent. Aucuns blaſmerent ladite Dame d'avoir ſi franchement parlé, autres l'en loüerent, diſant qu'elle ne parloit qne de mariage, & de ce qui eſtoit trés-neceſſaire au pays. Ainſi il ne fut plus nouvelle que de trouver cet homme : & croy veritablement, que ſi le Roy eut voulu, qu'elle eut eſpouſé Monſeigneur (b) d'Angouleſme, qui eſt de preſent, qu'elle l'eut fait, tant deſiroit demeurer alliée de la maiſon de France.

(a) Jeanne de Clite, Dame de Comines, veuve de Jean, Seigneur de Hallewin couſine de l'Auteur.

(b) Il entend Charles d'Orleans, Comte d'Angoulême, pere du Roi François I. L'évènement a fait voir que ce mariage auroit été le plus convenable au bien du Royaume.

Or Dieu voulut dreſſer un autre mariage; & par aventure ne ſçavons pas encore pourquoy Dieu l'a ainſi voulu : ſinon que nous voyons par ce qui eſt paſſé, que de ce mariage, qui fut fait, ſont ſorties pluſieurs guerres, tant delà que deçà. Ce qui n'euſt poſſible pas eſté, ſi elle euſt eſpouſé mondit Seigneur d'Angouleſme : & en ont porté depuis les pays de Flandres & de Brabant, & autres, grandes perſecutions. Le Duc de Cleves eſtoit à Gand, avec ladite Damoiſelle, qui cherchoit fort amis leans, pour cuider conduire le mariage de ſon fils, avec ladite Damoiſelle, laquelle n'y eſtoit pas encline : & ne luy plaiſoient point les conditions dudit fils de Cleves, ny à ceux qui eſtoient auprés d'elle. Ainſi d'aucuns commencerent à pratiquer le mariage du fils de l'Empereur, à préſent Roy des Romains : dont autrefois avoient eſté paroles entre l'empereur (a) & le Duc Charles, & la choſe accordée entr'eux deux. Auſſi avoit l'Empereur une lettre faite de la main de ladite Damoiſelle, du commandement de ſon pere, & un anneau, où il y avoit un diamant, & contenoit ladite lettre comment, en enſuivant le bon plaiſir de ſon Seigneur & pere, elle promettoit au Duc

(a) C'étoit Frederic III.

d'Auſtriche, fils dudit Empereur, accomplir le mariage pour-parlé, en la maniere, & ſelon le bon plaiſir de ſon dit Seigneur & pere.

L'Empereur envoya certains Ambaſſadeurs (a) devers ladite Damoiſelle, laquelle eſtoit à Gand; & après que leſdits Ambaſſadeurs furent arrivez à Bruxelles, il leur fut eſcrit qu'ils attendiſſent là encores, & que l'on envoyeroit devers eux, & cela fit le Duc de Cleves, qui ne deſiroit point leur venuë, & taſchoit à les faire retourner mal contens; mais leſdits Ambaſſadeurs, qui ja avoient intelligence en la maiſon de ladite Damoiſelle, & par eſpecial à la Ducheſſe de Bourgogne Doüairiere, (b) laquelle eſtoit dehors (comme avez ouy) & ſeparée de ladite Damoiſelle, à cauſe de ces lettres, paſſerent outre; car

(a) Olivier de la Marche, Livre II, Chapitre IX de ſes Mémoires, les nomme Louis Duc de Baviere, & l'Evêque de Metz, qui étoit George de Baden; ils avoient avec eux George Heſter, Chancelier du Duc d'Autriche, depuis Cardinal, duquel il eſt parlé ci-devant, Livre IV, Chapitre II, & un Docteur nommé Guillaume Mortingle.

(b) Marguerite d'York, fille de Richard Duc d'York & ſœur d'Edouard IV Roi d'Angleterre, troiſième femme de Charles Duc de Bourgogne.

elle les advertit, comme me fut dit, qu'ils marchaſſent toujours, nonobſtant leurs lettres, auſſi leur manda ce qu'ils devoient faire, quand ils ſeroient à Gand, & comme ladite Damoiſelle eſtoit bien diſpoſée à leur intention: & pluſieurs d'auprès elle. A ce conſeil ſe tindrent ces Ambaſſadeurs de l'Empereur, & tirerent tout droit à Gand, nonobſtant ce que leur avoit eſté mandé, dont ledit Duc de Cleves en fut fort mal content; toutesfois il ne ſçavoit point encores la volonté des Dames. Il fut adviſé en leur conſeil qu'ils ſeroient ouis, & fut dit qu'après qu'ils auroient dit leur creance, ladite Damoiſelle leur diroit qu'ils fuſſent les très-bien venus, & qu'elle mettroit en conſeil ce qu'ils luy avoient dit, & puis leur feroit faire reſponſe, & qu'elle ne diroit rien plus avant; & ainſi le conclud ladite Damoiſelle.

Les Ambaſſadeurs deſſuſdits preſenterent leurs lettres, quand il leur fut ordonné, & dirent leur creance, qui eſtoit comme le mariage deſſuſdit avoit eſté conclud entre l'Empereur & le Duc de Bourgogne ſon pere, & du ſceu & conſentement d'elle, comme apparoiſſoit par lettres eſcrites de ſa main, qu'ils monſtrerent, & auſſi le diamant, qu'ils diſoient avoir eſté envoyé & donné en ſigne

de mariage, & requeroient bien fort leſdits Ambaſſadeurs de par leur Maiſtre, qu'il plût à ladite Damoiſelle accomplir ledit mariage, en enſuivant le vouloir & promeſſe de ſondit Seigneur & pere, & la ſienne auſſi, & la ſommerent devant les preſens de declarer ſi elle avoit eſcrit ladite lettre ou non, & ſi elle avoit vouloir d'entretenir ſa promeſſe. A ces paroles, & ſans demander conſeil, reſpondit ladite Damoiſelle, qu'elle avoit eſcrit leſdites lettres par le vouloir & commandement de ſon Seigneur & pere, & envoyé ledit diamant, & qu'elle avoüoit le contenu. Leſdits Ambaſſadeurs la remercierent bien fort, & retournerent joyeux en leurs logis.

Le Duc de Cleves fut fort mal-content de cette reſponſe, qui eſtoit oppoſite de ce qui avoit eſté conclu au conſeil, & remonſtra fort à ladite Damoiſelle qu'elle avoit mal parlé. A quoy elle reſpondit qu'autrement elle ne le pourroit faire, & que c'eſtoit choſe promiſe, & qu'elle ne pouvoit aller au contraire. Veu ces paroles, & qu'il conneut bien qu'il y en avoit pluſieurs leans de l'opinion de ladite Damoiſelle, il ſe delibera peu de jours après de ſe retirer en ſon pays, & de ſe deporter de cette pourſuite. Ainſi

ſe paracheva ce mariage, car ce Duc (a) Maximilian vint à Cologne, où aucuns des ſerviteurs (b) de ladite Damoiſelle allerent au-devant de luy; & croy bien qu'ils le trouverent mal fourny d'argent, & luy en porterent; car ſon pere a eſté le plus parfaitement chiche homme, que Prince ny autre qui ait jamais eſté de noſtre temps. Le deſſuſdit fils de l'Empereur fut amené à Gand, accompagné de ſept ou huict cens chevaux, & fut achevé ledit mariage, (c) qui de prime face ne porta point grande utilité aux ſubjets de ladite Damoiſelle; car au lieu d'apporter de l'argent, il leur en falloit bailler. Leur nombre n'eſtoit point ſuffiſant à une telle puiſſance, que celle du Roy; & ne s'accordoient pas fort leurs conditions avec celles des ſubjets de cette Maiſon de Bour-

(a) Ce fut depuis Maximilien I, Empereur.

(b) Le Seigneur du Fay d'Irland, & Olivier de la Marche, qui fut retenu pour premier Maître d'Hôtel de Maximilien.

(c) Le 18 Aouſt 1477 ſans cérémonie, la Princeſſe fut menée par le Comte de Chimay & le Seigneur de la Gruthuſe, ſes ſujets, avec deux cierges portés devant elle par deux jeunes enfans, ſçavoir, le Seigneur de Gueldres & ſa ſœur.

gogne, leſquels avoient veſcu ſous Princes riches, qui donnoient de bons eſtats, & tenoient honorable maiſon & pompeuſe, tant en meubles qu'en ſervices de tables, & habillemens pour leurs perſonnes & ſerviteurs. Les Allemans ſont fort au contraire; car ils ſont rudes, & vivent rudement.

Et ne fais nul doute qu'avec grand & ſage conſeil, & encores aidant la grace de Dieu, fut faite cette loy & ordonnance en France, que les filles n'heriteroient point audit Royaume, pour éviter qu'il ne fut en la main de Prince de nation eſtrange, & d'eſtrangers; car à grande peine les François l'euſſent peu ſouffrir; & auſſi ne font point les autres nations; & à la longue, il n'eſt nulle Seigneurie, ſpecialement des grandes, dont le pays à la fin ne demeure en la poſſeſſion de ceux qui ſont du pays; vous le pouvez voir par France, où les Anglois ont eu grande Seigneurie depuis quatre cens ans; & pour cette heure (a) n'ont plus que Calais, & deux petits chaſteaux qui leur couſtent beaucoup à gar-

(a) Ils en furent chaſſés entierement, hormis de Calais, l'an 1455. Partant il ſe peut inférer de-là, & conclure, que cette partie a été écrite environ l'an 1494; mais Calais leur fut repris ſous Henry II Roi de France, le premier Janvier 1558 par François Duc de Guiſe.

der. Le demeurant ils ont perdu, beaucoup plus legerement qu'ils ne le conquirent, car ils en ont plus perdu en un jour qu'ils n'en gagnerent en un an. Et auſſi ſe peut connoître par le Royaume de Naples, & par l'iſle de Cecile, & autres provinces, que les François ont poſſedées par longues années, & pour toutes enſeignes, n'y eſt memoires d'eux que par les ſepultures (a) de leurs predeceſſeurs.

Et encores que l'on enduraſt de Prince de pays eſtrange, qui ſeroit en petite compagnie bien reglée, & luy ſage, ſi ne le peut-on bien aiſement faire de grand nombre de gens; car s'il en ameine avec luy grand nombre, ou qu'il en mande pour quelque occaſion de guerre, s'il y en a aux ſubjets; eux venus, à grant peine ſe peut-il faire, qu'il n'y ait de l'envie, diſcord & diviſion, tant pour la diverſité des mœurs & conditions, que pour leurs violences, qu'ils font ſouventesfois, non ayans l'amour au pays telle que ceux qui en ſont nez, & ſurtout quand ils veulent avoir les offices & benefices & les

(a) Ceci fait alluſion aux Vêpres Siciliennes, c'eſt-à-dire, au maſſacre qui fut fait en 1482 le jour de Pâques au moment des Veſpres, de tous les François, qui étoient dans l'iſle de Sicile.

grands maniemens du pays. Ainſi a bien à faire un Prince d'eſtre bien ſage, quand il va en pays eſtrange pour accorder toutes ces choſes; & ſi un Prince n'eſt doüé de cette vertu, qui ſur toutes les autres vient de la grace de Dieu ſeulement, quelqu'autre bien qu'il ait en luy, à peine en pourra-il venir au-deſſus, & s'il vit age d'homme, il aura de grands troubles & affaires, & tous ceux qui vivront ſoubs luy, par eſpecial quand il viendra ſur la vieilleſſe, & que ſes hommes & ſerviteurs n'y auront nulle eſperance d'amendement.

Après que fut achevé le mariage deſſuſdit, (1) leurs affaires n'en amenderent de gueres, car ils eſtoient jeunes tous deux. Ledit Duc Maximilian n'avoit connoiſſance de rien, tant pour ſa jeuneſſe que pour eſtre en pays eſtrange, & avoit eſté aſſez mal nourry, au moins pour n'avoir connoiſſance de grandes choſes; & ſi n'avoit point de gens pour faire grand effort; & alloit ce pays en grand trouble, & a eſté juſques icy avec apparence d'y eſtre encore; & eſt bien grand inconvenient à un pays, comme j'ay dit, quand il faut qu'il quiere un Seigneur de pays eſtrange; & fit Dieu grande grace au Royaume de France de cette Ordonnance, dont j'ay parlé cy-deſſus, c'eſt à ſçavoir que les filles

n'heritent point. Une petite maiſon en peut accroiſtre; mais à un grand Royaume, comme celuy-cy, n'en peut venir que tout inconvenient, Peu de jours après ce mariage, ſe perdit ce pays d'Artois, au moins pendant que le mariage ſe traittoit; il me ſuffit de ne faillir point à la ſubſtance, & ſi je faux aux termes, comme un mois plus ou moins, les liſeurs m'excuſeront s'il leur plaiſt. Le faict du Roy amendoit tousjours; car il n'avoit nulle partie, & tousjours prenoit quelque place, s'il n'avoit tréve, ou quelque ouverture d'appointement, qui jamais ne ſe pouvoit accorder; car ils n'eſtoient point raiſonnables, & pour ce leur duroit la guerre. Ce Duc Maximilian, & Mademoiſelle de Bourgogne eurent un fils le premier an; c'eſt l'Archiduc qui regne de preſent. Le ſecond an, eurent une fille, qui de (a) preſent eſt noſtre Reyne, appellée (b) Marguerite. Le tiers an, un fils appellé François (c),

(a) Ce paſſage témoigne que l'auteur a compoſé ſon Hiſtoire à diverſes repriſes, & non pas de ſuite, & de fait on ne trouve que la vie de Louis XI en manuſcrit.

(b) Elle fut depuis renvoyée par le Roy Charles VIII en l'an 1494. Voyez ci-après Chap. III du Liv. VII.

(c) Olivier de la Marche dit Liv. II Chapitre IX

au nom du Duc François de Bretagne. Le quart an (a) elle mourut d'une cheute de cheval ou d'une fievre, mais vray eſt qu'elle cheut. Aucuns diſent qu'elle eſtoit groſſe. Ce fut grand dommage pour les ſiens; car elle eſtoit très-honeſte Dame & liberale, & bien aimée de ſes ſujets, & luy portoient plus de reverence & de crainte qu'à ſon mary; auſſi elle eſtoit Dame du pays. Elle aimoit fort ſondit mary, & eſtoit Dame de bonne renommée. Laquelle mort advint l'an mil quatre quatre cens vingt & deux.

En Hainaut le Roy tenoit la ville de Queſnoy-le-Comte (2) & celle de Bouchain, leſquelles il rendit, dont aucuns s'esbahirent, veu qu'il ne cherchoit nul appointement, & qu'il monſtroit vouloir prendre le tout, ſans rien laiſſer à cette Maiſon, & croy bien que s'il eut peu tout departir & donner à ſon aiſe, & de tous points la deſtruire, qu'il l'eut fait; mais ce qui le meut à rendre ces places en Hainaut, furent deux cauſes qu'il me dit depuis. La premiere qu'il luy ſembloit qu'un Roy a plus de force & vertu en ſon Royau-

de ſes Mémoires, que ce Prince fut baptiſé en l'Egliſe de Sainte Gudule à Bruxelles, & que le Cardinal Ferry de Clugny fut ſon ſecond Parrain.

(a) Voyez la Preuve 12e du 6e Livre.

me, où il eſt oingt & ſacré, qu'il n'a dehors ſon Royaume. L'autre raiſon eſtoit, qu'entre les Roys de France & Empereurs y a grands ſermens, & confederations, de n'entreprendre rien l'un ſur l'Empire, l'autre ſur le Royaume, & ces places (dont j'ay parlé) eſtoient ſituées en l'Empire, & furent reſtituées l'an mil quatre cens (a) ſeptante-ſept. Pour cauſe ſemblable rendit Cambray, ou la mit en main neutre, content de la perdre, & auſſi ils avoient mis le Roy dedans la ville en ſeureté.

CHAPITRE IV.

Comment le Roy Louys, par la conduite de Charles d'Amboiſe ſon Lieutenant, regagna pluſieurs villes de Bourgogne, que le Prince d'Orange avoit revoltées contre le Roy.

En Bourgogne ſe faiſoit la guerre tousjours, & n'en pouvoit le Roy avoir le bout, pour ce que les Allemans faiſoient quelque peu de faveur au Prince d'Orange, Lieutenant pour les ſuſdits Duc Maximilian, & Mademoiſelle de Bourgogne, mais c'eſtoit pour l'argent que leur bailloit ledit Prince d'O-

(a) Ce fut en ſoixante & dix-huit que Louis XI rendit ces villes, auſſi bien que Cambray.

range, non point pour la faveur du Duc Maximilian. Car jamais homme ne ſe trouva pour luy audit pays, au moins pour le temps de lors, dont je parle; mais eſtoient compagnons de guerre de cette ligue de Suiſſes, qui alloient à leur aventure; car ils ne ſont point amis, ne bien-vueillans de la Maiſon d'Auſtriche. Bien peu de ſecours en eut ledit pays de Bourgogne : toutesfois beaucoup en eut eu, s'il y eut eu du payement; & nul ne le pouvoit mieux faire que le Duc Sigiſmond d'Auſtriche, oncle dudit Duc Maximilian, qui avoit ſes terrres auprès, & par eſpecial la Comté de Ferrete, qu'il avoit peu d'années auparavant venduë cent mille florins au Duc Charles de Bourgogne, & puis l'avoit repriſe, ſans rendre l'argent, & la tient encores aujourd'huy à ce titre. Il n'y eut jamais en luy grand ſens, ne grand honneur, & bien ſouvent il advient qu'en tels amis ſe trouve bien peu d'aide, & eſt des Princes, dont j'ay parlé ailleurs, qui ne veulent ſçavoir de leurs affaires, ſinon ce qu'il plaiſt à leurs ſerviteurs leur en dire, qui ſont tousjours payez en la vieilleſſe, comme ceſtuy-cy dont je fais mention.

Ses ſerviteurs luy ont fait tenir durant ces guerres, tel party qu'ils ont voulu, &

preſque tousjours à tenu le party du Roy noſtre Maiſtre, contre ſon neveu. A la fin a voulu donner ſon heritage (qui eſt bien grand) en maiſon eſtrange, & l'oſter à la ſienne (car il n'eut jamais nuls enfans, & ſi a eſté marié deux fois) & en la fin, depuis trois ans en ça, par autre bande de ſes ſerviteurs, a tranſporté toute ſa Seigneurie, & dès à preſent, à ſondit neveu, ce Duc Maximilian, dont j'ay parlé, à preſent Roy des Romains, & retint ſeulement une penſion, comme la tierce partie, ſans y avoir autre authorité, ny puiſſance, & pluſieurs fois s'en eſt repenty, ce m'a l'on dit. Et s'il n'eſt vray ce que l'on m'a dit, il eſt à croire; & telle eſt la fin des Princes qui veulent vivre beſtialement. Et ce qui me les fait tant blaſmer, c'eſt la grande charge & grand office que Dieu leur a donné en ce monde. A ceux qui ſont inſenſez, on ne doit leur rien reprocher; mais ceux qui ont bon ſens, & ſont de leurs perſonnes bien diſpoſez, & n'employent le temps à autre choſe qu'à faire les fols & à eſtre oiſifs, on ne les doit point plaindre, quand mal leur advient; mais ceux qui departent le temps, & ſelon leur age, une fois en ſens & en conſeil, autresfois en feſtes & en plaiſirs,

ſirs, ceux-là ſont bien à loüer, & leurs ſubjets bien-heureux d'avoir un tel Prince.

Cette guerre de Bourgogne dura aſſez longuement, pour les raiſons de ces petites faveurs d'Allemans, toutesfois la force du Roy leur eſtoit trop grande. L'argent failloit aux Bourguignons ; gens qui eſtoient ès places, ſe tournerent par intelligence. Un coup le Seigneur de Craon aſſiegea la ville de Dole, chef de la Comté de Bourgogne ; il eſtoit Lieutenant pour le Roy. Il n'y avoit point grandes gens dedans, & les meſpriſoit. Auſſi mal luy en prit ; car par une ſaillie que firent ceux de dedans, il ſe trouva très-ſoudainement ſurpris, & perdit une partie de ſon artillerie, & des gens quelque peu, qui luy fut honte & charge auprès du Roy, lequel eſtant marry de cette aventure, commença d'aviſer à mettre autre Gouverneur en Bourgogne, tant pour ce cas, que pour les grandes pilleries qu'il avoit faites audit pays, qui à la vérité eſtoient exceſſives. Toutesfois avant que d'eſtre deſapointé de cette charge, il eut quelque avantage ſur une bande d'Allemans & Bourguignons, où fut pris le Seigneur de Chaſteauguyon (a), le plus grand Seigneur

(a) Hugues de Chalon, fils de Guillaume, Prince d'Orange.

de Bourgogne. Le demeurant de cette journée ne fut pas grand choſe. Je n'en parle que par oüir dire; mais ledit Seigneur de Craon y eut bon bruit de ſa perſonne, & s'y porta très-hardiment.

Comme j'ay commencé à dire, le Roy delibera, pour les raiſons deſſuſdites, de faire Gouverneur nouveau en Bourgogne, ſans en rien toucher aux profits & bien-faits dudit Seigneur de Craon (a), fors des Gens-d'armes, qu'il luy oſta, excepté ſix Hommes-d'armes, & douze Archers, qu'il luy laiſſa pour l'accompagner. Ledit Seigneur de Craon eſtoit homme fort gras, & aſſez content, lequel s'en alla en ſa maiſon où il eſtoit bien appointé. Le Roy ordonna en ſon lieu Meſſire Charles d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont, très-vaillant homme, ſage, & diligent & commença ledit Seigneur à pratiquer de vouloir retirer tous ces Allemans, qui luy faiſoient la guerre en Bourgogne (non point tant pour s'en ſervir, que pour plus aiſément conquerir

(a) Il tenoit des bienfaits du Roi les Gouvernemens de Champagne, de Brie, de Bourgogne & de Tourraine, le Comté de Ligny de la confiſcation du Connétable de Saint-Paul, la charge de premier Chambellan du Roi, & d'autres gouvernemens des villes du Royaume. Et la Baronnie de Craon en Anjou étoit ſon partage.

le reſte du pays) & de les mettre à ſa ſoulde: & envoya auſſi devers les Suiſſes, qu'il appelloit Meſſieurs des Ligues, & leur offrit de grands & beaux partis. Premierement vingt mille francs l'an, qu'il donnoit au profit des villes, qui ſont quatre, Bernes, Lucerne, Zuric, & crois que Fribourg, y avoit part, & leurs trois Cantons (qui ſont villages environ leurs montagnes) Suiſſe, de qui ils portent tous le nom. Souleurre, & Ondreval auſſi y avoient part. Item vingt mille francs l'an, qu'il donnoit aux particuliers, & aux perſonnes dequoy il s'aidoit, & ſervoit en ces marches. Il ſe fit leur Bourgeois, & auſſi leur premier allié, & en voulut lettres. A ce point firent aucune difficulté, pour ce que de tout temps, le Duc de Savoye eſtoit le premier allié; toutesfois ils conſentirent à ces demandes, & auſſi de bailler au Roy ſix mille hommes continuellement en ſon ſervice, en les payant à quatre florins & demy d'Allemagne le mois, & y a tousjours eſté ce nombre juſques au treſpas dudit Seigneur.

Un pauvre Roy n'eut ſceu faire ce tour, & le tout luy tourna à ſon grand profit; & croy qu'à la fin ſera leur dommage: car ils ont tant accouſtumé l'argent, dont ils avoient

petite connoiſſance par avant, & eſpecialement de monnoye d'or, qu'ils ont eſté de fort près à ſe diviſer entr'eux. Autrement on ne leur ſçauroit nuire, tant ſont leurs terres aſpres & pauvres, & eux bons combatans: parquoy peu de gens eſſayeront à leur courre ſus. Après que ces traités furent faits, & que tous les Allemans qui eſtoient en Bourgogne furent retirez au ſervice & gages du Roy, la puiſſance des Bourguignons fut de tous points rompuë, & pour abreger matiere, après pluſieurs neuves choſes, faites par le Gouverneur Monſeigneur de Chaumont, il aſſiegea Rochefort, un Chaſteau près de Dole, où eſtoit Meſſire Claude de (a) Vaudrey, & le prit par compoſition. Après il aſſiegea Dole, dont ſon predeceſſeur, en l'office, avoit levé le ſiege, comme j'ay dit, & fut priſe d'aſſaut. On dit qu'aucuns Allemans de ces nouveaux reduits, cuiderent entrer pour la deffendre: mais en leur compagnie ſe mirent tant de Francs-Archers, ſans entendre malice, mais ſeulement pour gagner, que quand ils furent dedans, tout ſe prit à piller, & fut la ville bruſlée & deſtruite.

(a) La Mer des Hiſtoires dit Vaudray, & les annales de France auſſi. Il étoit Seigneur de Saint-Phal.

Peu de jours après cette priſe, il aſſiegea Auſſonne, ville très-forte : mais il avoit bonne intelligence dedans, & eſcrivoit au Roy pour les offices, pour aucuns qu'il nommoit, avant que de mettre le ſiege ; ce que volontiers luy fut accordé. Combien que je ne fuſſe point ſur le lieu où ces choſes ſe faiſoient, ſi le ſceu-je par ce qu'on rapportoit au Roy, & par lettres qu'on luy eſcrivoit, leſquelles je voyois, & ſouvent, en faiſois les reſponſes par le commandement du Roy. Audit Auſſonne avoit peu de gens, & eſtoient les Chefs accordez avec ledit Seigneur de Chaulmont Gouverneur : & ainſi au bout de cinq ou ſix jours, fut la place renduë. Ainſi ne reſta plus rien à prendre en Bourgogne, que trois ou quatre Chaſteaux-Rochers, comme (a) Jou, & autres, & avoir l'obeyſſance de Bezançon, qui eſt ville Impériale, & ne doit rien au Comte de Bourgogne ou peu : mais pour ce qu'elle eſt enclavée audit pays, elle complaiſoit au Prince dudit pays. Ledit Gouverneur y entra pour le Roy, & puis en ſaillit, & ils luy firent tel devoir qu'ils avoient accouſtumé de faire aux autres Princes, qui avoient poſſedé Bourgogne. Ainſi toute la Bourgogne fut conquiſe, où ledit Gouver-

(a) C'eſt le château de Joux.

neur fit bonne diligence, & auſſi le Roy le ſollicitoit fort ; & craignoit que ledit Gouverneur ne vouſiſt avoir quelque place deſobeyſſante audit pays, afin que l'on eut plus affaire à luy : & auſſi afin que le Roy ne le renvoyaſt point de là, pour s'en ſervir ailleurs ; le pays de Bourgogne eſt fertile, & il en faiſoit comme s'il eut eſté ſien, & ledit Seigneur de Craon, dont j'ay parlé, & luy, Gouverneur de Chaumont, tous deux y firent bien leurs beſongnes.

Un peu demeura le pays en paix, ſous le gouvernement dudit Seigneur de Chaumont ; toutesfois quelques places s'y rebellerent après, comme Beaune Semur, Verdun & autres (& eſtois lors preſent ; car le Roy m'y avoit envoyé avec les Penſionnaires (a) de ſa maiſon; & fut la premiere fois qu'il bailla Chef auſdits Penſionnaires : & depuis a eſté accouſtumée cette façon juſques à cette heure) leſquelles places furent repriſes par les ſens & conduite dudit Gouverneur, & par la faute du ſens de ſes ennemis. A cela voit-on la difference des hommes, qui vient de la grace de Dieu : car il donne les plus ſages à la part

(a) Il entend peut-être ici les Gentilhommes ordinaires, qui ſont quelquefois employez en pluſieurs affaires.

qu'il veut ſouſtenir, ou le ſens de les choiſir à celuy qui en a l'authorité; & a bien monſtré, & fait voir juſques icy, qu'en toutes choſes il a voulu ſouſtenir nos Roys, tant celuy treſpaſſé noſtre bon maiſtre, comme ceſtui-cy, combien que quelquefois il leur ait donné des adverſitez. Ceux qui reperdirent ces places, eſtoient gens aſſez, combien que promptement ne ſe vindrent mettre dedans leſdites places, qui s'eſtoient ainſi rebellées & revoltées pour eux, mais donnerent temps audit Gouverneur, de faire ſon amas, ce que faire ne devoient: car ils ſçavoient aſſez de ſon eſtat, veu l'amour que le pays leur portoit: & pour ce ils ſe devoient mettre dedans Beaune, qui eſtoit forte ville, & ſi la pouvoient bien garder, & les autres non.

Le jour que ledit Gouverneur ſe mit aux champs, pour aller devant une meſchante petite ville appellée Verdun, y alloit bien informé de leur eſtat, eux y entrerent, cuidans aller à Beaune pour ſe mettre dedans, & eſtoient, tant de cheval que de pied, ſix cens hommes eleus Allemans, & de la Comté de Ferette, conduits par aucuns ſages Gentilshommes de Bourgogne, dont Simon de Quingey en eſtoit un. Ils s'arreſterent, à

l'heure qu'ils pouvoient bien paſſer, & ſe mettre audit Beaune, qui n'eut point eſté reprenable ſur eux, ſi une fois ils y euſſent entré. Faute de bon conſeil les fit ſejourner une nuict trop, où ils furent aſſiegez, & pris d'aſſaut, & après fut aſſiegé Beaune, & le tout recouvré. Oncques-puis n'eurent vigueur les ennemis en Bourgogne. Pour lors j'eſtois audit pays, avec les Penſionnaires du Roy comme j'ay dit, & ledit Seigneur m'en fit partir, pour quelque lettre qu'on luy eſcrivit que j'eſcrivois à aucuns Bourgeois de Dijon, touchant le logis des Gens-d'armes; cela avec quelqu'autre petite ſuſpicion, fut cauſe de m'envoyer très-ſoudainement à Florence; j'obeïs comme raiſon eſtoit, & partis dès que j'eus les lettres.

CHAPITRE V.

Comment le Seigneur d'Argenton, durant les guerres de la conqueſte de Bourgogne, fut envoyé à Florence, & comment il receut l'hommage de la Duché de Gennes, du Duc de Milan, au nom du Roy.

Le differend, pour lequel m'envoyoit le Roy, eſtoit pour le debat de deux grandes lignées, fort renommées pour ce temps.

L'une eſtoit celle de Medicis, l'autre celle de Pacis, leſquels (a) ayans le port du Pape & du Roy Ferrand de Naples, cuiderent faire tuer Laurens de (b) Medicis, & toute ſa ſequelle. Toutesfois quant à luy, ils faillirent; mais tuerent ſon frere (c) Julien de Medicis, en la grande Egliſe de Florence, & un appellé (d) Feuguinet, Noble, qui ſe mit devant Julien, & eſtoit ſerviteur de la maiſon de Medicis. Ledit Laurens fut fort bleſſé, & ſe retira au Reveſtiaire de l'Egliſe, dont les portes ſont de cuivre, que ſon pere avoit fait faire. Un ſerviteur, qu'il avoit fait delivrer de priſon, deux jours devant, le ſervit bien à ce beſoin, & receut pluſieurs playes pour luy, & fut fait ce cas à l'heure que l'on chantoit la grande Meſſe, & avoient leurs ſignes, pour tuer ce qui eſtoit ordonné, à l'heure que le Preſtre, qui chantoit la grande Meſſe, diroit le *Sanctus*. Il en advint

(a) La ſuite fait entendre que cette Relation eſt pour les Pazzi.

(b) Surnommé le magnanime, Gouverneur de la République de Florence.

(c) Pere de Jules de Medicis, Pape ſous le nom de Clement VII.

(d) Franſquin Noli, ainſi que le Manuſcrit de S. Germain, qui approche mieux de Franceſco Nori, qui eſt mis en l'Hiſtoire Florentine de Machiavel.

autrement que n'entendoient ceux qui l'avoient entrepris : car cuidant avoir tout gagné, aucuns d'entr'eux monterent au Palais, pour cuider tuer les Seigneurs qui y eſtoient, qui ſe renouvellent de trois mois en trois mois, & ſont quelques neuf, qui ont toute l'adminiſtration de la cité ; mais les entrepreneurs deſſuſdits ſe trouverent mal ſuivis, & eſtans montez les degrez dudit Palais, quelqu'un leur ferma un huis après eux, & quand ils furent en haut, ils ne ſe trouverent que quatre ou cinq, tous eſpouventez, & ne ſçavoient que dire.

Quoy voyans les Seigneurs qui eſtoient en haut, qui ja avoient oüis Meſſe, & les ſerviteurs, qui eſtoient avec eux, regarderent par les feneſtres, & virent l'émeute de la ville, & ouyrent Meſſire Jacques de Pacis, & autres, emmy la place, devant ledit Palais, leſquels crioient, LIBERTA, LIBERTA, & POPOLO, POPOLO, qui eſtoient mots pour cuider émouvoir le peuple à leur parti : ce que ledit peuple ne voulut faire, mais ſe tint quoy : parquoy s'enfuit de ladite place ledit de Pacis & ſes compagnons, comme confus de leur entrepriſe. Voyant ces choſes ces Magiſtrats ou Gouverneurs de la ville, dont j'ay parlé, qui eſtoient en ce Palais, prirent

en cette propre inſtance, ces cinq ou ſix, qui eſtoient montez, dont j'ay parlé, mal accompagnez & mal ſuivis, en intention de tuer les Gouverneurs, pour pouvoir commander par la cité, leſquels ſans bouger de la place, ils firent incontinent pendre & étrangler aux croiſées dudit Palais, entre leſquels fut pendu (a) l'Archeveſque de Piſe. Leſdits Gouverneurs, voyans toute la ville declarée pour eux, & pour la part de Medicis, eſcrivirent incontinent aux paſſages, que l'on trouveroit fuyant, & que l'on leur amenaſt. Ledit Meſſire Jacques de Pacis fut pris ſur la propre heure, & un autre de par le Pape Sixte, qui avoit charge de Gens-d'armes ſoubs le Comte Hieronyme, lequel eſtoit de cette entrepriſe; incontinent fut pendu ledit de Pacis, avec les autres, auſdites feneſtres. L'autre ſerviteur du Pape eut la teſte tranchée, & pluſieurs furent pris en la ville, leſquels furent tous pendus à la chaude (dont Franciſque de Pacis en fut un) & me ſemble qu'en tout y euſt quatorze ou quinze grands perſonnages pendus, & aucuns menus ſerviteurs tuez par la ville.

Peu de jours après ce cas advenu, j'arrivay audit lieu de Florence de par le Roy,

(a) François Salviati, Noble Florentin.

& ne tarday gueres, depuis que partis de Bourgogne, à y eſtre : car je ne feis ſejour avec Madame de Savoye, qui eſtoit ſœur de noſtre Roy, que deux ou trois jours, & me fit bon recueil ; & de là allay à Milan, ou pareillement ſejournay deux ou trois jours, pour leur demander des Gens-d'armes, pour ſecourir leſdits Florentins, deſquels eſtoient alliez pour lors ; ce que liberalement ils accorderent, tant à la requeſte du Roy, que pour faire leur devoir ; & dès lors fournirent trois cens Hommes-d'armes, & depuis en envoyerent encores d'autres. Et pour concluſion de cette matiere, le Pape envoya excommunier les Florentins : ce cas incontinent advenu, & fit marcher l'armée, quand & quand, tant de luy, que du Roy de Naples, laquelle armée eſtoit belle & groſſe, & en grand nombre de gens de bien. Ils mirent le ſiege devant la (a) Chaſtellenie, près de Senes, & la prirent, & pluſieurs autres places ; & fut grande aventure que de tous poincts leſdits Florentins ne furent deſtruits ; car ils avoient eſté long-temps ſans guerre, & ne connoiſſoient leur peril. Laurens de Medicis, qui eſtoit leur Chef en la cité, eſtoit jeune, & gouverné de jeunes

(a) Ou Caſtellina, dans Machiavel.

gens. On s'arreſtoit fort à ſon opinion propre. Ils avoient peu de Chefs, & leur armée très-petite. Pour le Pape & le Roy de Naples eſtoit Chef le (a) Duc d'Urbin, grand & ſage homme, & bon Capitaine. Auſſi y eſtoient le Seigneur Robert d'Arimini, qui depuis a eſté grand homme, & pareillement le Seigneur Conſtantin de Peſaro, & pluſieurs autres, avec les deux fils dudit Roy : c'eſt à ſçavoir, le Duc de Calabre, & le Seigneur Dom Frederic (qui tous vivent encores) & grand nombre d'autres gens de bien.

Ainſi prenoient toutes les places qu'ils aſſiegeoient, mais non pas ſi promptement que l'on feroit icy : car ils ne ſavoient point la maniere de prendre places, ne les deffendre : mais de tenir un camp, & d'y mettre bon ordre, tant aux vivres qu'autres choſes, qui ſont neceſſaires pour tenir les champs, ils le ſçavoient mieux que nous. La faveur du Roy leur fit quelque choſe, mais non pas tant que j'euſſe voulu ; car je n'avois armée pour les aider : mais ſeulement j'avois mon train. Je demeuray audit lieu de Florence un an, ou en leurs territoires, & bien traité d'eux & à leur dépens, & mieux le dernier jour que le premier : & puis le Roy me manda m'en

(b) Federic Ubalde.

retourner, & en paſſant à Milan, je receus du Duc de Milan, qui eſt appellé Jean Galeas, l'hommage de la Duché de Gennes, au moins Madame ſa (a) mere, qui me fit hommage pour luy au nom du Roy, & de là vins vers le Roy noſtre maiſtre, qui me fit bonne chere & bon recueil, & m'entremit de ſes affaires plus n'avoit fait jamais, moy couchant avec luy, combien que n'en fuſſe point digne, & qu'il en avoit aſſez d'autres plus idoines, mais il eſtoit ſi ſage que l'on ne pouvoit faillir avec luy, moyennant que l'on luy obeiſt à ce qu'il commandoit, ſans y rien ajouſter du ſien.

CHAPITRE VI.

Du retour de Monſieur d'Argenton d'Italie en France, & de la journée de Guinegate.

JE trouvay un peu le Roy noſtre maiſtre envieilly, & commençoit à ſe diſpoſer à maladie : toutesfois il n'y parut pas ſi toſt, & conduiſoit toutes ſes choſes par grand ſens : & encores luy duroit la guerre en Picardie, laquelle il avoit très-fort à cœur ; & auſſi avoient ſes adverſaires audit pays, s'ils en euſſent eu le gouvernement. Le (b) Duc

(a) Bonne de Savoye.

(b) Il n'avoit pas encore le titre d'Archiduc.

d'Auſtriche, de preſent Roy des Romains, ayant pour cette année-là les Flamans à ſon commandement, vint aſſieger Theroüenne, & Monſeigneur des Cordes, Lieutenant pour le Roy en Picardie, amaſſa toute l'armée que le Roy avoit audit pays & en toutes frontieres, & huict mille Francs-Archers, & l'alla ſecourir. Dès que ledit Duc d'Auſtriche le ſentit approcher, il leva ſon ſiege, & luy alla au devant, & ſe rencontrerent en un lieu appellé Guinegate. Ledit Duc avoit grand nombre de peuple dudit pays de Flandres, juſques à vingt mille ou plus, & auſſi quelques peu d'Allemans, & quelques trois cens Anglois, que menoit Meſſire Thomas Abrigan, Chevalier d'Angleterre, qui avoit ſervy le Duc Charles de Bourgogne. Les gens de cheval du Roy, qui eſtoient en plus grand nombre de beaucoup que les autres, rompirent les gens de cheval du Duc, & les chaſſerent juſques à Aire, & Philippe Monſieur de Raveſtain qui les menoit: le Duc ſe joignit auprès de ſes gens de pied.

Le Roy avoit en cette armée bien onze ou douze cens hommes d'armes d'ordonnance. Tous ne chaſſerent point: mais Monſeigneur des Cordes, qui eſtoit Chef, chaſſa, & Monſeigneur de Torcy avec luy: & combien que

ce fut fait vaillamment, ſi n'appartient-il point aux Chefs de l'avant-garde & arriere-garde de chaſſer. Aucuns ſe retirerent, ſous couleur d'aller garder leurs places, & les autres fuïrent à bon eſcient. Les gens de pied dudit Duc ne fuïrent point, ſi en furent-ils en quelque branſle : mais ils avoient avec eux bien deux cens Gentils-hommes de bonne eſtoffe à pied, qui les conduiſoient, & eſtoient de ce nombre Monſeigneur de Romont (a), fils de la maiſon de Savoye, & le Comte de (b) Naſſau & pluſieurs autres, qui encores vivent. La vertu de ceux-là fit tenir bon à ce peuple, qui fut merveille : veu qu'ils voyoient fuïr les gens de cheval. Les Francs Archers, qui eſtoient pour le Roy, ſe mirent à piller le charroy dudit Duc, & ceux qui le ſuivoient, comme vivandiers & autres. Sur eux ſaillirent quelque peu de gens de pied dudit Duc, & en tuerent quelque nombre. De la part dudit Duc il y eut plus de perte que de la noſtre, & de gens pris & morts : mais le camp luy demeura, & crois bien que s'il eut eu conſeil de retourner devant

(a) Jacques de Savoye, Comte de Romont, Baron de Vaux, fils de Louis Duc de Savoye & d'Anne de Cypre.

(b) Engelbert de Naſſau.

Theroüenne,

Theroüenne, n'eut trouvé ame dedans, & autant en Arras. Il ne l'oſa entreprendre, qui fut à ſon dommage : mais en tel cas on n'eſt pas toujours adverty du plus neceſſaire : & auſſi il avoit des craintes de ſon coſté. Je ne parle de ce propos que par ouïr dire : car je n'y eſtois pas. Mais pour continuer ma matiere, il m'en a fallu dire quelque choſe.

J'eſtois avec le Roy, quand les nouvelles luy en vindrent, & en fut très-dolent, car il n'avoit point accouſtumé de perdre : mais eſtoit ſi heureux en tous ſes affaires, qu'il ſembloit que toutes choſes allaſſent à ſon plaiſir ; mais auſſi ſon ſens aidoit bien à luy faire venir cet heur : car il ne mettoit rien en hazard, & ne vouloit pour rien chercher les batailles ; auſſi cette-cy n'eſtoit point advenuë de ſon commandement. Il faiſoit ſes armées ſi groſſes, qu'il ſe trouvoit peu de gens pour les combattre, & eſtoit bien garny d'artillerie mieux que jamais Roy de France, & auſſi eſſayoit de ſoudainement prendre les places, & par eſpecial celles qu'il ſentoit mal fournies ; & quand il les avoit, il y mettoit tant de gens & d'artillerie, que c'eſtoit choſe impoſſible de les reprendre ſur luy, & s'il y avoit dedans quelque forte place un Capitaine ou autre, qui eut pouvoir de la bailler

pour argent, & qu'il vouſiſt pratiquer avec luy, il pouvoit eſtre ſeur qu'il avoit trouvé marchand, & ne l'euſt-on ſceu eſpouventer à luy demander grande ſomme, car liberalement l'accordoit. Il eut eſtroy de prime-face de cette bataille, cuidant qu'on ne luy eut dit la vérité, & qu'elle fut de tous poincts perduë, car il ſçavoit bien que ſi elle eut eſté perduë, qu'il avoit perdu tout ce qu'il avoit conquis ſur cette maiſon de Bourgogne, & en ces marches-là, & le demeurant en grand hazard; toutesfois, quand il ſceut la vérité, il eut patience, & delibera d'y donner ordre, en façon qu'on n'entreprendroit plus telles choſes ſans ſon ſceu, & fut très-content de Monſeigneur des Cordes.

Dès cette heure là, le Roy delibera de traiter paix avec le Duc d'Autriche, mais qu'il la pût faire de tous points à ſon advantage, & qu'en la faiſant il bridaſt ſi bien ledit Duc, par le moyen de ſes ſujets propres, qu'il connoiſſoit enclins à ce qu'il cherchoit, qu'il n'eut jamais pouvoir de luy mal faire. Ce temps durant eut un deſir fort ſingulier, luy procedant de tout ſon cœur, de pouvoir mettre une grande police au Royaume, & principalement ſur la longueur des procés, & en ce paſſage bien brider cette Cour de

Parlement, non point diminuer leur nombre, ne leur authorité, mais il avoit à contre-cœur pluſieurs choſes, dont il la hayſſoit. Auſſi deſiroit fort qu'en ce Royaume on uſaſt d'une couſtume, d'un poids, d'une meſure, & que toutes ces couſtumes (3) fuſſent miſes en François en un beau livre, pour éviter la cautele & la pillerie des Advocats, qui eſt ſi grande en ce Royaume, qu'il n'en eſt nulle autre ſemblable, & les Nobles d'iceluy la doivent bien connoiſtre; & ſi Dieu luy eut donné la grace de vivre encores cinq ou ſix ans, ſans eſtre trop preſſé de maladie, il eut fait beaucoup de bien à ſondit Royaume. Auſſi l'avoit-il fort oppreſſé, & plus que ne fit jamais Roy, mais par authorité, connoiſſance, ny remonſtrances, l'on ne luy a ſceu faire le ſoulager, & falloit qu'il procedaſt de luy, comme lors eut fait, ſi Dieu l'eut voulu preſerver de maladie: & pour ce fait bon bien faire tandis qu'on a loiſir, & que Dieu donne ſanté & entendement aux hommes.

L'appointement que le Roy deſiroit faire avec le Duc d'Auſtriche & ſa femme, & leur pays, c'eſtoit par la main des Gandois, de traiter le mariage de Monſeigneur le Dauphin ſon fils, à preſent Roy, avec la fille deſdits Duc & Ducheſſe, & par ce moyen

luy laiſſaſſent les Comtez de Bourgogne, Auxerrois, Maſconnois & Charolois, & leur rendoit Artois, retenant la cité d'Arras en l'eſtat qu'il l'avoit miſe, car de la ville ce n'eſtoit plus rien, veu la cloſture de la cité, car avant que le Roy prit Arras, la ville cloyoit contre la cité, & y avoit grands foſſez, & grands murailles entre deux. Ainſi la cité eſtoit bien cloſe, & tenuë du Roy par l'Eveſque : & en cela, le Roy faiſoit au contraire des Seigneurs de cette maiſon de Bourgogne : car ils ont tousjours, au moins depuis cent ans en ça, fait Eveſque tel qu'il leur a pleu, & auſſi Capitaine de la cité ; & le Roy fit l'oppoſite, pour augmenter ſon authorité, & fit abbatre leſdites murailles, & les faire au rebours : car pour cette heure derniere, la cité cloyoit contre la ville, à grands foſſez entre les deux, & par ainſi il ne doutoit rien : car la ville aujourdhuy faut qu'elle obeyſſe à la cité. De la Duché de Bourgogne, & de la Comté de Boulogne, & des villes aſſiſes & ſituées ſur la riviere de Somme, des Chaſtellenies de Peronne, Roye & Mondidier, ne feiſoient aucune mention, & ſe menoient ces marchez, & y preſtoient ceux de Gand l'oreille, & eſtoient fort rudes audit Duc & à la Ducheſſe ſa femme ; & aucunes

autres des grandes villes de Flandres & Brabant, qui eſtoient aſſez enclines à la volonté des Gandois : & par eſpecial Bruxelles, qui eſtoit tant riche que merveilles : veu que les Ducs Philippe & Charles de Bourgogne y avoient tousjours demeuré, & à preſent s'y tenoient encores leſdits Duc & Ducheſſe d'Autriche ; mais les aiſes & plaiſirs qu'ils avoient eu ſous les Seigneurs deſſuſdits, leur avoient fait meſconnoiſtre Dieu & leur Seigneur, & cherchoient quelque male-fortune, qui depuis leur eſt advenue, comme vous avez veu.

CHAPITRE VII.

Comment le Roy Louys, par une maladie, perdit aucunement le ſens & la parole, guériſſant & rencheant par diverſes fois, & comme il ſe maintenoit en ſon chaſteau du Pleſſis les Tours.

DURANT ce temps, qui eſt l'an quatre cens ſoixante & dix-neuf, au mois de Mars, eſtoient tréves entre les deſſuſdits, & vouloit le Roy paix, & par eſpecial en ce quartier dont je parle, mais que ce fut de tous points à ſon advantage, comme j'ay dit. Il commençoit ja à vieillir, & devenoit malade, &

luy eſtant aux Forges, près de Chinon, à ſon diſner, luy vint comme une (a) perclusion, & perdit la parole. Il fut levé de table, & tenu près du feu, & les feneſtres cloſes, & combien qu'il en vouſiſt approcher, il en fut gardé, par aucuns qui penſoient bien faire; & fut l'an mil quatre cens quatre-vingt au mois de Mars que cette maladie luy prit. Il perdit de tous points la parole, & toute connoiſſance & memoire. Sur l'heure y arrivaſtes, vous, Monſeigneur de Vienne, qui pour lors eſtiez ſon Medecin; & à la même heure luy fut baillé un cliſtere, & fiſtes ouvrir les feneſtes & bailler air, & incontinent quelque peu de parole luy revint & du ſens; puis monta à cheval & retourna aux Forges: car ce mal luy prit en une petite paroiſſe, à un quart de lieue de là, où il eſtoit allé oüir la meſſe. Ledit Seigneur fut bien penſé, & faiſoit des ſignes de ce qu'il vouloit dire. Entre les autres choſes demanda l'Official de Tours pour ſe confeſſer, & fit ſigne que l'on me mandaſt; car j'eſtois allé à Argenton, qui eſt à quelques dix lieuës de là.

(a) Perclusion.] C'eſt-à-dire, une apoplexie, comme il le marque vers le milieu du Chapitre XIII du ſixiéme Livre.

Quand j'arrivay, je le trouvay à table, & eſtoit avec luy maiſtre Adam Fumée (a), qui autres-fois avoit eſté Medecin du feu Roy Charles, & à cette heure dont je parle, Maiſtre des Requeſtes, auſſi y eſtoit un autre Medecin, appellé Maiſtre Claude. Il entendoit bien peu de ce qu'on luy diſoit; mais de douleur il n'en ſentoit point : il me fit ſigne que je couchaſſe en ſa chambre : il ne formoit gueres de mots. Je le ſervis l'eſpace

(a) Adam Fumée. Il fut diſgracié peu après, comme le marque une Lettre de Louis XI au Chancelier, par laquelle il lui défend de laiſſer entrer Adam Fumée au Conſeil, en ces termes ». Chancelier, je » ſuis esbahy comment vous avez baillé proviſion au » frere de Maiſtre Adam Fumée, touchant la Grene- » terie, que je luy ay oſtée, & auſſi que ſouffrez que » ledit Maiſtre Adam voiſe à la Chancellerie & au » Conſeil, veu qu'il eſt decelé avoir fait ſavoir nou- » velles aux Bretons, & que ſon oncle s'en eſt fuy ; » & pour ce declairez luy qu'il n'y viengne plus, ou » autrement je m'en prendrai à vous. Eſcrit à Mehung » ſur Loire, le onziéme d'Aouſt. Signé, LOYS, & » plus bas, TILHART. Tiré du Manuſcrit 8438 de la Bibliothèque du Roi, parmi ceux de Bethune, folio 3. Cette Lettre paroît difficile à bien accorder avec la Note ſuivante de M. Godefroy.

Adam Fumée, ſieur des Roches Saint-Quentin en Tourraine, premier Maître des Requêtes de l'Hôtel,

de quarante jours à la table, & à l'entour de ſa perſonne, comme Valet-de-chambre : ce que je tenois à grand honneur, & y eſtois bien tenu. Au bout de deux ou trois jours la parole luy commença à revenir & le ſens, & luy ſembloit que nul ne l'entendoit ſi bien que moy : parquoy vouloit que je me tinſe tousjours auprès de luy, & ſe confeſſa audit Official, moy preſent : car autrement ne ſe fuſſent entendus. Il n'avoit pas grandes paroles à dire, car il s'eſtoit confeſſé peu de jours auparavant, pour ce que quand les Roys de France veulent toucher les malades

depuis Garde des Sceaux en France l'an 1479 durant le deſappointement du Chancelier Doriolle, juſqu'à ce que en 1483. Guillaume de Rochefort fut inſtalé au grade de Chancelier ; il étoit fils de Pol Fumée Gouverneur de Nantes, envoyé à Rome en Ambaſſade par le Roy Louis XI vers le Pape ; le même Adam Fumée fut Conſeiller, & premier Medecin des Rois Charles VII Louis XI & Charles VIII & décéda l'an 1500.

Adam Fumée a eu deux fois la Garde des Sceaux, comme Doyen des Maîtres des Requêtes, la premiere en 1479 par la dépoſition de Pierre Doriolle juſqu'en 1483 que Guillaume de Rochefort fut fait Chancelier ; la ſeconde en 1493 après la mort de Guillaume de Rochefort juſqu'en 1495 que Robert Briçonnet fut fait Chancelier. Voyez l'avertiſſement de M. Naudé, au commencement de ſon addition à l'Hiſtoire de Louis XI.

des écroüelles, ils ſe confeſſent, & noſtre Roy n'y failloit jamais une fois la ſemaine; ſi les autres ne le font, ils font très-mal, car tousjours y a largement de malades.) Comme il ſe trouva un peu amendé, il commença à s'enquerir qui eſtoient ceux qui l'avoient tenu par force, & empeſché d'aller à la feneſtre. Il luy fut dit, & incontinent les chaſſa tous de ſa maiſon; à aucuns leur oſta leurs offices, & onques puis ne les vit; aux autres, comme Monſeigneur (a) de Segre, & Gilbert de Graſſay (b), Seigneur de Champeroux, n'oſta rien; mais les envoya.

Beaucoup furent esbahis de cette fantaiſie, qui blaſmerent ce cas, diſans qu'ils avoient fait pour le mieux, & diſoient vray, mais les imaginations des Princes ſont diverſes, & ne les peuvent pas entendre tous ceux qui ſe meſlent d'en parler. Il n'eſtoit adonques rien dont il eut ſi grande crainte, que de perdre ſon authorité, qu'il avoit bien grande, & qu'on luy deſobeyt en quelque

(a) Jacques d'Eſpinay Chevalier Seigneur d'Uſſé, de Segre, & de S. Michel ſur Loire, Chambellan du Roi.

(b) Il en nomme un auparavant de Graſſe, qui pourroit être celui-ci.

choſe que ce fut : d'autre part il ſçavoit que le Roy Charles, ſon pere, quand il prit la maladie, dont il mourut, entra en imagination qu'on le vouloit empoiſonner, à la requeſte de ſon fils, & s'y mit ſi avant qu'il ne vouloit plus manger : parquoy fut adviſé par le conſeil des medecins, & de ſes plus grands & ſpeciaux ſerviteurs, qu'on le feroit manger par force : & ainſi fut fait, par grande deliberation & ordre des perſonnes qui le ſervoient : & luy fut mis des coulis en la bouche : & peu après cette force, ledit Roy Charles mourut. Ledit Roy Louys, qui de tout temps avoit beaucoup blaſmé cette façon, prit tant à cœur que merveilles de ce qu'ainſi on l'avoit tenu par force : & en faiſoit plus de ſemblant qu'il ne luy tenoit au cœur : car le principal fond de cette matiere, qui le mouvoit, eſtoit de peur qu'on ne le vouſiſt maiſtriſer en toutes autres choſes, comme en expedition de ſes affaires & matieres, ſous couleur de dire que ſon ſens ne fut pas bon, ne ſuffiſant.

Quand il eut fait ce deſapointement à ceux dont j'ay parlé, il s'enquit de l'expedition du conſeil, & des depeſches qu'on avoit faites en dix ou douze jours qu'il avoit eſté malade, dont avoient la charge l'Eveſque

d'Alby (a), ſon frere le Gouverneur de Bourgogne (b), le Mareſchal de Gié (c), & le Seigneur du Lude (d) : car ceux-là ſe trouverent à l'heure que ſon mal luy prit, & eſtoient tous logés ſous ſa chambre, en deux petites chambrettes qu'il y avoit, & voulut voir les lettres clauſes qui eſtoient arrivées, & arrivoient chacune heure ; l'on luy monſtroit les principales, & je les luy liſois. Il faiſoit ſemblant de les entendre, & les prenoit en ſa main, (e) & faignoit de les lire, combien qu'il n'eut aucune connoiſſance, & diſoit quelque mot, ou faiſoit ſigne des reſponſes qu'il vouloit qui fuſſent faites. Nous faiſions peu d'expeditions en attendant la fin de cette maladie : car il eſtoit maiſtre avec lequel il faloit charier droict. Cette maladie luy dura bien environ quinze jours & revint, quand au ſens & à la parole, en ſon premier eſtat : mais il demeura très-foible, & en

(a) Louis d'Amboiſe.

(b) Charles d'Amboiſe.

(c) Pierre de Rohan.

(d) Jean de Daillon, dont il eſt parlé ci-devant Livre IV Chapitre XI & Livre V Chapitre XIII.

(e) Il les tournoit quelquefois à rebours, mais il ne falloit pas faire ſemblant de s'en appercevoir. Pierre Mathieu, Hiſtoire de Louis XI, Liv. X.

grande ſuſpicion de retourner en cet inconvenient : car naturellement il eſtoit enclin à ne vouloir bien ſouvent croire le conſeil des (a) Medecins.

Dès qu'il ſe trouva bien, il delivra le Cardinal Ballüe, qu'il avoit tenu quatorze ans priſonnier, & maintesfois en avoit eſté requis du Siege Apoſtolique & d'ailleurs : & à la fin s'en fit abſoudre d'un bref envoyé par noſtre Sainct Pere le Pape à ſa requeſte. Quand ce mal luy prit, ceux qui pour lors eſtoient avec luy, le tindrent pour mort, & ordonnerent pluſieurs mandemens, pour rompre une très-exceſſive taille & cruelle, que nouvellement il avoit mis ſus, par le conſeil de Monſeigneur des Cordes, ſon Lieutenant en Picardie, pour entretenir vingt mille hommes-de-pied, tousjours preſts, & deux mille cinq cens pionniers, & s'appelloient ces gens icy les Gens-du-Camp, & ordonna avec eux quinze cens Hommes-d'armes de ſon ordonnance, pour deſcendre à pied quand il ſeroit beſoin, & ſi fit faire grand nombre de chariots pour les clorre, & des tentes & pavillons, & prenoit cecy ſur l'Oſt du Duc de Bourgogne, & couſtoit ce camp quinze

(a) Louis XI ne croyoit naturellement pas aux Medecins.

cents mille francs l'an. Quand il fut preſt, il l'alla voir mettre auprès de Pont-de-l'Arche en Normandie, en une belle vallée qui y eſt, & y eſtoient les ſix mille Suiſſes dont j'ai parlé, & ce nombre jamais que cette fois ne le vit : & s'en retourna à Thouars, auquel lieu luy reprit ſa maladie, & de rechef perdit la parole, & fut bien deux heures qu'on cuidoit qu'il fut mort, & eſtoit en une galerie couché ſur une paillaſſe, & pluſieurs avec luy.

Monſeigneur du Bouchage & moy, le voüaſmes à Monſeigneur Sainct-Claude, & tous les autres qui eſtoient preſens, l'y voüerent auſſi, incontinent la parole luy revint, & ſur l'heure alla par la maiſon très-foible, & fut cette ſeconde maladie, l'an mil quatre cens quatre-vingt & un, & alloit par pays comme devant ; il fut chez moy à Argenton (là où il ſéjourna un mois & y fut fort malade) & de là à Thouars, où ſemblablement fut malade, & de là entreprit le voyage de St. Claude, où il avoit eſté voüé, comme vous avez ouy. Il m'avoit envoyé en Savoye, comme il partit de Thouars, contre les Seigneurs de la Chambre, de Miolans & de Breſſe, combien qu'il leur aidoit en ſecret, pour ce qu'ils avoient pris le Seigneur de

Lins du Dauphiné, lequel il avoit mis au Gouvernement du Duc Philebert ſon neveu. Si envoya après moy force Gens-d'armes, que je menois à Maſcon contre Monſeigneur de Breſſe, toutesfois luy & moy nous accordaſmes en ſecret, & il prit ledit Seigneur de la Chambre couché avec ledit Duc à Turin en Piedmont où il eſtoit, & puis me le fit ſavoir, & incontinent je fis retirer les Gens-d'armes; car il amena le Duc de Savoye à Grenoble, où Monſeigneur le Mareſchal de Bourgogne, Marquis de Rothelin, (a) & moy, l'allaſmes recevoir. Le Roy me manda venir devers luy à Beaujeu en Beaujolois, & fus esbahy de le voir tant maigre & deſfait, & m'esbahyſſois comment il pouvoit aller par pays, mais ſon grand cœur le portoit.

Audit lieu de Beaujeu il receut lettres comme la Ducheſſe d'Auſtriche eſtoit morte (4) d'une cheute de cheval, car elle chevauchoit un Hobin ardant, il la fit cheoir, & tomba ſur une grande piece de bois; aucuns diſent que ce ne fut point de la cheute, mais d'une fievre. Quoy qu'il en ſoit, elle mourut peu de jours après ladite cheute, & fut un très-grand dommage pour ſes ſujets & amis, car

(a) Philippe de Hochberg, duquel eſt parlé ci-devant Liv. V Chap. IV.

onques puis n'eurent bien ne paix ; car ce peuple de Gand, & autres villes l'avoient en plus grande reverence que le mary, à cauſe qu'elle eſtoit Dame du pays, & advint ce cas l'an 1482. Ledit Seigneur me compta ces nouvelles, & en eut très-grande joye, & auſſi que les deux (a) enfans eſtoient demeurez en la garde des Gandois, leſquels il connoiſſoit enclins à noiſe & diviſion contre cette maiſon de Bourgogne, & luy ſembloit avoir trouvé l'heure, d'autant que le Duc d'Auſtriche eſtoit jeune, & pour ce qu'il avoit encores pere, & guerre par tout, & eſtoit eſtranger, & mal accompagné : & l'Empereur ſon pere eſtoit extremement chiche, parquoy avoit moins de faveur à la vérité. Dès l'heure commença le Roy à pratiquer les Gouverneurs de Gand, par Monſeigneur des Cordes, & traiter le mariage de Monſeigneur le Dauphin, & de la fille dudit Duc, à preſent noſtre (b) Reyne appellée Marguerite, & s'adreſſoit on du tout à un Penſionnaire

(a) C'étoit Philippe I Prince ſage & vertueux, pere de l'Empereur Charles V, & l'autre Marguerite.

(b) Louis XI traite du mariage de ſon fils avec Marguerite d'Autriche, mais ce mariage n'eut pas lieu, & la Princeſſe d'Autriche fut renvoyée en Flandres. Voyez ſur la paix d'Arras les Preuves numeros 14 & 15.

de ladite ville, appellé Guillaume Rym, ſage homme, & malicieux, & à un autre appellé Coppenole, (a) Clerc des Eſchevins, qui eſtoit chauſſetier, & avoit grand crédit parmy le peuple, car gens de telle taille l'y ont, quand ſont ainſi deſordonnez.

Le Roy retourna à Tours, & s'enfermoit fort, & tellement que peu de gens le voyoient, & entra en merveilleuſe ſuſpicion de tout le monde & en peine, craignant que l'on ne luy oſtaſt ou diminuaſt ſon authorité. Il recula de luy toutes gens qu'il avoit accouſtumez, & les plus prochains qu'il eut jamais, ſans rien leur oſter, & allerent en leur offices & charges, ou en leurs maiſons, mais cecy ne dura gueres: car il ne veſquit point longuement, & fit de bien eſtranges choſes, dont ceux qui le voyoient le tenoient à eſtre deſnüé de ſens, mais ils ne le connoiſſoient point. Quand à eſtre ſuſpicionneux, tous grands Princes le ſont, & par eſpecial les ſages, & ceux qui ont beaucoup d'ennemis, & ont offenſé pluſieurs, comme avoit fait ceſtuy-cy. Et davantage, il ſçavoit n'eſtre point aimé des grands perſonnages de ce Royaume, ne de beaucoup de menus; & ſi

(a) Ils ont été tous deux décapités à Gand, le premier en 1485, le ſecond en 1491.

avoit

avoit plus chargé le peuple que jamais Roy ne fit, combien qu'il eut bon vouloir de le deſcharger, comme j'ay dit ailleurs: mais il devoit commencer pluſtoſt. Le Roy Charles VII fut le premier, par le moyen de pluſieurs ſages & bons Chevaliers qu'il avoit, qui luy avoient aidé & ſervy en ſa conqueſte de Normandie & de Guyenne, que les Anglois tenoient, lequel gaigna & commença ce point, que d'impoſer tailles en ſon pays & à ſon plaiſir, ſans le conſentement des Etats de ſon Royaume: & pour lors y avoit grandes matieres, tant pour garnir les pays conquis, que pour departir les gens des compagnies, qui pilloient le Royaume, & à cecy ſe conſentirent les Seigneurs de France, pour certaines penſions qui leur furent promiſes, pour les deniers qu'on leveroit en leurs terres.

Si ce Roy eut tousjours veſcu, & ceux qui lors eſtoient avec luy en ſon conſeil, il l'eut fort avancé à cette heure; mais à ce qui eſt advenu depuis & adviendra, il chargea fort ſon ame & celles de ſes ſucceſſeurs, & mit une cruelle playe ſur ſon Royaume, qui longuement ſaignera, & une terrible bande de Gens-d'armes de ſoulde, qu'il inſtitua à la guiſe des Seigneurs d'Italie. Ledit Roy Charles

VII levoit à l'heure de ſon trépas, dixhuict cens mille francs, en toutes choſes, ſur ſon Royaume, & tenoit environ dix-ſept cens Hommes-d'armes d'ordonnance pour tous Gens-d'armes, & ceux-là en bonne juſtice, à la garde des Provinces de ſon Royaume, qui de long-temps avant ſa mort ne chevaucherent par le Royaume, qui eſtoit grand repos au peuple; & à l'heure du trépas du Roy noſtre maiſtre, il levoit quarante ſept cens mille francs, d'Hommes-d'armes quelques quatre ou cinq mille, Gens-de-pied, tant pour le camp, que des mortes-payes, plus de vingt-cinq mille. Ainſi ne ſe faut esbahir s'il avoit pluſieurs penſées & imaginations, & s'il penſoit de n'eſtre point bien voulu, & s'il avoit grande peur en cette choſe, auſſi avoit-il eſperance en pluſieurs de ceux qu'il avoit nourris, & qui avoient receu biens de luy. De ceux-là eut-il trouvé un grand nombre, qui pour la mort ne luy euſſent fait faute.

En premier lieu il n'entroit gueres de gens dedans le Pleſſis-du-Parc, (qui eſtoit le lieu où il ſe tenoit) excepté gens domeſtiques & les archers, dont il en avoit quatre cens, qui en bon nombre faiſoit chacun jour le guet, & ſe pourmenoient par la place, &

gardoient la porte. Nul Seigneur, ne grand perſonnage, ne logeoit dedans, ne n'y entroit gueres compagnie de grands Seigneurs. Nul n'y venoit que Monſeigneur (a) de Beaujeu, de preſent Duc de Bourbon, qui eſtoit ſon gendre. Tout à l'environ de la place dudit Pleſſis il fit faire un treillis de gros barreaux de fer, & planter dedans la muraille des broches de fer, ayans pluſieurs pointes, comme à l'entrée par où l'on eut peu entrer aux foſſez dudit Pleſſis. Auſſi fit faire quatre moyneaux tous de fer bien eſpais, en lieu par où l'on pouvoit bien tirer à ſon aiſe, & eſtoit choſe bien triomphante, & couſta plus de vingt mille francs: & à la fin y mit quarante Arbaleſtriers, qui jour & nuict eſtoient en ces foſſez avec commiſſion de tirer à tout homme, qui en approcheroit de nuict, juſques à ce que la porte fut ouverte le matin. Il luy ſembloit davantage que ſes ſubjets eſtoient un peu chatoüilleux à entreprendre ſur ſon authorité, quand ils en verroient le temps.

A la vérité il fut quelques paroles entre aucuns d'entrer en ce Pleſſis, & depeſcher les choſes, ſelon leur advis, pour ce que rien ne ſe depeſchoit: mais ils ne l'oſerent

(a) Pierre II du nom.

entreprendre, dont ils firent ſagement, car il y avoit bien pourveu. Il changeoit (a) ſouvent de Valet-de-chambre & de toutes autres gens, (diſant que la crainte de luy & l'eſtime ſeroit entretenue par faire ainſi choſes nouvelles.) Pour compagnie tenoit leans un homme ou deux, auprès de luy, gens de petite condition, & aſſez mal renommez, & à qui il pouvoit bien ſembler, s'ils eſtoient ſages, qu'incontinent qu'il ſeroit mort, ils ſeroient deſapointez de toutes choſes, pour le moins qui leur en pouroit advenir, & ainſi leur en advint. Ceux-là ne luy rapportoient rien de quelque choſe qu'on leur eſcrivit, ne mandaſt, de quelques affaires que ce fut, s'il ne touchoit à la preſervation de l'eſtat & defenſe du Royaume: car de toute autre choſe il ne luy en chaloit que d'eſtre en treve, ou en paix avec chacun. A ſon Medecin donnoit tous les mois dix mille eſcus, qui en cinq mois en receut cinquante quatre mille. De terres donna grande quantité aux Egliſes: mais ce don de terres n'a point tenu, auſſi il y en avoit trop.

(a) Louis XI diſoit que la nature ſe plait en la diverſité des choſes. *Diverſité fait ma deviſe*: c'eſt ce qu'on a dit depuis.

CHAPITRE VIII.

Comment le Roy fit venir à Tours un nommé le Sainct homme de Calabre, penſant qu'il le dût guerir; & des choſes eſtranges que faiſoit ledit Roy, pour garder ſon authorité durant ſa maladie.

ENTRE les hommes renommez de devotion, il envoya querir un homme en Calabre, appellé frere Robert : le Roy l'appelloit le Sainct homme, pour ſa ſaincte vie; en l'honneur duquel le Roy de preſent fit faire un Monaſtere au Pleſſis-du-Parc, en recompenſe de la Chapelle près du Pleſſis, au bout du pont. Ledit Hermite, en l'age de douze ans, s'eſtoit mis ſous un roc, où il eſtoit demeuré juſques en l'age de quarante & trois ans, ou environ, & juſques à l'heure que le Roy l'envoya querir par un ſien Maiſtre d'Hoſtel, en la compagnie du Prince de Tarente, fils du Roy de Naples, car il ne vouloit partir ſans congé du Pape, ne de ſon Roy; qui eſtoit ſens à cette ſimple perſonne, lequel avoit fait deux Egliſes (a) au lieu où il de-

(a) Deux Egliſes au lieu où il demeuroit.] Pluſieurs Manuſcrits, & notamment celui de S. Germain mettent *deux Egliſes au pays des Mores.*

meuroit, jamais n'avoit mangé, ny n'a encores depuis qu'il ſe mit en cette eſtroite vie, ny chair, ny poiſſon, ny œufs, ny laictage, ny aucune graiſſe, & ne penſe jamais avoir veu homme vivant de ſi ſaincte vie, ne où il ſemblat mieux que le St. Eſprit parlat par ſa bouche, car il n'eſtoit Clerc ne lettré, & n'apprit jamais rien, vray eſt que ſa langue Italienne luy aydoit bien à ſe faire émerveiller.

Ledit Hermite paſſa par Naples, honoré & viſité, autant qu'un grand Legat Apoſtolique, tant du Roy de Naples, que de ſes enfans, & parloit avec cela, comme un homme nourry en Cour. De là paſſa par Rome, & fut viſité de tous les Cardinaux, & eut audience avec le Pape, par trois fois, ſeul à ſeul, aſſis auprès de luy, en belle chaire, l'eſpace de trois ou quatre heures à chacune fois (qui eſtoit grand honneur à un ſi petit homme) reſpondant ſi ſagement, que chacun s'en esbahiſſoit, & luy accorda noſtre ſainct Pere faire un Ordre, appellé les Hermites S. François. De là vint devers le Roy, honoré comme s'il eut eſté le Pape, ſe mettant à genoux devant luy, afin qu'il luy plût allonger ſa vie. Il reſpondit ce que ſage homme devoit reſpondre. Je l'ay maintesfois ouy

parler devant le Roy, qui eſt de preſent, où eſtoient tous les grands du Royaume, & encore depuis deux mois, mais il ſembloit qu'il fut inſpiré de Dieu és choſes qu'il diſoit & remonſtroit ; car autrement n'eut ſceu parler des choſes dont il parloit. Il eſt encore vif, parquoy ſe pourroit bien changer ou en mieux, ou en pis, & pour ce m'en tay. Pluſieurs ſe moquoient de la venuë de cet Hermite, qu'ils appelloient Sainct homme : mais ils n'eſtoient point informez des penſées de ce ſage Roy, ny ne ſçavoient les choſes qui luy donnoient l'occaſion.

Noſtre Roy eſtoit en ce Pleſſis, avec peu de gens, ſauf Archers, & en ces ſuſpicions dont j'ay parlé, à quoy il avoit pourveu : car il ne laiſſoit nuls hommes, ny en la ville de Tours, ny aux champs, dont il eut ſuſpicion, (qu'il ne le feiſt retirer loing de luy) ; mais par Archers les en faiſoit aller & conduire. De nulle matiere on ne luy parloit, que des grandes qui luy touchoient. Il ſembloit à le voir mieux homme mort que vif, tant eſtoit maigre (a), ne jamais homme ne l'eut creu. Il ſe veſtoit richement, ce que

(a) Sa maigreur donna lieu à Pierre Mathieu de le nommer une *Anatomie cheminante*. C'eſt en ſon Hiſtoire de Louis XI.

jamais n'avoit accouſtumé par avant, & ne portoit que robbes de ſatin cramoiſy, fourrées de bonnes martres, & en donnoit à ceux qu'il vouloit ſans demander: car nul ne luy eut oſé demander, ne parler de rien. Il faiſoit d'aſpres punitions, pour eſtre craint, & de peur de perdre obeyſſance: car ainſi me le dit luy-même. Il renvoyoit Officiers, & caſſoit Gens-d'armes, rognoit penſions, & en oſtoit de tous points, & me dit, peu de jours avant ſa mort, qu'il paſſoit temps à faire & à deffaire gens, & faiſoit plus parler de luy parmy le Royaume, que n'avoit jamais fait, & le faiſoit de peur qu'on ne le tint pour mort: car comme j'ay dit pluſieurs fois, peu de gens le voyoient; mais quand on oyoit parler des œuvres qu'il faiſoit, chacun en avoit doute, & ne pouvoit l'on à peine croire qu'il fut malade.

Hors le Royaume envoyoit gens de tous coſtez, en Angleterre pour entretenir ce mariage, & les payoit bien de ce qu'il leur donnoit, tant le Roy Edoüard, que les particuliers: en Eſpagne avoit toutes paroles d'amitié & d'entretenement: & preſens par tout de tous coſtez. Il faiſoit acheter un bon cheval ou une bonne mule, quoy qu'il luy couſtat; mais c'eſtoit en pays ou il vou-

loit qu'on le cuidat ſain : car ce n'eſtoit point en ce Royaume. Des chiens en envoyoit querir partout : en Eſpagne, des âllans : en Bretagne, de petites levrettes, levriers, eſpagneux, & les achetoit cher : & en Valence, de petits chiens velus, qu'il faiſoit acheter plus cher que les gens ne les vouloient vendre. En Cecile, envoyoit querir quelque mule, ſpecialement à quelque Officier du pays, & la payoit au double. A Naples, des chevaux ; & beſtes eſtranges de tous coſtez ; comme en Barbarie, une eſpece de petits lions, qui ne ſont point plus grands que de petits renards, & les appelloient (a) Adits. Au pays de Dannemarc & de Suede envoya querir de deux ſortes de beſtes : les unes s'appelloient (b) Helles, & ſont de corſage de cerfs, grandes comme buffles, les cornes courtes & groſſes. Les autres s'appellent Rengiers, qui ſont de corſage & de couleur de daims, ſauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes : (car j'ay veu Rengier porter cinquante-quatre cors pour avoir ſixcornes). De chacune de ces beſtes donna aux marchands quatre mille cinq cens florins d'Allemagne. Quand toutes ces

(a) Ou même Aduz ou Ardits.

(b) Elans, à ce qu'il paroît.

choſes luy eſtoient amenées, il n'en tenoit conte, & la pluſpart des fois, ne parloit point à ceux qui les amenoient; & en effet il faiſoit tant de choſes ſemblables, qu'il eſtoit plus craint, tant de ſes voiſins que de ſes ſubjets, qu'il n'avoit jamais eſté: car auſſi c'eſtoit ſa fin, & le faiſoit pour cette cauſe. (a)

CHAPITRE IX.

Comment le mariage de Monſeigneur le Dauphin fut conclu avec Marguerite de Flandres, & elle amenée en France, dont le Roy Edoüard d'Angleterre mourut de déplaiſir.

POUR retourner au principal de noſtre propos, & à la principale concluſion de tous ces

(a) Voici une Lettre de ce Prince du 24 Decembre 1482 écrite au Chancelier: c'étoit alors Pierre Doriolle, qui obtint cette dignité le 26 Juillet 1472. Ce Magiſtrat ayant refuſé de ſceller les Lettres du Maître d'Hôtel du Roi, Louis XI lui écrivit en ces termes.

» Chancelier, vous avez refuſé de ſceller les Let-
» tres de mon Maître d'Hôtel Bouthilas; je ſçai bien
» à l'appetit de qui vous le faites. Vous ſouviengne
» de la journée que vous priſtes avec les Bretons, &
» le deſpechez incontinent ſur votre vie. Eſcrit au Pleſ-
» ſis-du-Parc le vingt-qnatrieme jour de Decembre ».
Signé, LOYS, & plus bas, TILHART. Tiré du Volume 8432 de la Bibliothèque du Roi parmi ceux de

Memoires, & de tous ces affaires des perſonnages qui vivoient du temps qu'ils ont été faits, faut venir à la concluſion du traité du mariage, fait entre le Roy, qui eſt de preſent, lors appellé Monſeigneur le Dauphin, & de la fille du Duc & Ducheſſe d'Auſtriche, (a) par la main des Gandois, au grand déplaiſir du Roy Edoüard d'Angleterre, qui lors ſe tint pour deceu de l'eſperance du mariage de ſa fille avec Monſeigneur le Dauphin, à preſent Roy de France; lequel mariage luy & la Reyne ſa femme avoient plus deſiré que toutes les choſes du monde, & jamais n'avoient voulu croire homme qui les eut advertis du contraire, fuſſent leurs ſubjets ou autres : car le conſeil d'Angleterre luy avoit fait pluſieurs remonſtrances, à l'heure que le Roy conqueroit la Picardie, qui eſtoit près de Calais, & lui diſoit que quand il

Bethune, folio 12. On voit par cette Lettre que le Chancelier avoit eu quelque intelligence avec le Duc de Bretagne. Il en eut même avec le Connétable de S. Paul, on le voit par la Préface générale. Il eſt ſurprenant que le Roi ne lui en ait pas fait porter la peine.

(a) C'eſt Marguerite d'Autriche. Elle étoit née à Bruxelles le 10 Janvier 1479. ancien ſtile, (ou 1480 ſtile nouveau.)

auroit conquis cela, qu'il pourroit bien eſſayer de conquerir Calais & Guynes. Autant luy en diſoient les Ambaſſadeurs, qui continuellement eſtoient en Angleterre de par les Duc & Ducheſſe d'Auſtriche, & les Bretons & autres : & de tout cela il n'en croyoit rien, dont luy en prit bien mal : mais je croy bien qu'il ne luy procedoit point tant d'ignorance, comme il faiſoit d'avarice, & pour ne perdre point cinquante mille eſcus que le Roy lui donnoit, ny auſſi ne laiſſer ſes aiſes & ſes plaiſirs, où il eſtoit fort adonné.

Sur le fait de ce mariage ſe tint une journée à Aloſt (a) en Flandres, & y eſtoit le Duc d'Auſtriche, à preſent Roi des Romains, & gens députés de par les trois Eſtats de Flandres, Brabant, & autres pays appartenans audit Duc, & à ſes enfans. Là firent les Gandois pluſieurs choſes, contre le vouloir dudit Duc : comme de bannir gens, d'en oſter aucuns d'auprès ſon fils, & puis luy dirent le vouloir qu'ils avoient que ce mariage, (b) dont j'ay parlé, ſe fit pour avoir paix, & le luy firent accorder, vouſiſt-il, ou non. Il

(a) Le Manuſcrit de Saint Germain des Prez met à *Liſle*, au lieu *d'Aloſt*, ce qui eſt plus juſte.

(b) Par le traité fait entre ces Princes à Arras le 23 Décembre 1482.

eſtoit fort jeune, mal pourveu de gens de grand ſens: car le tout, en cette maiſon de Bourgogne, eſtoit mort (comme j'ay dit) ou tourné des noſtres; ou peu s'en falloit: j'entends des grands perſonnages, qui l'euſſent ſçeu conſeiller & aider. De ſon coſté il eſtoit venu fort mal accompagné, & puis, pour avoir perdu ſa femme, qui eſtoit Princeſſe du pays deſſuſdit, il n'oſoit parler ſi audacieuſement qu'il avoit fait autrefois. Et pour abreger ce propos, le Roy en fut adverty par le Seigneur des Cordes, & en fut joyeux, & fut pris le jour de luy amener la fille à Hedin.

Peu de jours avant & en l'an mille quatre cens quatre-vingt & un, avoit eſté baillé Aire, audit Seigueur des Cordes, (a) du pays d'artois, pour une ſomme d'argent, lequel la tenoit pour le Duc d'Auſtriche, &

(a) Jean de Berghes étoit Seigneur d'Olehain & Cohem; mais le Seigneur de Cohem, duquel il eſt parlé, étoit Jean d'Olehain, Seigneur de Cohem. Si l'on en croit Jean Molinet, & les autres auteurs qui l'ont ſuivi, ce ſiége ne fut qu'une feinte pour couvrir la trahiſon du Seigneur de Cohem, qui étoit convenu de rendre cette place au Roi pourvû que l'on voulut faire ſemblant de l'aſſiéger.

pour le Seigneur de Bevres, (a) ſon Capitaine, ville trés-forte, aſſiſe en Artois, qui aida aux Flamans d'avancer l'œuvre : car elle eſt à l'entrée de leur pays. Et combien qu'ils vouſiſſent la diminution de leur Prince, ſi n'euſſent-ils point voulu à leurs frontieres le Roy ſi trés-peu d'eux. Aprés que ces choſes furent accordées (comme j'ay dit) vinrent devers le Roy les Ambaſſadeurs de Flandres & Brabant : mais tout dépendoit de ceux de Gand, à cauſe de leur force, & qu'ils avoient les enfans en leurs mains, & auſſi les premiers preſts à commencer la noiſe. Auſſi y vinrent aucuns Chevaliers, pour le Roy des Romains, jeune comme luy, & mal conſeillez, pour la pacification de leurs pays. Meſſire Jean de Berghes (b) en eſtoit l'un, & Meſſire Baudoüin de Lannoy (c) l'autre, & quelques Secretaires. Le Roy eſtoit ja fort bas, & a grand peine ſe vouloit-il laiſſer

(a) Philippe de Bourgogne, Seigneur de Beveren, Chevalier de la Toiſon d'or, Gouverneur de S. Omer & Aire, & depuis de la Province d'Artois, fils d'Antoine Bâtard de Bourgogne.

(b) Jean de Berghes, Seigneur de Walhain, Chevalier de la Toiſon d'or.

(c) Il étoit Seigneur de Molembais & de Solre-le-Château, & Chevalier de la Toiſon d'or.

voir, & fit grande difficulté de jurer les traitez faits en cette matiere, mais c'eſtoit pour n'eſtre point veu : toutesfois il les jura. Ils luy eſtoient avantageux : car il avoit pluſieurs fois voulu le mariage, & ne vouloit que la Comté d'Artois, ou celle de Bourgogne, l'une des deux ; & Meſſeigneurs de Gand (ainſi les appelloit-il) les luy firent bailler toutes deux, & celles de Maſconnois, de Charolois, & d'Auxerois ; & s'ils luy euſſent peu faire bailler celle de Hainaut & de Namur, & tous les ſubjets de cette maiſon, qui ſont de la langue Françoiſe, ils l'euſſent volontiers fait, pour affoiblir leur dit Seigneur.

Le Roy noſtre maiſtre, qui eſtoit bien ſage, & entendoit bien que c'eſtoit que de Flandres, & qu'un Comte dudit pays d'Artois, qui eſt aſſis entre le Roy de France & eux, leur eſtant comme une bride, car dudit pays d'Artois ſe tiroit de bonnes gens de guerre, pour les chaſtier quand ils feroient les fols : & pour ce en oſtant audit Comte de Flandres ledit pays d'Artois, il le laiſſoit le plus peauvre Seigneur du monde, & ſans avoir obeiſſance, ſi non au plaiſir de ceux de Gand ; & de cette Ambaſſade, dont je parle, un des principeaux eſtoit Guillaume Rim, dont j'ay parlé cy-deſſus. Aprés

que cette Ambaſſade fut retournée, ladite fille fut amenée à Hedin, entre les mains de Monſeigneur des Cordes, & fut l'an mil quatre cens quatre-vingt & trois, & l'amena Madame de Raveſtain, (a) fille baſtarde du feu Duc Philipe de Bourgogne : & la receurent Monſeigneur & Madame de Bourbon, qui ſont de preſent; le Seigneur d'Albret, & autres pour le Roy, & l'amenerent à Amboiſe où eſtoit Monſeigneur (b) le Dauphin. Si le Duc d'Auſtriche l'eut peu oſter à ceux qui l'amenoient, il l'euſt volontiers fait, avant quelle ſortit de ſa terre: mais ceux de Gand l'avoient bien accompagnée, & auſſi il avoit commencé à perdre toute obeyſſance, & ſe joignirent beaucoup de gens avec ceux de Gand, pour ce qu'ils tenoient le fils entre leurs mains, & oſtoient & mettoient avec luy tel qu'il leur plaiſoit; & entre les autres, ſe tenoit le Seigneur de Raveſtain, frere au Duc de Cleves,

(a) Anne de Bourgogne, ſeconde femme d'Adolphe de Cleves, Seigneur de Raveſtein.

(b) Ce mariage de Marguerite, fille de Maximilien, avec le Dauphin, auroit été fort avantageux au Royaume; mais il ne réuſſit point, & on lui préféra celui d'Anne de Bretagne; ce ne fut qu'après la mort de Louis XI.

principal

principal Gouverneur dudit enfant, appellé le Duc philippe (a) qui vit encores, attendant grande ſucceſſion, ſi Dieu luy preſte vie.

Quiconques eut joye de ce mariage, il deplaiſoit au Roy d'Angleterre amerement, car il le tint à grand'honte, & moquerie, & ſe doutoit bien avoir perdu ſa penſion, que le Roy luy donnoit, ou *tribut* qu'appelloient les Anglois, & eut crainte que le meſpris ne luy en fut grand en Angleterre, & que cela fut cauſe de rebellion contre luy, & par eſpecial pour ce qu'il n'avoit voulu croire conſeil, & ſi voyoit le Roy en grande force, & près de luy, & en prit le deuil ſi grand, que dès qu'il en ſceut les nouvelles il tomba malade (5), & bien toſt après mourut; aucuns diſent d'un caterre. Quoy qu'il en ſoit, on dit que la douleur qu'il avoit dudit mariage fut cauſe de la maladie, dont il mourut en briefs jours. C'eſt grand'faute à un Prince d'eſtimer plus ſon opinion, que de pluſieurs,

(a) Philippe] ſurnommé le Beau. Ce Prince eut une grande & riche ſucceſſion dans celle des Provinces des Pays-Bas: mais il fit encore une plus grande fortune en épouſant Jeanne, héritiere de Caſtille, fille des Rois Ferdinand & Iſabelle. Il fut pere de Charles Quint & de Ferdinand, & mourut en 1506.

& cela leur donne aucunes fois de grandes douleurs & pertes, qui ne ſe peuvent recouvrer. Et fut ledit treſpas l'an mil quatre cent quatre-vingt & trois au mois d'Avril.

Dès que le Roy Edoüard fut mort, le Roy noſtre Maiſtre en fut adverty, & n'en fit nulle joye, ne ſemblant quand il le ſceut; & peu de jours après receut lettres du Duc de Cloceſtre, qui s'eſtoit fait Roy d'Angleterre, & ſe ſignoit Richard, lequel avoit fait mourir les deux fils du Roy Edoüard ſon frere. Ledit Roy Richard requeroit l'amitié du Roy, & croy qu'il eut bien voulu avoir cette penſion deſſuſdite; mais le Roy ne voulut reſpondre à ſes lettres, n'oüir le meſſage, & l'eſtima cruel & mauvais; car après le trépas du Roy Edoüard, ledit Duc de Cloceſtre avoit fait hommage à ſon neveu, comme à ſon Roy & ſouverain Seigneur, & incontinent après commit ce cas, & en plein Parlement d'Angleterre, fit degrader deux filles dudit Roy Edouard, & declarer baſtardes, ſous couleur de quelque cas qu'il prouva par un Eveſque de Bath en Angleterre, qui autrefois avoit eu grand credit avec ledit Roy Edoüard, & puis le déſapointa, & le tint en priſon, & le rançona d'une ſomme d'argent. L'Eveſque deſſuſdit diſoit que ledit Roy Edoüard avoit

promis foy de mariage à une Dame d'Angleterre, qu'il nommoit, pour ce qu'il en eſtoit amoureux, pour en avoir ſon plaiſir, & en avoit fait la promeſſe entre les mains dudit Eveſque, & ſur cette promeſſe coucha avec elle, & ne le faiſoit que pour la tromper; toutesfois les jeux ſont bien dangereux, teſmoins telles enſeignes. J'ay veu beaucoup de Gens-de-Cour, qui n'euſſent point perdu une bonne aventure, qui leur eu pleut en tel cas, par faute de promettre.

Et ce mauvais Eveſque garda cette vengeance en ſon cœur, par aventure vingt ans; mais il luy en meſchut, car il avoit un fils qu'il aymoit fort, à qui le Roy Richard vouloit faire de grands biens, & luy faire eſpouſer l'une de ces deux filles, dégradées de leur dignité, laquelle de preſent eſt Reyne d'Angleterre, & a deux beaux enfans. Ledit fils eſtant en un navire de guerre, par le commandement du Roy Richard ſon Maiſtre, fut pris à ceſte coſte de Normandie, & par le debat de ceux qui le prirent, fut amené en Parlement, & mis au petit Chaſtelet à Paris, & y fut tant qu'il mourut de faim & de pauvreté. Ledit Roy Richard qui avoit fait mourir les deux enfans, ne le porta pas loin, car contre luy éleva Dieu un ennemy tout en

l'inſtant, qui n'avoit ne croix ne pile, ne nul droit, comme je crois, à la Couronne d'Angleterre, ne eſtimé riens, ſauf que de ſa perſonne eſtoit honneſte, & avoit beaucoup ſouffert, car la pluſpart de ſa vie avoit eſté priſonnier, & meſmement en Bretagne, és mains du Duc François qui l'avoit bien traité pour priſonnier, de l'age de dix-huit ans, lequel avec peu d'argent du Roy, & quelques trois mille hommes, pris en la Duché de la Normandie, & des plus meſchans que l'on put trouver, paſſa en Galles, où ſe vint joindre ſon beau-pere le Seigneur de Stanley: avec bien vingt & ſix mille Anglois. Au bout de trois ou quatre jours ſe rencontra avec ce cruel Roy Richard, lequel fut tué ſur le champ, & celuy-cy couronné, qui encore aujourd'huy regne.

Ailleurs ay parlé de cette matiere, mais il ſervoit encores d'en parler icy, & par eſpecial pour monſtrer comme Dieu a payé content en noſtre temps telles cruautez ſans attendre. Maintes autres en a puni audit temps, qui les ſçauroit toutes racompter.

CHAPITRE X.

Comment le Roy ſe maintenoit, tant envers ſes voiſins, qu'envers ſes ſubjets durant ſa maladie, & comme on luy envoyoit de divers lieux diverſes choſes pour ſa gueriſon.

OR donques ce mariage de Flandres fut accomply, que le Roy avoit fort deſiré, & tenoit les Flamans à ſa poſte. Bretagne à qui il portoit grand haine, eſtoit en paix avec luy, mais il les tenoit en grande peur & en grande crainte, pour le grand nombre de Gens-d'armes, qu'il tenoit logez en leurs frontieres. Eſpagne eſtoit en repos avec luy, & ne deſiroit le Roy & la Reyne d'Eſpagne ſinon qu'amitié, & il les tenoit en doute & deſpenſe, à cauſe du pays de Rouſſillon (a), qu'il tenoit de la Maiſon d'Arragon, qui luy avoit eſté baillée par le Roy Jehan d'Ar-

(a) Les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne furent engagés à Louis XI par Jean II Roi d'Arragon pour la ſomme de trois cens mille écus, l'an 1462. Mais Charles VIII rendit ce Comté avec un peu trop de facilité. Jean étoit père de Ferdinand, qui par ſon mariage avec Iſabelle de Caſtille, commença l'union des Royaumes d'Arragon & de Caſtille.

ragon pere du Roy de Caſtille, qui regne de preſent, en gage, & par aucunes conditions qui encores ne ſont vuidées. Touchant la puiſſance d'Italie, ils le vouloie ntbien avoir pour amy, & avoient quelque confederation avec luy, & ſouvent y envoyoit leurs Ambaſſadeurs. En Allemagne avoit les Suiſſes qui luy obeyſſoient comme ſes ſubjets. Les Roys d'Ecoſſe & de Portugal eſtoient ſes alliez. Partie de Navarre faiſoit ce qu'il vouloit. Ses ſubjets trembloient devant luy. Ce qu'il commandoit eſtoit incontinent accomply, ſans nulle difficulté, ni excuſation.

Touchant les choſes que l'on penſoit neceſſaires pour ſa ſanté de tous les coſtez du monde luy eſtoient envoyées. Le Pape Sixte dernier (a) mort, eſtant informé que par dévotion le Roy deſiroit avoir le Corporal, ſurquoy chantoit Monſeigneur Sainct Pierre, tantoſt le luy envoya avec pluſieurs autres reliques, leſquelles luy furent renvoyées. La ſaincte Ampolle, qui eſt à Reims,

(a) Innocent VIII lui ſuccéda en 1484 & mourut en 1492 d'où l'on peut encore tirer une conjecture du tems à peu près que cette Hiſtoire a été compoſée. Le Pape Sixte IV envoya à Louis XI le Corporal ſur lequel S. Pierre chantoit Meſſe, & autres Reliques pour tâcher de lui faire recouvrer la ſanté.

qui jamais n'avoit eſté remuée de ſon lieu, luy fut apportée juſques en ſa chambre au Pleſſis, & eſtoit ſur ſon buffet à l'heure de ſa mort ; ſon intention eſtoit d'en prendre ſemblable onction, qu'il en avoit pris à ſon ſacre, combien que beaucoup de gens cuidoient qu'il s'en vouſiſt oindre tout le corps, ce qui n'eſt pas vrayſemblable, car ladite ſaincte Ampolle eſt fort petite, & n'y a pas grande matiere dedans. Je la vis à l'heure, dont je parle ; & auſſi quand ledit Seigneur fut mis en terre, à noſtre Dame de Clery.

Le Turc, qui regne aujourd'huy (a), luy envoya une Ambaſſade qui vint juſques à Riez en Provence, mais ledit Seigneur ne la voulut point oüir, ne qu'elle vint plus avant. Ledit Ambaſſadeur luy apportoit un grand roolle de Reliques, leſquelles eſtoient encores à Conſtantinople, entre les mains dudit Turc, leſquelles choſes il offroit au Roy, avec grand'ſomme d'argent, pourveu que ledit Seigneur vouſiſt bien faire garder le frere (b)

(a) C'étoit Bajazet II qui ſuccéda à Mahomet II ſon pere en 1481 & mourut en 1512.

(b) C'étoit Sultan Zizim, qui fut depuis empoiſonné par le Pape Alexandre VI en 1494 ; c'eſt ce qu'on verra dans la ſuite de ces Mémoires Livre VII.

dudit Turc, lequel eſtoit en ce Royaume entre les mains de ceux de Rhodes, & à preſent à Rome és mains du Pape.

Par toutes les choſes deſſuſdites l'on peut connoiſtre le ſens & grandeur de noſtre Roy, & comme il eſtoit eſtimé & honoré par le monde, & comme les choſes ſpirituelles, de devotion, & de Religion eſtoient employées pour luy allonger ſa vie, auſſi les choſes temporelles : toutesfois le tout n'y fit rien, & falloit qu'il paſſaſt par là où les autres ſont paſſez. Une grace luy fit Dieu, car il l'avoit créé plus ſage, plus liberal, & plus vertueux en toutes choſes, que les autres Princes, qui regnoient avec luy, & de ſon temps, & qui eſtoient ſes ennemis & voiſins, avec ce qu'il les paſſa en toutes choſes, auſſi les paſſa-il en longueur de vie, mais ce ne fut de gueres. Car le Duc de Bourgogne Charles, la Ducheſſe d'Auſtriche ſa fille, le Roy Edoüard, & le Duc Galeas de Milan, le Roy Jehan d'Arragon tous ceux-là eſtoient morts, peu d'années par avant luy; & de la Ducheſſe d'Auſtriche, & du Roy Edoüard, & de luy, n'y eut comme rien à dire. En tous y avoit du bien & du mal, car ils eſtoient hommes, mais ſans uſer de nulle flaterie, en luy avoit trop plus de choſes à Office de Roy, & de

Prince, qu'en nul des autres. Je les ay preſque tous veus, & ſceu ce qu'ils ſçavoient faire, parquoy je ne devine point.

CHAPITRE XI.

Comment Le Roy Louis XI fit venir vers luy Charles ſon fils peu avant ſa mort, & des commandemens & ordonnances qu'il fit, tant à luy qu'à autres.

En cet an mil quatre cens quatre-vingt & trois, voulut le Roy voir Monſeigneur le Dauphin ſon fils, lequel il n'avoit veu de pluſieurs années; car il craignoit qu'il fuſt veu de gueres de gens, tant pour la ſanté de l'enfant, que de peur qu'on ne le tiraſt hors de là, & que ſoubs ombre de luy, quelque aſſemblée ſe fit en ſon Royaume; car ainſi avoit-il eſté faict de luy contre le Roy Charles VII ſon pere, à l'heure qu'il n'avoit que (a) treize ans, par aucuns Seigneurs du Royaume, & s'appella cette guerre

(a) Guerre, ou plutôt Faction, dite la Praguerie, en l'an 1440, dans laquelle on s'étoit ſervi du nom de Louis alors Dauphin, pour inquiéter Charles VII: mais le Dauphin Louis avoit alors non pas treize ans, mais 18, étant né à Bourges le Samedi 3 Juillet 1423.

la Praguerie (a) ; mais elle ne dura gueres ; & ne fut qu'un debat de Cour.

Entre toutes ces choſes il recommanda à ſon fils Monſeigneur le Dauphin aucuns ſerviteurs, & luy commanda expreſſement de ne changer aucuns Officiers, luy alleguant que quand le Roy Charles VII ſon pere alla à Dieu, & que luy vint à la Couronne, il deſapointa tous les bons & notables Chevaliers du Royaume, & qui avoient aidé & ſervi ſondit pere, à conquerir la Normandie & Guyenne, & chaſſer les Anglois hors du Royaume, & à le remettre en paix & bon ordre (car ainſi le trouva-il, & bien riche) dont il luy en eſtoit bien mal pris ; car il en eut la guerre appellée le Bien public (dont j'ay parlé ailleurs) qui cuida eſtre cauſe de luy oſter la Couronne. Bientoſt après que le Roy eut parlé à Monſeigneur le Dauphin ſon fils, & achevé ce mariage (dont j'ay parlé) luy prit la maladie (dont il partit de ce monde) par un Lundy, & dura juſques au Samedy enſuivant, (b) penultiéme

(a) On nomme cette Rebellion la Praguerie, par alluſion aux mouvemens excités à Pragues en Bohême par les Diſciples de Jean Hus & Jerôme de Pragues.

(b) La mort de Louis XI le 30 Août 1483. Mais dans ce même mois, & peu avant ſa mort, ce Prince

d'Aouſt, mil quatre cens quatre-vingt & trois, & eſtois preſens à la fin de la maladie, parquoy en veux dire quelque choſe.

Dès que le mal luy prit, il perdit la parolle, comme autrefois avoit fait, & quand elle luy fut revenuë, ſe ſentit plus foible que jamais n'avoit eſté, combien qu'auparavant il l'eſtoit tant, qu'à grand'peine pouvoit-il mettre la main juſques à la bouche, & eſtoit tant maigre & deffaict, qu'il faiſoit pitié à tous ceux qui le voyoient. Ledit Seigneur ſe jugea mort, & ſur l'heure il envoya querir Monſeigneur de Beaujeu, mary de ſa fille, à preſent Duc de Bourbon, & luy commanda aller au Roy ſon fils qui eſtoit à Amboiſe (ainſi l'appella-il) en luy recommandant le Roy ſondit fils, & ceux qui l'avoyent ſervy, & luy donna toute la charge & gouvernement dudit Roy, & luy commanda qu'aucunes gens n'en approchaſſent, & luy en dit pluſieurs bonnes & notables cauſes; & ſi en tout ledit Seigneur de Beaujeu euſt obſervé ſes commandemens, ou à tout le moins en partie (car il y eut

fit une alliance avec les villes Anſéatiqnes de l'Allemagne & du Nord, alliance qui fut confirmée par le Roi Charles VIII au commencement de Septembre ſuivant.

quelque commandement extraordinaire, & qui n'eſtoit de tenir) mais qu'en la generalité il les eut gardez, je croy que c'eut eſté le profit du Royaume & le ſien particulier, veu les choſes advenuës depuis.

Aprés envoya le Chancelier, & toute ſa ſequelle, porter les Seaux audit Roy ſon fils. Luy envoya auſſi partie des Archers de ſa garde, & Capitaines, & toute ſa Vennerie & Fauconnerie, & toutes autres choſes. Et tous ceux qui le venoient voir, il les envoyoit à Amboiſe devers le Roy (ainſi l'appelloit-il) leur priant de le ſervir bien, & par tous luy mandoit quelque choſe, & par eſpecial par Eſtienne de Vers (a), lequel avoit nourry ledit Roy nouveau, & ſervy de premier Valet-de-chambre, & l'avoit desja fait le Roy noſtre maiſtre Baillif de Meaux. La Parolle jamais ne luy faillit, depuis qu'elle luy fut revenuë, ne le ſens, ne jamais ne l'eut ſi bon : car inceſſamment ſe vuidoit, qui luy oſtoit toute fumée de la teſte. Jamais en toute ſa maladie ne ſe plaignit, comme font toutes ſortes de gens, quand ils ſentent mal. Au moins ſuis-je de cette nature, & en ay veu

(a) Etienne de Vers, ou de Veſts, ſuivant l'Edition de 1525.

pluſieurs autres, & auſſi l'on dit que le plaindre allege la douleur.

CHAPITRE XII.

Comparaiſon des maux & douleurs que ſouffrit le Roy Louys, à ceux qu'il avoit fait ſouffrir à pluſieurs perſonnes, avec continuation de ce qu'il fit, & fut fait avec luy juſques à ſa mort.

INCESSAMMENT diſoit quelque choſe de ſens; & dura ſa maladie (comme j'ay dit) depuis le Lundy, juſques au Samedy au ſoir. Sur ce je veux faire comparaiſon des maux & douleurs qu'il a fait ſouffrir à pluſieurs, à ceux qu'il a ſoufferts avant mourir: pour ce que j'ay eſperance qu'ils l'auront mené en Paradis, & que ce aura eſté partie de ſon Purgatoire: & s'ils n'ont eſté ſi grands, ne ſi longs, comme ceux qu'il a fait ſouffrir à pluſieurs, auſſi avoit-il autre & plus grand office en ce monde, qu'ils n'avoient, & ſi jamais n'avoit ſouffert de ſa perſonne, mais tant avoit eſté obey, qu'il ſembloit que toute l'Europe ne fut faite que pour luy porter obeiſſance; parquoy ce petit qu'il ſouffroit contre ſa nature & accouſtumance, luy eſtoit plus grief à porter.

Tousjours avoit eſperance en ce bon Her-

mite, qui eſtoit au Pleſſis, dont j'ay parlé, qu'il avoit fait venir de Calabre, & inceſſamment envoyoit devers luy, diſant que s'il vouloit il luy allongeroit bien ſa vie : car nonobſtant toutes ces ordonnances, qu'il avoit faites de ceux qu'il avoit envoyez devers Monſeigneur le Dauphin ſon fils, ſi luy revint le cœur, & avoit bien eſperance d'échaper : & ſi ainſi fut advenu, il eut bien departy l'aſſemblée, qu'il avoit envoyée à Amboiſe, à ce nouveau Roy. Et pour cette eſperance qu'il avoit audit Hermite, fut aviſé par un certain Theologien & autres, qu'on luy declareroit qu'il s'abuſoit, & qu'en ſon faict n'y avoit plus d'eſperance qu'à la miſericorde de Dieu ; & qu'à ces parolles ſe trouveroit preſent ſon Medecin, maiſtre Jacques Cothier, (a) en qui il avoit toute eſperance, & à qui chacun mois il donnoit dix mille eſcus, eſpeperant qu'il luy allongeroit la vie. Et fut priſe cette concluſion par maiſtre Olivier & ledit maiſtre Jacques Medecin, afin que de

(a) Il faut écrire Coittier, comme faiſoit ce Medecin même. Guaguin, *Quoterus*, & l'Italien *Cottier*. Il fut recherché après la mort du Roi pour les dons immenſes qu'il en avoit reçus, & il ne ſe tira d'affaire qu'en faiſant au Roi Charles VIII un prêt gratuit de cinquante mille écus.

tous points il penſaſt à ſa conſcience ; & qu'il laiſſaſt toutes autres penſées, & ce Saint homme en qui il ſe fioit.

Et tout ainſi qu'il avoit hauſſé ledit maiſtre Olivier & autres, trop à coup, & ſans propos, en eſtat plus grand qu'il ne leur appartenoit : auſſi tout de meſme prirent charge ſans crainte de dire choſe à un tel Prince, qui ne leur appartenoit pas : n'y ne garderent la reverence & humilité qu'il appartenoit au cas, comme euſſent fait ceux qu'il avoit de long-temps nourris, & leſquels peu auparavant il avoit eſloignez de luy, pour ſes imaginations ; mais tout ainſi qu'à deux grands perſonnages qu'il avoit fait mourir de ſon temps (dont de l'un fit conſcience à ſon treſpas, & de l'autre non, ce fut du Duc de Nemours, & du Comte de Sainct-Paul) fut ſignifiée la mort par Commiſſaires deputez à ce faire ; leſquels commiſſaires en briefs mots leur declarerent leur ſentence, & baillerent Confeſſeur, pour diſpoſer de leurs conſciences, en peu d'heures qui leur fut baillée à ce faire ; tout ainſi ſignifierent à noſtre Roy les deſſusdits ſa mort en brieves paroles & rudes, diſans : *Sire, il faut que nous nous acquitions, n'ayez plus d'eſperance en ce Sainct homme, ny en autre*

choſe : car ſeurement il eſt fait de vous, & pour ce penſez à voſtre conſcience, car il n'y a nul remede. Et chacun dit quelque mot aſſez brief, auſquels il reſpondit : *J'ay eſperance que Dieu m'aidera : car par aventure je ne ſuis pas ſi malade comme vous penſez.*

Quelle douleur luy fut d'ouir cette nouvelle, & cette ſentence ? car oncques homme ne craignit plus la mort, & ne fit tant de choſes, pour y cuider mettre remede, comme luy; & avoit tout le temps de ſa vie prié à ſes ſerviteurs, & à moy comme à d'autres, que ſi on le voyoit en neceſſité de mort, que l'on ne luy dit, fors tant ſeulement : *Parlez peu* : & qu'on l'emeuſt ſeulement à ſoy confeſſer, ſans luy prononcer ce cruel mot de la mort : car il luy ſembloit n'avoir pas le cœur pour ouyr une ſi cruelle ſentence; toutes-fois il l'endura vertueuſement, & toutes autres choſes, juſques à la mort, & plus que nul homme que jamais j'ay veu mourir. A ſon fils qu'il appelloit Roy, manda pluſieurs choſes, & ſe confeſſa trés-bien, & dit pluſieurs Oraiſons ſervans à propos, ſelon les Sacremens qu'il prenoit, leſquels luy meſme demanda; & comme j'ay dit, il parloit auſſi ſec, comme ſi jamais n'euſt eſté malade, parloit de toutes choſes qui pouvoient ſervir au Roy ſon fils,

&

& dit entre autres choſes, qu'il vouloit que le ſieur des Cordes ne bougeat d'avec le Roy ſon fils de ſix mois, & qu'on le priat de ne mener nulle pratique ſur Calais, n'y ailleurs, diſant qu'il eſtoit conclu avec luy de conduire telles entrepriſes, & à bonne intention pour le Roy & pour le Royaume; mais qu'elles eſtoient dangereuſes, & par eſpecial celle de Calais, de peur d'emouvoir les Anglois; & vouloit ſur toutes choſes, qu'aprés ſon treſpas on tint le Royaume en paix cinq ou ſix ans, ce que jamais n'avoit peu ſouffrir en ſa vie. Et à la verité dire, le Royaume en avoit bon beſoin : car combien qu'il fut grand & eſtendu, ſi eſtoit-il bien maigre & pauvre, & par eſpecial pour les paſſages des Gens-d'armes, qui ſe remuoyent d'un pays en un autre, comme ils ont fait depuis & beaucoup pis. Il ordonna qu'on ne prit pas de debat en Bretagne, & qu'on laiſſat vivre le Duc François en paix, & ſans luy donner doute ne craintes, & ſemblablement tous les voiſins du Royaume, afin que le Roy & le Royaume peuſſent demeurer en paix juſques à ce que le Roy fut grand & en aage pour en diſpoſer à ſon plaiſir.

Voila donc comment peu diſcretement luy

fut ſignifiée cette mort. Ce que j'ay bien voulu reciter, pour ce qu'en un article precedent j'ay commencé à faire comparaiſon des maux qu'il avoit fait ſouffrir à aucuns, & à pluſieurs qui vivoient ſous luy, & en ſon obeiſſance, avec ceux qu'il ſouffrit avant ſa mort, afin que l'on voye s'ils n'eſtoient ſi grands ne ſi longs (comme j'ay dit audit article) ſi eſtoient-ils bien grands, veu ſa nature, qui plus demandoit obeiſſance que nul autre en ſon temps, & qui plus l'avoit eüe; parquoy un petit mot de reſponſe, contre ſon vouloir, luy eſtoit bien grande punition de l'endurer. J'ay parlé comme luy fut ſignifiée & prononcée peu diſcretement la mort; mais quelques cinq ou ſix mois devant cette mort, il avoit ſuſpicion de tous hommes, & ſpeciallement de tous ceux qui eſtoient dignes d'avoir authorité. Il avoit crainte de ſon fils, & le faiſoit eſtroitement garder : ne nul homme ne le voyoit, ne parloit à luy, ſinon par ſon commandement. Il avoit doute à la fin de ſa fille, & de ſon gendre, à preſent Duc de Bourbon, & vouloit ſçavoir quelles gens entroyent au Pleſſis quant & eux; & à la fin, rompit un conſeil, que le Duc de Bourbon, ſon gendre, tenoit leans par ſon commandement.

A l'heure que ſondit gendre, & le Comte de Dunois (a) revinrent de remener l'Ambaſſade qui eſtoit venuë aux nopces du Roy ſon fils, & de la Reyne, à Amboiſe, & qu'ils retournerent au Pleſſis, & entrerent beaucoup de gens avec eux, ledit Seigneur, qui fort faiſoit garder les portes, eſtant en la galerie, qui regarde en la cour dudit Pleſſis, fit appeller un de ſes Capitaines des Gardes, & luy commanda aller taſter aux gens des Seigneurs deſſuſdits, voir s'il n'avoyent point de Brigandines ſous leurs robes, & qu'il le fit comme en deviſant à eux, ſans trop en faire le ſemblant. Or regardez s'il avoit fait vivre beaucoup de gens en ſuſpicion & crainte ſous luy, s'il en eſtoit bien payé, & de quelles gens il pouvoit avoir ſeureté, puis que de ſon fils, fille & gendre il avoit ſuſpicion. Je ne le dis point pour luy ſeulement, mais pour tous autres Seigneurs, qui deſirent eſtre craints, jamais ne ſe ſentent de la revanche, juſques à la vieilleſſe : car pour la penitence ils craignent tout homme. Et quelle douleur eſtoit à ce Roy d'avoir telle peur & telles paſſions ?

Il avoit ſon Medecin appellé maiſtre Jac-

(a) Comte de Dunois, bâtard de la Maiſon d'Orléans.

ques Cothier, à qui en cinq mois il donna cinquante quatre mille eſcus contans (qui eſtoit à raiſon de dix mil eſcus le mois, & quatre-mille par deſſus) & l'Eveſché d'Amiens pour ſon neveu, & autres Offices (a) & terres pour luy, & pour ſes amis. Ledit Medecin luy eſtoit ſi très-rude, que l'on ne diroit point à un valet les outrageuſes & rudes paroles, qu'il luy diſoit, & ſi le craignoit tant ledit Seigneur, qu'il ne l'eut oſé envoyer hors d'avec luy, & ſi s'en plaignoit à ceux à qui il en parloit ; mais il ne l'eut oſé changer, comme il faiſoit tous autres ſerviteurs, pour ce que ledit Medecin luy diſoit audacieuſement ces mots : *Je ſçay bien qu'un matin vous m'envoyerez, comme vous faites d'autres : mais par la* . . . . . (un grand ſerment qu'il juroit) *vous ne vivrez point huict jours après.* De ce mot là s'épouvantoit tant, qu'après ne le faiſoit que flater, & luy donner, qui luy eſtoit un grand Purgatoire en ce monde, veu la grande obeïſſance qu'il avoit euë de toutes gens de bien, & de grands hommes.

Il eſt vray que le Roy noſtre maiſtre avoit fait de rigoureuſes priſons, comme cages de

(a) Il fut premier Préſident de la chambre des Comptes de Paris ; dignité qui ne ſe donnoit alors qu'à un Seigneur d'une grande naiſſance.

ſer, & autres de bois, couvertes de plaques de fer par le dehors, & par le dedans, avec terribles ferrures de quelques huict pieds de large, & de la hauteur d'un homme, & un pied plus. Le premier qui les deviſa, fut l'Eveſque de Verdun (a), qui en la premiere qui fut faite, fut mis incontinent, & a couché quatorze ans. Pluſieurs depuis l'ont maudit, & moy auſſi, qui en ay taſté, ſous le Roy de preſent, l'eſpace de huict mois. Autrefois avoit fait faire à des Allemans des fers très-peſans & terribles, pour mettre aux pieds, & y eſtoit un anneau, pour mettre au pied, fort malaiſé à ouvrir, comme à un carquan, la chaine groſſe & peſante, & une groſſe boule de fer au bout, beaucoup plus peſante que n'eſtoit de raiſon, & les appelloit-l'on les Fillettes du (6) Roy. Toutesfois j'ay veu beaucoup de gens de bien priſonniers les avoir aux pieds, qui depuis en ſont ſaillis à grand honneur & à grant joye, & qui depuis ont eu grands biens de luy, & entre les autres, un fils de Monſeigneur de la Grutuſe de Flandres, pris en bataille, lequel ledit Seigneur maria, & fit ſon Chambellan, & Senechal d'Anjou, & luy bailla cent Lances. Auſſi au Seigneur de Piennes, priſonnier de guerre,

(a) Guillaume de Haraucourt.

& audit Seigneur de Vergy. Tous deux ont eu Gens d'armes de luy, & ont eſté ſes Chambellans, ou de ſon fils & autres gros eſtats; & autant à Monſeigneur de (a) Rochefort, frere du Conneſtable, & à un appellé Roquebertin, du pays de Catalogne, ſemblablement priſonnier de guerre, à qui il fit de grands biens, & pluſieurs autres, qui feroient trop longs à nommer, & de diverſes contrées.

Or cecy n'eſt pas noſtre matiere principale, mais faut revenir à dire qu'ainſi comme de ſon temps furent trouvées ces mauvaiſes & diverſes priſons, tout ainſi, avant mourir, il ſe trouva en ſemblables, & plus grandes priſons, & auſſi plus grande peur il eut que ceux qu'il y avoit tenus; laquelle choſe je tiens à très-grande grace pour luy, & pour partie de ſon Purgatoire, & le dis ainſi pour monſtrer qu'il n'eſt nul homme de quelque dignité qu'il ſoit, qui ne ſouffre, ou en ſecret, ou en public, & par ſpecial ceux qui font ſouffrir les autres. Ledit Seigneur, vers la fin de ſes jours, fit clorre, tout à l'entour de ſa maiſon du Pleſſis-les-Tours, de gros barreaux de fer, en forme de groſſes grilles, & aux quatre coins de ſa maiſon,

(a) Les annales de France le nomment Jacques de Saint-Paul.

quatre moineaux de fer, bons, grands, & eſpais. Leſdites grilles eſtoient contre le mur, du coſté de la place, de l'autre part du foſſé : car il eſtoit à fond de cuve, & y fit mettre pluſieurs broches de fer, maſſonnées dedans le mur, qui avoient chacune trois ou quatre pointes, & les fit mettre fort près l'une de l'autre. Et davantage ordonna dix Arbaleſtriers à chacun des moyneaux dedans leſdits foſſez, pour tirer à ceux qui en approcheroient, avant que la porte fut ouverte, & vouloit qu'ils couchaſſent auſdits foſſez, & ſe retiraſſent auſdits moineaux de fer. Il entendoit bien que cette fortification ne ſuffiſoit pas contre grand nombre de gens, ne contre une armée : mais de cela il n'avoit point peur, ſeulement craignoit-il que quelque Seigneur, ou pluſieurs, ne fiſſent une entrepriſe de prendre la place de nuict, demy par amour & demy par force, avec quelque peu d'intelligence, & que ceux-là priſſent l'authorité, & le fiſſent vivre comme homme ſans ſens, & indigne de gouverner.

La porte du Pleſſis ne s'ouvroit, qu'il ne fut huict heures du matin, ny ne baiſſoit-on le pont juſqu'à ladite heure, & lors y entroient les officiers : & les Capitaines des gardes mettoient les portiers ordinaires ; & puis ordon-

noient leur guet d'Archers, tant à la porte que parmy la cour, comme en une place frontière eſtroitement gardée; & n'y entroit nul que par le guichet, & que ce ne fut du ſceu du Roy, excepté quelque Maiſtre-d'hoſtel, & gens de cette ſorte, qui n'alloient point devers luy. Eſt-il donques poſſible de tenir un Roy, pour le garder plus honneſtement, & en eſtroite priſon, que luy meſme ſe tenoit? Les cages où il avoit tenu les autres, avoient quelques huict pieds en quarré, & luy qui eſtoit ſi grand Roy, avoit une petite cour de Chaſteau à ſe pourmener, encores n'y venoit-il gueres: mais ſe tenoit en la galerie, ſans partir de là, ſinon par les chambres, & alloit à la meſſe, ſans paſſer par ladite cour. Voudroit-t'on dire que ce Roy ne ſouffrit pas auſſi bien que les autres? qui ainſi s'enfermoit, & ſe faiſoit garder, qui eſtoit ainſi en peur de ſes enfans, & de tous ſes prochains parens, & qui changeoit & muoit de jour en jour ſes ſerviteurs qu'il avoit nourris, & qui ne tenoient bien ne honneur que de luy, tellement qu'en nul d'eux ne s'oſoit fier, & s'enchainoit ainſi de ſi eſtrange chaine & cloſtures. Il eſt vray que le lieu eſtoit plus grand que d'une priſon commune, auſſi eſtoit-il plus grand que priſonniers communs.

On pourroit dire que d'autres ont eſté plus ſuſpicionneux que luy, mais ce n'a pas eſté de noſtre temps, ne par aventure homme ſi ſage que luy, ne qui eut ſi bons ſubjets, & avoient ceux-là par aventure eſté cruels & tyrans ; mais ceſtui-cy n'a fait mal à nul, qui ne luy euſt fait quelque offenſe. Je n'ay point dit ce que deſſus, pour ſeulement parler des ſuſpicions de noſtre Roy, mais pour dire que la patience, qu'il a porté en ſes paſſions, ſemblables à celles qu'il a fait porter aux autres, je la répute à punition, que noſtre Seigneur luy a donnée en ce monde, pour en avoir moins en l'autre, tant és choſes dont j'ay parlé, comme en ſes maladies, bien grandes, & douloureuſes pour luy, & qu'il craignoit beaucoup, avant qu'elles luy advinſſent ; & auſſi, à fin que ceux qui viendront après luy, ſoient un peu plus piteux au peuple, & moins aſpres à punir qu'il n'avoit été : combien que je ne luy veux pas donner charge, ne dire avoir veu meilleur Prince. Il eſt vray qu'il preſſoit ſes ſubjets, toutes-fois il n'eut point ſouffert qu'un autre l'eut fait, ne privé, ny étrange.

Après tant de peur, & de ſuſpicions & douleurs, noſtre Seigneur fit miracle ſur luy, & le guerit tant de l'ame que du corps, comme

toujours a accouſtumé, en faiſant ſes miracles : car il l'oſta de ce miſerable monde en grande ſanté de ſens & d'entendement, & bonne memoire, ayant receu tous ſes Sacremens, ſans ſouffrir douleur que l'on cogneut, mais toujours parlant juſques à une Patenoſtre avant ſa mort. Ordonna de ſa ſépulture, & nomma ceux qu'il vouloit qu'ils l'accompagnaſſent par chemin, & diſoit qu'il n'eſperoit à mourir qu'au Samedy, & que noſtre Dame luy procureroit cette grace, en qui toujours avoit eu fiance & grande devotion & priere ; & tout ainſi luy en advint : car il deceda le Samedy, penultiéme jour d'Aouſt, l'an mil quatre cens quatre-vingts & trois, à huict heures au ſoir, audit lieu du Pleſſis, où il avoit pris la maladie le Lundy de devant. Noſtre Seigneur ait ſon ame, & la veuille avoir receuë en ſon Royaume de Paradis.

CHAPITRE XIII.

Diſcours ſur la miſere de la vie des hommes, & principalement des Princes, par l'exemple de ceux du temps de l'autheur, & premierement du Roy Louys.

PEU d'eſperance doivent avoir les pauvres & menuës gens au fait de ce monde puis

qu'un ſi grand (7) Roy y a tant ſouffert & travaillé, & puis laiſſé tout, & ne put trouver une ſeule heure pour eſloigner ſa mort, quelque diligence qu'il ait ſceu faire. Je l'ay cognu, & ay eſté ſon ſerviteur à la fleur de ſon aage, & en ſes grandes proſperitez : mais je ne le vis oncques ſans peine & ſans ſoucy. Pour tous plaiſirs il aimoit la chaſſe, & les oiſeaux en leurs ſaiſons : mais il n'y prenoit point tant de plaiſir comme aux chiens. Des Dames, il ne s'en eſt point meſlé, tant que j'ay eſté avec luy, car à l'heure de mon arrivée, luy mourut un fils, nommé Joachim né l'an 1459, dont il eut grand deuil, & fit lors vœu à Dieu en ma preſence, de jamais ne toucher à femme qu'à la Reyne (a) ſa femme, & combien qu'ainſi le devoit faire ſelon l'ordonnance de l'Egliſe, ſi fut-ce grand' choſe, à en avoir tant à ſon commandement, de perſeverer en cette promeſſe ; veu encores que la Reyne n'eſtoit point de celles, où on devoit prendre grand plaiſir : mais au demeurant fort bonne Dame. Encores en cette chaſſe avoit preſqu'autant d'ennui que de plaiſir : car il prenoit grande peine, pour autant qu'il couroit les cerfs à force, & ſe levoit fort

(a) Cependant il n'a pas laiſſé d'avoir depuis pluſieurs filles naturelles, mariées en différentes maiſons.

matin, & alloit aucunesfois loin, & ne laiſſoit point cela pour nul temps qu'il fit : & ainſi s'en retournoit aucunesfois bien las, & preſque toujours couroucé à quelqu'un : car c'eſt un meſtier qui ne ſe conduit pas tousjours au plaiſir de ceux qui le meinent : toutesfois il s'y connoiſſoit mieux que nul homme qui ait regné de ſon temps, ſelon l'opinion de chacun. A cette chaſſe eſtoit ſans ceſſe, & logé par les villages, juſques à ce qu'il venoit quelques nouvelles de la guerre : car preſque tous les eſtez, y avoit quelque choſe entre le Duc Charles de Bourgogne & luy, & ils faiſoient trefves tout l'hyver.

Auſſi il eut pluſieurs affaires, pour cette Comté de Rouſſillon, contre le Roy Jehan d'Arragon, pere du Roy d'Eſpagne, qui regne de preſent : car combien qu'ils fuſſent fort pauvres & troublez, avec leurs ſujets, comme ceux de Barcelone & autres, & que le fils n'eut rien (mais il attendoit la ſucceſſion du Roy Dom Henry de Caſtille, frere de ſa femme, laquelle depuis luy eſt advenuë) toutesfois ils luy faiſoient grande reſiſtance : car ils avoient les cœurs des ſujets dudit pays de Rouſſillon, lequel couſta fort cher au Roy & au Royaume : car il y mourut, & s'y perdit maint homme de bien, & y deſpendit

grand argent : car cette guerre dura longuement. Ainſi le plaiſir qu'il prenoit, eſtoit peu de temps en l'an, & en grand travail de ſa perſonne, comme j'ay dit. Le temps qu'il repoſoit, ſon entendement travailloit, car il avoit affaire en tant de lieux que merveille ; & ſe fut auſſi volontiers empeſché des affaires de ſes voiſins comme des ſiens, & mis gens en leurs maiſons, & departy les authoritez d'icelles. Quand il avoit la guerre, il deſiroit paix ou treſve, quand il avoit la paix ou la treſve, à grande peine les pouvoit-il endurer. De maintes menuës choſes de ſon Royaume ſe meſloit, dont il ſe fut bien paſſé ; mais ſa complexion eſtoit telle, & ainſi vivoit. Auſſi ſa mémoire eſtoit ſi grande, qu'il retenoit toutes choſes, & cognoiſſoit tout le monde, & en tous pays, & à l'entour de luy.

A la vérité il ſembloit mieux pour ſecourir & ſeigneurier un monde, qu'un Royaume. Je ne parle point de ſa grande jeuneſſe, car je n'eſtois point avec luy ; mais en l'aage d'onze ans par aucuns Seigneurs & autres du Royaume, il fut embroüillé contre le Roy Charles VII ſon pere, en une guerre qui peu dura, appellée la Praguerie. Quand il fut marié à une fille (a) d'Ecoſſe, à ſon dé-

(a) Marguerite, fille de Jacques I Roi d'Ecoſſe, mariée en 1436.

plaiſir, & tant qu'elle veſquit il y eut regret; & après pour les bendes & broüillis de la maiſon du Roy ſon pere, il ſe retira au Dauphiné (qui eſtoit ſien) où beaucoup de gens de bien le ſuivirent, & plus qu'il n'en pouvoit nourrir. Luy eſtant en Dauphiné, il ſe maria avec la fille (a) du Duc de Savoye; & toſt aprés ce mariage il eut debat avec ſon beau-pere, & ſe firent très-aſpres guerres. Le Roy Charles (b) ſon pere, voyant ſon fils trop accompagné de gens de bien, de Gens-d'armes à ſon gré, delibera d'y aller en perſonne, en grand nombre de gens, & de l'en mettre dehors, & ſe mit en chemin, & prit peine d'en retirer pluſieurs, en leur commandant comme à ſes ſubjets, & ſur les peines accouſtumées, ſe retirer devers luy. A quoy pluſieurs obeyſſoient, au grand deſplaiſir du Roy noſtre maiſtre, lequel voyant le courroux de ſon pere, nonobſtant qu'il fuſt fort, ſe delibera partir de là, & luy laiſſer le pays, & s'en alla par la Bourgogne, avec peu de gens, devers le Duc Philippe de Bour-

(a) Charlotte, fille de Louis Duc de Savoye, mariée en 1437.

(b) Charles VII étant en guerre contre Louis ſon fils, celui-ci ſe réfugia vers le Duc Philippe de Bourgogne l'an 1456 où il demeura juſques en l'an 1461 qu'il ſucceda au Royaume.

gogne : lequel à grand honneur le recueillit, & luy departit de ſes biens, & à ſes principaux ſerviteurs, comme le Comte de Comminges, le Seigneur de Montauban, & autres, par forme de penſion, par chaſcun an, & fit, durant le temps, qu'il y fut, dons à ſes ſerviteurs.

Toutesfois à la deſpenſe qu'il faiſoit de tant de gens qu'il avoit, l'argent luy failloit ſouvent (a), qui luy eſtoit grande peine & ſoucy, & luy en falloit chercher, ou emprunter, ou ſes gens l'euſſent laiſſé, qui eſt grande

(a) Louis XI, après s'être retiré d'auprès de ſon père, vers ledit Duc de Bourgogne, ſe trouva dans une telle néceſſité & diſette d'argent, que ce Prince fut obligé de faire au ſieur de Saſſenage un billet de trente écus ; le voici tel qu'il exiſte dans la Bibliothèque du Roi : » Nous Loys ainſné fils du Roi de Fran-» ce, Daulphin de Viennois, confeſſons devoir à » Jacques Sieur de Chacenage, (Saſſenage) la ſomme » de trente eſcus, pour ung cheval moreau qu'il a » baillé & delivré par noſtre ordonnance à Henri » Guerin, auquel nous l'avons donné, laquelle ſomme » de trente eſcus nous lui promettons payer dedans » Nouel prochain venant, en teſmoing de ce nous » avons ſigné cette préſente cedule de noſtre main le » trente-un jour de Septembre l'an mil quatre cent » cinquante-neuf. Signé, LOYS ». Tiré du manuſcrit 361 parmi ceux de Ganières, dans la Bibliothèque de Sa Majeſté, folio 84.

angoiſſe à un Prince, qui ne l'a point accouſtumé. Et par ainſi n'eſtoit point ſans peine en cette maiſon de Bourgogne, & luy falloit entretenir le Prince & ſes principaux Gouverneurs, de peur qu'on ne s'ennuyaſt de luy, à y eſtre tant: car il y fut ſix (a) ans, & inceſſamment le Roy ſon pere y envoyoit Ambaſſadeurs pour l'en mettre hors, ou qu'il luy fut renvoyé. Et en cela vous pouvez penſer qu'il n'eſtoit point oiſif, & ſans grandes penſées & ſoucy. Or donc en quel temps pourroit-l'on dire qu'il eut eu joye ne plaiſir à avoir toutes les choſes deſſuſdites? Je croy que depuis ſon enfance il n'eut jamais que tout mal & travail juſques à la mort. Et ſuis certain que ſi tous les bons jours qu'il a eu en ſa vie, eſquels il a eu plus de joye & de plaiſir que de travail & d'ennuy, eſtoient bien nombrez, qu'il s'en trouveroit bien peu; & me ſemble qu'il s'en trouveroit bien vingt de peine & de travail contre un de plaiſir & d'aiſe. Il veſquit environ 61 ans, toutesfois il avoit toujours imagination de ne paſſer point 60 ans; & diſoit que depuis long-temps Roy de France ne le paſſa. Aucuns veulent dire depuis Charles le Grand; toutesfois le Roy noſtredit maiſtre fut bien avant au ſoixante & unieme.

(a) Il n'y fut que cinq ans.

Le

Le Duc Charles de Bourgogne, quel aiſe, ne quel plaiſir, ſçauroit-on dire qu'il ait eu plus grand que noſtre Roy, dont j'ay parlé? Il eſt vray qu'en ſa jeuneſſe il eut peu de ſoucy; car il n'entreprit rien qu'il n'eut environ vingt-deux ans, & juſques-là veſquit ſain, & ſans trouble. Alors commença ſe troubler avec les Gouverneurs de ſon pere, leſquels ſondit pere ſouſtint, pourquoy le fils s'abſenta de ſa preſence, & s'en alla tenir en Hollande où il fut bien recueilly, & prit intelligence avec ceux de Gand, & par fois y venoit. Il n'avoit rien de ſon pere, mais ce pays d'Hollande (a) eſtoit fort riche, & luy faiſoit de grands dons, & pluſieurs groſſes villes des autres pays, pour l'eſperance qu'ils avoient d'acquerir ſa grace, pour le temps advenir, qui eſt couſtume generale, que tousjours on complaiſt plus aux gens de qui on eſpere la puiſſance & authorité accroiſtre, pour le temps advenir, que l'on ne fait pour celuy qui eſt ja en tel degré, qu'il ne peut monter plus haut, & y eſt l'amour plus grande, par eſpecial entre le peuple. C'eſt pourquoy le Duc Philippe, quand on luy diſoit que les

(a) C'eſt plutôt Brabant; ce fut auſſi à Genep, un peu à l'Eſt de Nivelle que ſe retira le Dauphin, après ſa fuite du Dauphiné.

Gandois aimoient tant ſon fils, & qu'il les ſçavoit ſi bien conduire, reſpondoit qu'ils avoient tousjours bien aimé leur Seigneur avenir ; mais depuis qu'il eſtoit Seigneur, ils le haïſſoient. Et ce proverbe fut veritable ; car onques puis que le Duc Charles fut Seigneur, ils ne l'aimerent, & luy monſtrerent bien, comme j'ay dit ailleurs ; & auſſi de ſon coſté, ne les aimoit point ; mais à ce qui eſt deſcendu de luy ils ont fait plus de dommage, qu'ils n'euſſent ſceu faire à luy.

Pour tousjours continuer mon propos, depuis que le Duc Charles entreprit la guerre pour les terres de Picardie, que noſtre Maiſtre avoit rachetées de ſon pere le Duc Philippe, & qu'il ſe fut mis avec les autres Seigneurs du Royaume, en cette guerre du Bien public, quel aiſe eut-il depuis ? Il eut tousjours travail, ſans nul plaiſir, & de ſa perſonne & de l'entendement ; car la gloire luy monta au cœur, & l'eſmeut de conquerir tout ce qui luy eſtoit bien ſeant. Tous les eſtez tenoit les champs, en grand peril de ſa perſonne, & prenoit tout le ſoin & la cure de l'oſt, & n'en avoit pas encor aſſez à ſon gré. Il ſe levoit le premier, & ſe couchoit le dernier, tout veſtu, comme le plus pauvre de

ſon oſt. S'il ſe repoſoit aucun hyver, il faiſoit ſes diligences de trouver argent. A chacun jour il beſognoit dès ſix heures au matin, & prenoit grand peine à recueillir & ouyr grand nombre d'Ambaſſadeurs, & en ce travail & miſere finit ſes jours, & fut tué des Suiſſes devant Nancy, comme avez veu devant. Et ne pouvoit-l'on dire qu'il eut jamais eu un bon jour, depuis qu'il commença à entreprendre de ſe faire plus grand, juſques à ſon treſpas. Quel acqueſt a-il eu en ce labeur? Ne quel beſoin en avoit-il? luy qui eſtoit ſi riche Seigneur, & avoit tant de belles villes & ſeigneuries en ſon obeiſſance, où il euſt eſté ſi aiſe s'il eut voulu.

Après faut parler du Roy Edoüard d'Angleterre, qui a eſté très-grand Roy & puiſſant. En ſa très-grande jeuneſſe, il vit ſon pere le Duc d'Yorck deſconfit, & mort en bataille, & avec luy le pere du Comte de Warvic. Ledit Comte de Warvic gouvernoit ce Roy Edoüard en ſa jeuneſſe, & conduiſoit ſes affaires. A la verité dire, il le fit Roy, & fut cauſe de deffaire ſon Roy Henry, qui pluſieurs ans avoit regné en Angleterre, lequel (ſelon mon jugement & ſelon le monde) eſtoit vray Roy. Mais de telles cauſes comme

de Royaumes & grandes Seigneuries, noſtre Seigneur les tient en ſa main, & en diſpoſe, car tout vient de luy. La cauſe pourquoy le Comte de Warvic ſervoit la Maiſon d'Yorck, contre le Roy Henry de Lanclaſtre, eſtoit pour une bende ou partialité, qui eſtoit en la maiſon dudit Roy Henry qui n'eſtoit gueres ſage; & la Reyne (a) ſa femme, laquelle eſtoit de la Maiſon d'Anjou, fille du Roy René de Cecile, prit le party du Duc de Sombreſſet contre le Comte de Warvic; car tous avoient tenu ledit Roy Henry, & ſon pere, & grand-pere, pour Roys. Ladite Dame eut mieux fait beaucoup de faire office de juge, ou de mediateur entre les parties, que de dire: *Je ſouſtiendray cette part*, comme il appaparut. Car ils en eurent maintes batailles en Angleterre, & en dura la guerre vingt & neuf ans, & fin de compte, le tout y mourut, quaſi d'une part & d'autre. Et pour parler des bendes & partialitez, elles ſont très-perilleuſes, & meſmement quant aux Nobles, enclins à les nourrir & entretenir. Mais l'on dit que par là ils ſçauront des nouvelles, & tiendront les deux parties en crainte. Je

(a) Elle ſe nommoit Marguerite, ſe réfugia en France, & y fit un tranſport de ſes droits à Louis XI en 1480.

m'accorderay aſſez qu'un jeune Roy le faſſe entre les Dames; car il en aura du paſſe-temps, & du plaiſir aſſez, & ſçaura des nouvelles d'entre elles; mais nourrir les partialitez entre les hommes, comme Princes & gens de vertus & de courage, il n'eſt rien plus dangereux. C'eſt allumer un feu en ſa maiſon; car tantoſt l'un ou l'autre dira : *le Roy eſt contre nous*, & puis penſera de ſe fortifier, & de s'accointer de ſes ennemis. Au fort, les bendes d'Orleans & de Bourgogne les en doivent avoir fait ſages. La guerre en dura ſoixante & deux ans, les Anglois meſlez parmy, qui en cuiderent poſſeder le Royaume.

A revenir à noſtre Roy Edoüard, il eſtoit fort jeune, & beau Prince entre les beaux du monde. A l'heure qu'il fut de tous points au-deſſus de ſes affaires, il ne complut qu'à ſon plaiſir & aux Dames, feſtes, banquets, & aux chaſſes, & me ſemble que ce temps luy dura bien ſeize ans, ou environ, juſques à ce que le differend dudit Comte de Warvic, & de luy commença. Et combien que ledit Roy fut jetté hors du Royaume, ſi ne dura ledit debat gueres; car il retourna, & obtint la victoire, & après prit ſes plaiſirs plus que devant, ne craignant perſonne, & ſe fit fort

gras & plein, & en fleur d'age le vindrent à ronger ſes excez, & mourut aſſez ſoudainement (comme j'ay dit) d'une apoplexie, & perdit ſa lignée, & le Royaume après luy, comme avez ouy, quant aux enfans maſles.

En noſtre temps ont auſſi regné deux vaillans & ſages Princes, c'eſt à ſçavoir le Roy de Hongrie Mathias, & Mahomet Ottoman, Empereur des Turcs. Ledit Roy Mathias eſtoit fils d'un très-vaillant Chevalier appellé le Chevalier Blanc (a) de la Walacquie, Gentilhomme de grand ſens & vertus, qui longuement gouverna ce Royaume de Hongrie, & eut maintes belles victoires contre les Turcs, qui ſont voiſins dudit Royaume, à cauſe des Seigneuries qu'ils ont uſurpées en Grece, & Eſclavonie. Et toſt aprés ſon decès, vint en aage d'homme le Roy Lancelot (b), à qui ledit Royaume appartenoit, avec Behaigne & (c) Poullaine. Ceſtuy-là ſe trouva conſeillé par aucuns (comme l'on dit) de prendre les

(a) C'eſt ainſi que l'on nommoit le fameux Jean Corvin, dit Hunniades.

(b) Lancelot,] c'eſt Ladiſlas VI qui ne commença à regner en Hongrie qu'en 1461 : ainſi cette fin des Mémoires de Comines ne fut faite que cette année, comme on le verra bientôt.

(c) La Bohême & la Pologne.

deux fils du Chevalier Blanc, disant que leur pere avoit trop de maitrise & de seigneurie audit Royaume, durant son enfance, & que les enfans (qui estoient bons personnages) pourroient bien vouloir faire comme luy. Parquoy conclut ledit Roy Lancelot de les faire prendre tous deux, ce qu'il fit & incontinent fit mourir l'aisné, & ledit Mathias (a) mettre en prison à Bude, principale ville de Hongrie mais il n'y fut gueres, & peut-estre que nostre Seigneur eut agreable les services de son pere; car tost après ledit Roy Lancelot fut empoisonné à Prague en Behaigne, par une femme de bonne maison (& en ay veu le frere) de laquelle il estoit amoureux, & elle de luy, tellement que comme malcontente de ce qu'il se marioit en France, avec la fille du Roy Charles VII (b) de present appellée la Princesse de Viane (qui estoit contre ce qu'il luy avoit promis) elle l'empoisonna en un baing, en luy donnant à manger d'une pomme, & mit la poison au

(a) Mathias Corvin, fils de Jean Hunniades, fut élû Roi de Hongrie à l'âge de dix-huit ans, après la mort de Ladislas V environ l'an 1457.

(b) Elle s'appelloit Magdelaine, fille du Roi Charles VII, mariée depuis à Gaston de Foix Prince de Viane.

manche du couſteau. Incontinent que fut mort ledit Roy Lancelot (a), les Barons de Hongrie s'aſſemblerent audit Bude, pour faire election de Roy, ſelon l'uſage & privilege, qu'ils ont d'eſſire, quand leur Roy meurt ſans enfant, & eſtans là en hayne & grande diviſion entre eux, pour cette dignité, ſurvint en la ville la veufve dudit Chevalier Blanc, & mere dudit Mathias, bien fort accompagnée; car elle eſtoit riche femme d'argent contant, que ſon mary avoit laiſſé, parquoy elle avoit pu faire grand amas ſoudainement, & croy bien qu'elle avoit bonne intelligence en cette compagnie & en la ville, veu le credit & authorité que ſon mary avoit eu audit Royaume. Elle tira en la priſon, & mit ſon fils dehors. Partie de Barons & Prelats, qui eſtoient là aſſembez, pour faire leur Roy, s'enfuirent de peur. Les autres créerent ledit Mathias Roy, lequel a regné (b) audit Royaume en grande proſperité, &

(a) Ce Lancelot, dont on raconte ici la mort, eſt le même que Ladiſlas V de nom.

(b) Matthias Corvin a regné en Hongrie trente-deux ans, & fut grand amateur des Lettres. C'eſt de ſa Bibliothèque que ſont venus tous les Manuſcrits Grecs, qui font le mérite de la Bibliothèque de Vienne en Autriche.

autant loué & priſé que nul Roy qui ait regné longtemps a, & plus en aucunes choſes. Il a eſté des plus vaillans hommes qui aient regné de ſon temps, & a gagné de grandes batailles contre les Turcs de ſon temps, qui durant ſon regne n'ont en rien endommagé le Royaume; mais il l'a augmenté, tant de leur coſté qu'en Boheme (dont il tenoit la pluſpart) & en Walaquie, dont il eſtoit, & en Eſclavonie, & du coſté d'Allemagne, prit la pluſpart d'Auſtriche, ſur l'Empereur Frederic, qui vit encores & l'a poſſedée juſques à la mort, qui fut en la ville de Vienne, chef du pays d'Auſtriche, en cet an mil quatre cens quatre-vingts & onze. Il eſtoit Roy qui gouvernoit auſſi ſagement ſes affaires en temps de paix, comme en temps de guerre. Sur la fin de ſes jours, & ſe voyant ſans crainte d'ennemis, il eſt devenu fort pompeux, & triomphant Roy en ſa maiſon, & fit grand amas de beaux meubles, bagues, & vaiſſelles, pour parer ſa maiſon. Toutes choſes depeſchoit de ſoy, ou par ſon commandement. Il ſe faiſoit fort craindre, car il devint cruel, & puis tomba en griefve maladie incurable, en aſſez jeune age, comme de vingt & huit ans ou environ, il eſt

mort (a) ayant eu toute ſa vie labeur & travail, & trop plus que de plaiſirs.

Le Turc (que devant ay nommé) a eſté ſage & vaillant Prince (b), plus uſant de ſens & de cautelle que de valeur & hardieſſe. Vray eſt que ſon pere le laiſſa bien grand, & fut vaillant Prince, & prit Adrianopoli qui vaut à dire ville d'Adrian. Celuy dont je parle, prit en l'aage de vingt-trois ans Conſtantinople, qui vaut à dire cité de Conſtantin. Je l'ay veu peinct de cet aage, & ſembloit bien qu'il fuſt homme de grand eſprit. Ce fut une grande honte à tous les Chreſtiens de la laiſſer perdre. Il la prit d'aſſaut, & fut tué à la breche l'Empereur de l'Orient, (c) que nous appellons de Conſtantinople, & maintes autres hommes de bien, maintes femmes forcées de grandes & nobles maiſons, nulle cruauté ne demeura à y eſtre faicte. Ce fut ſon premier exploict, il a continué à faire ces grandes choſes, tellement que j'ouys une fois dire à un Ambaſſadeur Venitien devant le Duc Charles de Bourgogne, qu'il avoit conquis deux

(a) Il a vêcu cinquante ans, dont il en a regné trente deux.

(b) Mahomet II.

(c) Cet Empereur ſe nommoit Conſtantin II fils de Manuel.

Empires, quatre Royaumes, & deux cens citez. Il vouloit dire de Conſtantinople, & de celuy de Trebiſonde, les Royaumes de la (a) Boſſene, la (b) Surie, & Armenie. Je ne ſçay s'il prenoit la Morée pour un. Il a conquis maintes belles iſles de mer en cet Archipel, où eſt ladite Morée (les Venitiens y tenoient encores deux places) auſſi l'Iſle de Negrepont & de Methelin, & auſſi a conquis preſque toute l'Albanie & l'Eſclavonie. Et ſi ſes conqueſtes ont eſté grandes ſur les Chreſtiens, auſſi ont-elles eſté ſur ceulx de ſa loy propre, & y a deſtruit maint grand Seigneur, comme le (c) Carmain, & autres.

La pluſpart de ſes œuvres il les conduiſoit de luy & de ſon ſens, ſi faiſoit noſtre Roy, & auſſi le Roy de Hongrie, & ont eſté les trois plus grands hommes, qui ayent regné depuis cent ans : mais l'honneſteté & forme de vivre de noſtre Roy, & les bons termes qu'il tenoit aux gens privez, & eſtrangiers, a eſté tout autre, & meilleur que des deux autres, auſſi eſtoit-il Roy très-Chreſtien. Quant aux plaiſirs du monde, ce Turc

(a) Boſſene] c'eſt-à-dire, Boſſine, ou Boſnie.
(b) Surie.] C'eſt la Servie.
(c) Ce doit être la Caramanie.

en a pris a cœur ſaoul, & y a uſé grande partie de ſon temps, & eut encore fait plus de maux qu'il n'a, s'il ne ſe fut tant occupé au vice de la chair. Il eſtoit gourmand outre meſure. Auſſi les maladies luy ſont venües toſt, & ſelon la vie : car il luy prit une enfleure de jambes, comme j'ay ouy dire à ceux qui l'ont veu, & luy venoit au commencement de l'eſté qu'elles groſſiſſoient comme un homme par le corps, & n'y avoit nulle ouverture, & puis s'en alloient ; n'y jamais Chirurgien ne ſceut entendre ce que c'eſtoit, mais bien diſoit-on que ſa grande gourmandiſe y aydoit bien, & que ce pouvoit eſtre quelque punition de Dieu. Et ce qu'il ſe laiſſoit ſi peu voir, & ſe tenoit tant clos en ſon Serrail, eſtoit afin que l'on ne le cognut ſi deffaict, & qu'à cette occaſion ne l'euſſent tant en meſpris. Il eſt mort en l'aage de cinquante & deux ans ou environ, aſſez ſoudainement ; toutesfois il fit teſtament, lequel j'ay veu, & fit conſcience d'un impoſt que nouvellement il avoit mis ſur ſes ſujets, ſi ledit teſtament eſt vray. Or regardez que doit faire un Prince Chretien, qui n'a authorité fondée en raiſon, de rien impoſer, ſans le congé & permiſſion de ſon peuple.

CONCLUSION DE L'AUTHEUR.

OR voyez-vous la mort de tant de grands hommes, en ſi peu de temps, qui ont tant travaillé pour s'accroiſtre, & pour avoir gloire, & tant en ont ſouffert, de paſſions & de peines, & abregé leur vie, & par aventure leurs ames en pourront ſouffrir. En cecy ne parle point dudit Turc; car je tiens ce point pour vuidé, & qu'il eſt logé avec ſes predeceſſeurs. De noſtre Roy j'ay eſperance (comme j'ay dit) que noſtre Seigneur ait eu miſericorde de luy, & auſſi aura des autres, s'il luy plaiſt. Mais à parler naturellement (comme homme qui n'a aucune litterature, mais quelque peu d'experience & ſens naturel) n'eut-il point mieux valu à eux, & à tous autres Princes, & hommes de moyen eſtat, qui ont veſcu ſous ces Grands, & vivront ſous ceux qui regnent, eſlire le moyen chemin en ces choſes? C'eſt à ſçavoir moins ſe ſoucier, & moins ſe travailler, & entreprendre moins de choſes, & plus craindre à offenſer Dieu, & à perſecuter le peuple, & leurs voiſins, par tant de voyes cruelles, que j'ay aſſez declarées par cy-devant, & prendre des aiſes & plaiſirs honeſtes? Leurs vies en

ſeroient plus longues. Les maladies viendroient plus tard & leur mort en ſeroit plus regrettée, & de plus de gens, & moins deſirée, & auroient moins à douter la mort. Pourroit-l'on voir de plus beaux exemples pour cognoiſtre que c'eſt peu de choſe, que de l'homme, & que cette vie eſt miſerable & briefve, & que ce n'eſt rien des grands. Dès qu'ils ſont morts, tout homme en a le corps en horreur & vitupere, & qu'il faut que l'ame ſur l'heure ſe ſépare d'eux, & aille recevoir ſon jugement. Et à la verité, en l'inſtant que l'ame eſt ſeparée du corps, ja la ſentence eſt donnée de Dieu, ſelon les œuvres & merites du corps, laquelle ſentence s'appelle le jugement particulier.

Fin des Croniques du Roy Louis XI, faites & compoſées par Meſſire Philippe de Comines.

PROPOSITION

De Philippe de Comines touchant ce qu'il pretend eſcrire par les (a) Memoires ſuivans du Roy Charles VIII, fils dudit Roy Louis XI de ce nom, aprés toutesfois quelque omiſſion d'années depuis le deceds de ce Prince juſques à la repriſe de ſon diſcours.

POUR continuer les Memoires par moy Philippe de Comines encommencez, des faits & geſtes durant le regne du feu Roy Louis XI que Dieu abſolve, maintenant vous veus dire comme il advint que le Roy Charles VIII ſon fils, entreprit ce voyage d'Italie, auquel je fus. Et partit ledit Seigneur de la ville de Vienne, qui eſt au Dauphiné, le vingt & troiſieſme d'Aouſt, l'an mil quatre cens quatre vingts & quatorze; & fut de retour dudit voyage en ſon Royaume, environ le mois d'Octobre, quatre vingts & quinze. Avant l'entrepriſe duquel voyage, il y eut mainte diſputation, ſçavoir s'il iroit ou non, car l'entrepriſe ſembloit à toutes gens ſages & experimentez, trés-dangereuſe: & n'y eut

(a) Il ne ſe trouve aucun Manuſcrit des deux livres ſuivans.

que luy ſeul, qui la trouva bonne: & un appellé Eſtienne de Vers, natif de Languedoc, homme de petite lignée (a), *qui jamais n'avoit veu n'y entendu nulle choſe au faict de la guerre* (1). *Un autre s'en eſtoit meſlé juſques là, à qui le cœur faillit, homme de Finances, appellé le General Briſſonnet, qui depuis, à cauſe dudit voyage, a eu de grands biens en l'Egliſe, comme d'eſtre Cardinal, & avoir beaucoup de benefices. L'autre avoit ja acquis beaucoup d'heritages, & eſtoit Seneſchal de Beaucaire, & preſident des Comptes à Paris, & avoit ſervy ledit Roy, en ſon enfance, trés bien, de Valet-de-chambre, & ceſtuy-là y attira ledit General; & eux deux furent cauſe de ladite entrepriſe, dont peu de gens les loüoient, & pluſieurs les blaſmoient. Car toutes choſes neceſſaires à une ſi grande entrepriſe leur defailloient, car le Roy eſtoit trés-jeune, foible perſonne, plein de ſon vouloir, peu accompagné de ſages gens, ne bons Chefs, & nul argent comptant. Car avant que partir ils emprunterent cent mille*

(a) Qui étoient ceux qui entraînerent Charles VIII à la conquête du Royaume de Naples, expédition moins ſenſée, que téméraire? Voyez la première obſervation des Editeurs, Livre ſeptième.

Francs

Francs de la Banque de Soly (a) *à Gennes, à gros intereſt pour cent, de foire en foire, & en pluſieurs autres lieux, comme je diray aprés. Ils n'avoient ne tentes, ne pavillons, & ſi commencerent en hiver à entrer en Lombardie. Une choſe avoient ils bonne, c'eſtoient une gaillarde compagnie, pleine de jeunes Gentils-hommes, mais en peu d'obeiſſance. Ainſi faut conclure que ce voyage fut conduit de Dieu, tant à l'aller qu'au retourner : car le ſens des conducteurs que j'ay dit n'y ſervit de gueres. Toutesfois ils pouvoient bien dire, qu'ils furent cauſe de donner grand honneur & grande gloire à leur maiſtre.*

(a) Sauly, ſelon les annales de Gennes, par Agoſtino Juſtiniani.

MÉMOIRES
DE
PHILIPPE DE COMINES.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le (a) *Duc René de Lorrraine vint en France, demander le Duché de Bar, & la Comté de Provence, que le Roy Charles tenoit ; & comment il faillit à entrer dans le Royaume de Naples, qu'il pretendoit ſien, comme le Roy, & quel droit y avoient tous deux.*

ESTANT le Roy, dont je parle, en l'aage de ſon (b) couronnement, qui fut de quatorze ou quinze ans, vint vers luy le Duc de Lor-

(a) C'étoit René II, Duc de Lorraine, dès l'an 1473 le même qui avoit défait le Duc Charles de Bourgogne devant Nanci en 1477. Ce Duc René vint en France l'an 1484 pour le Duché de Bar, le Comté de Provence, & autres terres poſſédées par le Roi Charles VIII. René gouverna ſes Etats pendant trente-cinq ans, & mourut en 1508.

(b) Charles VIII fut ſacré à Reims le 30 May 1484. Voyez le premier volume du cérémonial François, page 184.

raine, demander le Duché de Bar, que le Roy Louis XI tenoit, & la Comté de Provence, que le Roy Charles d'Anjou ſon couſin (a) germain laiſſa audit Roy Louis XI par ſon treſpas & teſtament; car il mourut ſans enfans. Le Duc de Lorraine la vouloit dire ſienne, parce qu'il eſtoit fils de la fille du Roy René de Cecile, Duc d'Anjou & Comte de Provence: & diſoit que le Roy René luy avoit fait tort, & que le Roy Charles d'Anjou dont je parle, n'eſtoit que ſon neveu, fils de ſon frere le Comte du Maine, & luy eſtoit fils de ſa fille; & l'autre diſoit, que Provence ne pouvoit aller à fille par leurs teſtamens. En effet Bar fut rendu, où le Roy ne demandoit qu'une ſomme d'argent; & pour avoir grande faveur & grands amis, & par eſpecial le Duc Jehan de Bourbon, qui eſtoit viel, & en vouloit eſpouſer la ſœur, eut eſtat bon du Roy, & cent Lances de charge, & luy fut baillée trente & ſix mille Francs l'an, pour quatre années, pendant lequel temps ſe congnoiſtroit du droict de ladite Comté. Et eſtois à cette deliberation & concluſion (car j'eſtois de ce conſeil qui avoit eſté lors créé, tant par les proches parens

(a) C'eſt-à-dire, couſin germain de Louis.

du Roy, que par les trois Eſtats du Royaume) Eſtienne de Vers (a) dont j'ay parlé, qui ja avoit acquis quelque choſe en Provence, & avoit en fantaiſie ce fait de Naples, fit dire par le Roy, auſſi jeune qu'il eſtoit lors, ſa ſœur Ducheſſe de Bourbon preſente, à Monſieur de Comminges, du Lau (car ces deux eſtoient auſſi du Conſeil) & moy, que nous tinſſions la main, à ce qu'il ne perdit point cette Comté de Provence, & fut avant l'appointement dont j'ay parlé.

Avant les quatre ans paſſez ſe trouverent quelques Clercs de Provence (b), qui vindrent mettre en avant certains teſtamens du Roy Charles le premier, frere de St. Louys, & d'autres Roys de Cecile, qui eſtoient de la maiſon de France, & entre autres raiſons diſoient que non point ſeulement la Comté de Provence appartenoit audit Roy, mais le Royaume de Cecile, & autres choſes poſſedées par la maiſon d'Anjou, & que ledit

(a) On prétend que ſon nom étoit Etienne de Veſc.

(b) Les prétentions du Roi Charles VIII ſur la Duché d'Anjou, les Comtés de Provence & du Mayne étoient inconteſtables. A défaut d'enfant mâle, ces appanages devoient retourner à la Couronne.

Duc de Lorraine n'y avoit rien (toutesfois aucuns vouloient dire autrement) & s'adreſſoient tous ceux-là audit Eſtienne de Vers, qui nourriſſoit ſon maiſtre en ce langage, que ce Roy Charles dernier mort, Comte de Provence, fils de Charles d'Anjou, Comte du Maine, & neveu du Roy René, luy (a) avoit laiſſé par ſon teſtament : car le Roy René l'inſtitua en ſon lieu avant que de mourir, & le préfera devant ledit Duc de Lorraine, qui eſtoit fils de ſa fille. Et diſoient que le Roy (b) René fit cela à cauſe deſdits teſtamens, faicts par ce Charles premier & ſa femme Comteſſe de Provence, diſans que le Royaume & Comté de Provence, ne pouvoient eſtre ſeparez, ny aller à fille, tant qu'il y eut fils de la lignée; & que ſemblable teſtament firent les premiers venans après eux, comme fut Charles le ſecond audit Royaume.

En ce temps deſdites quatre années, ceux qui gouvernoient ledit Roy (qui eſtoient le Duc & Ducheſſe de Bourbon, & un Chambellan, appellé le Seigneur de Graville (c),

(a) Lui] ſe doit entendre du Roi Louis XI comme il a été marqué ci-devant.

(b) Le Roi René mourut en 1481.

(c) Louis Malet, Seigneur de Graville, depuis

& autres Chambellans, qui en ce temps eurent grand regne) appellerent en Cour, en authorité & crédit, ledit Duc de Lorraine, pour en avoir ſupport & aide; car il eſtoit homme hardy, & plus qu'homme de Cour, & leur ſembloit qu'ils s'en dechargeroient bien quand il ſeroit temps; comme ils firent quand ils ſe ſentirent aſſez forts, & que la force du Duc d'Orleans, & de pluſieurs autres, dont avez ouy parler fut diminuée. Auſſi ne peurent-ils plus tenir ledit Duc de Lorraine, les quatre ans paſſez, ſans luy bailler ladite Comté, ou l'aſſeurer à certains temps, & par eſcrit, & tousjours payer les trente-ſix mille francs; en quoy ne ſe peurent accorder; & à cette cauſe, il partit très-mal content d'eux, de la Cour.

Quatre ou cinq mois avant ſon departemnt de Cour, luy advint une bonne aventure, (a) s'il l'euſt ſceu entendre; tout le Royaume de Naples ſe rebella contre le Roy Ferrand, pour la grande tyrannie de luy & de ſes enfans, & ſe donnerent tous les Barons, &

Amiral de France. Voyez ci-après Livre VIII Chapitre XXIII.

(a) Le ſoulèvement du Royaume de Naples contre le Roi Ferrand arriva vers l'an 1488.

les trois parts du Royaume à l'Egliſe (a). Toutesfois ledit Roy Ferrand, qui fut ſecouru des Florentins, les preſſoit fort; & par ce le Pape, & leſdits Seigneurs du Royaume qui s'eſtoient rebellez, manderent ledit Duc de Lorraine pour s'en faire Roy, & long-temps l'attendirent des galées à Gennes, (b) & le Cardinal de Sainct Pierre *ad-vincula*, cependant qu'il eſtoit en ces broüillis de Cour, & ſur ſon départ, & avoit avec luy gens de tous les Seigneurs du Royaume, qui le preſſoient de partir.

Fin de compte, le Roy & ſon Conſeil

(a) Ferrand ayant refuſé de payer au Pape le cens de quarante mil écus, ſous prétexte que le Comtat d'Avignon n'avoit été cédé par la Reine Jeanne au Saint-Siege, que pour tenir lieu de ce tribut: Innocent VIII offenſé de ce refus, & invité par les grands du Royaume, leva une armée ſous la conduite de Robert de San-Severin, & appella le Duc René à cette entrepriſe, comme celui à qui ce Royaume appartenoit; à quoi ce Duc répondit volontiers, mais quand il fut à Lyon, il lui fut dit de la part du Roi de ne paſſer pas plus avant, d'autant qu'il vouloit démêler lui-même cette querelle, comme principal intéreſſé, à cauſe du droit à lui cédé par les Rois René & Charles d'Anjou.

(b) Julien de la Rovère, depuis Pape ſous le nom de Jules II, dont il a été parlé ſous le règne de Louis XI.

monſtroient en tout & partout, de luy vouloir aider, & luy fut promis ſoixante mille francs, dont il en eut vingt mille, le reſte ſe perdit, & luy fut conſenty mener les cent lances qu'il avoit du Roy, & envoyer ambaſſades par tout en ſa faveur. Toutesfois le Roy eſtoit ja de dix-neuf ans, ou plus, nourry de ceux que j'ay nommez, qui luy diſoient journellement, que ledit Royaume de Naples luy devoit appartenir. Je le dis volontiers, parce que ſouvent petites gens en menoient grande noiſe : & ainſi le ſceus par aucuns de ces Ambaſſadeurs, qui alloient à Rome, Florence, Gennes, & ailleurs, pour ledit Duc de Lorraine, & le ſceus meſmement par ledit Duc propre, qui vint paſſer par Moulins, où lors me tenois, pour les differends de Cour (2), avec ledit Duc Jehan de Bourbon. Ja ſon entrepriſe eſtoit demy perduë, pour la longue attente, & allay au-devant de luy, combien que ne luy fuſſe tenu ; car il m'avoit aidé à chaſſer de la Cour, avec rudes & folles paroles. Il me fit la plus grande chere du monde, ſoy doulant de ceux qui demeuroient au gouvernement. Il fut deux jours avecques le Duc Jehan de Bourbon, & puis tira vers Lyon.

En ſomme, ſes amis eſtoient ſi las & ſi foulez pour l'avoir attendu, que le Pape avoit appointé, & les Barons du Royaume auſſi, leſquels ſur la ſeureté dudit appointement, allerent à Naples, où tous furent pris, combien que le Pape, les Venitiens, le Roy d'Eſpagne, & les Florentins, s'eſtoient obligez de faire tenir ledit appointement, & euſſent juré & promis leur ſeureté. Le Prince de Salerne eſchappa, qui vint par deça, & ne voulut point eſtre compris audit appointement, cognoiſſant ledit Ferrand. Ledit Duc de Lorraine s'en alla bien honteux en ſon pays, & onques puis n'eut authorité vers le Roy, & perdit ſes Genſd'armes, & les trente-ſix mille francs qu'il avoit pour Provence ; & juſques à cette heure (qui eſt l'an mil quatre cens quatre-vingts dix-ſept) eſt encores en cet eſtat.

CHAPITRE II.

Comment le Prince de Salerne, du Royaume de Naples, vint en France, & comment Ludovic Sforce, ſurnommé le More, & luy, taſchoient à faire que le Roy menaſt guerre au Roy de Naples, & pour quelle cauſe.

LEDIT Prince de Salerne (a) alla à Veniſe (parce qu'il y avoit grande accointance) & avec luy trois de ſes neveux, enfans du Prince de Biſignan, où demanderent conſeil (comme m'a dit ledit Prince) à la ſeigneurie, où il leur plaiſoit mieux qu'ils tiraſſent, ou vers ledit Duc de Lorraine, ou devers le Roy de France, ou d'Eſpagne. Il me diſt qu'ils luy reſpondirent, que le Duc de Lorraine eſtoit un homme mort, & qu'il ne les ſçauroit reſſourdre. Le Roy d'Eſpagne ſeroit trop grand, s'il avoit le Royaume, avec l'Iſle de Cecile, & les autres choſes qu'il avoit en ce gouffre de Veniſe, & qu'il eſtoit puiſſant par mer : mais qu'ils luy conſeilloient d'aller en France, & qu'avec les Roys de France, qui avoient eſté audit

(a) Le Prince de Salerne qui ſe réfugia en France en 1489 étoit Antoine San-Severin, dont il ſera encore parlé ci-deſſous.

Royaume, ils avoient eu bonne amitié & bon voiſin. Et croy qu'ils ne penſoient point que ce qui en advint après, deut advenir. Ainſi vindrent ces Barons deſſuſdits en France, & furent bien recueillis, mais pauvrement traitez de biens. Ils firent grande pourſuite environ deux ans, & du tout s'adreſſoient à Eſtienne de Vers, lors Seneſchal de Beaucaire, Chambellan du Roy.

Un jour vivoient en eſperance, autre au contraire, & faiſoient diligence en Italie, & par eſpecial à Milan, où avoit pour Duc Jean Galeas, non pas le grand, qui eſt enterré aux Chartreux de Pavie, mais celuy qui eſtoit fils du Duc Galeas, & de la Ducheſſe Bonne, fille de Savoye, (a) qui eſtoit de petit ſens. Elle eut la tutelle de ſes enfans, & l'ay veuë en grande autorité, eſtant veufve, conduite par un appellé Meſſire Cico (b), Secretaire, nourry de long-temps en cette maiſon, qui avoit chaſſé & confiné tous les freres du Duc Galeas, pour la ſeureté de ladite Dame & de ſes enfans. Entre les autres avoit chaſſé un appellé le

(a) Bonne de Savoye, mere & tutrice de Jean Galeas Duc de Milan, Prince très-médiocre ſuivant l'Hiſtoire.

(b) Il eſt nommé Cecco, dans Machiavel.

Seigneur Ludovic (a) (qui depuis fut Duc de Milan) qu'elle rappella depuis, eſtant ſon ennemy, & en guerre contre elle, & le Seigneur Robert de St. Severin, vaillant Capitaine, que pareillement avoit chaſſé ledit Cico.

Pour concluſion, par le moyen d'un jeune homme, qui trenchoit devant elle, natif de Ferrare, de petite lignée, appellé Antoine Theſin (b), elle les rappella par ſotiſe, cuidant qu'ils ne fiſſent nul mal audit Cico, & ainſi l'avoient juré & promis. Le tiers jour après, le prirent & le paſſerent dedans une pipe, au travers de la ville de Milan : car il eſtoit allié par mariage avecques aucun des Vicomtes; & veut l'on dire que, s'il euſt eſté en la ville, qu'ils ne l'euſſent oſé prendre; & ſi vouloit le Seigneur Ludovic, que le Seigneur Robert de Sainct-Severin, qui venoit, le rencontraſt en cet eſtat, pource qu'il haïſſoit à merveilles ledit Cico, & fut mené à Pavie en priſon au chaſteau, où depuis il mourut.

Ils mirent ladite Dame en grand honneur, ce luy ſembloit, & luy complaiſoient; & eux tenoient le conſeil, ſans luy dire, ſinon

(a) Voyez les Preuves numero 1.

(b) Ou Taſſino, dans Machiavel.

ce qui leur plaiſoit ; & plus grand plaiſir ne luy pouvoient-ils faire, que de ne luy parler de rien. A cet Antoine Theſin luy laiſſoient donner ce qu'elle vouloit, & le logeoient près de ſa chambre, & la portoit à cheval derriere luy par la ville, & eſtoient toutes feſtes & dances leans ; mais il ne dura gueres, par adventure demy an. Elle fit beaucoup de biens audit Theſin, & les bougettes des couriers s'adreſſoient à luy, & y ſortit grande envie, avec le bon vouloir que le Seigneur Ludovic, oncle des deux enfans, avoit de ſe faire Seigneur, comme il fit après. Un matin luy offerent ſes deux fils, & les mirent au donjon, qu'ils appelloient la Roque, & à ce s'accorderent ledit Seigneur Ludovic, le Seigneur Robert de Sainct-Severin, un appellé de Pellevoiſin, qui gouvernoit la perſonne dudit jeune Duc, & le Capitaine de la Roque, qui jamais depuis la mort du Duc Galeas, n'en eſtoit ſorty, ny ne fit de long-temps après, juſques à ce qu'il fut pris par tromperie dudit Seigneur Ludovic, & par la folie de ſon maiſtre, qui tenoit de la condition de la mere, & n'eſtoit gueres ſage.

Après ces enfans mis en ladite Roque par les deſſuſdits, ils mirent la main ſur le treſor

(qui eſtoit en ce temps le plus grand de la Chreſtienté) & luy en firent rendre compte, & fut fait trois clefs, dont elle eut l'une, mais onques puis n'y toucha. Ils la firent renoncer à la tutelle, & fut créé tuteur le Seigneur Ludovic. Et davantage eſcrivirent en pluſieurs lieux, & par eſpecial en France, lettres que je vis, à ſa grande honte, en la chargeant de cet Antoine Theſin & autre choſe. Audit Theſin ne fut meffait, mais fut renvoyé, & le ſauva ledit Seigneur Robert, & auſſi ſes biens. En cette Rocque n'entroient point ces deux grands hommes, comme ils vouloient; car le Capitaine y avoit ſon frere, & bien cent cinquante hommes à gages, & faiſoit garder la porte quand ils y entroient, & n'y menoient jamais qu'un homme ou deux avec eux; & dura cecy fort longuement.

Cependant ſourdit grand differend entre ledit Seigneur Ludovic & Robert de Saind-Severin, comme il eſt bien de couſtume (car deux gros perſonnages ne ſe peuvent endurer) & demeura le pré au Seigneur Ludovic, & l'autre s'en alla au ſervice des Venitiens. Toutesfois puis après il revint deux de ſes enfans au ſervice dudit Seigneur Ludovic & de l'eſtat de Milan, qui furent Ga-

leas, & le Comte de Meſſire Cajazze. Aucuns dient du ſceu dudit pere, les autres dient que non. Mais comment que ce fuſt, ledit Seigneur Ludovic les prit en grand amour, & s'en eſt fort bien ſervy, & fait encores aujourd'huy. Et faut entendre que leur pere, le Seigneur Robert de Sainct-Severin, eſtoit de la maiſon de Sainct-Severin, ſailly d'une fille bâtarde, mais ils ne font point grande difference au pays d'Italie d'un enfant bâtard à un legitime. Je dis cecy, parce qu'ils aiderent à conduire notre entrepriſe du pays d'Italie, tant en faveur du Prince de Salerne (dont j'ay parlé) qui eſt chef de ladite maiſon de Sainct-Severin, que pour autres cauſes que je diray après.

Ledit Seigneur Ludovic commença toſt à monſtrer de fort vouloir garder ſon autorité, & fit faire monnoye, où le Duc eſtoit empraint d'un coſté, & luy de l'autre; qui faiſoit murmurer beaucoup de gens. Ledit Duc fut marié avec la fille du Duc de Calabre, qui depuis fut Roy Alphonſe, après la mort de ſondit pere le Roy Ferrand, Roy de Naples. Ladite fille eſtoit fort courageuſe, & eut volontiers donné credit à ſon mary, ſi elle euſt peu; mais il n'eſtoit pas gueres ſage, & reveloit ce qu'elle luy diſoit. Auſſi

fut long-temps en grande autorité le Capitaine de cette Rocque de Milan, qui jamais ne failloit de dedans, & s'y commença à engendrer des ſoupçons, & quand l'un fils failloit, l'autre demeuroit dedans. Pour abreger ce propos, environ un an ou deux avant que allaſſions en Italie, ledit Seigneur Ludovic, venant de dehors avec ledit Duc, pour luy faire dommage, l'amena pour deſcendre à ladite Rocque, comme ils avoient de coutume. Le Capitaine venoit ſur le pont-levis, & gens à l'entour de luy, pour baiſer la main audit Duc, comme eſt leur couſtume; cette fois eſtoit le Duc un peu hors du pont, & fut contraint ledit Capitaine de paſſer un pas, par aventure, ou deux, tant que ces deux enfans de Sainct-Severin le ſaiſirent, & autres qui eſtoient à l'entour d'eux. Ceux de dedans leverent le pont, & ledit Ludovic fit allumer un bout de bougie, jurant qu'il leur feroit trencher la teſte, s'ils ne rendoient la place avant la chandelle bruſlée, ce qu'ils firent; & pourveut bien ladite place, & ſeurement pour luy, & parlant tousjours au nom du Duc, & fit un procès à ce bon-homme, diſant qu'il avoit voulu bailler la place à l'Empereur; & fit arreſter aucuns Allemans, diſans qu'ils traitoient

toient ce marché, & puis les laiſſa aller; & fit decapiter un ſien Secretaire, le chargeant d'avoir guidé cet œuvre, & un autre qui diſoit qu'il en avoit fait leſdits meſſages. Ledit Capitaine long-temps il tint priſonnier, à la fin le laiſſa aller, diſant que Madame Bonne avoit une fois gagné un frere dudit Capitaine, pour le tuer, en entrant en ladite Rocque, & que ledit Capitaine l'en avoit gardé : parquoy à cette heure luy ſauvoit la vie. Toutesfois je croy que s'il euſt eſté coupable d'un tel cas, comme d'avoir voulu bailler le chaſteau de Milan à l'Empereur, auquel il pourroit prétendre droict comme Empereur, & auſſi comme Duc d'Auſtriche (car cette maiſon y querelle quelque choſe) il ne luy eut point pardonné. Auſſi c'eut eſté un grand mouvement en Italie; car tout l'eſtat de Milan ſe fut tourné en un jour; parce que du temps des Empereurs, ils ne payoient que demy ducat pour feu, & maintenant ſont fort cruellement traictez, Egliſes, nobles, & peuple, & en vray tyrannie.

CHAPITRE III.

Comment la Duché de Milan eſt une des belles pieces de terre & de plus grant valeur qu'on ſache trouver, oſté le gros tribut qui y eſt.

SE ſentant le Seigneur Ludovic ſaiſi de ce chaſteau, & la force des Genſd'armes de cette maiſon ſous ſa main, penſa de tirer outre; car qui a Milan, il a ſon gouvernement & toute la Seigneurie; car les principaux de toute la Seigneurie y demeurent, & qui ont la garde & le gouvernement des autres places, en ſont. Et de ce que contient cette Duché, je ne vis jamais plus belle piece de terre, ne de plus grande valeur (a). Car quand le Seigneur ſe contenteroit de cinq cens mille ducats l'an, les ſubjets ne ſeroient que trop riches, vivroit ledit Seigneur en ſeureté; mais il en leve ſix cens cinquante mille, ou ſept cens mille, qui eſt

(a) La valeur du Duché de Milan, du tems de l'Auteur, étoit de ſept millions; on peut l'eſtimer aujourd'hui à plus de vingt. Antoine de Lève diſoit que le Duché de Milan valoit mieux que toute l'Eſpagne. Alciat l'appelle *Speculum & arcem totius Italiæ.*

grande tyrannie; auſſi le peuple ne demande que mutation de Seigneur.

Ce voyant le Seigneur Ludovic, avec ce que dit eſt, ſi près d'achever ſon deſir, & qui eſtoit marié avec la fille du Duc de Ferrare, dont il avoit pluſieurs enfans, il mettoit peine de gagner amis, tant en ladite Duché, que hors d'Italie; & premierement s'allia des Venitiens, à la preſervation de leurs eſtats, deſquels il eſtoit grand amy, au préjudice de ſon beau-pere, à qui les Venitiens avoient oſté, peu auparavant, un petit pays, appellé (a) Poleſan, qui eſt tout environné d'eau, & abondant à merveilles en tous biens, & le tiennent les Venitiens juſques à demie lieuë de Ferrare; & y a deux bonnes petites villes que j'ay veuës, c'eſt à ſçavoir (b) Rouigne & Labadie; & ſe perdit lorſqu'il faiſoit la guerre aux Venitiens, que luy ſeul eſmeut, & y vint depuis le Duc de Calabre, Alphonſe, à ſon ſecours, du vivant de Ferrand ſon pere, & le Seigneur Ludovic pour Milan, avec les

(a) Poleſine dans Machiavel. On le nomme aujourd'hui le *Poleſin de Rovigo* : il eſt ſitué entre le Ferrarois le Padouan, & ſe trouve encore poſſédé par les Venitiens.

(b) Rovigo & Labadia.

Florentins, le Pape, & Boulogne. Toutesfois, eſtans les Venitiens preſque au-deſſous, au moins ayans le pire, & fort minez d'argent, & pluſieurs autres places perduës, appointa ledit Seigneur Ludovic à l'honneur & profit des Venitiens, & revint un chacun au ſien, fors ce pauvre Duc de Ferrare, qui avoit encommencé ladite guerre, à la requeſte de luy, & dudit Roy Ferrand, dont ledit Duc avoit épouſé la fille, & fallut qu'il laiſſaſt auſdits Venitiens le Poleſan, qu'encores tiennent, & diſoit l'on que le Seigneur Ludovic en eut ſoixante mille ducats. Toutesfois je ne ſçay s'il eſt vray; mais j'ay veu ledit Duc de Ferrare en cette créance. Vray eſt que pour lors il n'avoit pas épouſé ſa fille; & ainſi eſtoit continué cette amitié entre luy & les Venitiens.

Nul ſerviteur ne parent du Duc Jean Galeas de Milan ne donnoit empêchement au Seigneur Ludovic à prendre la Duché pour luy, que la femme dudit Duc, qui eſtoit jeune & ſage, & fille du Duc Alphonſe de Calabre, que par devant j'ay nommé, fils aiſné du Roy Ferrand de Naples; & en l'an mil quatre cens quatre-vingts & treize, commença ledit Seigneur Ludovic à envoyer devers le Roy Charles VIII de preſent regnant, pour le pratiquer de venir en Italie, à conquerir ledit

Royaume de Naples, pour deſtruire & affoler ceux qui le poſſedoient, que j'ay nommez. Car eſtans ceux-là en force & vertu, ledit Ludovic n'eut oſé entreprendre ce qu'il fit depuis. Car en ce temps-là eſtoient forts & riches ledit Ferrand Roy de (a) Cecile, & ſon fils Alphonſe, & fort experimentez au meſtier de la guerre, & eſtimez de grand cœur, combien que le contraire ſe veit depuis, & ledit Seigneur Ludovic eſtoit homme très-ſage, mais fort craintif & bien ſouple, quand il avoit peur (j'en parle comme de celuy que j'ai cognu, & beaucoup de choſes traicté avecques luy:) & homme ſans foy, s'il voyoit ſon profit pour la rompre. Et ainſi comme dit eſt l'an mil quatre cens quatre-vingts & treize, commença à faire ſentir à ce jeune Roy Charles VIII, de vingt-deux ans, des fumées & gloires d'Italie, luy remonſtrant, comme dit eſt, le droict qu'il avoit en ce beau Royaume de Naples, qu'il luy ſçavoit bien blaſonner & louer; & s'adreſſoit de toutes choſes à cet Eſtienne de Vers (devenu Seneſchal de Beaucaire, & enrichy, mais non point encore à ſon gré) & au General Briſſonet (3), homme

(a) Il s'agit ici du Royaume de Naples, & non de l'Iſle de Sicile. Les deux enſemble ſe nomment aujourd'hui les deux Siciles.

riche & bien entendu en finance, grand amy lors dudit Senechal de Beaucaire, par lequel il fairoit conſeiller audit Briſſonnet de ſe faire Preſtre (a), & qu'il le feroit Cardinal, à l'autre touchoit d'un Duché.

Et pour commencer à conduire toutes ces choſes, ledit Seigneur Ludovic envoya une grande Ambaſſade devers le Roy, à Paris, audit an, dont eſtoit Chef le Comte de (b) Cajazze, fils aiſné dudit Robert de Sainct-Severin, dont j'ay parlé, lequel trouva à Paris le Prince de Salerne, dont il eſtoit couſin; car celuy-là eſtoit Chef de la maiſon de Sainct-Severin comme deſſus j'ay dit, & eſtoit en France, chaſſé du Roy Ferrand, comme avez entendu paravant, & pourchaſſoit ladite entrepriſe de Naples. Avec ledit Comte de Cajazze eſtoit le Comte Charles de (c) Bellejoyeuſe, & Meſſire Galeas Vicomte du Milannois; tous deux eſtoient fort bien accouſtrez & accompagnez. Leurs paroles en public n'eſtoient que

(a) Il falloit qu'il fut Prêtre pour lors, puiſqu'il avoit été pourvû de l'Evêché de S. Malo en 1490.

(b) Galeas, Prince de Salerne, chef de la Maiſon de S. Severin.

(c) Belzoioſo, ſelon Marco Guazzo, que Paul Jove en l'Hiſtoire de ſon tems, nomme Balbianus, & l'Italien Balbiano, ce qui eſt la même choſe.

viſitations, & paroles aſſez generales, & eſtoit la premiere Ambaſſade grande qu'il eut envoyée devers ledit Seigneur. Il avoit bien envoyé par avant un Secretaire, pour traicter que le Duc de Milan, ſon neveu, fuſt receu à l'hommage de Gennes (a), par procureur, ce qu'il fut, & contre raiſon : mais bien luy pouvoit le Roy faire cette grace que de commettre quelqu'un à le recevoir : car luy eſtant en la tutelle de ſa mere, je la receus en ſon chaſteau de Milan, moy eſtant Ambaſſadeur de par le feu Roy Louis XI de ce nom, ayant la charge expreſſe de ce faire : mais lors Gennes eſtoit hors de leurs mains, & la tenoit Meſſire Baptiſte de Campefourgouſe, & maintenant que je dis, le Seigneur Ludovic l'avoit recouvrée, & donna à aucuns Chambellans du Roy, huict mille Ducats, pour avoir ladite inveſtiture, leſquels firent grand tort à leur maiſtre : car ils euſſent pu par avant avoir Gennes pour le Roy s'ils euſſent voulu : & ſi argent ils en devoient prendre pour ladite inveſtiture, ils en devoient demander plus : car le Duc Galeas en

(a) Ce fut Louis XI qui donna aux Galeas Ducs de Milan, la principauté de Gennes, ſauf l'hommage dû à la France.

paya une fois au Roy Louys mon maiſtre, cinquante mille Ducats, deſquels j'en eus trente mille eſcus contant, en don dudit Roy Louys, à qui Dieu faſſe pardon; toutesfois ils diſoient avoir pris leſdits huict mille Ducats, du conſentement du Roy. Ledit Eſtienne de Vers, Seneſchal de Beaucaire, eſtoit l'un de ceux qui en prit, & croy bien qu'il le faiſoit pour mieux entretenir ledit Seigneur Ludovic pour cette entrepriſe où il tendoit.

Eſtant à Paris les Ambaſſadeurs, dont j'ay parlé en ce chapitre, & ayant parlé en général, parla à part avec le Roy, ledit Comte de Cajazze, qui eſtoit en grand crédit à Milan, & encores plus ſon frere Meſſire Galeas de Sainct-Severin, & par eſpecial ſur le faict des Gens-d'armes, & commença à offrir au Roy grands ſervices & aides, tant de gens que d'argent: car ja pouvoit ſon maiſtre diſpoſer de l'eſtat de Milan, comme s'il eut eſté ſien, & faiſoit la choſe aiſée à conduire, & peu de jours après prit congé du Roy, & Meſſire Galeas Vicomte, & s'en allerent, & le Comte Charles de Bellejoyeuſe demeura pour avancer l'œuvre: lequel incontinent ſe veſtit à la mode Françoiſe, & fit de très-grandes diligences, & commencerent pluſieurs à entendre à cette matiere. Le Roy envoya en

Italie, un nommé Peron (a) de Baſche (4), nourry en la maiſon d'Anjou, du Duc Jehan de Calabre, affectionné à ladite entrepriſe, qui fut vers le Pape (b) Innocent, Venitiens, & Florentins. Ces pratiques, allées & venues durerent ſept ou huict mois, ou environ, & ſe parloit de ladite entrepriſe entre ceux qui la ſçavoient, en pluſieurs façons ; mais nul ne croyoit que le Roy y deuſt aller en perſonne.

CHAPITRE IV.

Comment le Roy Charles VIII fit paix avec le Roy des Romains, & l'Archiduc, leur renvoyant Madame Marguerite de Flandres, devant que faire ſon voyage de Naples.

PENDANT ce delay, que je dis, ſe traicta paix à Senlis entre le Roy & l'Archiduc d'Auſtriche, héritier de cette maiſon de Bourgogne, & combien que ja y eut trefves, ſi ſurvint-il cas de mal-veillance : car le Roy laiſſa la fille du Roy des Romains, ſœur

(a) Peron de Baſche étoit Maître d'Hôtel du Roi, & André de la Vigne, en ſon *Verger d'honneur*, fait mention d'un Perot le Vache, qui pourroit être celui-ci, ſelon la mer des Hiſtoires, qui s'accorde fort avec lui en tout ce voyage. Voyez la quatrième obſervation des Editeurs.

(b) Innocent VIII mort en 1492.

dudit Archiduc (laquelle eſtoit bien jeune) & prit pour femme la fille du Duc François de Bretagne (5), pour avoir la Duché de Bretagne paiſible, laquelle il poſſedoit preſque toute à l'heure dudit traité, fors la ville de Rennes, & la fille qui eſtoit dedans, laquelle eſtoit conduite ſous la main du Prince d'Orange, ſon oncle, qui en avoit fait le mariage avec le Roy des Romains, & eſpouſé par procureur en l'Egliſe publiquement, & fut le tout environ l'an mil quatre cens quatre-vingts & douze. Pour ledit Archiduc, & en ſa faveur grand Ambaſſade vint de par l'Empereur *Federic* (a), voulant ſe faire mediateur dudit accord : auſſi y envoya le Roy des Romains : ſemblablement y envoya Comte Palatin, & les Suiſſes, pour moyenner & pacifier ; car il ſembloit à tous que grande queſtion en devoit ſoudre, & que le Roy des Romains eſtoit fort injurié, & qu'on luy oſtoit celle qu'il tenoit pour ſa femme, & luy rendoit-on ſa fille, qui pluſieurs années avoit eſté Reyne de France.

Fin de compte, la choſe termina en paix : car chacun eſtoit las de la guerre, & par

(a) Cet Empereur, qui avoit commencé à regner l'an 1440, mourut le 17 Août 1493, après un règne de 53 ans : il eut pour ſucceſſeur Maximilien I.

eſpecial les ſubjets (6) de l'Archiduc Philippe, qui avoient tant ſouffert (tant par la guerre du Roy, que pour leurs diviſions particulieres) qu'ils n'en pouvoient plus; & ſe fit une paix de quatre ans ſeulement, pour avoir repos, & leur fille, qu'on faiſoit difficulté de leur rendre, au moins aucuns, qui eſtoient à l'entour du Roy & de ladite fille, & à ladite paix (7) me trouvay preſent, avec les Deputez, qui y eſtoient; à ſçavoir Monſeigneur le Duc Pierre de Bourbon, le Prince d'Orange, Monſeigneur des Cordes, & pluſieurs autres grands perſonnages, & fut promis rendre audit Duc Philippe ce que le Roy tenoit de la Comté d'Artois, comme il avoit eſté promis en traitant ledit mariage (qui fut l'an mil quatre cent quatre-vingts & deux) que s'il ne s'accompliſſoit, que les terres qu'on donnoit à ladite fille en mariage, retourneroient quant & elle, ou au Duc Philippe; mais ja d'emblée avoient pris ceux dudit Archiduc, Arras & Sainct-Omer. Ainſi ne reſtoit à rendre que Hedin, Aire, & Bethune, dont dès l'heure leur fut baillé le revenu & Seigneurie, & y mirent officiers, & le Roy tenoit les chaſteaux, & y pouvoit mettre garniſons, juſques au bout de quatre ans, qui finirent à la Sainct Jehan, l'an mil quatre cens quatre-vingt

ans & dix-huict : & lors les devoit rendre le Roy à mondit Seigneur l'Archiduc, & ainſi fut promis & juré.

Si leſdits mariages furent ainſi changez ſelon l'ordonnance de l'Egliſe ou non, je m'en rapporte à ce qui en eſt : mais pluſieurs Docteurs en Théologie m'ont dit que non, & pluſieurs m'ont dit que oüy : mais quelque choſe qu'il en ſoit, toutes ces Dames ont eu quelque malheur en leurs enfans. La noſtre a eu trois fils de rang, & en quatre années. L'un a veſcu près de trois ans, & puis mourut, & les deux autres auſſi ſont morts. Madame Marguerite d'Auſtriche a eſté marié au Prince de Caſtille, fils ſeul des Roys & Reyne de Caſtille & de pluſieurs autres Royaumes, lequel Prince mourut au premier an qu'il fut marié, qui fut 1497. Ladite Dame demeura groſſe, laquelle accoucha d'un fils mort, tout incontinent après la mort de ſon mary, qui a mis en grand douleur les Roy & Reyne de Caſtille, & tout leur Royaume.

Le Roy des Romains s'eſt marié, incontinent après ces mutations dont j'ay parlé, avec la fille du Duc Galeas de Milan (a) ſœur du Duc Jean Galeas, dont il a eſté parlé; & s'eſt

(a) Blanche-Marie Sforce, mariée en 1494, mourut d'hydropiſie le 31 Decembre 1510.

faict ce mariage par la main du Seigneur Ludovic. Le mariage a fort deſpleu aux Princes de l'Empire, & pluſieurs amis du Roy des Romains, pour n'eſtre de maiſon ſi noble comme il leur ſembloit qu'il leur appartenoit. Car du coſté des Vicomtes, dont s'appellent ceux qui regnent à Milan, y a peu de Nobleſſe, & moins du coſté des Sforces, dont eſtoit fils le Duc Franciſque de Milan : car il eſtoit fils d'un cordonnier d'une petite ville, appellé Cotignoles : mais il fut homme (a) très-ſomptueux, & encore plus le fils, lequel ſe fit Duc de Milan, moyennant la faveur de ſa femme, baſtarde du Duc Philippe Marie ; & la conqueſta, & poſſeda, non point comme tiran, mais comme vray & bon Prince, & eſtoit bien à eſtimer ſa vertu & bonté aux plus nobles Princes qui ayent regné de ſon temps. Je dis toutes ces choſes, pour monſtrer ce qui s'en eſt enſuivy, de la mutation de ces mariages, & ne ſçay qu'il en pourra encores advenir.

(b) Peut-être faut-il lire ici préſomptueux ou très-vertueux.

CHAPITRE V.

Comment le Roy envoya devers les Vénitiens pour les pratiquer, devant qu'entreprendre ſon voyage de Naples, & des preparatifs qui ſe firent pour icelui.

POUR revenir à noſtre matiere principale, vous avez entendu comme le Comte de Cajazze, & autres Ambaſſadeurs ſont partis d'avec le Roy, de Paris, & comment pluſieurs pratiques ſe menoient par Italie & comment noſtre Roy, tout jeune qu'il eſtoit, l'avoit fort à cœur, mais à nul ne s'en decouvroit encores, fors à ces deux. Aux Venitiens fut requis de par le Roy, qu'ils luy vouluſſent donner aide & conſeil en ladite entrepriſe; leſquels firent reſponſe qu'il fut le très-bien venu, mais que aide ne luy pourroient-ils faire, pour la ſuſpicion du Turc (combien qu'ils fuſſent en paix avec luy) & que de conſeiller à un ſi ſage Roy, & qui avoit ſi bon conſeil, ce ſeroit trop grande préſomption à eux, mais que pluſt luy aideroient que de luy faire ennuy. Or notez qu'ils cuidoient bien ſagement parler, & auſſi faiſoient-ils. Car pour aujourd'huy je croy leurs affaires plus ſagement conſeillées, que de Prince ne

communauté qui ſoit au monde : mais Dieu veut toujours que l'on connoiſſe que les jugemens, ne le ſens des hommes, ne ſervent de rien là où il luy plaiſt mettre la main. Il diſpoſa l'affaire autrement qu'ils ne cuidoient : car ils ne croyoient point que le Roy y allaſt en perſonne, ſi n'avoient nulle peur du Turc, quelque choſe qu'ils diſent : car le Turc (a) qui regnoit eſtoit de petite valeur : mais il leur ſembloit qu'ils ſe vengeroient de cette maiſon d'Arragon, qu'ils avoient en grande haine, tant le pere que le fils, diſans qu'ils avoient fait venir le Turc à (b) Scutary. J'entends le pere de celuy Turc, qui conquit Conſtantinople, appellé Mahumet Ottoman, & qui fit pluſieurs autres grands dommages auſdits Venitiens. Du Duc de Calabre Alphonſe, ils diſoient pluſieurs autres choſes, & entre les autres, qu'il avoit eſté cauſe de la guerre qui eſmeut contre eux le Duc de Ferrare, qui merveilleuſement leur couſta, & en cuiderent eſtre deſtruits (de ladite guerre j'ay dit quelque mot) & diſoient auſſi que le Duc de Calabre avoit envoyé homme exprès à Veniſe pour empoiſonner les ciſter-

(a) C'étoit Bajazet II fils de Mahomet II, auquel il ſucceda en 1481 : il mourut en 1512.

(b) Ainſi le dit Lodoïco Dolce, en ſa traduction des Hiſtoires Venitiennes de Sabellio.

nes, au moins celles où ils pourroient joindre: car pluſieurs ſont fermées à clef (& audit lieu n'uſent d'autre eauë : car ils ſont de tous poincts aſſis en la mer , & eſt l'eauë très-bonne, & en ay beu huict mois pour un voyage ſeul, & y ay eſté une autre fois depuis la ſaiſon dont je parle) mais leur principale raiſon ne venoit point de là , ains pource que les deſſuſdits les gardoient d'accroiſtre, à leur pouvoir, tant en Italie comme en Grece. Car des deux coſtez avoient les yeux ouverts, toutesfois ils avoient nouvellement conqueſté le Royaume de Chipre & ſans nul titre. Pour toutes ces haines ſembloit auſdits Venitiens, que c'eſtoit leur profit que la guerre fut entre le Roy & ladite maiſon d'Arragon, eſperans qu'elle ne prendroit ſi prompte concluſion qu'elle prit, & que ce ne ſeroit qu'affoiblir leurs ennemis, & non point les deſtruire, & qu'au pis venir, l'un party ou l'autre, leur donneroit quelques villes en Poüille (qui eſt du coſté de leur goufre) pour les avoir à leur aide, & ainſi en eſt advenu : mais il a peu failly qu'il ne ſe ſoyent meſcontez ; & puis leur ſembloit qu'on ne les pourroit charger d'avoir fait venir le Roy en Italie, veu qu'ils ne luy en avoient donné conſeil, ni aide, comme apparoiſſoit par la reſponce

reſponſe qu'ils avoient faite à Peron de Baſche.

En cette année mille quatre cens quatre-vingt & quatorze tira le Roy vers Lion, pour entendre à ſes affaires (non point qu'on cuidaſt qu'il paſſaſt les monts) & là vint vers luy Meſſire Galeas, frere au Comte de Cajazze de Sainct-Severin, dont a eſté parlé, fort bien accompagné, de par le Seigneur Ludovic, dont il eſtoit Lieutenant & principal ſerviteut, & amena grand nombre de beaux & bons chevaux, & apporta (7) du harnois, pour courir à la jouſte, & y courut, & bien: car il eſtoit jeune & gentil Chevalier. Le Roy luy fit grand honneur & bonne chere, & donna ſon ordre, & puis il s'en retourna en Italie, & demeura tousjours le Comte de Bellejoyeuſe Ambaſſadeur, pour avancer l'allée, & ſe commença à appreſter une très-groſſe armée à Gennes, & y eſtoit pour le Roy le Seigneur d'Urfé (a), grand Eſcuyer de France, & autres. A la fin le Roy alla à Vienne en Dauphiné, environ le commencement d'Aouſt audit an, & là venoient chacun jour les Nobles de Gennes, où fut envoyé le

(a) Pierre, Seigneur d'Urfé, grand Ecuyer de France.

Duc Louys d'Orleans (a), de preſent regnant Roy, homme jeune, & beau perſonnage: mais aimant ſon plaiſir (de luy eſt aſſez parlé en ces Mémoires) & cuidoit-on lors qu'il deut conduire l'armée par mer, pour deſcendre au Royaume de Naples, par l'aide & conſeil des Princes qui en eſtoient chaſſez, & que j'ay nommez : qui eſtoient les Princes de Salerne & de Biſignan. Et furent preſts juſques à quatorze navires Genevois, pluſieurs galées, & galions, & y eſtoit obey le Roy (b) en ce cas, comme à Paris: car ladite cité eſtoit ſoubs l'eſtat de Milan, que gouvernoit le Seigneur Ludovic, & n'avoit competiteur leans que la femme du Duc ſon neveu, que j'ay nommée, fille du Roy Alphonſe (car en ce temps eſtoit ja mort ſon pere le Roy Ferrand) mais le pouvoir de ladite Dame eſtoit bien petit; veu qu'on voyoit le Roy preſt à paſſer, ou à envoyer, & ſon mary peu ſage, qui diſoit tout ce qu'elle diſoit à ſon oncle, qui avoit ja fait noyer quelque meſſager, qu'elle avoit envoyé vers ſon pere.

La deſpence de ces navires eſtoit fort

(a) Louis, Duc d'Orléans, beau-frère de Charles VIII & depuis Roi de France, ſous le nom de Louis XII.

(b) Cité de Gennes ſous l'obéiſſance de Charles VIII, comme elle fut auſſi ſous celle de Louis XII.

grande, & ſuis d'opinion qu'elle couſta trois cens mille Francs, & ſi ne ſervit de rien, & y alla tout l'argent contant que le Roy peut finer de ſes Finances : car comme j'ay dit, il n'eſtoit point pourveu ne de ſens, ne d'argent, ny d'autres choſe neceſſaire à telle entrepriſe, & ſi en vint bien à bout, moyennant la grace de Dieu, qui clairement le donna ainſi à cognoiſtre. Je ne veux point dire que le Roy ne fuſt ſage de ſon aage : mais il n'avoit que vingt & deux ans, ne faiſoit que ſaillir du nid. Ceux qui le conduiſoient, en ce cas, que j'ai nommez, à ſçavoir Eſtienne de Vers, Senechal de Beaucaire, & le General Briſſonnet, de preſent Cardinal de Sainct-Malo, eſtoient deux hommes de petit eſtat, & qui de nulle choſe n'avoient eu experience ; mais de tant monſtra noſtre Seigneur mieux ſa puiſſance ; car nos ennemis eſtoient tenus très-ſages & experimentez au faict de la guerre, riches & pourveus de ſages hommes, & bons Capitaines, & en poſſeſſion du Royaume. Je veux dire le Roy Alphonſe, de nouveau couronné par le Pape (a) Alexandre, natif d'Arragon, qui tenoit en ſon party les Florentins, & bonne intelligence au Turc.

(a) Alexandre VI de la Maiſon des Borgia, Pape en 1492, mort en 1503.

Il avoit un gentil perſonnage de fils, nommé Dom Ferrand, de l'age de vingt-deux ou vingt-trois ans, auſſi portant le harnois, & bien aimé audit Royaume, & un frere, appellé Dom Federic, depuis Roy, après Ferrand, durant noſtre aage, homme bien ſage, qui conduiſoit leur armée de mer, lequel avoit eſté nourry par deça long-temps, & duquel vous Monſeigneur de Vienne, m'avez maintesfois aſſeuré, par Aſtrologie, qu'il ſeroit Roy, & me promit dès-lors quatre mille livres de rente audit Royaume, ſi ainſi luy advenoit, & a eſté cette promeſſe vingt ans devant que le cas advint.

Or pour continuer, le Roy mua de propos, à force d'eſtre preſſé du Duc de Milan par lettres, & par ce Comte Charles de Bellejoyeuſe ſon Ambaſſadeur, & auſſi des deux que j'ay nommé : toutesfois le cœur faillit audit General, voyant que tout homme ſage & raiſonnable blaſmoit l'allée de par delà, par pluſieurs raiſons, & par eſtre là ſur les champs au mois d'Aouſt, ſans argent, & ſans toutes autres choſes neceſſaires, & demeura la foy audit Senechal ſeul, dont j'ay parlé, & fit le Roy mauvais viſage audit General trois ou quatre jours, puis il ſe remit en train. Si mourut à l'heure un ſervi-

teur dudit Senechal (comme l'on diſoit) de peſte; parquoy il n'oſoit aller autour du Roy, dont il eſtoit bien troublé, car nul ne ſollicitoit le cas. Monſieur de Bourbon & Madame eſtoient-là, cherchans de rompre ledit voyage à leur pouvoir, & leur en tenoit propos ledit General, & l'un jour eſtoit l'allée rompuë, & l'autre renouvellée. A la fin le Roy ſe delibera de partir, & montay à cheval des premiers, eſperant paſſer les Monts en moindre compagnie: toutesfois je fus redemandé, diſant que tout eſtoit rompu, & ce jour furent empruntez cinquante mille Ducats d'un marchand de Milan; mais le Seigneur Ludovic les bailla, moyennant pleiges, qui s'obligerent vers ledit marchand, & y fus pour ma part, pour ſix mille Ducats, & autres pour le reſte, & n'y avoit nuls intereſts. Auparavant on avoit emprunté de la banque de Soly, de Gennes, cent mille Francs, qui couſterent en quatre mois quatorze mille Francs d'intereſts; mais aucuns diſoient que des nommez avoient part à cet argent, & au profit.

CHAPITRE VI.

Comment le Roy Charles partit de Vienne en Dauphiné, pour conquerir Naples en perſonne, & de ce que fit ſon armée de mer ſous la conduite de Monſieur d'Orleans.

POUR concluſion, le Roy partit de Vienne, le vingt-troiſieſme jour d'Aouſt, mil quatre cens quatre-vingts quatorze, & tira droit vers Aſt. A Suze vint vers luy Meſſire Galeas de Sainct-Severin, en poſte. Delà alla le Roy à Thurin, & y emprunta les bagues de Madame de Savoye, fille du feu Marquis, le Seigneur Guillaume de Montferrat, & veufve du Duc Charles de Savoye, & les mit en gage pour douze mille Ducats; & peu de jours après fut à Caſal vers la Marquiſe de Montferrat, Dame jeune & ſage, veufve du Marquis de Montferrat. Elle eſtoit fille du Roy de Servie. Le Turc avoit conquis ſon pays, & l'Empereur, de qui elle eſtoit parente, l'avoit mariée là qui l'avoit par avanture recueillie. Elle preſta auſſi ſes bagues, qui auſſi furent engagées pour douze mille Ducats. Et pouvez voir quel commencement de guerre c'eſtoit, ſi Dieu n'eut guidé l'œuvre.

Par aucuns jours ſe tint le Roy en Aſt. Cette année-là tous les vins d'Italie eſtoient aigres, ce que nos gens ne trouvoient point bon, ne l'air qui eſtoit ſi chaud. Là, vint le Seigneur Ludovic, & ſa femme, fort bien accompagnez, & y fut deux jours, & puis ſe retira à Non, un chaſteau qui eſt de la Duché de Milan, à une lieuë d'Aſt, & chacun jour le conſeil alloit vers luy. Le Roy Alphonſe avoit deux armées par pays, l'une en Romanie, vers Ferrare, que conduiſoit ſon fils, & avoit avec luy le Seigneur Virgile Urſin, le Comte de Petillane, & le Seigneur de (a) Trevoul, qui pour cette heure eſt des noſtres. Et contre eux eſtoit, pour le Roy, Monſeigneur d'Aubigny, un bon & ſage Chevalier avec quelques deux cens hommes-d'armes. Il y avoit auſſi du moins cinq cens hommes-d'armes Italiens aux deſpens du Roy, que conduiſoit le Comte de Cajazze, qu'aſſez avez ouy nommer, qui y eſtoit pour le Seigneur Ludovic, & n'eſtoit point ſans peur que cette bende ne fut rompuë; car nous fuſſions retournez, & il eut eu ſur les bras ſes ennemis, qui avoient grande intelligence en cette Duché de Milan.

L'autre armée eſtoit par mer, que con-

(a) Trivulce.

duiſoit Dom Federic, frere dudit Alphonſe, & eſtoit à (a) Ligorne & à Piſe (car les Florentins tenoient encore pour eux) & avoient certain nombre de galées, & eſtoit avec luy Meſſire Breto de Fliſco, & autres Genevois: au moyen deſquels ils eſperoient faire tourner la ville de Gennes, & peu faillit qu'ils ne le fiſſent à la Specie, & à Rapalo, près de Gennes, où ils mirent en terre quelques mille hommes de leurs partiſans, & de faict euſſent fait ce qu'ils vouloient, ſi ſi-toſt n'euſſent eſté aſſaillis; mais ce jour, ou le lendemain, y arriva le Duc Louys d'Orleans, avec quelques naves, & bon nombre de galées, & une groſſe galeace, qui eſtoit mienne, que patroniſoit un appellé Meſſire Albert Mely, ſur laquelle eſtoit ledit Duc & les principaulx. En ladite galeace avoit grande artillerie, & groſſes pieces; car elle eſtoit puiſſante, & s'approcha ſi près de terre que l'artillerie deſconfit preſque les ennemis qui jamais n'en avoient veu de ſemblables, & eſtoit choſe nouvelle en Italie, & deſcendirent en terre ceux qui eſtoient auſdites navires, & par terre venoient de Gennes, où eſtoit l'armée, un nombre de Suiſſes, qui

(a) Les Italiens diſent Livorno.

menoit le Baillif de Dijon (a), & auſſi y avoit des gens du Duc de Milan, que conduiſoit le frere dudit Breto, appellé Meſſire Jehan Louys de Fliſco, & Meſſire Jehan Adorne, mais ils ne furent point aux coups; & firent bien leur devoir, & garderent certains pas. En effect dès que nos gens les joignirent, les ennemis furent deffaits, & en fuite. Cent ou ſix vingts en mourut, & huict ou dix furent priſonniers, & entre les autres un appellé le Fourgouſin, (b) fils du Cardinal de Genes. Ceux qui eſchaperent furent tous mis en chemiſe par les gens du Duc de Milan; & autre mal ne leur firent, & leur eſt ainſi de couſtume. Je vis toutes les lettres, qui en vindrent, tant au Roy qu'au Duc de Milan; & ainſi fut cette armée de mer reboutée, qui depuis ne s'apparut ſi près. Au retour, les Genevois ſe cuiderent eſmouvoir, & tuerent aucuns Allemans en la ville, & en fut tué aucuns des leurs; mais tout fut appaiſé.

Il faut dire quelque mot des Florentins,

(a) Antoine de Beſſey, Baron de Trichaſtel, fils de Jean de Beſſey, & de Jeanne de Saulx : il en eſt parlé ci-après, Livre VIII, Chapitre VI & VIII.

(b) Jean Frégoſe, fils naturel de Paul Frégoſe, Cardinal, Archevêque & Duc de Gennes. Voir ci-après Livre VIII, Chapitre XV.

qui avoient envoyé vers le Roy, avant qu'il partit de France, deux fois, pour diſſimuler avec luy. L'une fois me trouvay à beſogner avec ceux qui vindrent, en la compagnie dudit Seneſchal & General (a) & y eſtoient l'Eveſque d'Areſe, & un nommé Pierre Sonderin. On leur demanda ſeulement qu'ils baillaſſent paſſage, & cent Hommes-d'armes, à la ſoulde d'Italie (qui n'eſtoit que dix mille Ducats pour un an) eux parlans par le commandement de Pierre de Medicis, homme jeune, & peu ſage, fils de Laurens de Medicis, qui eſtoit mort, & avoit eſté des plus ſages hommes de ſon temps, & conduiſoit cette cité preſque comme Seigneur, & auſſi faiſoit le fils; car ja leur maiſon avoit ainſi veſcu, la vie de deux hommes paravant, qui eſtoient Laurens, pere dudit Pierre, & Coſme de Medicis, qui fut chef de cette maiſon, & la commença, homme digne d'eſtre nommé entre les très-grands; & en ſon cas, qui eſtoit de marchandiſe, eſtoit la plus grande maiſon que je croy qui ait jamais eſté au monde; car leurs ſerviteurs & facteurs ont eu tant

(a) Quoiqu'il y ait quelque tems que Comines n'a parlé du Sénéchal de Beaucaire & du Général Briçonnet; c'eſt eux néanmoins dont il fait ici mention. J'en avertis pour éviter l'équivoque.

de credit, ſous couleur de ce nom Medicis, que ce ſeroit merveilles à croire à ce que j'en ay veu en Flandres & en Angleterre : j'en ay vu un appellé Guerard Quanveſe, preſque eſtre occaſion de ſouſtenir le Roy Edoüard le quart en ſon eſtat eſtant en grant guerre en ſon Royaume d'Angleterre, & fournir par fois audit Roy plus de ſix vingts mille eſcus, où il fit peu de profit pour ſon maiſtre ; toutesfois il recouvra ſes pieces à la longue. Un autre ay veu, nommé & appellé Thomas Portunay, (a) eſtre pleige enrre ledit Roy Edoüard & le Duc Charles de Bourgogne, pour cinquante mille eſcus, & une autre fois, en un lieu, pour quatre-vingts mille. Je ne loue point les marchands d'ainſi le faire ; mais je loue bien un Prince de tenir bons termes aux marchands, & leur tenir vérité ; car ils ne ſavent à quelle heure ils en pourront avoir beſoin ; car quelquefois peu d'argent fait grand ſervice.

Il ſemble que cette lignée vint à faillir, comme on fait aux Royaumes & Empires : & l'authorité des predeceſſeurs nuiſoit à ce Pierre de Medicis, combien que celle de Coſme, qui avoit eſté le premier, fut douce

(a) Ou Portmary.

& amiable, & telle qu'eſtoit neceſſaire à une ville de liberté. Laurens pere de Pierre, dont nous parlons à cette heure, pour le differend, dont a eſté parlé en aucun endroit de ces Mémoires, qu'il eut contre ceux de Piſe & autres, dont pluſieurs furent pendus, en ce temps-là avoit pris vingt hommes pour ſe garder par commandement & congé de la Seigneurie, laquelle commandoit ce qu'il vouloit; toutesfois moderement ſe gouvernoit en cette grande authorité (car comme j'ay dit, il eſtoit des plus ſages de ſon temps) mais le fils cuidoit que cela luy fut deu par raiſon, & ſe faiſoit craindre, moyennant cette garde, & faiſoit des violences de nuict, & des bateries lourdement, abuſant de leurs deniers communs, ſi avoit fait le pere, mais ſi ſagement qu'ils en eſtoient preſque contens.

A la ſeconde fois envoya ledit Pierre, à Lion, un appellé Pierre Cappon, & autres, & diſoit pour excuſe, comme ja avoit fait, que le Roy Louys onzieſme, leur avoit commandé à Florence ſe mettre en ligue avec le Roy Ferrand, du temps du Duc Jehan d'Anjou, & laiſſer ſon alliance; diſans que puis que par commandement du Roy avoient pris la-

dite alliance, qui duroit encores par aucunes années, ils ne pouvoient laiſſer l'alliance de la maiſon d'Arragon; mais ſi le Roy venoit juſques-là, qu'ils luy feroient des ſervices, & ne cuidoient point qu'il y allaſt, non plus que les Venitiens. En tous les deux Ambaſſades y avoit tousjours quelqu'un ennemy dudit de Medecis, & par eſpecial cette fois ledit Pierre Cappon, qui ſoubz main advertiſſoit ce qu'on devoit faire pour tourner la cité de Florence contre ledit Pierre, & faiſoit ſa charge plus aigre qu'elle n'eſtoit; & auſſi conſeilloit qu'on banniſt tous les Florentins du Royaume; & ainſi fut fait. Cecy je dis pour vous mieux faire entendre ce qui advint après; car le Roy demeura en grande inimitié contre ledit Pierre, & leſdits Senechal & General avoient grande intelligence avec ſes ennemis en ladite cité, & par eſpecial avec ce Cappon, & avec deux couſins germains dudit Pierre, & de ſon nom propre.

CHAPITRE VII.

Comment le Roy eſtant encore à Aſt, ſe reſolut de paſſer outre vers Naples, à la pourſuite de Ludovic Sforce, & comment Meſſire Philippe de Comines fut envoyé en Ambaſſade à Veniſe, & de la mort du Duc de Milan.

J'AY dit ce qui advint à Rapalo par mer. Dom Federic ſe retira à Piſe, & à Ligorne; & depuis ne recueillit les Gens-de-pied, qu'il avoit mis à terre; & s'ennuyerent fort les Florentins de luy, comme plus enclins, & de tout temps, à la Maiſon de France qu'à celle d'Arragon, & noſtre armée, qui eſtoit en Romanie, combien qu'elle fut la plus foible, toutesfois faiſoit proſperer noſtre cas, & commença peu à peu à reculer Dom Ferrand, Duc de Calabre. Quoy voyant le Roy, ſe mit en opinion de paſſer outre, ſollicité du Seigneur Ludovic & des autres que j'ay nommez, & luy dit le Sr. Ludovic à ſon arrivée: *Sire, ne craignez point cette entrepriſe. En Italie y a trois Puiſſances que nous tenons grandes, dont vous avez une qui eſt Milan: l'autre ne bouge, qui ſont les Venitiens: ainſi n'avez affaire qu'à celle de Naples; & pluſieurs*

de vos Predeceſſeurs nous ont battus, que nous eſtions tous enſemble : quand vous me voudrez croire, je vous aiderai à faire plus grand que ne fut jamais Charlemagne, & chaſſerons ce Turc hors de cet Empire de Conſtantinople aiſément, quand vous aurez ce Royaume de Naples. Il diſoit vray du Turc qui regne; mais que toutes choſes euſſent eſté diſpoſées de noſtre coſté : ainſi ſe mit le Roy à ordonner de ſon affaire ſelon le vouloir & conduite dudit Seigneur Ludovic, dont aucuns des noſtres eurent envie, & fut quelque Chambellan, & quelque autre, ſans propos (car on ne ſe pouvoit paſſer de luy) & eſtoit pour complaire à Monſeigneur d'Orleans, qui pretendoit en la Duché de Milan, & ſur tous en eſtoit envieux ce (a) General : car ja s'eſtimoit grand, & y avoit quelque envie entre le Seneſchal & luy : & dit ledit Ludovic quelque mot au Roy & à luy, pour le faire demeurer, qui mouvoit ledit General à parler contre luy, & diſoit qu'il tromperoit la compagnie; mais il eſtoit mieux ſeant qu'il s'en fut teu; mais jamais n'entra & ne vint en credit en choſe d'eſtat, & ne s'y cognoiſ-

(a) Le Général Briçonnet, que ſa ſubite élevation portoit à ſe méconnoître.

ſoit, & ſi eſtoit homme leger en parole; mais bien affectionné à ſon Maiſtre, toutesfois il fut conclu d'envoyer pluſieurs hommes en Ambaſſades, & moy, entre les autres, à Veniſe.

Je demeuray à partir aucuns jours, parce que le Roy fut malade de la petite verole, & en peril de mort, parce que la fievre ſe meſla parmy; mais elle ne dura que ſix ou ſept jours, & me mis à chemin ailleurs, & laiſſay le Roy en Aſt, & croyois fermement qu'il ne paſſaſt point outre, j'allay en ſix jours à Veniſe, avec mulets & train; car le chemin eſtoit le plus beau du monde, & craignois bien à partir, doutant que le Roy retournaſt; mais noſtre Seigneur en avoit autrement diſpoſé. Si tira droit à Pavie, & paſſa par Caſal, vers cette Marquiſe, qui eſtoit bonne pour nous, & bonne Dame, grande ennemie du Seigneur Ludovic, & luy la haïſſoit auſſi. Après que le Roy fut arrivé à Pavie, commença ja quelque peu de ſoupçon; car on vouloit qu'il logeaſt en la ville, & non point au chaſteau, & il y vouloit loger, & y logea, & fut renforcé le guet de cette nuict (gens me dirent, qui eſtoient près dudit Seigneur, qu'il y avoit danger) dont s'esbahit le Seigneur Ludovic,

&

& en parla au Roy, demandant s'il ſe ſoupconnoit de luy. La façon y eſtoit telle des deux coſtez, que l'amitié n'y pouvoit gueres durer ; mais de noſtre coſté parlions plus qu'eux, non point le Roy, mais ceux qui eſtoient prochains parens de luy. En ce chaſteau de Pavie eſtoit le Duc de Milan dont a eſté parlé devant, appellé Jehan Galeas, & ſa femme, fille du Roy Alphonſe, bien piteuſe; car ſon mary eſtoit là malade, & tenu en ce chaſteau, comme en garde, & ſon fils, qui encores vit pour le preſent, & une fille, ou deux, & avoit l'enfant lors quelques cinq ans (a). Nul ne vit ledit Duc, mais bien l'enfant, j'y paſſay trois jours avant le Roy, mais il n'y eut remede de le voir, & diſoit-l'on qu'il eſtoit bien fort malade, toutesfois le Roy parla à luy ; car il eſtoit ſon couſin (b) germain, & m'a conté ledit Seigneur leurs paroles, qui ne furent que choſes generales ; car il ne vouloit en rien deſplaire audit Ludovic, toutesfois dit-il qu'il l'eut volontiers adverty. A celle heure propre ſe jetta à genoux ladite Ducheſſe de-

(a) Il s'appelloit François, & mourut Moine en France, dans une Abbaye de Bourgogne.

(b) A cauſe de leurs mères, qui étoient de la maiſon de Savoye.

vant ledit Ludovic, luy priant qu'il euſt pitié de ſon pere & ſon frere, il luy reſpondit qu'il ne ſe pouvoit faire ; mais elle avoit meilleur beſoin de prier pour ſon mary, & pour elle, qui eſtoit encore belle Dame & jeune.

De là tira le Roy à Plaiſance, auquel lieu eut nouvelles ledit Ludovic, que ſon neveu le Duc de Milan ſe mouroit. Il prit congé du Roy pour y aller, & luy pria le Roy qu'il retournat, & il le promit. Avant qu'il fut à Pavie, ledit Duc mourut (a), & iucontinent, comme en poſte alla à Milan. Je vis ces nouvelles par la lettre de l'Ambaſſadeur Venitien qui eſtoit avec luy, qu'il eſcrivoit à Veniſe, & advertiſſoit qu'il ſe vouloit faire Duc, à la verité dire, il en deſplaiſoit au Duc & Seigneurie de Veniſe, & me demanderent ſi le Roy tiendroit pour l'enfant, & combien que la choſe fut raiſonnable, je leur mis en doute, veu l'affaire que le Roy avoit dudit Ludovic.

(a) On a cru qu'il avoit été empoiſonné. Voyez Paul Jove, Bembe, Guichardin.

CHAPITRE VIII.

Comment & par quel moyen le Seigneur Ludovic print & uſurpa la Seigneurie & Duché de Milan, & y fut receu pour Seigneur.

FIN de compte, il ſe fit recevoir pour Seigneur, & fut la concluſion, comme pluſieurs diſoient, pourquoy il nous avoit fait paſſer les Monts, les chargeant de la mort de ſon neveu, dont les parens & amis en Italie, ſe mettoient en chemin pour luy oſter le gouvernement, & l'euſſent fait aiſément, ſi ce n'eut eſté l'allée du Roy, car ja eſtoient en la Romanie, comme avez ouy : mais le Comte de Cajazze, & Monſeigneur d'Aubigny (8) les faiſoient reculer. Car ledit Seigneur d'Aubigny eſtoit en force de cent cinquante, ou de deux cens hommes-d'armes François, & d'un nombre de Suiſſes, & ſe reculoit ledit Dom Ferrand vers leurs amis, & eſtoit demie journée ou environ devant nos gens, & tira devers Forly, dont eſtoit Dame une baſtarde de Milan, veufve du Comte Hieronyme, qui avoit eſté neveu du Pape Sixte. On diſoit qu'elle tenoit leur party : mais nos gens luy prirent une petite place d'aſſaut, qui ne fut battuë que demy jour, par-

quoy elle ſe tourna, avec le bon vouloir qu'elle en avoit : & de tous coſtez le peuple d'Italie commença à prendre cœur, deſirant nouvelletez : car ils voyoient choſe qu'ils n'avoient point veuë de leur temps, & ils n'entendoient point le faict de l'artillerie, & en France n'avoit jamais eſté ſi bien entendu. Et ſe tira ledit Dom Ferrand vers Suſanne approchant du Royaume, une bonne cité qui eſt au Pape, en la Marque d'Ancone ; mais le peuple leur deſtrouſſoit leurs ſommiers & bagues, quand ils les trouvoient à part ; car par toute Italie ne deſiroient qu'à ſe rebeller, ſi du coſté du Roy les affaires ſe fuſſent bien conduits, & en ordre, ſans pillerie ; mais tout ſe faiſoit au contraire ; dont j'ay eu grand deuil, pour l'honneur & bonne renommée que pouvoit acquerir en ce voyage la nation Françoiſe. Car le peuple nous advoüoit comme Saincts, eſtimans en nous toute foy & bonté ; mais ce propos ne leur dura gueres, tant pour noſtre deſordre & pillerie, & qu'auſſi les ennemis preſchoient le peuple en tous quartiers, nous chargeans de prendre femmes à force, & l'argent, & autres biens, où nous les pouvions trouver. De plus grands cas ne nous pouvoient-ils charger en Italie ; car

ils ſont jaloux & avaricieux plus qu'autres. Quant aux femmes ils mentoient, mais du demeurant il en eſtoit quelque choſe.

CHAPITRE IX.

Comment Pierre de Medicis mit quatre des principales Fortereſſes des Florentins entre les mains du Roy, & comment le Roy mit Piſe, qui en eſtoit l'une, en ſa liberté.

OR je laiſſai le Roy à Plaiſance, ſelon mon propos, où il fit faire ſervice ſolemnel à ſon couſin germain le Duc de Milan, & ſi crois qu'il ne ſçavoit gueres autre choſe que faire, veu que ledit Duc de Milan nouveau eſtoit party de luy, & m'ont dit ceux, qui le devoient bien ſçavoir, que la compagnie fut en grand vouloir de retourner pour doute, & ſe ſentoient mal pourveus : car d'aucuns, qui avoient premier loüé le voyage, le blaſmoient comme le Grand-Eſcuyer, Seigneur d'Urſé combien qu'il n'y fut point : mais eſtoit malade à Gennes, car il eſcrivit une lettre, donnant grand ſoupçon, diſant avoir eſté adverty : mais comme j'ay dit en d'autres endroits, Dieu monſtroit conduire l'entrepriſe, & eut le Roy ſoudaines nouvelles que le Duc de Milan retourneroit, & auſſi quel-

que ſentiment de Florence, pour les inimitiez, que je vous ay dites, qui eſtoient contre Pierre de Medicis, qui vivoit comme s'il eut eſté Seigneur : dont eſtoient ſes plus prochains parens, & beaucoup d'autres gens de bien, comme tous ces Cappons, ceux de (a) Fodormy, ceux de Nerly, & preſque toute la cité, envieux. Pour laquelle cauſe ledit Seigneur partit, & tira aux terres des Florentins pour les faire declarer pour luy, ou pour prendre de leurs villes qui eſtoient foibles, pour s'y pouvoir loger pour l'hiver, qui eſtoit ja encommencé, & ſe tournerent pluſieurs petites places, & auſſi la cité de Luques, ennemie des Florentins, & firent tout plaiſir & ſervice au Roy, & avoit toujours eſté le conſeil du Duc de Milan à ces deux fins, afin qu'on ne paſſat point plus avant de la ſaiſon, & auſſi qu'il eſperoit avoir Piſe (qui eſt bonne & grande cité) Serzane, & Pietreſancte. Les deux avoient eſté Genevois, n'y avoit gueres de temps, & conquis ſur eux par les Florentins, du temps de Laurens de Medicis.

(a) Peut-être faut-il lire Sondarini, puiſqu'auparavant il a nommé un Sonderin que quelques-uns, qui connoiſſent les maiſons de Florence, appellent Soderini.

Le Roy prit ſon chemin par (a) Pontreme, qui eſt au Duc de Milan, & alla aſſieger Serzane, trés-fort chaſteau, & le mellieur qu'euſſent les Florentins, mal pourveu pour leur grande diviſion, & auſſi à la verité dire, les Florentins mal-volontiers eſtoient contre la maiſon de France, de laquelle ils ont eſté de tous temps vrays ſerviteurs & partiſans, tant pour les affaires qu'ils ont en France, pour la marchandiſe, que pour eſtre de la part Guelfe; & ſi la place eut eſté bien pourveuë, l'armée du Roy eſtoit rompuë : car c'eſt un pays ſterile & entre montagnes, & n'y avoit nuls vivres, & auſſi les neiges eſtoient grandes. Il ne fut que trois jours devant, & y arriva le Duc de Milan avant la compoſition, & paſſa par Pontreme, où des gens de la ville & garniſon, eurent un grand debat avec de nos Allemans, que conduiſit un appellé Buſer, & furent tuez aucuns Allemans; & combien que ne fuſſe preſent à ces choſes, ſi le m'ont conté le Roy, le Duc & autres, & de ce debat vint depuis grand inconvenient, comme vous orrez aprés. Pratique ſe meut à Florence, & deputerent gens pour envoyer devers le Roy, juſques à

(a) Pontremolo, ſelon M. Guazzo, & Pontriemoli ſuivant l'Italien de Jove.

que ſentiment de Florence, pour les inimitiez, que je vous ay dites, qui eſtoient contre Pierre de Medicis, qui vivoit comme s'il eut eſté Seigneur : dont eſtoient ſes plus prochains parens, & beaucoup d'autres gens de bien, comme tous ces Cappons, ceux de (a) Fodormy, ceux de Nerly, & preſque toute la cité, envieux. Pour laquelle cauſe ledit Seigneur partit, & tira aux terres des Florentins pour les faire declarer pour luy, ou pour prendre de leurs villes qui eſtoient foibles, pour s'y pouvoir loger pour l'hiver, qui eſtoit ja encommencé, & ſe tournerent pluſieurs petites places, & auſſi la cité de Luques, ennemie des Florentins, & firent tout plaiſir & ſervice au Roy, & avoit toujours eſté le conſeil du Duc de Milan à ces deux fins, afin qu'on ne paſſat point plus avant de la ſaiſon, & auſſi qu'il eſperoit avoir Piſe (qui eſt bonne & grande cité) Serzane, & Pietreſancte. Les deux avoient eſté Genevois, n'y avoit gueres de temps, & conquis ſur eux par les Florentins, du temps de Laurens de Medicis.

(a) Peut-être faut-il lire Sondarini, puiſqu'auparavant il a nommé un Sonderin que quelques-uns, qui connoiſſent les maiſons de Florence, appellent Soderini.

Le Roy prit ſon chemin par (a) Pontreme, qui eſt au Duc de Milan, & alla aſſieger Serzane, trés-fort chaſteau, & le mellieur qu'euſſent les Florentins, mal pourveu pour leur grande diviſion, & auſſi à la verité dire, les Florentins mal-volontiers eſtoient contre la maiſon de France, de laquelle ils ont eſté de tous temps vrays ſerviteurs & partiſans, tant pour les affaires qu'ils ont en France, pour la marchandiſe, que pour eſtre de la part Guelfe; & ſi la place eut eſté bien pourveuë, l'armée du Roy eſtoit rompuë : car c'eſt un pays ſterile & entre montagnes, & n'y avoit nuls vivres, & auſſi les neiges eſtoient grandes. Il ne fut que trois jours devant, & y arriva le Duc de Milan avant la compoſition, & paſſa par Pontreme, où des gens de la ville & garniſon, eurent un grand debat avec de nos Allemans, que conduiſit un appellé Buſer, & furent tuez aucuns Allemans; & combien que ne fuſſe preſent à ces choſes, ſi le m'ont conté le Roy, le Duc & autres, & de ce debat vint depuis grand inconvenient, comme vous orrez aprés. Pratique ſe meut à Florence, & deputerent gens pour envoyer devers le Roy, juſques à

(a) Pontremolo, ſelon M. Guazzo, & Pontriemoli ſuivant l'Italien de Jove.

quinze ou ſeize, diſans dans la cité qu'ils ne vouloient demeurer en ce grand peril d'eſtre en la haine du Roy & du Duc de Milan, qui toujours avoit ſon embaſſade à Florence & conſentit Pierre de Medicis cette allée. Auſſi n'y eut-il ſceu remedier, aux termes en quoy les affaires eſtoient; car ils euſſent eſté deſtruicts, veu la petite proviſion qu'ils avoient, & ſi ne ſçavoient ce que c'eſtoit de guerre. Aprés qu'ils furent arrivez, offrirent de recueillir le Roy à Florence, & autres parties; & ne leur chaloit à la pluſpart, ſi non qu'on allaſt là pour occaſion de chaſſer Pierre de Medicis, & ſe ſentoient avoir bonne intelligence avec ceux qui conduiſoient lors les affaires du Roy, que pluſieurs fois ay nommez.

D'autre part pratiquoit ledit Pierre, par la main d'un ſien ſerviteur, appellé Laurens Spinely, qui gouvernoit ſa banque à Lion, homme de bien en ſon eſtat & aſſez nourry en France: mais des choſes de noſtre Cour ne pouvoit avoir cognoiſſance, n'y à grand peine ceux qui y eſtoient nourris, tant y avoit de mutations; ſi pratiquoit-il avec ceux qui avoient l'authorité; c'eſtoient Monſeigneur de Breſſe, qui depuis a eſte Duc de Savoye, & Monſeigneur de Myolans, qui eſtoit Cham-

bellan du Roy. Toſt après les autres vindrent aucuns de la cité avec luy, pour faire reſponſes des choſes qu'on leur avoit requiſes, & ſe voyoient perdus en la cité, s'ils ne faiſoient tout ce que le Roy vouloit, duquel ils cuidoient gagner la bonne grace, & faire quelque choſe plus que les autres.

A ſon arrivée furent envoyez au devant de luy, Monſeigneur de Piennes, (a) natif du pays de Flandres, & Chambellan du Roy noſtre Sire, & le General Briſſonet, qui a eſté icy nommé. Ils parlerent audit Pierre de Medicis d'avoir l'obeiſſance de la place de Serzane, ce qu'incontinent il fit. Ils luy requirent davantage, qu'il fit preſter au Roy Piſe, (b) Ligorne, Pietreſancte, & Librefacto, lequel le tout accorda, ſans parler à ſes compagnons, qui ſçavoient bien que le Roy devoit eſtre dedans Piſe, pour ſe rafreſchir, mais ils n'entendoient point qu'il retint les places. Or c'eſtoit mis leur eſtat, & leur grande

(a) Louis de Hallewin, Seigneur de Piennes : il avoit été Chambellan & Capitaine de cinquante Lances au ſervice du Duc de Bourgogne en 1474 & enſuite étoit paſſé au ſervice du Roi Louis XI. Voir ci-après Livre VIII Chapitre VII.

(b) Livorno & Serzanello : pour Librefacto, voyez Marco Guazzo.

force entre nos mains. Ceux qui traictoient avec ledit Pierre, m'ont conté, & à pluſieurs autres l'ont dit, en ſe raillant & en ſe mocquant de luy, qu'ils eſtoient esbahis comme ſi toſt accorda ſi grande choſe, & à quoy ils ne s'attendoient point. Pour concluſion, le Roy entra dans Piſe, & les deſſuſdits retournerent à Florence, & fit Pierre habiller le logis du Roy en ſa maiſon qui eſt la plus belle maiſon de citadin ou marchand que j'aye jamais veuë, & la mieux pourveuë, que de nul homme qui fut au monde, de ſon eſtat.

Or faut-il dire quelque mot du Duc de Milan, qui ja eut voulu le Roy hors d'Italie, & avoit fait, & vouloit encores faire ſon profit, pour avoir les places qu'il avoit conquiſes, & preſſa fort le Roy pour avoir Serzane & Pietreſancte, qu'il diſoit appartenir aux Genevois; & preſta au Roy lors trente mille Ducats, & m'a dit, & à pluſieurs autres depuis, qu'on luy promit de les luy bailler; & merveilleuſement malcontent ſe partit du Roy, pour le refus; diſant que ſes affaires le contraignoient de s'en retourner; mais onques puis le Roy ne le vit: mais il laiſſa Meſſire Galeas de Sainct-Severin avec le Roy, & entendoit qu'il fut en tous conſeils avec

le Comte Charles de Belle-joyeuſe dont a eſté parlé. Eſtant le Roy dedans Piſe, ledit Meſſire Galeas, conduit de ſon Maiſtre, fit venir en ſon logis des principaux Bourgeois de la ville, & leur conſeilla ſe rebeller contre les Florentins, & requerir au Roy qu'ils les mit en liberté, eſperant que par ce moyen ladite cité de Piſe tomberoit ſous la main du Duc de Milan, où autres fois avoit eſté du temps du Duc Jehan Galeas, le premier de ce nom en la Maiſon de Milan, un grand & mauvais tyran, mais honorable. Toutesfois ſon corps eſt aux Chartreux à Pavie, près du Parc, plus haut que le grand autel, & le m'ont monſtré les Chartreux, au moins ſes os (& y monte-l'on par une eſchelle) leſquels ſentoient comme la nature ordonne, & un natif de Bourges le m'appella Sainct, & je luy demanday en l'oreille, pourquoy il l'appelloit Sainct, & qu'il pouvoit voir peintes à l'entour de luy les armes de pluſieurs citez qu'il avoit uſurpées, où il n'avoit nul droit, & luy & ſon cheval eſtoient plus haut que l'autel & taillez de pierre & ſon corps ſous le pied dudit cheval. Il me reſpondit tout bas : *Nous appellons*, dit-il, *Saincts, en ce pays icy, tous ceux qui nous font du bien?* & il fit cette belle Egliſe de

Chartreux, qui à la verité eſt la plus belle que j'aye jamais veuë, & toute de beau marbre.

Et pour continuer, ledit Meſſire Galeas avoit envie de ſe faire grand, & croy qu'ainſi l'entendoit le Duc de Milan, de qui il avoit eſpouſé la baſtarde, & monſtroit le vouloir avantager, comme s'il euſt eſté ſon fils; car il n'avoit encores nuls enfans d'aage. Leſdits Piſans eſtoient cruellement traitez des Florentins qui les tenoient comme eſclaves, car ils les avoient conquis, il y avoit quelque cent ans, qui fut l'an que les Venitiens conquirent Padoüe, qui fut leur premier commencement en terre ferme, & ces deux citez eſtoient preſque d'une façon, car elles avoient eſté anciennes ennemies de ceux qui les poſſedoient, & de bien longues années, avant qu'eſtre conquiſes, & preſque égales en forces, & à cette cauſe tindrent conſeil leſdits Piſans, & ſe voyans conſeillez de ſi grand homme, & deſirans leur liberté, vindrent crier au Roy, en allant à la Meſſe, en grand nombre d'hommes & de femmes, *Liberté*, *Liberté :* luy ſupplians, les larmes aux yeux, qu'il la leur donnaſt, & un Maiſtre des requeſtes, allant devant luy, ou faiſant l'office, qui eſtoit un Conſeiller au Parlement du Dauphiné, appellé Rabot,

ou pour promeſſe, ou pour n'entendre ce qu'ils demandoient, dit au Roy que c'eſtoit choſe piteuſe, & qu'il leur devoit octroyer, & que jamais gens ne furent ſi durement traittez; & le Roy qui n'entendoit pas bien ce que ce mot valoit, & qui par raiſon ne leur pouvoit donner liberté (car la cité n'eſtoit point ſienne, mais ſeulement y eſtoit receu par amitié & à ſon grand beſoin) & qui commençoit de nouveau à cognoiſtre les pitiez d'Italie, & le traitement que les Princes & Communautez font à leurs ſubjets, reſpondit qu'il eſtoit content, & ce Conſeiller, dont j'ay parlé le leur dit, & ce peuple commença incontinent à crier *Noël*, & vont au bout de leur pont de la riviere d'Arne (qui eſt un beau pont) & jettent à terre un grand Lion, qui eſtoit ſur grand pillier de marbre, qu'ils appelloient Major, repreſentant la Seigneurie de Florence, & l'emporterent à la riviere, & firent faire deſſus le pillier un Roy de France, une eſpée au poing, qui tenoit ſous le pied de ſon cheval ce Major, qui eſt un Lion. Depuis le Roy des Romains y eſt entré; ils ont fait du Roy comme ils ont fait du Lion, & eſt la nature de ce peuple d'Italie d'ainſi complaire aux plus forts; mais ceux-là eſ-

toient, & ſont ſi mal traittez, qu'on les doit excuſer.

CHAPITRE X.

Comment le Roy partit de la ville de Piſe, pour aller à Florence, & de la fuite & ruine de Pierre de Medicis.

LE Roy ſe partit de là, & il y ſejourna peu, & tira vers Florence, & là on luy remonſtra le tort qu'il avoit fait auſdits Florentins, & que c'eſtoit contre ſa promeſſe d'avoir donné liberté aux Piſans. Ceux qu'il commit à reſpondre de cette matiere, excuſans la choſe, dirent qu'il ne l'avoit point entendu, & entendoit un autre appointement, dont je parleray : mais qu'un peu j'aye dit la concluſion de Pierre de Medicis, & auſſi de l'entrée du Roy en ladite cité de Florence, & comme il laiſſa garniſon dedans la cité de Piſe, & autres places qu'on luy avoit preſtées.

Ledit Pierre après avoir fait bailler au Roy les places, dont j'ay parlé, dont aucuns eſtoient conſentans, s'en retourna en la cité, penſant que le Roy ne les tint point ; ains que dés qu'il partiroit de Piſe, où il n'auroit affaire que trois ou quatre jours, la leur rendroit. Bien croys que s'il y eut

voulu faire ſon hyver, qu'ils l'euſſent conſenty, combien que Piſe leur eſt plus grande choſe que Florence propre, ſauf les corps & les meubles. Arrivé que fut ledit Pierre à Florence, tout homme luy fit mauvais viſage, & non ſans cauſe; car il les avoit deſſaiſis de toute leur force & puiſſance, & de tout ce qu'ils avoient conquis en cent ans, & ſembloit que leur cœur ſentît les maux, qui depuis leur ſont advenus; & tant pour cette cauſe, que je croy la principale, combien qu'ils ne l'avoient jamais dit, que pour haine qu'ils luy portoient, que j'ay declarée, & pour retourner en liberté, dont ils ſe cuidoient forclos, & ſans avoir memoire des bien-faicts de Coſme & de Laurens de Medicis ſes predeceſſeurs, delibererent de chaſſer de la ville ledit Pierre de Medicis. Lequel Pierre, ſans le ſçavoir, mais bien eſtoit en doute, va vers le Palais, pour parler de l'arrivée du Roy (qui encores eſtoit à trois milles près) & avoit ſa garde accouſtumée avec luy, & vint heurter à la porte dudit Palais, laquelle luy fut refuſée par un de ceux de Nerly (qui eſtoient pluſieurs freres, que j'ay bien cognus, & le pere très-riches) diſant qu'il y entreroit luy ſeul, s'il vouloit, ou autrement non, & eſtoit armé celuy qui faiſoit ce

refus. Incontinent retourna ledit Pierre à ſa maiſon, & s'arma, luy & ſes ſerviteurs, & fit advertir un appellé Paul Urſin, qui eſtoit à la ſoulde des Florentins (car ledit Pierre, de par ſa mere, eſtoit des Urſins, & tousjours le pere & luy en avoient entretenu aucuns de la maiſon à leur ſoulde) & delibera de reſiſter aux partiſans de la ville. Mais tantoſt oüit crier *Liberté*, *Liberté*, & vint le peuple en armes, & ainſi partit ledit Pierre de la ville, comme bien conſeillé, à l'aide dudit Paul Urſin, qui fut une piteuſe departie pour luy : car en puiſſance & en biens, il avoit eſté quaſi égal aux grands Princes, & luy & ſes predeceſſeurs, depuis Coſme de Medicis, qui fut le Chef, & ce jour, ſe mit luy courre ſus fortune, & perdit honneur & biens. J'eſtois à Veniſe, & par l'Ambaſſadeur Florentin eſtant là, je ſceus ces nouvelles, qui bien me deſplurent : car j'avois aimé le pere, & s'il m'euſt voulu croire il ne luy fut point ainſi meſadvenu : car ſur l'heure que j'arrivay à Veniſe, luy eſcrivis, & offris appointer : car j'en avois le pouvoir de bouche, du Seneſchal de Beaucaire & du General, & eut eſté content le Roy du paſſage, ou à pis venir, d'avoir Ligorne entre ſes mains, & faire toutes choſes que Pierre eut

eut ſceu demander : mais il me reſpondit comme par mocquerie, par le moyen du ſire (a) Pierre, que j'ay nommé ailleurs. Ledit Ambaſſadeur porta le lendemain lettre à la Seigneurie, contenant comment il avoit eſté chaſſé, parce qu'il ſe vouloît faire Seigneur de la ville, par le moyen de la maiſon d'Arragon & des Urſins, & aſſez autres charges, qui n'eſtoient point vrayes : mais telles ſont les aventures du monde, que celuy qui fuit & perd, ne trouve point ſeulement qui le chaſſe, mais ſes amis ſe tournent ſes ennemis, comme cet Ambaſſadeur, nommé Paul Antoine Soderin, qui eſtoit des ſages hommes qui fuſſent en Italie.

Le jour de devant m'avoit parlé dudit Pierre, comme s'il fut ſon Seigneur naturel, & à cette heure ſe declara ſon ennemy, par commandement de la Seigneurie : mais de ſoy ne faiſoit aucune declaration. Le jour après je ſceus comment ledit Pierre venoit à Veniſe, & comme le Roy eſtoit entré en grand triomphe à Florence, & mandoient audit Ambaſſadeur qu'il prit congé de ladite Seigneurie, & qu'il s'en retournat, & qu'il falloit qu'il navigeaſt avec ce vent, & vis

(a) Pierre Cappon, dont il eſt parlé au Chapitre V. de ce Livre.

la lettre : car il la me monſtra, & s'en partit. Deux jours après vint ledit Pierre, en pourpoint, ou avec la robe d'un valet, & en grande doute le receurent à Veniſe, tant craignoient de deſplaire au Roy : toutesfois ils ne le pouvoient refuſer par raiſon, & deſiroient bien ſentir de moy que le Roy en diſoit, & demeura deux jours hors la ville. Je deſirois luy aider, & n'avois eu nulle lettre du Roy contre luy, & dis que je croyois ſa fuite avoir eſté pour crainte du peuple, & non point de celle du Roy. Ainſi il vint, & l'allay voir le lendemain qu'il eut parlé à la Seigneurie, qui le fit bien loger, & luy permirent porter les armes par la ville, & à quinze ou vingt ſerviteurs qu'il avoit : c'eſt à ſçavoir eſpées, & luy firent très-grand honneur, combien que Coſme, dont j'ay parlé, les garda autrefois d'avoir Milan; nonobſtant cela, ils l'eurent en remembrance, pour l'honneur de ſa maiſon, qui avoit eſté en ſi grand triomphe & renommée par toute la Chretienté.

Quand je le vis, me ſembla bien qu'il n'eſtoit point homme pour reſpondre. Il me conta au long ſa fortune, & à mon pouvoir le reconfortay. Entre autres choſes me conta comme il avoit perdu le tout, & entre ſes

autres malheurs, qu'un ſien facteur eſtant en la ville, vers qui il avoit envoyé pour avoir des draps pour ſon frere & luy, pour cent ducas ſeulement, les luy avoit refuſez. Qui eſtoit grande choſe, veu ſon eſtat & authorité : car ſoixante ans avoit duré l'authorité de cette maiſon ſi grande, que plus ne pouvoit. Toſt après il eut nouvelles, par le moyen de Monſeigneur de Breſſe, depuis Duc de Savoye, & luy eſcrivoit le Roy aller devers luy : mais ja eſtoit ledit Seigneur party de Florence, comme je dirai à cette heure; un peu m'a fallu parler de ce Pierre de Medicis.

CHAPITRE XI.

Comment le Roy fit ſon entrée à Florence, & par quelles autres villes il paſſa juſques à Rome.

LE Roy entra le lendemain en la cité de Florence, & luy avoit ledit Pierre fait bailler ſa maiſon, & ja eſtoit le Seigneur de (a) Ballaſſat pour faire ledit logis; lequel quand il

(a) Ferron en ſon Hiſtoire, ajoûtée à P. Emile, le nomme Mathæus Balaſſius, ce qui approche fort de ce mot : mais d'autres, qui croyent connoître ſa maiſon, le nomment de Balſac. Dom Juan de Vitrian dans ſes notes ſur Comines le qualifie *d'Apozintador Major.*

ſceut la fuite dudit Pierre de Medicis, ſe prit à piller tout ce qu'il trouva en ladite maiſon, diſant que leur banque à Lyon luy devoit grande ſomme d'argent, & entre autres choſes il prit une Licorne entiere (qui valoit ſix ou ſept mille ducats) & deux grandes pieces d'une autre, & pluſieurs autres biens. D'autres firent comme luy. En une autre maiſon de la ville avoit retiré tout ce qu'il avoit vaillant : le peuple pilla tout. La Seigneurie eut partie des plus riches bagues, & vingt mille ducats comptans, qu'il avoit à ſon banc, en la ville, & pluſieurs beaux pots d'agatte, & tant de beaux camayeux bien taillez, que merveilles, qu'autrefois j'avois veus, & bien trois mille medailles d'or & d'argent, bien la peſanteur de quarante livres, & crois qu'il n'y avoit point autant de belles medailles en Italie. Ce qu'il perdit ce jour en la cité, valoit cent mille eſcus, & plus.

Or eſtant le Roy en la cité de Florence, comme dit eſt, ſe fit un traicté avec eux, & crois qu'ils le firent de bon cœur. Ils donnerent au Roy ſix vingts mille ducats : dont ils en payerent cinquante mille comptant, & le reſte en deux payemens aſſez briefs, & preſterent au Roy toutes les places, dont j'ay parlé, & changerent leurs armes, qui

eſtoient la fleur de lis rouge, & en prirent de celles que le Roy portoit, lequel les prit en ſa protection & garde, & leur promit & jura ſur l'autel Sainct-Jehan, de leur rendre leurs places, quatre mois après qu'il ſeroit dans Naples, ou pluſtot, s'il retournoit en France : mais la choſe prit un autre train, dont ſera parlé cy-après.

Le Roy s'arreſta peu à Florence, & tira vers Sienne où il fut bien receu, & de là à Viterbe, où les ennemis (car Dom Ferrand s'eſtoit retiré vers Rome) avoient intention de venir loger & s'y fortifier & combattre, s'ils y voyoient leur avantage, & ainſi le me diſoit l'Ambaſſadeur du Roy Alphonſe, & celuy du Pape, qui eſtoient à Veniſe ; & à la vérité, je m'attendois que le Roy Alphonſe y vint en perſonne (veu qu'il eſtoit eſtimé de grand cœur) & qu'il laiſſaſt ſon fils dedans le Royaume de Naples, & me ſembloit le lieu propice pour eux : car il eut eu ſon Royaume, les terres du Pape, & les places & terres des Urſins à ſon dos : mais je fus tout esbahy que les lettres me vindrent du Roy, comme il eſtoit en la ville de Viterbe, & puis un Commandeur luy bailla le chaſteau, & le tout par le moyen du Cardinal Petri-ad-vincula, qui en eſtoit Gouverneur, & les Co-

lonois. Lors me ſembla que Dieu vouloit mettre fin à cette beſogne, & me repentis qu'avois eſcrit au Roy, & conſeillé de prendre un bon appointement : car on luy en offroit aſſez. Aquependant & Monteflaſcon luy furent rendus avant Viterbe, & toutes les places d'alentour, comme je fus adverty par lettres du Roy, & celles de ladite Seigneurie, qui de jour en jour étoient advertis de ce qui ſurvenoit, par leurs Ambaſſadeurs, & m'en monſtrerent pluſieurs lettres, ou le me faiſoient dire par un de leurs Secretaires. Et de là tira le Roy à Rome, par les terres des Urſins, qui toutes luy furent renduës par le Seigneur Charles Urſin : diſant avoir ce commandement de ſon pere (lequel eſtoit ſerviteur ſouldoyé du Roy Alphonſe) & que durant que Dom Ferrand ſeroit alloüé, & en la terre de l'Egliſe, qu'il luy tiendroit compagnie, & non plus (ainſi vivent en Italie, & les Seigneurs & les Capitaines, & ont ſans ceſſe pratique avec les ennemis, & grand peur d'eſtre des plus foibles) & fut receu ledit Seigneur dedans Brachane, principale place du ſuſdit Seigneur Virgile Urſin, qui eſtoit belle, forte, & bien garnie de vivres, & ay bien fort ouy eſtimer au Roy ladite place, & le recueil que l'on luy fit : car ſon

armée eſtoit en neceſſité & extremité de vivres, & tant que plus ne pouvoit, & qui conſideroit bien combien de fois cette armée ſe cuida rompre, depuis qu'il arriva à Vienne en Dauphiné, & comment elle ſe revenoit, & par quelles ouvertures ; bref on diſoit que Dieu la conduiſoit.

CHAPITRE XII.

Comment le Roy envoya le Cardinal Petri-ad-vincula, qui fut depuis appellé le Pape Jules II dedans Oſtie, & de ce que le Pape faiſoit à Rome cependant, & comment le Roy y entra malgré tous ſes ennnemis ; avec les partialitez entre les Urſins, & Collonnois dans ladite ville de Rome.

DE Brachane envoya le Roy le Cardinal Sainct-Pierre-ad-vincula à Oſtie, dont il eſtoit Eveſque, & eſt lieu de grande importance, & le tenoient les Colonois, qui l'avoient pris ſur le Pape, & les gens du Pape l'avoient oſté audit Cardinal, n'y avoit gueres. La place eſtoit très-foible : mais long-temps depuis tint Rome en grande ſubjetion avec ledit Cardinal, lequel eſtoit grand amy des Colonnois, qui eſtoient noſtres, par le moyen du Cardinal Aſcaigne, frere du Duc de Milan, & Vice-

chancelier, & auſſi en haine des Urſins, dont tousjours ſont, & ont eſté contraires, & eſt toute la terre de l'Egliſe troublée pour cette partialité, comme nous dirions Luce & Grandmont, ou en Hollande, Houc, & Caballan, (a) & quand ne ſeroit ce differend, la terre de l'Égliſe ſeroit la plus heureuſe habitation, pour les ſubjets, qui ſoit en tout le monde (car ils ne payent ne tailles, ne gueres autres choſes) & ſeroient tousjours bien conduits (car tousjours les Papes ſont ſages & bien conſeillez) mais très-ſouvent en advient de grands & cruels meurtres & pilleries. Depuis quatre ans en avons veu beaucoup, tant des uns que des autres. Car depuis les Colonnois ont eſté contre nous, à leur grand tort : car ils avoient vingt mille ducats de rente, & plus audit Royaume de Naples, en belles Seigneuries, comme en la Comté de (b) Taillecouſe, & autres, que paravant avoient tenus les Urſins, & toutes autres choſes qu'ils avoient ſceu demander, tant en gens-d'armes, qu'en penſions. Mais ce qu'ils firent, ils le firent par vraye deſloyauté, & ſans nulle

(a) Ou Cabillau, eſpèce de poiſſon, qui eſt fort commun en Hollande & dans le reſte des Pays-bas, où il a donné ſon nom à l'un des partie qui diviſoient ces Provinces.

(b) Tragliacozzo.

occaſion ; & faut entendre que de toute ancienneté, ils eſtoient partiſans de la maiſon d'Arragon, & des autres ennemis de France : pource qu'ils eſtoient Gibelins (a), & les Urſins, partiſans de France, comme les Florentins, pour eſtre de la part des Guelfes.

Avec le Cardinal de Sainct-Pierre-ad-vincula à Oſtie, fut envoyé Peron de la Baſche, Maiſtre-d'Hoſtel du Roy, qui trois jours auparavant avoit apporté audit Seigneur vingt mille ducats, par mer, & eſtoit deſcendu à Plombin, & eſtoit de l'argent preſté par le Duc de Milan, & eſtoit demeuré en l'armée de mer, qui eſtoit petite, le Prince de Salerne, & un appellé le Seigneur de Sernon en Provence, que la fortune mena en Donſerque (b), leur navire fort gâſtée ; & mirent tant à ſe r'habiller, qu'ils ne ſervirent de rien, & ſi couſta largement ladite armée de mer, & trouverent le Roy dedans Naples.

Audit Oſtie avoit, avec ledit Cardinal, bien cinq cens Hommes-d'armes, & deux-mille Suiſſes ; & y eſtoit le Comte de Li-

(a) Les Urſins partiſans de la France & des Guelphes, & les Colonnois au contraire des Gibelins.

(b) Donſerque, ou Sardaine & Corſique, ſuivant Marco Guazzo ; & Jove marque Corſique.

gny (a) couſin germain du Roy, de par mere, le Seigneur d'Alegre, & autres; & là cuidoient paſſer le Tybre, pour aller enclorre Dom Ferrand, qui eſtoit dedans Rome, avec la faveur & aide des Colonnois; dont eſtoient chefs de la maiſon pour lors, Proſpere & Fabrice Colonne, & le Cardinal Colonne, à qui le Roy paya deux mille Hommes-à-pied, par la main dudit Baſche, qu'ils avoient aſſemblez à leur plaiſir, & faiſoient leur aſſemblée à Sanneſonne, qui eſt à eux.

Il faut entendre qu'icy viennent pluſieurs propos à un coup, & de chacun faut dire quelque choſe. Avant que le Roy eut Viterbe, il avoit envoyé le Seigneur de la Trimoüille, ſon Chambellan, & le Preſident de Guennay (b), qui avoit ſon ſeau, & le General Bidaut, à Rome, cuidant traiter avec le Pape, qui toujours pratiquoit, comme

(a) Louis de Luxembourg, Comte de Ligny, fils de Louis, Connétable de France, & de ſa ſeconde femme Marie de Savoye, ſœur de la Reine Charlotte de Savoye, mère du Roi Charles VIII.

(b) Meſſire Jean de Gannay, Seigneur de Perſan, premier Préſident au Parlement de Paris, Chancelier de France ſous Louis XII, pourvû le 31 Janvier 1507: il avoit été auparavant Chancelier de Naples: il eſt mort en 1512.

eſt la couſtume en Italie. Eux eſtant là, le Pape mit de nuit en la cité Dom Ferrand, & toute ſa puiſſance ; & furent nos gens arreſtez, mais en petit nombre. Le jour propre les depeſcha le Pape ; mais il retint priſonniers le Cardinal Aſcaigne, Vice-Chancelier, & frere du Duc de Milan, & Proſpere Colonne (aucuns dirent que ce fut de leur volonté) & de toutes ces nouvelles j'eus incontinent lettres du Roy, & la Seigneurie encores plus amplement de leurs gens, & tout cecy fut fait avant que le Roy entraſt dedans Viterbe ; car nulle part n'arreſtoit que deux jours en un lieu, & advenoient les choſes mieux qu'il ne les eut ſceu penſer, auſſi le Maiſtre des Seigneurs s'en meſloit, & chacun le cognoiſſoit.

Cette armée qui eſtoit en Oſtie, ne ſervoit de rien, pour le mauvais temps ; & auſſi faut entendre que les gens, que avoit mené Monſeigneur d'Aubigny, eſtoient retournez, & luy auſſi, & n'en avoit plus de charge, & ſi avoit-on donné congé aux Italiens, qui avoient eſté avec luy en la Romanie, qu'avoit menez le Seigneur Rodolphe de Mantouë, le Seigneur Galeot de Mirandole, & Fracaſſe, frere du Seigneur Galeas de Sainct-

Severin, qui ſurent bien payez, & eſtoient environ cinq cens armez, que le Roy payoit, comme avez oüy, & au partir de Viterbe, le Roy alla à Naples, que tenoit le Seigneur Aſcaigne, & n'eſt rien plus vray qu'à l'heure que nos gens eſtoient dedans Oſtie, il tomba plus de vingt braſſes de mur de la ville de Rome, par là où l'on vouloit entrer.

Le Pape voyant ſi ſoudainement venir ce jeune Roy, avec (a) cette fortune, conſent qu'il entre dedans Rome (auſſi ne l'en eut ſceu garder) requiert lettre d'aſſeurance, qu'il eut pour Dom Ferrand, Duc de Calabre, & ſeul fils du Roy Alphonſe, lequel de nuict ſe retira à Naples, & le conduiſit juſques à la porte le Cardinal (b) Aſcaigne. Et le Roy entra dedans Rome en armes, comme ayant authorité de faire par tout à

(a) C'eſt du Pape Alexandre VI qu'il eſt ici parlé : il traverſa autant qu'il put l'expédition du Roi Charles VIII en Italie, juſques à implorer même ſur de faux prétextes la protection du Turc.

(b) Aſcaigne Marie de Sforce, frere de Louis Duc de Milan, fait Cardinal en 1484 par le Pape Sixte IV, démis de cette dignité, puis rétabli par le Pape Alexandre VI en 1495. Il eſt mort de peſte ou de poiſon en 1505 : il en eſt encore parlé au Chapitre ſuivant.

ſon plaiſir, & luy vindrent au devant pluſieurs Cardinaux, & les Gouverneurs & Senateurs de la ville, & logea au Palais Sainct-Marc (qui eſt le quartier des Colonnois, ſes amis & ſerviteurs pour lors) & le Pape ſe retira au chaſteau Sainct Ange.

CHAPITRE XIII.

Comment le Roy Alphonſe fit courronner ſon fils Ferrand, & de la mauvaiſe vie qu'avoit menée le vieux Ferrand ſon pere, & luy auſſi.

ESTOIT-IL poſſible de croire que le Roy Alphonſe, ſi orgueilleux, nourry à la guerre, & ſon fils, & tous ces Urſins, qui ont ſi grande part à Rome, n'oſaſſent demeurer en la cité : encores quand ils voyoient & ſentoient que le Duc de Milan branloit & les Venitiens, & ſe pratiquoit une ligue, qui euſt eſté concluë ſi quelque reſiſtance eut eſté faite à Viterbe ou à Rome, comme j'eſtois bien aſſeuré, pourveu qu'ils euſſent peu arreſter le Roy aucuns jours. Au fort il falloit que Dieu monſtrât que toutes ces choſes paſſoient le ſens & la connoiſſance des hommes, & ſi faut bien noter qu'ainſi comme les murs de la ville eſtoient tombez, auſſi

tomba bien quinze braſſes des avant-murs du chaſteau Sainct-Ange, comme m'ont conté pluſieurs, & entre autres, deux Cardinaux qui y eſtoient. Ici faut un peu parler du Roy Alphonſe.

Dès que le Duc de Calabre, appellé le jeune Ferrand, dont ja pluſieurs fois a eſté parlé, fut retourné à Naples, ſon pere le Roy Alphonſe, ſe jugeant n'eſtre digne d'eſtre Roy, pour les maux qu'il avoit faits en toutes cruautez, contre les perſonnes de pluſieurs Princes & Barons, qu'il avoit pris ſur la ſeureté de ſon pere & de luy, & bien juſques au nombre de vingt-quatre, & les fit tous mourir, ſi-toſt que ſon pere fut mort, qui les avoit gardez quelque temps, & depuis la guerre qu'ils avoient euë contre luy & en fit mourir deux autres, que le pere avoit pris ſur ſa ſeureté, dont l'un eſtoit le Prince de Roſſane, & l'autre le Duc de Seſſe, homme de grande authorité : ledit Prince de Roſſane, qui avoit eu à eſpouſe & à femme la ſœur dudit Roy Ferrand, & en avoit eu un très-beau fils, & pour mieux s'aſſeurer de luy (car le Prince & Seigneur de Roſſane luy avoit bien voulu faire une grande trahiſon, & avoit bien deſſervy toute punition s'il n'eut pris aſſeurance) venant devers

luy à ſon mandement, le mit en merveilleuſe & puante priſon, & puis le fils meſme d'iceluy : dès qu'il fuſt venu en l'aage de 15 à 16 ans, & y avoir demeuré ledit pere trente-quatre ans ou environ, à l'heure que ledit Roy Alphonſe (a) eſt venu à eſtre Roy, & lors qu'il y fut parvenu, fit mener tous ces priſonniers à (b) Iſcle (qui eſt une petite Iſle auprés de la ville de Naples, dont vous orrez parler) & là les fit tous aſſommer excepté quelques-uns, qu'il retint au Chaſteau de Naples : comme le fils

(a) Le texte de Philippe de Comines paroît ici un peu embarraſſé : en voici l'Eclairciſſement. Alphonſe I Roi de Naples, qui commença à regner en 1434, mourut le 28 Juin 1458 & légua par teſtament ſon Royaume à Ferdinand ſon fils naturel, qui commença à regner en 1458 & mourut en 1494. Il y eut beaucoup de révoltes ſous ſon règne, & ce fut ce Prince qui fit arrêter les Seigneurs dont parle ici Comines. Alphonſe II ſon fils, ſoit qu'il ſe crut indigne du Trône, ſoit que pour ſes cruautés il fut chaſſé par ſes ſujets, ſe retira en Sicile, & laiſſa la Couronne à Ferdinand II ſon fils. C'eſt de cet Alphonſe II & de ſon fils Ferdinand, qu' il eſt ici queſtion : cependant il ne regna qu'un an, depuis 1496 juſqu'en 1497.

(b) Iſchia chez les Italiens, à ſept ou huit lieues à l'oueſt de Naples.

dudit Seigneur de Roſſane, & le noble Comte de Popoli.

Je me ſuis fort bien enquis comment on les fit mourir ſi cruellement (car pluſieurs les cuidoient encores en vie, quand le Roy entra en la bonne ville & cité de Naples) & m'a eſté dit tant par leurs principaux ſerviteurs, que par un More du pays d'Affrique, qu'il les fit aſſommer vilainement & horriblement : lequel incontinent aprés ſon commandement, s'en alla audit pays de Barbarie, à fin qu'il n'en fut point de nouvelle ; ſans eſpargner ces vieux Princes, dont les aucuns avoient eſté gardez en priſon trente-quatre ou trente-cinq ans, ou environ. Nul homme n'a eſté plus cruel que luy, ne plus mauvais, ne plus vicieux & plus infect, ne plus gourmand que lui. Le pere eſtoit plus dangereux : car nul ne ſe congnoiſſoit en luy ny en ſon courroux : car en faiſant bonne chere, il prenoit & trahiſſoit les gens, comme le Comte Jacques, qu'il prit & fit mourir vilainement & horriblement, eſtant Ambaſſadeur devers luy, de par le Duc Franciſque de Milan; duquel il avoit eu femme & eſpouſé la (a) fille baſtarde. Mais ledit Franciſque fut conſentant du cas : car tous d'eux le craignoient

(a) Druſina Sforza.

pour

pour ſa vertu, & la ſequelle qu'il avoit en Italie des (a) Braciques, & eſtoit fils de Nicolo (b) Picinino. Et ainſi (comme dit eſt) prit ce Roy Ferrand tous les autres, & jamais en luy n'y avoit grace ne miſericorde, comme m'ont conté ſes prochains parens & amis, & jamais n'avoit eu pitié ne compaſſion de ſon pauvre peuple quant aux deniers. Il faiſoit toute la marchandiſe du Royaume, juſques à bailler les pourceaux à garder au peuple, & les leur faiſoit engreſſer pour mieux les vendre. S'ils mouroient, falloit qu'ils les payaſſent. Aux lieux où croiſt l'huile d'Olive, comme en la Poüille, ils l'achetoient luy & ſon fils à leur plaiſir, & ſemblablement le froment, & avant qu'il fut meur, & le vendoient aprés le plus cher qu'ils pouvoient; & ſi ladite marchandiſe s'abaiſſoit de prix, contraignoient le peuple de la prendre, & par le temps qu'ils vouloient vendre, nul ne pouvoit vendre qu'eux.

Si un Seigneur ou Baron eſtoit bon meſna-

(a) C'étoient des Soldats qui prirent leur nom d'un appellé *Brachivo de Fortibraci*, célèbre Capitaine en ſon tems.

(b) Picinino] ainſi nommé à cauſe de ſa petiteſſe: il eſtoit fils d'un Boucher, ce qui n'empêcha pas le Roi Alphonſe de l'honorer du ſurnom d'Arragon.

ger, ou cuidoit eſpargner quelque bonne choſe, ils la luy demandoient à emprunter, & il falloit la leur bailler par force, & leur oſtoient les races des chevaux, dont ils ont pluſieurs, & les prenoient pour eux, & les faiſoient gouverner en leurs mains, & en ſi grand nombre, tant chevaux, jumens que poulains, qu'on les eſtimoit à beaucoup de milliers, & les envoyoient paiſtre en pluſieurs lieux, aux paſturages des Seigneurs, & autres, qui en avoient grand dommage. Tous deux ont pris à force pluſieurs femmes.

Aux choſes Eccleſiaſtiques ne gardoient nulle reverence, n'obeïſſance. Ils vendoient Eveſchez, comme celle de Tarente, que vendit le pere treize mille ducats à un Juif, pour bailler à ſon fils, qu'il diſoit Chreſtien. Bailloient Abbayes à un Fauconnier, & à pluſieurs pour leurs enfans, diſant. *Vous entretiendrez tant d'oyſeaux, & les nicherez à vos depens, & tiendrez tant de gens à vos deſpens.* Le fils ne fit jamais Quareſme, ne ſemblant qu'il en fut : maintes années fut ſans ſe confeſſer, ne recevoir noſtre Seigneur & Redempteur Jeſus-Chriſt, & pour concluſion il n'eſt poſſible de pis faire qu'ils ont fait tous deux. Aucuns ont voulu dire que le jeune Roy Ferrand eut eſté le pire, com-

bien qu'il eſtoit humble & gracieux quand il mourut : mais auſſi il eſtoit en neceſſité.

CHAPITRE XIV.

Comment le Roy Alphonſe s'enfuit en Sicile, & fit penitence.

OR pourroit ſembler aux liſans que je diſſe toutes ces choſes pour quelque haine particuliere que j'aurois à eux : mais par ma foy, non fay ; ains je le dis pour continuer mes Memoires, où ſe peut voir dès le commencement de l'entrepriſe de ce voyage, que c'eſtoit choſe impoſſible aux gens qui le guidoient, s'il ne fut venu de Dieu ſeul, qui vouloit faire ſon Commiſſaire de ce jeune Roy, bon, ſi pauvrement pourveu & conduit, pour chaſtier Roys ſi ſages, ſi riches, & ſi experimentez, & qui avoient tant de perſonnages ſages à qui la deffenſe du Royaume touchoit, & qui eſtoient tant alliez & ſouſtenus, & meſme voyoient ce faix venir ſur eux de ſi loing, que jamais n'y ſceurent pourvoir, ne reſiſter en nul lieu. Car hors le chaſteau de Naples, n'y eut aucun qui empeſchaſt le Roy Charles VIII un jour naturel : & comme a dit le Pape (a) Ale-

(a) Alexandre VI Pape en l'an 1492 ; il mourut le 18 Août 1503 & ne fut guères regretté.

xandre qui regne, les François y ſont venus avec des eſperons de bois, & de la croye en la main des Fourriers, pour marquer leurs logis, ſans autre peine; & parloit ainſi de ces eſperons de bois, parce que pour cette heure, quand les jeunes gens de ce Royaume vont par la ville, leur page met une petite broche dedans le ſoulier ou pantoufle, & ſont ſur leurs mules, branlans les jambes, & peu de fois ont pris le harnois nos gens, en faiſant ce voyage, & ne mit le Roy depuis Aſt à entrer dedans Naples que quatre mois dix-neuf jours. Un Ambaſſadeur y en eut mis une partie.

Parquoy je conclus ce propos, diſant, après l'avoir oüy dire à pluſieurs bons-hommes de religion & de ſaincte vie, & à mainte autre ſorte de gens (qui eſt la voix de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, que la voix du peuple) que noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt les vouloit punir viſiblement, & que chacun le cognut, pour donner exemple à tous Roys & Princes de bien vivre, & ſelon ſes commandemens. Car ces Seigneurs de la maiſon d'Arragon, dont je parle, perdirent honneur & Royaume, & grandes richeſſes, & meubles de toute nature, ſi departis qu'à grand peine ſçait-on qu'ils ſont devenus;

puis perdirent les corps, trois en un an, ou peu davantage : mais j'eſpere qne les ames n'ont point eſté perduës. Car le Roy Ferrand, qui eſtoit fils baſtard du grand Alphonſe (lequel Alphonſe fut ſage Roy, & honnorable, & tout bon) porta grande paſſion en ſon cœur de voir venir ſur luy cette armée, & qu'il n'y pouvoit remedier, & voyoit que luy & ſon fils avoient mal veſcu, & eſtoient très-haïs (car il eſtoit très-ſage Roy) & s'y trouva un livre eſcrit, comme m'ont certifié des plus prochains de luy, qui fut trouvé en deffaiſant une chapelle, où y avoit deſſus : *La verité, avec ſon conſeil ſecret*, & veut-l'on dire qu'il contenoit tout le mal qui luy eſt advenu, & n'eſtoient que trois à le voir, & puis le jetta au feu.

Une autre paſſion avoit, en ce qu'Alphonſe ſon fils, ne Ferrand, fils de ſon fils, ne vouloit croire cette venue, & parloient en grandes menaces du Roy, & en grand meſpris, diſans qu'ils viendroient au devant de luy juſques aux Monts, & il en fut aucun qui prioit à Dieu, qu'il ne vint jamais Roy de France en Italie, & qu'il y avoit veu ſeulement un pauvre homme de la maiſon d'Anjou, qui luy avoit fait ſouffrir beaucoup de peine, qui fut le Duc Jehan, fils du

Roy René. Ferrand travailla fort par un ſien Ambaſſadeur, nommé Meſſire Cavillo Pendolfo, de faire demeurer le Roy, l'année de devant, avant qu'il partit de Vienne, luy offrant ſe faire tributaire de cinquante mille ducats l'an, & tenir le Royaume de luy à foy & hommage, & voyant qu'il ne pouvoit pas parvenir à aucune paix, ny (a) appaiſer l'eſtat de la ville de Milan, luy prit une maladie dequoy il mourut, & en ſes douleurs eut confeſſion, & comme j'eſpere, repentance de ſes pechez. Son fils Alphonſe, qui tant avoit eſté terrible & cruel, & tant feiſt le meſtier de la guerre, avant que le Roy partiſt de ladite ville de Rome, renonça à ſa couronne, & entra en telle peur, que toutes les nuicts ne ceſſoit de crier qu'il oyoit les François, que les arbres & les pierres crioient France, & jamais n'eut hardieſſe de partir de Naples, mais au retour que fit ſon fils de Rome, le mit en poſſeſſion du Royaume de Naples, & le fit couronner & chevaucher par la ville de Naples, accompagné des plus grands qui y eſtoient, comme de Dom Ferrand ſon frere,

(a) Parce qu'il eſtoit ayeul de la femme de Jean Galeas Duc de Milan.

& du Cardinal de Gennes, eſtant ledit nouveau Roy au milieu, & accompagné des Ambaſſadeurs qui y eſtoient, & luy fit faire toutes leſdites ſolemnitez, qui ſont requiſes, & luy ſe mit en fuite, & s'en alla en Cecile avec la Reine ſa belle-mere, qui eſtoit ſœur du Roy Ferrand de Caſtille (a), qui encores vit, à qui appartient ledit Royaume de Cecile, en une place qui y avoit, qui fut grande nouvelle par le monde, & par eſpecial à Veniſe, où j'eſtois.

Les uns diſoient qu'il alloit au Turc; autres diſoient que c'eſtoit pour donner faveur à ſon fils, qui n'eſtoit point hay au Royaume : mais mon avis fut tousjours que ce fut par vraye laſcheté : car jamais homme cruel ne fut hardy, & ainſi ſe voit par toutes Hiſtoires, & ainſi ſe deſeſpera Neron, & pluſieurs autres; brief, cet Alphonſe eut ſi grande envie de fuïr, qu'il dit à ſa belle-mere (comme m'ont conté ceux qui eſtoient à luy) le jour qu'elle partit, que ſi elle ne partoit, qu'il la laiſſeroit, & elle luy reſpondit qu'il attendiſt encores trois jours, afin qu'elle eut eſté en ſon Royaume un an entier, & il dit, que qui ne le laiſſeroit aller, il ſe jetteroit par les feneſtres, diſant :

(a) C'eſt Ferdinand le Catholique.

N'oyez vous point comme un chacun crie France ? Et ainſi ſe mirent aux galées. Il emporta de toutes ſortes de vins (qu'il avoit plus aimez qu'autre choſe) & de toutes ſortes de graines pour faire jardins, ſans donner nul ordre à ſes meubles, ny à ſes biens : car la pluſpart demeura au chaſteau de Naples. Quelques bagues emporta, & quelque peu d'argent ; & allerent en Cecile audit lieu, & puis alla à Meſſine, où il appella & mena avec luy pluſieurs gens de religion, vouant de jamais n'eſtre du monde, & entre les autres, il aimoit fort ceux du Mont-Olivet, qui ſont veſtus de blanc (leſquels m'ont conté à Veniſe, là où eſt le corps Saincte-Helene en leur monaſtere) & ſe mit à mener la plus ſaincte vie du monde, & ſervit Dieu à toutes les heures du jour & de la nuict, avec leſdits Religieux, comme ils ſont en leurs couvents, & là faiſoit grans jeuſnes, abſtinences & aumoſnes, & puis luy advint une maladie de l'eſcoriation & de gravelle ; & me dirent n'en avoir jamais veu homme ſi perſecuté, & le tout portoit en grant patience, deliberant aller uſer ſa vie en un monaſtere de Valence la grande, & là ſe veſtir de religion : mais il fut tant ſurpris de maladie, qu'il vequit peu, &

mourut, & ſelon ſa grande repentance, il eſt à eſperer que ſon ame eſt glorieuſe en Paradis. Son fils demeura peu après, & mourut de fievre & de flux, & crois qu'ils ſont mieux qu'ils n'eſtoient en ce monde, & ſemble que en moins de deux ans, ils furent cinq Roys portans couronne à Naples : les trois que j'ay nommez, le Roy Charles de France VIII, & Dom Federic, (a) frere dudit Alphonſe, qui de preſent regne.

CHAPITRE XV.

Comment après que le jeune Roy Ferrand fut couronné Roy de Naples, alla aſſeoir ſon camp à Sainct-Germain, pour reſiſter contre la venuë du Roy : & de l'accord que le Roy Charles fit avec le Pape, eſtant encor à Rome.

ET pour eſclaircir le tout, faut dire, comment, dès ce que le Roy Ferrand fut cou-

(a) Frederic Roi de Naples, en 1496 regna ſix à ſept ans. Puis en fut chaſſé en 1502 & ſe réfugia en France, où il mourut. Il avoit épouſé en France Anne de Savoye, niéce de Louis XI ; il fut dépoſſédé par Louis XII & par Ferdinand le Catholique, qui partagèrent ſa dépouille entre eux : il mourut en France en 1504.

ronné, il devint comme un homme neuf, & luy ſembla que toutes haines & offences eſtoient oubliées par la fuite de ſon pere, & aſſembla tout ce qu'il peut de gens, tant de cheval que de pied, & vint à Sainct-Germain, qui eſt l'entrée du Royaume, & lieu fort, & aiſé à deffendre, & par où les François ſont paſſez deux autres fois ; & là mit ſon camp, & garnit la ville, & lors revint le cœur aux amis dudit Ferrand. Le lieu eſt deffendu d'une petite riviere, qui quelquefois ſe paſſe à gué, & quelquefois non, auſſi ſe deffend par la montagne qui eſt deſſus.

Le Roy eſtoit encores à Rome, où il ſéjourna environ vingt jours, où pluſieurs choſes ſe traictoient. Avec luy eſtoient bien dix-huict Cardinaux, & d'autres qui venoient de coſté & d'autre, & y eſtoient ledit Monſeigneur Aſcaigne, Vice-Chancelier, & frere du Duc de Milan, & *Petri-ad-vincula* (qui eſtoient grands ennemis du Pape, & amis l'un de l'autre) celuy de Gurce (a),

(a) Raimond Perault, natif de Surgères, en Xaintonge, Evêque de Xaintes, puis de Gurce en Allemagne, fait Cardinal en 1493 par le Pape Alexandre VII. Il eſt mort en 1505 & enterré à Viterbe dans l'Egliſe des Auguſtins.

Sainct-Denis (a), Sainct-Severin (b), Savelly (c), Coulonne (d), & autres, qui tous vouloient faire election nouvelle, & qu'au Pape (e) fuſt fait procès, lequel eſtoit audit chaſteau. Deux fois fut l'artillerie preſte, comme m'ont dit des plus grands : mais tousjours le Roy par ſa bonté y reſiſta. Le lieu n'eſt pas deffenſable : car la motte eſt de main d'homme faite, & petite. Or alleguoient-ils bien que ces murs eſtoient tombez par

(a) Jean de la Grolaye ou de Villiers, Religieux & Abbé de S. Denis en France, puis Evêque de Lombez, fait Cardinal en 1493 par le Pape Alexandre VI. Il eſt mort en 1499 & enterré à Rome, dans l'Egliſe S. Pierre du Vatican, dans la Chapelle de France.

(b) Federic de S. Severin, fils de Robert Comte de Cajaſſe & de Jeanne de Corrège, nommé Cardinal par le Pape Innocent VIII en 1489 & confirmé par le Collège des Cardinaux après la mort de ce Pape en 1492. Il eſt mort en 1516.

(c) Jean-Babtiſte Savelly, Romain, fait Cardinal en 1480 par le Pape Sixte IV. Il eſt mort en 1498, âgé de quatre-vingts ans.

(d) Jean Colonne, Romain, fils d'Antoine Prince de Salerne, & neveu du Cardinal Proſper Colonne : il a été fait Cardinal en 1489 par le Pape Sixte IV & eſt mort en 1508.

(e) Ce Pape étoit Alexandre VI que l'on vouloit dépoſer comme Simoniaque.

miracles, & le chargeoient d'avoir acheté cette ſaincte dignité, & diſoient vray : mais ledit Aſcaigne en avoit eſté le principal marchand, qui avoit tout guidé, & en eut grand argent, & ſi eut la maiſon dudit Pape, luy eſtant Vice-Chancelier, & les meubles qui eſtoient dedans, & ſon office de Vice-Chancelier, & pluſieurs places du patrimoine. Car eux deux eſtoient à l'envy à qui ſeroit Pape. Toutesfois je croy qu'ils euſſent conſenty tous deux d'en faire un nouveau, au plaiſir du Roy, & encores d'en faire un François, & ne ſaurois dire ſi le Roy fit bien ou mal : toutesfois je croy qu'il fit le mieux d'appointer : car il eſtoit jeune, & mal accompagné pour conduire un ſi grand œuvre que reformer l'Egliſe, combien qu'il eut le pouvoir, mais qu'il l'euſt ſceu bien faire, je croy que toutes gens de cognoiſſance & raiſon, l'euſſent tenu à une bonne, grande & très-ſaincte beſongne ; mais il y faudroit grand myſtere : toutesfois le vouloir du Roy eſtoit bon, & eſt encor en ce cas, s'il y eſtoit aidé.

Le Roy print aultre chemin, & appointa avec le Pape un appointement qui ne pouvoit durer : car il eſtoit violent en aucun point, & fut grand couleur de faire une

Ligue, dont après ſera parlé. Par ceſtuy appointement devoit eſtre paix entre le Pape & ſes Cardinaux : & autres devoient leſdits Cardinaux eſtre payez du droict de leur chapeau, abſens comme preſens. Il devoit preſter au Roy quatre places, Terracine, Civita-Vechia, & Viterbe que tenoit le Roy, & Spolete auſſi : mais il ne la bailla point, combien qu'il l'eut promiſe, & ſe devoit rendre au Pape, comme le Roy partiroit de Naples, & ainſi le fit, combien que le Pape l'eut trompé. Il bailla au Roy pour ceſtuy appointement, le (a) frere du Turc, dont il avoit ſoixante mille ducats par an dudit Turc : & le tenoit en grande crainte. Promettoit de ne mettre aucun Legat en lieu ne place de l'Egliſe, ſans le conſentement du Roy, & y avoit autres articles, qui touchoient le Conſiſtoire, & bailloit en oſtage ſon fils le Cardinal de Valence, qui alloit avec ledit Seigneur pour Legat, & luy fit le Roy l'obedience filiale en toute humilité que Roy ſauroit faire : & luy fit le Pape deux Cardinaux; c'eſt à ſçavoir le General Briſſonnet, qui ja eſtoit Eveſque de Sainct-Malo,

(a) C'étoit Zizime, frère de Bajazet II, qui en payoit penſion audit Pape.

qui a eſté ſouvent appellé General, & l'autre l'Eveſque du Mans, de la maiſon de Luxembourg, qui eſtoit par deça (a).

CHAPITRE XVI.

Comment le Roy partit de Rome pour aller à Naples : de ce qui advint cependant en pluſieurs contrées dudit Royaume de Naples, & par quelles villes il paſſa juſques à ladite ville de Naples.

CES choſes faites, le Roy partit de Rome en grande amitié avec le Pape, ce ſembloit; mais huict Cardinaux partirent de Rome mal contens dudit appointement; dont les ſix eſtoient de la ſequelle dudit Vice-Chancelier, & de Sainct-Pierre-*ad-vincula*, combien qu'on croyoit qu'Aſcaigne faiſoit cette feinte, & qu'au cœur eſtoit content du Pape; mais ſon frere ne s'eſtoit point encores dé-

(a) Philippe de Luxembourg fait Cardinal en 1495 mort en 1519. Il étoit fils de Thibaut, Seigneur de Fiennes & de Grave, qui eſtant veuf de Philipotte de Meleun, ſe fit Religieux de l'ordre de Citeaux en l'Abbaye d'Igny, au Diocèſe de Rheims, de laquelle il fut enſuite Abbé, puis Evêque du Mans, & nommé Cardinal par le Pape Sixte IV vers lequel il avoit été envoyé en Ambaſſade par le Roi Louis XI en 1472.

claré contre nous, & alla le Roy à Janneſſanne, & de là à Beliſtre, d'où s'enfuit le Cardinal de Valence.

Le lendemain le Roy prit Chaſtelfortin d'aſſaut, & fut tué ce qui eſtoit dedans : qui eſtoit à Jacques Comte, qui avoit pris l'argent du Roy, & puis s'eſtoit tourné : car les Comtes (a) ſont partiſans des Urſins. Puis après alla le Roy à Valmonton, qui eſt des Colonnois : puis alla loger à quatre milles du Mont-Sainct-Jehan, une très-forte place : laquelle fut battue ſept ou huict heures, & puis fut priſe d'aſſaut, & tué ce qui eſtoit dedans, ou la pluſpart, & eſtoit au Marquis de Peſcaire, terre d'Egliſe, & y eſtoit toute l'armée jointe enſemble. Et de là tira le Roy vers Sainct-Germain (& y pouvoit avoir ſeize mille, ou environ) là où le Roy Ferrand, nouveau couronné, eſtoit en camp (comme j'ay dit ailleurs) avec tout ce qu'il pouvoit avoir finé de gens, & eſtoit le dernier remede, & le lieu pour combattre ou jamais non ; car c'eſtoit l'entrée du Royaume, & le lieu avantageux, tant pour le ruiſſeau que pour la montagne, & ſi envoya gens avec, pour garder & deffendre le pas

(a) Ou Conti, ſelon Godefroy.

de Cancello, qui eſt un pas de montagnes à ſix milles de Sainct-Germain.

Avant que le Roy fut à Saint-Germain, s'en alla le Roy Ferrand, en grand deſordre, & abandonna la ville & paſſage. Monſeigneur de Guiſe avoit en ce jour la charge de l'avant-garde. Monſeigneur de Rieux (a) eſtoit allé à ce pas de Cancello, contre les Arragonnois, qui auſſi l'abandonnerent, & entra ledit Roy audit Sainct-Germain. Le Roy Ferrand tira droit à Capoüa, où ils luy refuſerent l'entrée à ſes Gens-d'armes; mais ils laiſſerent entrer ſa perſonne avec peu de gens, il n'y arreſta point, & leur pria de tenir bon pour luy, & que le lendemain il reviendroit, & alla à Naples ſe doutant de la rebellion qui advint. Tous ſes gens, ou la pluſpart, le devoient attendre à Capoüa; mais quand il vint le lendemain, il trouva tout party & eſtoient allez à Nola le Seigneur Virgile Urſin, & ſon couſin le Comte de Petillane, où ils furent pris, & leurs gens par les noſtres. Ils vouloient maintenir qu'ils avoient ſauf conduict, & qu'on leur faiſoit tort, & eſtoit vray; mais il n'eſtoit point encore entre leurs mains. Toutesfois ils ne

(a) Jean Sire de Rieux, Maréchal de Bretagne.

payerent

payerent rien ; mais ils eurent grande perte, & leur fut fait tort.

De Sainct-Germain alla le Roy à Mingamer, & à Triague & logea à Calvy, deux mille de Capoüa, & là ceux de Capoüa vinrent compoſer, & y entra le Roy, & toute l'armée, & de Capoüa alla le lendemain à Averſa, my-chemin de Capoüa & de Naples, à cinq milles de l'un & de l'autre, & là vinrent ceux de Naples, & compoſerent, en aſſeurant leurs privileges anciens, & y envoya le Roy devant le Mareſchal de Gié, le Seneſchal de Beaucaire, le Preſident Ganay, qui tenoit le ſeau, & des Secretaires. Le Roy Ferrand, voyant ces choſes, le peuple, & les Nobles en armes rebellés contre luy, & qui à ſa venuë luy pillerent ſon Eſcurie, qui eſtoit grande, monta en galée, & alla en Iſcle, qui eſt une Iſle à dix-huict milles de Naples. Et fut receu le Roy, à grande joye & ſolemnité, dedans la ville de Naples, & tout le monde luy vint au devant, & ceux qui eſtoient obligez à la Maiſon d'Arragon, les premiers; comme tous ceux de la Maiſon de Caraffe, qui tenoient de ladite Maiſon d'Arragon quarante mille Ducats de revenu, tant en heritages qu'en benefices. Car les Roys y peuvent bien don-

ner leur domaine, & ſi donnent bien celuy des autres, & ne croy point qu'il y en ait trois en tout le Royaume, dont ce qu'ils poſſedent ne ſoit de la couronne ou d'autruy.

Jamais peuple ne montra tant d'affection à Roy, ny à nation, comme ils monſtrerent au Roy, & penſoient eſtre tous hors de tyrannie, & ſe prenoient eux-mêmes; car tout tourna en Calabre, où fut envoyé Monſeigneur d'Aubigny, & Peron de Baſche quant & luy, ſans Gens-d'armes. Toute l'Abruſſe tourna d'elle-meſme, & commmença par la ville de l'Aquila, laquelle a tousjours eſté bonne Françoiſe. Tout ſe tourna en Poüille, ſauf le chaſteau de (a) Brandis (qui eſt fort & bien gardé) & Gallipoli, qui auſſi fut gardé; autrement le peuple ſe fut tourné. En Calabre y eut trois places qui tinrent pour le Roy Ferrand, dont les deux furent la Mantie & la Turpie, anciennes Angevinnes, qui avoient paravant levé les bannieres du Roy Charles; mais parce qu'il les donna à Monſeigneur de Perſi, & ne les voulut recevoir, au domaine, releverent les bannieres d'Ar-

(c) D'autres le nomment *Brindeſe*, Brindes, les Latins *Brunduſium*.

ragon, & pour la tierce place, ce fut le chaſteau de Reges, qui auſſi demeura Arragonois. Mais tout ce qui tint, ne fut que par faute d'y envoyer; car il n'alla pas aſſez de gens en Poüille & Calabre pour garder un chaſteau pour le Roy. Tarente ſe bailla, ville & chaſteau, & tout de meſme Otrante, Monopoli, Trani, Manfreddone, Barle, & tout excepté ce que j'ay nommé. Ils venoient trois journées au devant de nos gens, des citez. pour ſe rendre; & tous envoyerent à Naples, & y vinrent tous les Princes & Seigneurs du Royaume, pour faire hommage, excepté le Marquis de Peſcaire; mais ſes freres & neveux y vinrent. Le Comte d'Acry & le Marquis de Squillazzo s'enfuïrent en Cecile, parce que le Roy donna leur terre à Monſeigneur d'Aubigny. A Naples ſe trouva auſſi le Prince de Salerne, revenu de navire, & n'avoit de rien ſervy. Son frere le Prince de Beſignan, & ſes fils s'y trouverent auſſi, avec le Duc de Melfe, le Duc de Gravine, le vieil Duc de Sora (qui pieça avoit vendu la Duché au Cardinal de Sainct-Pierre-ad-vincula, & la poſſede encore ſon frere de preſent) le Comte de Montorio, le Comte de Fondi, le Comte de Tripalda, le Comte de Celano (qui eſtoit allé avec le Roy,

banny de long-temps) le Comte de Troye, jeune, nourry en France, & eſtoit d'Ecoſſe, & Comte de Popoli, que l'on trouva priſonnier à Naples. Le jeune Prince de Roſane, dont a eſté parlé, après avoir eſté long-temps priſonnier avec le pere, qui le fut trente & quatre ans, avoit eſté delivré, & s'en alla avec Dom Ferrand ou par amour ou par force. Semblablement s'y trouverent le Marquis (a) de Guefron: & tous les Caldoreſques, le Comte de Mantalon, & le Comte de Merillano, ayant eux & les leurs toujours gouverné la Maiſon d'Arragon, & generalement y vinrent tous ceux du Royaume, excepté ces trois que je vous ay nommez.

CHAPITRE XVII.

Comment le Roy Charles fut couronné Roy de Naples : des fautes qu'il fit à l'entretenement d'un tel Royaume, & comment une entrepriſe qui ſe dreſſoit pour luy contre le Turc, fut deſcouverte par les Venitiens.

QUAND le Roy Ferrand s'enfuit de Naples, il laiſſa au chaſteau le Marquis de Peſcaire, &

(a) Gaiſon, ou Venafri.

aucuns Allemans & luy alla vers ſon pere, pour avoir aide, en Cecile. Dom Federic tint la mer avec quelque peu de galées, & vint deux fois parler au Roy, à ſeureté, luy requerant que quelque portion du Royaume pût demeurer à ſon neveu, avec nom de Roy, & à luy le ſien; & celuy de ſa femme. Son cas n'eſtoit point grand choſe; car il avoit eu petit partage. Le Roy luy offrit des biens en France, pour luy, & pour ſondit neveu, & crois qu'il leur eut donné une bonne & grande Duché; mais ils ne le voulurent accepter. Auſſi ils n'euſſent tenu aucun appointement qu'on leur eut ſceu faire, demeurans dedans le Royaume quand ils euſſent peu voir leur avantage. Devant le chaſteau de Naples fut miſe l'artillerie qui tira, & n'y avoit plus que les Allemans, & eſtoit party ledit Marquis de Peſcaire, & qui eut envoyé quatre canons juſques en l'Iſle, on l'eut priſe, & de là retourna le mal. Auſſi eut-on eu toutes les autres places qu'ils tenoient, qui n'eſtoient que quatre ou cinq; mais tout ſe mit à faire bonne chere, & jouſtes, & feſtes, & entrerent en tant de gloire, qu'il ne ſembloit point aux noſtres que les Italiens fuſſent hommes, & fut le Roy couronné, & eſtoit logé en Capoüane, & quelquefois alloit au

(a) Mont Imperial. Aux ſubjets fit de grandes graces, & leur rabatit de leurs charges, & croy bien que le peuple de ſoy ne ſe fut tourné, combien qu'il ſoit muable, qui eut contenté quelque peu les Nobles; mais ils n'eſtoient recueillis de nul, & leur faiſoit-on des rudeſſes aux portes, & les mieux traictez furent ceux de la Maiſon de Carafe, vrays Arragonnois, encores leur oſta-l'on quelque choſe. A nul ne fut laiſſé office ny eſtat, mais pis traictez les Angevins, que les Arragonnois; & à ceux du Comte de Marillano fut donné un mandement, dont on chargea le Preſident Gannay d'avoir pris argent, & le Seneſchal fait nouveau Duc de Nole, & grand Chambellan du Royaume. Par ce mandement chacun fut maintenu en ſa poſſeſſion, & furent forclos les Angevins de retourner au leur, ſinon par procès, & quant à ceux qui eſtoient entrez d'eux-meſmes, comme le Comte de Celano, on bailla main-forte pour les en jetter. Tous Eſtats & offices furent donnez aux François, à deux ou trois. Tous les vivres qui eſtoient au chaſteau de Naples, quand il fut pris, qui eſtoient fort

(a) Il ſemble qu'il faudroit lire *en manteau Imperial*, pour comme deſigner à ce qu'on a dit, qu'il fut couronné Empereur de Conſtantinople.

grands, dont le Roy eut cognoiſſance, il les donna à ceux qui les demandoient.

En ces entrefaites ſe rendit le chaſteau, par pratique des Allemands, qui en eurent un monde de biens qui eſtoient dedans, & auſſi fut pris le chaſteau de l'Oeuf par batterie. Et par cette concluſion ſe peut voir que ceux, qui avoient conduit ce grand œuvre, ne l'avoient point fait d'eux, mais fut vraye œuvre de Dieu, comme chacun le vit; mais ces grandes fautes, que je dis, eſtoient œuvres d'hommes, accueilis de gloire, qui ne cognoiſſoient d'où ce bien & honneur leur venoit; & y procederent ſelon leur nature & experience, & ſe vint changer la fortune auſſi promptement, & auſſi viſiblement, comme on voit le jour en (a) Hollande, ou en Auvergne, où les jours d'Eſté ſont plus longs qu'ailleurs, & tant que quand le jour faut au ſoir, en un meſme inſtant, ou peu après comme d'un quart d'heure, on voit derechef le jour à venir, & ainſi veit tout ſage homme en auſſi peu d'eſpace changer cette bonne & glorieuſe adventure, dont tant fuſſent advenus de biens, & d'honneurs à toute la Chreſtienté, ſi elle eut eſté recognuë de celuy

(a) Il ſemble qu'il faille lire *Oſtlant*, ou plutôt *Gothland*: & au lieu *d'Auvergne*, il faut mettre *Norwegue*.

d'où elle venoit. Car le Turc eut eſté auſſi aiſé à troubler, qu'avoit eſté le Roy Alphonſe, car il eſtoit & eſt encore vif, homme de nulle valeur ; & eut le Roy, ſon (a) frere entre les mains (qui veſquit peu de jours après la fuite du Cardinal de Valence, & diſoit-on qu'il fut baillé empoiſonné) qui eſtoit l'homme du monde qu'il craignoit le plus : & tant de milliers de Chreſtiens eſtoient ſi preſts à ſe rebeller, que nul ne ſcauroit penſer. Car d'Otrante juſques à la Valonne, n'y a que ſoixante milles, & de Valonne en Conſtantinople, y a environ dix-huict journées de marchands, comme me le compterent ceux qui ſouvent faiſoient le chemin, & n'y a aucunes places fortes entre-deux, au moins que deux ou trois, le reſte eſt abbatu, & tous ces pays ſont Albanois, Eſclavons, & Grecs, & fort peuplez, qui ſentoient des nouvelles du Roy, par leurs amis qui eſtoient à (b) Veniſe & en Poüille, à qui auſſi ils eſcrivoient, & n'attendoient que meſſages pour ſe rebeller. Et y fut envoyé un Archeveſque de Duras de par le Roy, qui eſtoit Albanois ; mais il parla à tant de gens que

(a) Sultan Zizime.

(a) Ou à Averſa.

merveilles preſts à tourner, eſtans enfans & neveux de pluſieurs Seigneurs & gens de bien de ces marches, comme de Scanderbeg, d'un fils de l'Empereur de Conſtantinople propre, des neveux du Seigneur Conſtantin) qui de preſent gouverne Montferrat) & ſont neveux ou couſins du Roy de Servie.

En Theſſalie plus de cinq mille ſe fuſſent tournez ; & encores ſe fut pris Scutari, ce que je ſçavois par intelligence, & par la main du Seigneur Conſtantin, qui pluſieurs jours fut caché à Veniſe avec moy. Car de ſon patrimoine luy appartenoit la Macedoine & Theſſalie ; qui fut le patrimoine d'Alexandre le Grand, & la Valonne en eſt. Scutari & Croye en ſont près, & de ſon temps, ſon pere, ou oncle, les engagea aux Venitiens, qui perdirent Croye : Scutari baillerent au Turc, en faiſant paix. Et fut ledit Seigneur Conſtantin à trois lieuës près ; & ſe fut executée l'entrepriſe, n'eut eſté que ledit Archeveſque de Duras demeura à Veniſe aucuns jours après ledit Seigneur Conſtantin, & tous les jours je le preſſois de partir ; car il me ſembloit homme leger en paroles ; & diſoit qu'il feroit quelque choſe dont il ſeroit parlé ; & de male adventure, le jour que les Venitiens ſceurent la mort du frere du Turc, que

le Pape avoit baillé entre les mains du Roy, ils delibererent de le faire ſçavoir au Turc par un de leurs Secretaires, & commanderent qu'aucun navire ne paſſaſt la nuict entre les deux chaſteaux, qui ſont l'entrée du Gouffre de Veniſe ; & y firent faire guet (car ils ne ſe doutoient que de petits navires, comme Grips, dont il y en avoit pluſieurs au port d'Albanie, & de leurs Iſles de Grece) car celuy qui eut porté ces nouvelles eut eu bon preſent.

Ainſi ce pauvre Archeveſque, cette propre nuict, voulut partir pour aller à cette entrepriſe du Seigneur Conſtantin qui l'attendoit ; & portoit force eſpées, boucliers, & javelines, pour bailler à ceux avec qui il avoit intelligence (car ils n'en ont point) mais en paſſant entre les deux chaſteaux, il fut pris, & mis en l'un deſdits chaſteaux & ſes ſerviteurs ; & le navire paſſa outre par congé. Il luy fut trouvé pluſieurs lettres qui deſcouvrirent le cas, & m'a dit ledit Seigneur Conſtantin que les Venitiens envoyerent advertir les gens du Turc aux places voiſines, & le Turc propre, & n'eut eſté le Grip, qui paſſa outre, dont le Patron eſtoit Albanois, qui l'advertit, il eut eſté pris ; mais il s'enfuit en Poüille par mer.

CHAPITRE XVIII.

Digreſſion ou diſcours, aucunement hors de la matiere principale, par lequel Philippe de Comines, Autheur de ce preſent Livre, parle aſſez amplement de l'Eſtat & gouvernement de la Seigneurie des Venitiens, & de ce qu'il vit, & y fut faict, pendant qu'il eſtoit Ambaſſadeur pour le Roy en leur ville de Veniſe.

OR eſt-il temps que je die quelque choſe des Venitiens, & pourquoy j'y eſtois allé: car le Roy eſtoit à Naples au-deſſus de ſes affaires. Mon allé fut d'Aſt, pour les remercier des bonnes reſponſes qu'ils avoient faites à deux Ambaſſadeurs du Roy, & pour les entretenir en ſon amour, s'il m'eſtoit poſſible; car voyant leurs forces, leurs ſens, & leur conduite, ile le pouvoient aiſément troubler, & nuls autres en Italie. Le Duc de Milan qui m'aida à depeſcher, eſcrivit à ſon Ambaſſadeur, qui eſtoit là reſident (car tousjours y en a un) qu'il me tint compagnie, & m'adreſſaſt; & avoit ſondit Ambaſſadeur cent Ducats le mois de la Seigneurie, & ſon logis bien accouſtré, & trois barques, qui ne luy couſtoient rien à le mener par

la ville. Celuy de Veniſe en a autant à Milan ſauf les barques; car on y va à cheval, & à Veniſe par eau. Je paſſay, en allant, par leurs citez, comme Breſſe, Veronne, Vincence, & Padoüe, & autres lieux. Par tout me fut fait grand honneur, pour l'honneur de celuy qui m'envoyoit; & venoient grand nombre de gens au-devant de moy, avec leur Podeſtat ou Capitaine. Ils ne failloient point tous deux; mais le ſecond venoit juſques à la porte par le dedans. Ils me conduiſoient juſques à l'hoſtelerie, & commandoient à l'hoſte qu'abondamment je fuſſe traitté, & me faiſoient deffrayer avec toutes honorables paroles; mais qui conteroit bien ce qu'il faut donner aux tabourins, & aux trompettes, il n'y a gueres de gain à ce deffray; (a) mais le traitement eſt honorable.

Ce jour que j'entray à Veniſe vinrent au devant de moy juſques à la Chafouſine, qui

(a) C'eſt encore l'uſage de pluſieurs pays Etrangers, où celui que l'on prie à manger eſt obligé de donner aux Domeſtiques de la maiſon, rangés en haye, & ſouvent plus que ne vaut le repas. On peut voir à ce ſujet la XVI Lettre d'un François, Tome I p. 148 &c. ouvrage imprimé en 3 vol. in-12 1745, où cette coutume eſt décrite agréablement.

eſt à cinq mille de Veniſe ; & là on laiſſe le batteau, en quoy on eſt venu de Padoüe, au long d'une riviere ; & ſe met-on en petites barques, bien nettes & couvertes de tapiſſerie, & beaux tapis velus dedans, pour ſe ſeoir deſſus ; & juſques là vient la mer, & n'y a point de plus prochaine terre, pour arriver à Veniſe ; mais la mer y eſt fort plate, s'il ne fait tourmente, & à cette cauſe qu'elle eſt ainſi plate, ſe prend grand nombre de poiſſon, & de toutes ſortes ; & fus bien eſmerveillé de voir l'aſſiete de cette cité, & de voir tant de clochers, & de Monaſteres, & ſi grand maiſonnement, & tout en l'eau, & le peuple n'avoit autre forme d'aller qu'en ces barques, dont je croy qu'il s'en fineroit trente mille ; mais elles ſont fort petites. Environ ladite cité y a bien ſeptante monaſteres, à moins de demie lieuë Françoiſe, à le prendre en rondeur (qui tous ſont en Iſle, tant d'hommes que de femmes, fort beaux & riches, tant d'edifices que de paremens, & ont fort beaux jardins) ſans comprendre ceux qui ſont dedans la ville, où ſont les quatre Ordres des Mendiens, bien ſoixante & douze paroiſſes, & mainte confrairie, & eſt choſe eſtrange de voir ſi belles & ſi grandes Egliſes fondées en la mer.

Audit lieu de la Chafouſine, vinrent au devant de moy, vingt-cinq Gentil--hommes bien & richement habillez, & de beaux draps de ſoye & eſcarlatte, & là me dirent que je fuſſe le bien venu, & me conduiſirent juſques près la ville, en une Egliſe de Sainct-André où derechef trouvay autant d'autres Gentils-hommes, & avec eux les Ambaſſadeurs du Duc de Milan & de Ferrare; & là auſſi me firent une autre harangue, & puis me mirent en d'autres batteaux, qu'ils appellent plats, & ſont beaucoup plus grands que les autres, & y en avoit deux couverts de ſatin cramoiſy, & le bas tapiſſé, & lieu pour faire ſeoir quarante perſonnes, & chacun me fit ſeoir au milieu de ces deux Ambaſſadeurs (qui eſt l'honneur d'Italie que d'eſtre au milieu) & me menerent au long de la grande ruë, qu'ils appellent le grand Canal; & eſt bien large, les galées y paſſent à travers, & y ay veu navire de quatre cens tonneaux ou plus près des maiſons, & eſt la plus belle ruë que je croi qui ſoit en tout le monde, & la mieux maiſonnée, & va le long de ladite ville. Les maiſons ſont fort grandes & hautes, & de bonnes pierres, & les anciennes toutes peintes, les autres faites depuis cent ans, toutes ont le devant de

marbre blanc, qui leur vient d'Iſtrie, à cent mille de là ; & encores ont maintes grandes pieces de Porphire & de Serpentine ſur le devant. Au dedans ont pour le moins, pour la pluſpart, deux chambres qui ont les planchez dorez, riches manteaux de cheminées de marbre taillés, les chalitz des litz dorez, & les oſtevins peints & dorez, & fort bien meublez dedans, c'eſt la plus triomphante cité que j'aye jamais veuë, & qui plus fait d'honneur à Ambaſſadeurs & eſtrangers, & qui plus ſagement ſe gouverne, & où le ſervice de Dieu eſt le plus ſolemnellement faict, & encores qu'il y peut bien avoir d'autres fautes, ſi croy-je que Dieu les a en aide, pour la reverence qu'ils portent au ſervice de l'Egliſe.

En cette compagnie de cinquante Gentils-hommes, me conduiſirent juſques à Sainct-George, qui eſt une Abbaye de Moines noirs reformez, où je fus logé. Le lendemain me vinrent querir, & mener à la Seigneurie, où je preſentay mes lettres au Duc, qui preſide en tous leurs conſeils, honoré comme un Roy, & s'adreſſent à luy toutes lettres : mais il ne peut gueres de luy ſeul : toutesfois ceſtuy-cy a de l'autorité beaucoup, & plus que n'eut jamais Prince

qu'ils euſſent : auſſi il y a desja douze ans qu'il eſt Duc ; & l'ay trouvé homme de bien, ſage, & bien experimenté aux choſes d'Italie, & douce & amiable perſonne. Pour ce jour je ne dis autre choſe ; & me fit-on voir trois ou quatre chambres, les planchez richement dorez, & les licts & oſtevens ; & eſt beau & riche le Palais de ce qu'il contient, tout de marbre bien taillé, & tout le devant & le bord des pierres, dorez en la largeur d'un pouce par avanture, & y a audit Palais quatre belles ſalles, richement dorées, & fort grand logis ; mais la court eſt petite. De la chambre du Duc il peut oüir la Meſſe au grand autel de la chapelle Sainct-Marc, qui eſt la plus belle & riche chapelle du monde, pour n'avoir que nom de chapelle, toute faite de (a) Muſaicq en tous endroicts. Encores ſe vantent-ils d'en avoir trouvé l'art, & en font belogner au meſtier, & l'ay veu.

En cette chapelle eſt leur treſor, dont l'on parle, qui ſont choſes ordonnées pour

(a) Muſaicq] ou Moſaïque, *opus Muſivum*, ouvrage de différentes piéces rapportées. Cette invention n'eſt pas des Venitiens, mais des anciens Grecs. On en découvrit à Rome pluſieurs anciens monumens dans le XVII ſiècle.

parer

parer l'Egliſe. Il y a douze ou quatorze gros ballays. Je n'en ay veu aucun ſi gros. Il y en a deux, dont l'un paſſe ſept cens, & l'autre huict cens carras : mais ils ne ſont point nets. Il y en a douze autres de pierres de cuiraſſe d'or, le devant & les bords biens garnis de pierreries très-fort bonnes, & douze couronnes d'or, dont anciennement ſe paroient douze femmes, qu'ils appelloient Reynes à certaines feſtes de l'an; & alloient par ces Iſles & Egliſes. Elles furent deſrobées, & la pluſpart des femmes de la cité, par larrons qui venoient d'Iſtrie ou de Friole (qui eſt près d'eux) leſquels s'eſtoient cachez derriere ces Iſles; mais les maris allerent après, & les recouvrerent, & mirent ces choſes à S. Marc, & fonderent une chapelle au lieu où la Seigneurie va tous les ans, au jour qu'ils eurent cette victoire; & eſt bien grande richeſſe pour parer l'Egliſe, avec maintes autres choſes d'or qui y ſont, & pour la ſuite d'Amatiſte, d'Aguate, & un bien petit (a) d'Eſmeraude; mais ce n'eſt point grand treſor pour eſtimer, comme l'on fait or ou argent contant, & ils n'en tiennent point en treſor, & m'a dit le Duc devant la Seigneurie, que c'eſt

(a) Peut-être faut-il ajouter ici le mot de nombre.

peine capitale parmy eux de dire qu'il faille faire treſor; & je croy qu'ils ont raiſon, pour doute des diviſions d'entre-eux. Après me firent monſtrer leur autre treſor, qui eſt un arcenal, où ils eſquipent leurs galées, & font toutes choſes qui ſont neceſſaires pour l'armée de mer, qui eſt la plus belle choſe qui ſoit en tout le demeurant du monde aujourd'huy, & la mieux ordonnée pour ce cas.

En effect, j'y ſejournay huict mois, deffrayé de toutes choſes, & tous autres Ambaſſadeurs qui eſtoient-là, & vous dis bien que je les ay cognus ſi ſages, & tant enclins d'accroiſtre leur Seigneurie, que s'il n'y eſt pourveu toſt, que tous leurs voiſins en maudiront l'heure. Car ils ont plus entendu la façon d'eux deffendre & garder, en la ſaiſon que le Roy y a eſté, & depuis que jamais : car encores ſont en guerre avec luy, & ſi ſe ſont bien oſez eſlargir, comme d'avoir pris en Poüille ſept ou huict citez en gage (a) : mais je ne ſçay quand ils les rendront; & quand le Roy vint en Italie, ils ne pouvoient croire que l'on prit ainſi les places, ny en ſi peu de temps (car ce n'eſt

(a) Ottrante, Trani, Brindeſi, Monopoli, Mole, Polignan & deux autres, qu'ils rendirent en 1500.

point leur façon) & ont fait, & font maintes places fortes depuis, & autres en Italie. Ils ne ſont point pour s'accroiſtre en haſte, comme firent les Romains : car leurs perſonnes ne ſont point de telle vertu, & ſi ne va nul d'entre eux à la guerre de terre ferme, comme faiſoient les Romains, ſi ce ne ſont leurs Provediteurs & payeurs, qui accompagnent leur Capitaine, & le conſeillent & pourvoyent l'oſt ; mais toute la guerre de mer eſt conduite par leurs Gentilshommes, en chefs, & Capitaines de galées & naves, & par autres leurs ſubjets. Mais un autre bien ont-ils en lieu d'aller en perſonne aux armées par terre ; c'eſt qu'il ne s'y fait nul homme de tel cœur, ne de telle vertu, pour avoir Seigneurie, comme ils avoient à Rome, & parce n'ont-ils nulles queſtions civiles en la cité, qui eſt la plus grande prudence que je leur voye, & y ont merveilleuſement bien pourveu, & en maintes manieres : car ils n'ont point de Tribuns de peuple, comme avoient les Romains (leſquels Tribuns furent en partie cauſe de leur deſtruction) car le peuple n'y a credit, ne n'y eſt appellé en rien, & tous offices ſont aux Gentils-hommes, ſauf les Secretaires. Ceux-là ne ſont point Gentils-hommes. Auſſi

la pluſpart de leur peuple eſt eſtranger. Et ſi ont bien cognoiſſance, par Titus-Livius (a), des fautes que firent les Romains : car ils en ont l'hiſtoire, & ſi en ſont les os en leur Palais de Padoüe. Et par ces raiſons, & par maintes autres que j'ay cognuës en eux, je dis encores une autrefois qu'ils ſont en voye d'eſtre bien grands Seigneurs pour l'avenir.

CHAPITRE XIX.

Quels furent les ſujets de l'ambaſſade du ſieur d'Argenton, auprès de la Republique de Veniſe.

OR faut dire quelle fut ma charge : qui fut à cauſe des bonnes reponſes qu'ils avoient faites à deux ſerviteurs du Roy qui avoient eſté vers eux; & qu'à leur fiance, il tirat hardiment avant en cette entrepriſe, & ce fut avant qu'il partit de la ville d'Aſt. Auſſi je leur remontray les longues & anciennes alliances qui avoient eſté entre les Roys de France & eux, & davantage leur offris Brandis, & la ville d'Otrante, par condition qu'en leur baillant mieux en Grece, ils fuſ-

(a) L'Hiſtorien Tite-Live inhumé à Padoue.

ſent tenus les rendre. Ils me tinrent les meilleures paroles du monde du Roy, & de toutes ſes affaires : car ils ne croyoient point qu'il allat gueres loin ; & de l'offre que je leur fis, ils me firent dire qu'ils eſtoient ſes amis & ſerviteurs, & qu'ils ne vouloient point qu'il achetat leur amour (auſſi le Roy ne tenoit point encores les places) & que s'ils vouloient, ils ſe mettroient bien en guerre, ce qu'ils ne vouloient point faire; combien qu'il y eut vers eux ambaſſade de Naples, les ſuppliant tous les jours, & leur offrant ce qu'ils voudroient, & confeſſoit le Roy Alphonſe (qui lors regnoit) avoir failly vers eux, & leur remonſtroit le peril que ce leur ſeroit, ſi le Roy venoit au-deſſus de ſon entrepriſe.

Le Turc de l'autre coſté leur envoya incontinent Ambaſſadeur, que je vis pluſieurs fois, qui à la requeſte du Pape les menaçoit, s'ils ne ſe declaroient contre le Roy. A chacun faiſoient bonne reſponſe : mais ils n'avoient à ce commencement nulle crainte de nous, & ne s'en faiſoient que rire; & auſſi le Duc de Milan leur faiſoit dire par ſon Ambaſſadeur, qu'ils ne ſe ſouciaſſent point, & qu'il ſçavoit bien la façon de renvoyer le Roy, ſans ce qu'il tint rien en Ita-

lie ; & autant en avoit mandé à Pierre de Medicis, qui le m'a dit. Mais quand ils virent, & le Duc de Milan auſſi, que le Roy avoit les places des Florentins entre ſes mains, & par eſpecial Piſe, ils commencerent à avoir peur, & parloient de la façon de le garder de paſſer plus avant ; mais leurs conſeils eſtoient longs, & cependant le Roy tiroit avant, & gens alloient & venoient des uns aux autres. Le Roy d'Eſpagne commençoit auſſi à avoir peur, pour ſes Iſles de Cecile & de Sardaigne. Le Roy des Romains commença auſſi à eſtre envieux, & luy faiſoit-on peur de la couronne Imperiale, diſant que le Roy la vouloit prendre, & en avoit requis le Pape, qui n'eſtoit point vray.

Et pour ces doutes, ces deux Roys envoyerent groſſes ambaſſades à Veniſe, moy eſtant là, comme dit eſt. Devant y envoya le Roy des Romains ; car il eſtoit voiſin. L'Eveſque de Trente (a) en eſtoit le principal, & deux Chevaliers, & un Docteur ; à qui fut fait grand honneur & reverence, & leurs logis comme à moy, & dix ducats par jour, pour leurs deſpens, & leurs che-

(a) C'étoit Ulric de Frundſperg.

vaux deffrayez, qui eſtoient demeurez à Trevis. Incontinent après vint un très-honneſte Chevalier d'Eſpagne (a), bien accompagné & bien veſtu; qui auſſi fut fort honnoré & deffrayé. Le Duc de Milan, outre l'Ambaſſadeur qu'il y avoit, y envoya l'Eveſque de Come, & Meſſire Franciſco Bernardin, Vicomte, & commencerent ſecrettement, & de nuict, à convenir enſemble, & premierement par leurs Secretaires; & n'oſoient encores en public ſe declarer contre le Roy, par eſpecial le Duc de Milan, & les Venitiens, qui encores ne ſçavoient ſi la ligue, dont eſtoit queſtion, ſe concluroit, & me vinrent voir ceux de Milan, & m'apporterent lettre de leur maiſtre; & me dirent que leur venuë eſtoit, parce que les Venitiens avoient envoyé deux Ambaſſadeurs à la ville de Milan, & ils avoient de couſtume de n'y en laiſſer qu'un (auſſi ne firent-ils à la fin); mais cecy eſtoit menſonge & tromperie, & toute deception : car tout cela eſtoit aſſemblé pour faire ligue contre le bon Roy; mais tant de vielles ne ſe purent accorder en peu de temps. Après me

(a) Il s'appelloit Lorenço Suarez de Figueroa y Mendoça; il mourut à Veniſe, & y fut enterré.

demanderent ſi je ne ſçavois point qu'eſtoit venu faire cet Ambaſſadeur d'Eſpagne, & celuy du Roy des Romains, afin qu'ils en peuſſent advertir leur maiſtre.

Or j'eſtois ja adverty, & de pluſieurs lieux, tant de ſerviteurs d'Ambaſſadeurs, qu'autrement, que celuy d'Eſpagne eſtoit paſſé par Milan, deſguiſé, & que les Allemans ſe conduiſoient tous par ledit Duc, & auſſi ſçavois qu'à toute heure l'Ambaſſadeur de Naples bailloit des paquets de lettres qui venoient de Naples (car tout cecy eſtoit avant que le Roy partit de Florence) & deſpendois quelque choſe pour en eſtre adverty, & en avois bons moyens, & ſi ſçavois ja le commencement de leurs articles, qui eſtoient jettez, mais non point accordez : car les Venitiens ſont fort longs à telles concluſions. Et pour ces raiſons, & voyant la ligue ſi approchée, ne voulus plus faire de l'ignorant, & reſpondis audit Ambaſſadeur de Milan, que puiſqu'ils me tenoient termes ſi eſtranges, que je leur voulois monſtrer que le Roy ne vouloit point perdre l'amitié du Duc de Milan, s'il y pouvoit remedier, & moy comme ſerviteur, m'en voulois acquitter, & l'excuſer des mauvais rapports qu'on en pourroit avoir faits audit Duc leur

maiſtre, que je croyois eſtre mal informé : & qu'il devoit bien penſer, avant que perdre la recognoiſſance de tel ſervice, comme il avoit fait au Roy, que nos Roys de France ne furent jamais ingrats, & que pour quelque parole qui pouvoit avoir eſté dite, ne ſe devoit point departir l'amour d'eux deux; qui tant eſtoit ſeante à chacune deſdites parties, & les priois qu'ils me vouſiſſent dire leurs doleances, pour en advertir le Roy, avant qu'ils fiſſent autre choſe. Ils me jurerent tous & firent grands ſermens qu'ils n'en avoient nul vouloir : toutesfois ils mentoient, & eſtoient venus pour traiter ladite ligue.

Le lendemain j'allay à la Seigneurie leur parler de cette ligue, & dire ce qu'il me ſembloit ſervir au cas, & entre autres choſes, je leur dis qu'en l'alliance qu'ils avoient avec le Roy, & qu'ils avoient euë avec le feu Roy Louys ſon pere, ils ne pouvoient ſouſtenir les ennemis l'un de l'autre, & qu'ils ne pouvoient faire cette ligue, dont l'on parloit, que ce ne fut aller contre leur promeſſe. Ils me firent retirer, & puis quand je revins, me dit le Duc que je ne devois point croire ce que l'on diſoit par la ville : car chacun y eſtoit en liberté, & pouvoit

chacun dire ce qu'il vouloit : toutesfois qu'ils n'avoient jamais penſé faire ligue contre le Roy, ne jamais oüy parler : mais au contraire, ils diſoient faire ligue entre le Roy, & ces autres deux Roys, & toute l'Italie, & qu'elle fut contre ledit Turc, & que chacun porteroit ſa part de la deſpenſe, & s'il y avoit aucun en Italie qui ne voulut payer ce qui ſeroit adviſé, que le Roy & eux l'y contraindroient par force, & vouloient faire un très-bon appointement, que le Roy prit une ſomme d'argent contant, & qu'eux l'avanceroient, & tiendroient les places de Poüille en gage, comme font à cette heure, & le Royaume ſeroit recognu de luy, du conſentement du Pape, & par certaine ſomme de deniers l'an, & que le Roy y tiendroit trois places, & pleut à Dieu que le Roy y eut voulu entendre lors.

Je dis n'oſer entrer en cet appointement, leur priant ne ſe haſter point de conclure cette ligue, & que de tout j'advertirois le Roy, leur priant, comme j'avois fait aux autres, me dire leurs doleances, & qu'ils ne les teuſſent point, comme faiſoient ceux de Milan. Ils ſe doulurent des places que le Roy tenoit du Pape, & encores plus de celles qu'il tenoit des Florentins, & par

eſpecial de Piſe, diſans que le Roy avoit mandé par eſcrit en pluſieurs lieux, & à eux-meſmes, qu'il ne vouloit en Italie que le Royaume de Naples, & aller contre le Turc, & qu'il monſtroit à cette heure de vouloir prendre tout ce qu'il pourroit en Italie, & ne demander rien au Turc, & diſoient encores que Monſeigneur d'Orleans, qui eſtoit demeuré en Aſt, faiſoit craindre au Duc de Milan, & que ſes ſerviteurs diſoient de grandes menaces : toutesfois qu'ils ne feroient rien de nouveau que je n'euſſe reſponſe du Roy, ou que le temps de l'avoir ne fut paſſé, & me monſtreroient plus d'honneur qu'à ceux de Milan. De tout j'advertis le Roy, & eus maigre reſponſe, & dès-lors s'aſſembloient chacun jour, veu qu'ils ſçavoient que l'entrepriſe eſtoit deſcouverte, & en ce temps eſtoit le Roy encores à Florence; & s'il eut trouvé reſiſtance à Viterbe, comme ils cuidoient, ils euſſent envoyé des gens à Rome, & encores ſi le Roy Ferrand fuſt demeuré dedans, & n'euſſent jamais penſé qu'il eut deu abandonner Rome, & quand ils la virent abandonnée, commencerent à avoir peur : toutesfois les Ambaſſadeurs des deux Roys les preſſoient fort de conclure, ou vouloient departir : car

ja y avoient eſté quatre mois; chacun jour alloys à la Seigneurie; & je faiſois le mieux que je pouvois à l'encontre.

CHAPITRE XX.

Comment le Seigneur d'Argenton fut adverty que le Roy avoit gaigné Naples, & les places d'environ, dont les Venitiens eſtoient deſplaiſans.

VOYANS les Venitiens tout cela abandonné, & advertis que le Roy eſtoit dedans la ville de Naples, ils m'envoyerent querir & me dirent ces nouvelles, monſtrans en eſtre joyeux; toutesfois ils diſoient que ledit chaſteau eſtoit bien fort garny, & voyois bien qu'ils avoient bonne & ſeure eſperance qu'il tint, & conſentirent que l'Ambaſſadeur de Naples levaſt gens-d'armes à Veniſe, pour envoyer à Brandis; & eſtoient ſur la concluſion de leur ligue, quand leurs Ambaſſadeurs leur eſcrivirent que le chaſteau eſtoit rendu, lors ils m'envoyerent querir derechef à un matin, & les trouvay en grand nombre, comme de cinquante ou de ſoixante en la chambre du Prince, qui eſtoit malade de la colique, & il me conta ces nouvelles de viſage joyeux; mais nul en

la compagnie ne ſe ſçavoit feindre ſi bien comme luy. Les uns eſtoient aſſis ſur un marchepied des bancs, & avoient la teſte appuyée entre leurs mains. Les autres d'une autre ſorte, tous demonſtrans avoir grande triſteſſe au cœur, & croy que quand les nouvelles vinrent à Rome de la bataille perduë à Cannes contre Hannibal, les Senateurs qui eſtoient demeurez, n'eſtoient pas plus esbahis, ne plus eſpouventez qu'ils eſtoient : car un ſeul ne fit ſemblant de me regarder, ny ne me dit un mot que luy, & les regardois à grande merveille. Le Duc me demanda ſi le Roy leur tiendroit ce que tousjours leur avoit mandé, & que je leur avois dit. àe les aſſeuray fort que ouy, & ouvris les voyes pour demeurer en bonne paix, & m'offrois fort de la faire tenir, eſperant les oſter de ſoupçon, & puis me departis.

Leur ligue n'eſtoit encore ne faite ne rompuë, & vouloient partir les Allemans malcontens. Le Duc de Milan ſe faiſoit encores prier de je ne ſçay quel article, toutesfois il manda à ſes gens qu'ils paſſaſſent toſt ; & en effect conclurent la ligue. Et durant que cecy ſe demenoit, j'avois ſans ceſſe adverty le Roy du tout, le preſſant de conclure, ou de de-

meurer au Royaume, & ſe pourvoir de plus de Gens-de-pied & d'argent, ou de bonne heure ſe mettre en chemin pour ſe retirer, & laiſſer les principales places bien gardées, avant qu'ils fuſſent tous aſſemblez. Auſſi j'advertiſſois Monſeigneur (a) d'Orleans, qui eſtoit en Aſt, avec ſes gens de ſa maiſon ſeulement (car ſa compagnie eſtoit avec le Roy) d'y mettre des gens, l'aſſeurant qu'incontinent iroient luy courre ſus, & eſcrivois à Monſeigneur de Bourbon, qui eſtoit demeuré Lieutenant pour le Roy, en France, d'envoyer des gens, en Aſt, pour le garder, & que ſi cette place eſtoit perduë, nul ſecours ne pouvoit venir au Roy de France; & advertiſſois auſſi la Marquiſe de Montferrat, qui eſtoit bonne Françoiſe, & ennemie du Duc de Milan, afin qu'elle aidaſt à Monſeigneur d'Orleans, de gens, s'il en avoit affaire : car Aſt perdu, les Marquiſats de Montferrat, & Saluces eſtoient perdus.

La ligue fut concluë un ſoir bien tard. Le matin me demanda la Seigneurie, plus matin qu'ils n'avoient de couſtume. Comme je fus arrivé, & aſſis, me dit le Duc qu'en l'hon-

(a) Ce fut depuis le Roi Louis XII légitime héritier de la Duché de Milan, qui enfin fut perdue pour la France.

neur de la ſaincte Trinité, ils avoient conclu ligue avec noſtre ſainct pere le Pape, les Roys des Romains & de Caſtille, eux & le Duc de Milan, à trois fins; la premiere pour deffendre la Chreſtienté contre le Turc: la ſeconde pour la deffence d'Italie: la tierce à la preſervation de leurs Eſtats, & que le ſiſſe ſçavoir au Roy; & eſtoient aſſemblez en grand nombre, comme de cent ou plus, & avoient les teſtes hautes, faiſoient bonne chere, & n'avoient point contenances ſemblables à celles qu'ils avoient le jour qu'ils me dirent la priſe du chaſteau de Naples. Me dit auſſi qu'ils avoient eſcrit à leurs Ambaſſadeurs, qui eſtoient devers le Roy, qu'ils s'en vinſſent, & qu'ils priſſent congé. L'un avoit nom Meſſire Dominique Loredan, & l'autre Meſſire Dominique Treviſan. J'avois le cœur ſerré, & eſtois en grand doute de la perſonne du Roy, & de toute ſa compagnie, & cuidois leur cas plus preſt qu'il n'eſtoit, & auſſi faiſoient ils eux, & doutois qu'ils euſſent des Allemans prêts; & ſi cela y euſt eſté, jamais le Roy ne fut failly d'Italie. Je me deliberay ne dire point trop de paroles en ce courroux; toutesfois ils me tirerent un peu aux champs. Je leur fis reſponſe que dès le ſoir avant je l'avois eſcrit

au Roy, & pluſieurs fois, & que luy auſſi m'en avoit eſcrit qu'il en eſtoit averty de Rome & de Milan. Il me fit tout eſtrange viſage de ce que je diſois l'avoir eſcrit, le ſoir, au Roy; car il n'eſt nulles gens au monde ſi ſoupçonneux, ne qui tiennent leurs conſeils ſi ſecrets, & par ſoupçon ſeulement confinent ſouvent les gens, & à cette cauſe le leur diſois-je : outre ce je leur dis l'avoir auſſi eſcrit à Monſeigneur d'Orleans & à Monſeigneur de Bourbon, afin qu'ils pourveuſſent Aſt ; & le diſois, eſperant que cela donneroit quelque delay d'aller devant Aſt : car s'ils euſſent eſté auſſi prêts comme ils ſe vantoient, & cuidoient, ils l'euſſent pris ſans remede : car il eſtoit & fut mal pourveu de long-temps après.

Ils ſe prirent à me dire qu'il n'y avoit rien contre le Roy, mais pour ſe garder de luy, & qu'ils ne vouloient point qu'il abuſat ainſi le monde de paroles, de dire qu'il ne vouloit que le Royaume & puis aller contre le Turc, & qu'il monſtroit tout le contraire, & vouloit deſtruire le Duc de Milan, & Florence, & tenir les terres de l'Egliſe. A quoy je reſpondis, que les Roys de France avoient augmenté l'Egliſe, & accreuë & deffendue, & que cettui-cy feroit plutoſt le ſemblable

que

que de rien leur oſter : mais que toutes ces raiſons n'eſtoient point celles qui les mouvoient, mais qu'ils avoient envie de troubler l'Italie, & faire leur profit, & que je croyois qu'auſſi feroient-ils ; ce qu'ils prirent un peu à mal, ce me dit-t'on : mais il ſe voit, par ce qu'ils ont eu Poüille en gage du Roy Ferrand, pour luy aider contre nous, que je diſois vray. Sur ce poinct je me voulois lever, pour me retirer : ils me firent raſſeoir, & me demanda le Duc ſi je ne voulois faire nulle ouverture de paix, parce que le jour de devant j'en avois parlé : mais c'eſtoit par condition qu'ils vouluſſent attendre à conclure la ligue, de quinze jours, afin d'envoyer devers le Roy, & avoir reſponſe.

Après ces choſes dites, je me retiray à mon logis, & ils manderent les Ambaſſadeurs l'un après l'autre ; & au ſaillir de leur conſeil, je rencontray celuy de Naples, qui avoit une belle robe neufve, & faiſoit bonne chere, & en avoit cauſe : car c'eſtoit grande nouvelle pour luy. A l'apreſdinée tous les Ambaſſadeurs de la ligue ſe trouverent enſemble en barque (qui eſt l'esbat de Veniſe, où chacun va, ſelon les gens qu'il a, & aux depens de la Seigneurie) & pouvoient eſtre quarante barques, qui toutes avoient pendeaux aux

armes de leurs maîſtres ; & vis toute cette compagnie paſſer devant mes feneſtres, y avoit force meneſtriers ; & ceux de Milan, au moins l'un d'iceux, qui m'avoit tenu compagnie beaucoup de fois, faiſoit bien contenance de ne me cognoiſtre plus, & fus trois jours ſans aller par la ville, ne mes gens, combien que jamais ne me fut dite en la ville, ny à homme que j'euſſe, une ſeule mal gracieuſe parole. Le ſoir firent une merveilleuſe feſte de feux, ſur les clochers, force fallots allumez ſur les maiſons de ces Ambaſſadeurs, & artillerie qui tiroit ; & fus ſur la barque couverte, au long des rives, pour voir la feſte, environ dix heures de nuict, & par ſpecial devant les maiſons des Ambaſſadeurs, où ſe faiſoient banquet & grande chere.

Ce jour-là n'eſtoit point encore la publication, ne la grande feſte : car le Pape avoit mandé qu'il vouloit qu'on attendit encore aucuns jours, pour la faire à Paſques Flories, qu'ils appellent le Dimanche de l'Olive ; & vouloit que chacun Prince, où elle ſeroit publiée, & les Ambaſſadeurs qui y ſeroient, portaſſent un rameau d'Olivier en la main & le diſſent *ſigne de paix & alliance*, & qu'à ce jour elle fut publiée en Eſpagne & Allema-

gne. A Veniſe firent un chemin de bois, haut de terre, comme ils font le jour du Sacre (a), bien tendu, qui prenoit du Palais juſques au bout de la place Sainct-Marc; & après la Meſſe, que chanta l'Ambaſſadeur du Pape, qui à tout homme donna abſolution (b) de peine & de coulpe, qui ſeroit à la publication; ils allerent en proceſſion par ledit chemin, la Seigneurie & Ambaſſadeurs tous bien veſtus; & pluſieurs avoient robes de velour cramoiſy que la ſeigneurie avoit données, au moins aux Allemans, & à tous leurs ſerviteurs robes neufves; mais elles eſtoient bien courtes. Au retour de la proceſſion ſe monſtrerent grand nombre de myſteres & de perſonnages, & premierement Italie, & après, tous ces Roys & Princes, & la Reyne d'Eſpagne; & au retour, à une pierre de porfire, où on fait les publications, firent publier ladite ligue; & y avoit un Ambaſſadeur du Turc preſent, à une feneſtre caché, & eſtoit depeſché, ſauf qu'ils vouloient qu'il vit ladite feſte; & la nuict vint parler à moy, par le moyen d'un Grec, & fut bien quatre heures

(a) Du Sacre] ou jour de la Fête du St. Sacrement.

(b) Abus d'une abſolution donnée par un Ambaſſadeur du Pape à ceux qui ſe rendroient ennemis de Charles VIII, Prince débonnaire & d'innocente vie.

en ma chambre ; avoit grande envie que ſon maiſtre fut noſtre amy. Je fus invité à cette feſte, par deux fois, mais je m'excuſay, & demeuray en la ville, environ un mois depuis, auſſi bien traité que devant ; & puis m'en partis, mandé du Roy, & de leur congé conduit en bonne ſeureté, à leurs deſpens, juſques à Ferrare. Le Duc me vint au devant, & deux jours me fit bonne chere, & deffraya, & autant Meſſire Jehan de Bentivole à Boulogne, & de là m'envoyerent les Florentins querir, & allay à Florence, pour attendre le Roy, duquel je retourneray à parler.

Fin du ſeptième Livre.

MÉMOIRES
DE
PHILIPPE DE COMINES,
LIVRE HUITIÈME.
CHAPITRE PREMIER.

De l'Ordre & proviſion que le Roy mit au Royaume de Naples, voulant retourner en France.

POUR mieux continuer mes Memoires & vous informer, me faut retourner à parler du Roy, qui depuis qu'il entra à Naples juſques à ce qu'il en partit, il ne penſa qu'à paſſer temps, & d'autres à prendre & à profiter ; mais ſon aage l'excuſoit ; & nul ne ſçauroit excuſer les autres de leur faute : car le Roy les croyoit de toutes choſes, & s'ils luy euſſent ſceu dire qu'il eut bien pourveu trois ou quatre chaſteaux audit pays : comme celuy de Cajette, ou ſeulement celuy de Naples, dont il avoit donné les vivres, comme j'ay dit, il tiendroit encores le Royaume : car en gardant celuy de Naples, jamais la ville ne ſe fut revoltée.

Il tira tous les Gens-d'armes à l'entour de luy, depuis la concluſion de la ligue, & ordonna cinq cens Hommes-d'armes François, & deux mille cinq cens Suiſſes, & quelque peu de Gens-de-pied François, pour la garde du Royaume; & avec le reſte il delibera de s'en retourner en France (1), par le chemin qu'il eſtoit venu, & la ligue ſe preparoit à l'en garder. Le Roy d'Eſpagne avoit envoyé, & envoyoit quelques (a) caravelles en Cecile, mais peu de gens deſſus; toutesfois avant que le Roy partit, ils avoient ja garny Rege en Calabre, qui eſt près de Cecile, & pluſieurs fois j'avois eſcrit au Roy qu'ils devoient là deſcendre : car l'Ambaſſadeur de Naples le m'avoit dit, cuidant que ja y fuſſent, & ſi le Roy y eut envoyé d'heure, il eut pris le chaſteau : car le peuple de la ville tenoit pour luy. Auſſi vindrent gens de Cecile à la Mantia, & à la Turpia, par faute d'envoyer; & ceux d'Otrante, en Poüille, qui avoient levé les bannieres du Roy, veuë la Ligue, & qu'ils eſtoient ſituez près de Brandis, & Galipoli, & qu'ils ne pouvoient finer de gens, leverent les bannieres d'Arra-

(a) Caravelles] ce ſont cerains vaiſſeaux de mer à voile & à rame, dont on fait uſage ſur la mer Méridionale.

gon, & Dom Federic, qui eſtoit à Brandis, la fournit; & par tout le Royaume, commencerent à muer leur penſée, & ſe prit à changer la fortune, qui deux mois devant avoit eſté au contraire, tant pour voir cette ligue, que pour le partement du Roy, & la pauvre proviſion qu'on laiſſoit, plus en chef qu'en nombre de ſoldats.

Pour Chef y demeura Monſeigneur de (a) Montpenſier, de la maiſon de Bourbon, bon Chevalier & hardy, mais peu ſage, il ne ſe levoit qu'il ne fut midi. En Calabre laiſſa Monſeigneur d'Aubigny, (b) de la nation d'Ecoſſe, bon Chevalier & ſage, bon & honorable, qui fut grand Conneſtable du Royaume; & lui donna le Roy (comme j'ay dit) la Comté d'Acri, & le Marquiſat de Squillazzo. Il laiſſa au commencement le Seneſchal de Beaucaire, appellé Eſtienne de Vers (2), Capitaine de Cajette, fait Duc de Nole, & d'autres Seigneuries, grand Chambellan, & paſſoient tous les deniers du Royaume par ſa main; & avoit iceluy plus de faix qu'il ne pouvoit, & n'eut ſceu porter:

(a) Gilbert de Montpenſier, laiſſé Viceroy à Naples, avec quelques autres Chefs & Lieutenans.

(b) Il étoit de la Maiſon de Stuart.

mais affectionné estoit à la garde dudit Royaume. Il laissa Monseigneur Don Julian, Lorrain, le faisant Duc, en la ville de Saint Angelo, où il a fait merveille de se bien gouverner. A Manfredonia laissa Messire Gabriel de Montfaucon, homme que le Roy estimoit fort; & à tous donna grosses terres; celuy-là s'y conduisit très-mal, & la bailla au bout de quatre jours, par faute de vivres, & il l'avoit trouvée bien garnie, & estoit en lieu abondant de bleds. Plusieurs vendirent tout ce qu'ils trouverent aux chasteaux; & dit-l'on que cettuy pour garde, laissa là Guillaume de Villeneufve, que ses valets vendirent à Dom Federic, qui long-temps le tint en galée. A Tarente laissa George de Suilly, qui s'y gouverna très-bien, & y mourut de la peste; & a tenu cette cité-là pour le Roy jusques à ce que la famine l'ait fait tourner. En l'Aquila demeura le Baillif de Vitry, qui bien s'y conduisit; & Messire Gracien des Guerres, qui fort bien s'est conduit en l'Abruzze.

Tout demeura mal fourny d'argent, & les assignoit-l'on sur le Royaume, & tous les deniers failloient. Le Roy laissa bien appointez les Princes de Salerne & de Bisignan (qui l'ont bien servy tant qu'ils ont peu)

& auſſi les Colonnois de tout ce qu'ils ſceurent demander ; & leur laiſſa plus de trente places pour eux & les leurs. S'ils les euſſent voulu tenir pour luy, comme ils devoient, & qu'ils avoient juré, ils luy euſſent fait grand ſervice, & à eux honneur & profit ; car je croy qu'ils ne furent, cent ans y a, en ſi grands honneurs ; mais avant ſon partement, ils commencerent à pratiquer, & auſſi ils eſtoient ſes ſerviteurs à cauſe de Milan : car naturellement ils eſtoient du party Gibelin : mais cela ne leur devoit point faire fauſſer leur foy, eſtant ſi grandement traitez. Encores fit le Roy plus pour eux ; car il amena, ſous garde d'amy, priſonniers, le Seigneur Virgile Urſin, & le Comte de Petillane, auſſi des Urſins, leurs ennemis. Ce qu'il fit contre raiſon : car combien qu'ils euſſent eſté pris, ſi ſçavoit bien le Roy, & ainſi l'entendoit, qu'il y avoit ſauf conduict, & le monſtroit bien ; car il ne les vouloit mener ſinon juſques en Aſt & puis les renvoyer, & le faiſoit à la requeſte des Colonnois, & avant qu'il y fut, leſdits Colonnois furent tournez contre luy, & les premiers ſans alleguer nulle cauſe.

CHAPITRE II.

Comment le Roy ſe partit de Naples, & repaſſa par Rome, d'où le Pape s'enfuit à Orviette, des paroles que le Roy tint à Monſieur d'Argenton à ſon retour de Veniſe, des deliberations de rendre aux Florentins leurs places.

APRÉS que le Roy eut ordonné de ſon affaire, comme il entendoit, ſe mit en chemin, avec ce qu'il avoit de gens, que j'eſtime neuf cens Hommes-d'armes au moins, en ce compris ſa maiſon, deux mille cinq cens Suiſſes, & crois bien ſept mille hommes payez en tout, & pouvoit bien avoir mille cinq cens hommes de deffenſe, ſuivans le train de la cour, comme ſerviteurs. Le Comte de Petillane (qui les avoit mieux contez que moy) diſoit qu'en tout y en avoit neuf mille, & le me dit depuis notre bataille, dont ſera parlé. Le Roy prit ſon chemin vers Rome, dont le Pape paravant vouloit partir, & venir à Padoüe, ſous le pouvoir des Venitiens, & y fut ſon logis faict. Depuis le cœur leur müa, & luy envoyerent quelques gens, & le Duc de Milan luy en envoya auſſi; & combien qu'ils y fuſſent à temps, ſi n'oſa

attendre le Pape, nonobſtant que le Roy ne luy eut faict que tout honneur & ſervice, & luy avoit envoyé Ambaſſadeur, pour le prier d'attendre : mais il ſe retira à Orviette, & de là à Perouſe ; & laiſſa les Cardinaux à Rome, qui recueillirent le Roy, lequel n'y arreſta point ; ne fut faict deſplaiſir à nul, & m'eſcrivit d'aller à luy vers Siene, où je le trouvay, & me fit, par ſa bonté, bon recueil, & me demanda, en riant, ſi les Venitiens envoyoient au devant de luy ; car toute ſa compagnie eſtoient jeunes gens ; & ne croyoient point qu'il fut autres gens qui portaſſent armes ; je luy dis que la Seigneurie m'avoit dit, au departir, devant un de ſes Secretaires, appellé Lourdin, que eux & le Duc de Milan mettroient quarante mille hommes en un camp, non point pour l'aſſaillir, mais pour ſe deffendre, & me firent dire, le jour que je partis d'eux, à Padoüe, par un de leurs Provediteurs, qui venoit contre nous, que leurs gens ne paſſeroient point une riviere, qui eſt en leur terre, près de Parme, & me ſemble qu'elle a nom Olye, ſinon qu'il aſſaillit le Duc de Milan ; & priſmes enſeignes enſemble ledit Provediteur & moy de pouvoir envoyer l'un vers l'autre, s'il en eſtoit beſoin pour traiter quelque bon

appointement, & ne voulus rien rompre; car je ne ſçavois ce qui pourroit ſurvenir à mon maiſtre; & eſtoit preſent à ces paroles un appellé Meſſire Louys Marcel, qui gouvernoit, pour cette année-là, les Monts-Viere (qui eſt comme un treſorier) & l'avoient envoyé pour me conduire, auſſi y eſtoient les gens du Marquis de Mantoüe, qui luy portoient argent; mais ils n'oüyrent point ces paroles. De ceux-là ou d'autres je portay au Roy par eſcrit le nombre de leurs gens de cheval, de pied, & d'Eſtradiots, & qui en avoient les charges. Peu de gens, d'entour du Roy, croyoient ce que je diſois.

Eſtant ledit Seigneur à Siene, je le preſſay de partir, dès ce qu'il y eut eſté deux jours, & les chevaux repoſez; car ſes ennemis n'eſtoient point encores enſemble & ne craignois ſinon qu'il vint des Allemans; car le Roy des Romains en aſſembloit largement, & vouloit fort tirer argent comptant, pour les ſoldoyer. Quelque choſe que je diſſe, le Roy mit deux matieres en conſeil; qui furent briefves. L'une ſçavoir ſi on devoit rendre aux Florentins leurs places, & prendre trente mille ducats qu'ils devoient encores de leur don, & ſeptante mille qu'ils offroient preſter, & ſervir le Roy à ſon paſſage, avec trois cens

Hommes-d'armes (ſous la charge de Meſſire Franciſque Secco, vaillant Chevalier, & de qui le Roy ſe fioit) & de deux mille Hommes-de-pied. Je fus d'opinion que le Roy le devoit faire, & d'autres auſſi, & ſeulement retenir Ligorne, juſques à ce qu'il fut en Aſt. Il eut bien payé ſes gens, & encores luy fut demeuré de l'argent, pour fortraire des gens de ſes ennemis, & puis les aller chercher. Toutesfois cela n'eut point de lieu, & l'empeſchoit Monſeigneur (a) de Ligny (qui eſtoit homme jeune, & couſin germain du Roy) & ne ſçavoit point bien pour quelle raiſon, ſinon pour pitié des Piſans. L'autre conſeil fut que ledit Monſeigneur de Ligny faiſoit mettre en avant, par un appellé Gaucher de (b) Tinteville, & par une partie de ceux de Siene, qui vouloient Monſeigneur de Ligny pour Seigneur : car la ville eſt de tout temps en partialité, & ſe gouverne plus

(a) Louis de Luxembourg, Seigneur de Ligny, fils de Louis, Connétable de France, & de Marie de Savoye ſa ſeconde femme.

(b) Gaucher de Tinteville ou Dinteville, lequel a été depuis premier Maître d'Hôtel du Roi François I & Gouverneur du Dauphin François ſon fils : il épouſa Anne du Pleſſis, de laquelle il eut François, Evêque d'Auxerre, & quelques autres enfans.

follement que ville d'Italie. Il m'en fut demandé le premier, je dis qu'il me ſembloit que le Roy devoit tirer à ſon chemin, & ne s'amuſer à ces folles offres, qui ne ſçauroient durer une ſemaine : auſſi que c'eſtoit ville d'Empire, & que ce ſeroit mettre l'Empire contre nous. Chacun fut de cet advis : toutesfois on fit autrement, & le prirent ceux de Siene pour leur Capitaine, & luy promirent certaine ſomme d'argent l'an, dont il n'eut rien, & cecy amuſa le Roy ſix ou ſept jours, & luy monſtrerent les Dames ; & y laiſſa le Roy bien trois cens hommes, & s'affoiblit de tant, & de là tira à Piſe, paſſant par Poggibonzi, chaſteau Florentin, & ceux qu'on laiſſa à Siene, furent chaſſez avant un mois de là.

CHAPITRE III.

Des Predications dignes de memoire de frere Hieronime de Florence.

J'AI oublié de dire que moy eſtant arrivé à Florence, allant au devant du Roy, allay viſiter un frere Preſcheur, appellé (a) frere Hieronymo, demeurant en un convent re-

(a) Voyez la 10e obſervation des Editeurs.

formé, homme de ſaincte vie, comme on diſoit, qui quinze ans avoit demeuré audit lieu, & eſtoit avec moy un Maiſtre-d'hoſtel du Roy, appellé Jehan François, ſage homme. La cauſe de l'aller voir fut parce qu'il avoit tousjours preſché en grande faveur du Roy, & ſa parole avoit gardé les Florentins de tourner contre nous : car jamais preſcheur n'eut tant de credit en cité. Il avoit tousjours aſſeuré la venuë du Roy (quelque choſe qu'on dit ne qu'on eſcrivit au contraire) diſant qu'il eſtoit envoyé de Dieu, pour chaſtier les Tyrans d'Italie, & que rien ne pouvoit reſiſter, ne ſe deffendre contre luy. Avoit dit auſſi qu'il viendroit à Piſe, & qu'il y entreroit, & que ce jour mourroit l'Eſtat de Florence, & ainſi advint : car Pierre de Medicis fut chaſſé ce jour, & maintes autres choſes avoit preſchées, avant qu'elles advinſſent, comme la mort de Laurens de Medicis, & auſſi diſoit publiquement l'avoir par revelation, & preſchoit que l'Eſtat de l'Egliſe ſeroit reformé à l'eſpée. Cela n'eſt pas encores advenu : mais en fut bien près, & encores le maintient.

Pluſieurs le blaſmoient de ce qu'il diſoit que Dieu luy avoit revelé, autres y ajoûterent foy. De ma part je le repute bon hom-

me : auſſi luy demanday ſi le Roy pourroit paſſer, ſans peril de ſa perſonne, veu la grande aſſemblée que faiſoient les Venitiens: de laquelle il ſçavoit mieux parler que moy, qui en venois. Il me reſpondit qu'il auroit affaire en chemin; mais que l'honneur lui en demeureroit, & n'eut-il que cent hommes en ſa compagnie, & que Dieu, qui l'avoit conduit au venir, le conduiroit encores à ſon retour; mais pour ne s'eſtre bien aquité de la reformation de l'Egliſe, comme il devoit, & pour avoir ſouffert que ſes gens pillaſſent & derobaſſent ainſi le peuple, auſſi bien ceux de ſon party, & qui luy ouvroient les portes ſans contrainte, comme les ennemis, que Dieu avoit donné une ſentence contre luy, & en bref, auroit un coup de foüet; mais que je luy diſſe que s'il vouloit avoir pitié du peuple, & deliberer en ſoy de garder ſes gens de mal faire, & les punir, quand ils le feroient, comme ſon office le requiert, que Dieu revoqueroit ſa ſentence, ou la diminueroit, & qu'il ne penſaſt point eſtre excuſé pour dire: je ne fais nul mal; & me dit que luy-meſme iroit au devant du Roy, & luy diroit, & ainſi le fit, & parla de la reſtitution des places des Florentins. Il me cheut en penſée la mort de Monſeigneur le

le Dauphin, quand il parla de cette ſentence de Dieu : car je ne veis autre choſe que le Roy priſt à cœur, mais je dis encores cecy afin que mieux on entende que tout cedit voyage fut vray myſtere de Dieu.

CHAPITRE IV.

Comment le Roy retint en ſes mains la ville de Piſe, & quelques autres places des Florentins, pendant que Monſieur d'Orléans d'un autre coſté entra dedans Novare en la Duché de Milan.

COMME j'ai dit, le Roy eſtoit entré à Piſe, & alors les Piſans hommes & femmes, prierent à leurs hoſtes que pour Dieu ils tinſſent la main envers le Roy, qu'ils ne fuſſent remis ſoubs la tyrannie des Florentins : qui à la vérité les traitoient fort mal : mais ainſi ſont maintes autres citez en Italie, qui ſont ſubjettes à autres. Et puis Piſe & Florence avoient eſté trois cens ans ennemies, avant que les Florentins la conquiſſent. Ces paroles en larmes (3), faiſoient pitié à nos gens, & oublierent les promeſſes & ſermens que le Roy avoit faicts ſur l'Autel S. Jehan à Florence & toutes ſortes de gens s'en meſloient, juſques aux Archers & aux Suiſſes ; & mena-

çoient ceux qu'ils penſoient que le Roy tint ſa promeſſe, comme le Cardinal Sainct-Malo, lequel ailleurs j'ay appellé General de Languedoc. J'oüys un Archer qui le menaça. Auſſi en y eut-il qui dirent de groſſes paroles au Mareſchal de Gié. Le Preſident Gannay fut plus de trois jours qu'il n'oſoit coucher à ſon logis, & ſur tous tenoit la main à cecy le Comte de Ligny, & venoient leſdits Piſans à grandes pleurs devers le Roy, & faiſoient pitié à chacun, qui par raiſon les eut peu aider.

Un jour après diſner s'aſſemblerent quarante ou cinquante Gentils-hommes de ſa maiſon, portans leurs haches au col; & vinrent trouver le Roy en une chambre, joüant aux tables avec Monſeigneur de Piennes, & un Valet-de-Chambre ou deux, & plus n'eſtoient, & porta la parole un des enfans de Sallezard l'aiſné, en faveur des Piſans, chargeant aucuns de ceux que je nommois n'agueres, & tous diſoient qu'ils le trahiroient; mais bien vertueuſement les renvoya le Roy, & autre choſe n'en fut onques depuis.

Bien ſix ou ſept jours perdit le Roy ſon temps à la Ville de Piſe, & puis mua la garniſon, & mit en la Citadelle, un appellé

(a) Entragues, homme bien mal conditionné, ſerviteur du Duc d'Orleans, & le luy adreſſa Monſeigneur de Ligny, & y fut laiſſé des Gens-de-pied de Berry. Ledit Seigneur d'Entragues fit tant qu'il eut encores entre ſes mains Pietreſancte (& croy qu'il en bailla argent) & une autre place auprès appellée Mortron. Il en eut une autre auſſi, appellée Librefacto, près de la ville de Luques. Le chaſteau de la ville de Serzane, qui eſt très-fort, fut mis par le moyen dudit Comte Monſeigneur de Ligny, entre les mains d'un Baſtard de Rouſſi, ſerviteur dudit Comte. Une autre appellée Serzanelle, entre les propres mains d'un de ſes autres ſerviteurs; & laiſſa le Roy de France beaucoup de gens auſdites places, & ſi n'en aura jamais tant à faire, & refuſa l'aide des Florentins, & l'offre dont j'ay parlé, & demeurerent ces Florentins comme gens deſeſperez, & ſi avoit ſceu, dès devant qu'il partit de Siene, comme le Duc d'Orléans avoit pris la cité de Novarre ſur le Duc de Milan; parquoy le Roy voyoit eſtre certain que les Venitiens ſe declaroient; veu que de par eux luy avoit eſté dit, que s'il faiſoit guerre audit Duc de

(a) Roffec de Balſac, Seigneur d'Entragues & de Dunes.

Milan, ils luy donneroient toute aide, à cauſe de la ligue nouvellement faite, & avoient leurs gens preſts, & en grand nombre. Et faut entendre que quand la ligue fut conclue, que le Duc de Milan cuidoit prendre Aſt, & n'y penſoit trouver perſonne : mais mes lettres, dont j'ay parlé, avoient bien aidé à avancer des gens, que le Duc de Bourbon y envoya, & les premiers qui y vinrent, furent environ quarante Lances de la compagnie du Mareſchal de Gié, qui eſtoient demeurez en France (& ceux-là y vindrent bien à point) & cinq cens Hommes-de-pied, qu'y envoya le Marquis de Saluces.

Cecy arreſta les gens du Duc de Milan, que menoit Meſſire Galeas de Sainct-Severin, & ſe logerent à Nom, qui eſt un chaſteau que le Duc de Milan a à deux milles d'Aſt. Peu après arriverent trois cens cinquante Hommes-d'armes, & des Gentils-hommes du Dauphiné, & quelques deux mille Suiſſes, & des Francs-Archers dudit Dauphiné, & eſtoient en tout, bien ſept mille cinq cens hommes payez, qui mirent beaucoup à venir, & ne ſervirent de rien à l'intention pourquoi ils avoient eſté mandés (qui eſtoit pour venir ſecourir le Roy) car en lieu de ſecourir le Roy, il les fallut aller ſecourir.

Et avoit eſté eſcrit à Monſeigneur d'Orleans, & aux Capitaines, qu'ils n'entrepriſſent rien contre le Duc de Milan, mais ſeulement entendiſſent à garder Aſt, & à venir au-devant du Roy, juſques ſur la riviere du Theſin, pour luy aider à paſſer; car il n'avoit nulle autre riviere qui l'empeſchaſt. Et faut entendre que ledit Duc d'Orleans n'eſtoit point paſſé Aſt, & l'y avoit le Roy laiſſé. Toutesfois, nonobſtant ce que le Roy luy (4) avoit eſcrit, luy vint cette pratique ſi friande, que de luy bailler cette cité de Novarre (qui eſt à dix lieues de Milan) & y fut receu à grande joye, tant des Guelphes que des Gibelins, & luy aida bien à conduire ceſte œuvre la Marquiſe de Montferrat. Le chaſteau tint deux jours ou trois: mais ſi cependant il fut allé, ou envoyé devant Milan, où il avoit pratiqué aſſez, il y eut eſté bien receu à plus grande joye, qu'il ne fut onques en ſon chaſteau de Blois, comme le m'ont conté des plus grands de la Duché, & le pouvoit faire ſans danger, les trois jours premiers: parce que les gens du Duc de Milan eſtoient encores à Nom, près Aſt, quand Novarre fut pris, qui ne vinrent de quatre jours aprés; mais peut-eſtre qu'il ne croyoit point les nouvelles qu'il en avoit.

CHAPITRE V.

Comment le Roy Charles paſſa pluſieurs dangereux pas de montagnes entre Piſe & Serzane : & comment la ville de Pontreme fut bruſlée par ſes Allemans.

DE Siene le Roy eſtoit venu à Piſe, comme avez veu, & entendu ce qu'il y fit, & de Piſe vint à Luques, où il fut bien receu de ceux de la ville, & y ſejourna deux jours, & puis vint à Pietreſancte, que tenoit Entragues, ne craignant en rien ſes ennemis, ne ceux à qui ils donnoient le credit, & trouva de merveilleux pas de montagnes entre Luques & ledit lieu, & aiſez à deffendre à Gens-de-pied : mais encores n'eſtoient enſemble nos ennemis. Près dudit Pietreſancte eſt le pas de la Seiere d'un coſté, & le Roctaillé d'autre coſté, marais de mer bien profond, & faut paſſer par une chauſſée, comme celle d'un étang, & eſtoit le pas, qui fut depuis Piſe juſques à Pontreme, que je craignois le plus, & dont j'avois ouy parler : car une charette jettée au travers, & deux bonnes pieces d'artillerie, nous euſſent gardez d'y paſſer, ſans y trouver remede, avec gens en bien petit nombre. De Pietreſancte

alla le Roy à Serzane, ou fut mis en avant, par le Cardinal de Sainct-Pierre-ad-Vincula, de faire rebeller Genes, & d'y envoyer gens; & fut miſe la matiere en conſeil, eſtois en la compagnie de beaucoup de gens de bien, Capitaines, où fut conclu par tous qu'on n'y entendroit point; car ſi le Roy gagnoit la bataille, Genes ſe viendroit préſenter d'elle-meſme, & s'il perdoit il n'en auroit que faire, & fus le premier coup que j'oüys parler que l'on creut, qu'il y deuſt avoir bataille, & fut fait rapport au Roy de cette deliberation; mais nonobſtant cela, il y envoya Monſeigneur de Breſſe, depuis Duc de Savoye, le Seigneur de Beaumont de Polignac (a) mon beau-frere, & le Seigneur d'Aubijoux, de la maiſon d'Amboiſe (b), avec ſix vingts Hommes-d'armes, & cinq cens Arbaleſtriers, venus tous frais de France, par mer. Et m'esbahis comment il eſt poſſible qu'un ſi jeune Roy n'avoit quelques bons ſerviteurs, qui luy oſaſſent avoir

(a) Jean de Polignac, Seigneur de Beaumont & de Rendan, qui avoit épouſé Jeanne de Jambes, ſœur aînée d'Hélène de Jambes, femme de Philippe de Comines.

(b) Hugues d'Amboiſe, Baron d'Aubijoux, frère du fameux Cardinal George d'Amboiſe.

dit le peril en quoy il ſe mettoit. De moy, il me ſembloit qu'il ne me croyoit point du tout.

Nous avions une petite armée de mer, qui venoit de Naples, & y eſtoit Monſeigneur de Miolens, Gouverneur du Dauphiné, & un Eſtienne de Neves, de Montpellier, & eſtoient en tout environ huict galées, & vindrent à la Specie, & à Rapalo, où ils furent deffaicts, à l'heure dont je parle, & au lieu propre, où nos gens avoient deffait ceux du Roy Alphonſe, au commencement du voyage, & par ceux propres, qui avoient eſté des noſtres à l'autre bataille (qui eſtoient Mre Jehan Loys de Fliſco, & Meſſire Jehan Adorne) & fut tout mué à Genes. Il eut mieux valu que tout eut eſté avec nous, & encores eſtoit-ce peu. Monſeigneur de Breſſe & ce Cardinal, allerent loger aux fauxbourgs de Genes, cuidans que leur partialité ſe deut lever en la ville pour eux: mais le Duc de Milan y avoit pourveu, & les Adornes qui gouvernoient, & Meſſire Jehan Loys de Fliſco (qui eſt un ſage Chevalier) & furent en grand peril d'eſtre deffaicts, comme ceux de mer, veu le petit nombre qu'ils eſtoient, & ne tint ſinon à la part qui gouvernoit à Genes, qui n'oſoit ſortir de la ville, de peur

que les Fourgouſes ne ſe levaſſent, & leur fermaſſent les portes, & eurent nos gens grande peine à eux en venir vers Aſt, & ne furent point à une bataille que le Roy eut, où ils euſſent eſté bien ſeans.

De Serzane vint le Roy vers Pontreme: car il eſtoit force d'y paſſer, & eſt l'entrée des montagnes. La vi le & le chaſteau eſtoient aſſez bons, & en fort païs, & s'il y eut eu bon & grand nombre de gens, elle n'eut point eſté priſe: mais il ſembloit bien qu'il fut vray ce que frere Hieronyme m'avoit dit, que Dieu le conduiroit par la main juſques à ce qu'il fut en ſeureté: car il ſembloit que ſes ennemis fuſſent aveuglez & abeſtis, qu'ils ne deffendoient ce pas. Il y avoit trois ou quatre cens Hommes-de-pied dedans. Le Roy y envoya ſon avantgarde, que menoit le Mareſchal de Gié, & avec luy eſtoit Meſſire Jehan-Jacques (a) de Trevoul, qu'il avoit

(a) Jean-Jacques Trivulce, Milanois, Marquis de Vigève, Gouverneur de Milan, Capitaine de cent hommes d'armes Lombards, & de deux cens Archers, Lieutenant des armées du Roi en Italie; il aſſiſta aux batailles de Fornoue & d'Aignadel, & eut de grands & honorables emplois ſous les Rois Charles VIII Louis XII & François I; il a été fait Maréchal de France en 1500 & eſt mort en 1518: il étoit oncle de Théo-

recueilly du ſervice du Roy Ferrand, quand il s'enfuit de Naples, Gentil-homme de Milan, bien apparenté, bon Capitaine, & grand homme de bien, grand ennemy de ce Duc de Milan, & conſiné par luy à Naples; & par le moyen de luy, fut incontinent rendue ladite place ſans tirer, & s'en allerent les gens qui eſtoient dedans. Mais un grand inconvenient y ſurvint; car il advint aux Suiſſes comme la derniere fois que le Duc de Milan y vint. Il y eut un debat entre ceux de la ville, & aucuns Allemans (comme j'ay dit) deſquels fut bien tué quarante, & pour revanche, nonobſtant la compoſition, tuerent tous les hommes, pillerent la ville, & y mirent le feu, & bruſlerent les vivres, & toutes autres choſes, & plus de dix d'entre-eux meſmes, qui eſtoient yvres, & ne ſceut ledit Mareſchal de Gié y mettre remede. Auſſi aſſiegerent le chaſteau, pour prendre ceux qui eſtoient dedans, qui eſtoient ſerviteurs dudit Meſſire Jehan-Jacques de Trevoul, & les y avoit mis quand les autres partirent, & falut que le Roy envoyaſt vers eux pour les faire departir. Ce fut un grand dom-

dore Trivulce, auſſi Gouverneur de Milan, & Maréchal de France; on peut voir leurs éloges dans Brantome, Tome II des vies des hommes Illuſtres étrangers.

mage de la deſtruction de cette place, tant pour la honte, qu'à cauſe des grands vivres qui y eſtoient, dont nous avions ja grande faute, combien que le peuple ne fut en rien contre nous, fors à l'entour, pour le mal qu'on leur faiſoit. Mais ſi le Roy eut voûlu entendre aux ouvertures que faiſoit Meſſire Jehan-Jacques Trevoul, pluſieurs places, & Gentils-hommes ſe fuſſent tournez: car il vouloit que le Roy fit hauſſer par tout la banniere du petit Duc, que le Seigneur Ludovic tenoit entre ſes mains, qui eſtoit fils du Duc dernier mort à Pavie, dont avez oüy parler devant, appellé Jehan Galeas: mais le Roy ne le voulut, pour l'amour de Monſeigneur d'Orleans, qui pretendoit, & pretend droict à ladite Duché. Ainſi paſſa le Roy outre Pontreme, & alla loger en une petite valée, où n'y avoit point dix maiſons, & n'en ſçays le nom, & y demeura cinq jours (& n'en ſçaurois dire la raiſon) à très-grande famine, & à trente milles de noſtre avant-garde, qui eſtoit devant, ayant des montagnes très-hautes & très-aſpres à l'entour, & où onques homme ne paſſa artillerie groſſe, comme ſont canons & groſſes coulevrines, qui lors y paſſerent. Le Duc Galeas y paſſa quatre faucons de telle groſſeur qu'ils peſoient

paravanture cinq cens livres, au moins; dont le peuple du pays faiſoit grand cas, (a) durant ces jours que je dis.

CHAPITRE VI.

Comment le Duc d'Orleans ſe portoit dans la cité de Novare.

OR faut parler du Duc d'Orleans. Quand il eut pris le chaſteau de Novarre, il perdit du temps aucuns jours, & puis tira vers Vigeſve. Deux petites villes, qui ſont auprès, envoyerent vers luy pour le mettre dedans; mais il fut ſagement conſeillé de non les recueillir. Ceux de Pavie y envoyerent par deux fois. Là devoit-il entendre. Il ſe trouva en bataille devant ladite ville de Vigeſve, où eſtoit l'armée du Duc de Milan toute, & la conduiſoient les enfans de Sainct-Severin, que tant de fois j'ay nommez. La ville ne vaut point Sainct-Martin-de-Cande, qui n'eſt rien, & y fus peu de temps après que le Duc de Milan y eſtoit, & tous les Chefs qui y eſtoient, & me montrerent les lieux, où tous deux eſtoient en bataille, raſibus de la

(a) C'eſt-à-dire, au tems qu'il les paſſa. Il eſt queſtion d'un Duc de Milan, & non pas de Galeas de S. Severin.

ville & dedans ; ſi le Duc d'Orléans eut marché cent pas, ils paſſoient outre la riviere du Theſin, où ils avoient fait un grand pont ſur batteaux, & eſtoient ſur le bord, & veis deffaire un boulevert de terre, qu'ils avoient fait de l'autre part de la riviere, pour deffendre le paſſage, & vouloient abandonner ladite ville & chaſteau, qui leur eut eſté grande perte. C'eſt le lieu du monde où le Duc de Milan ſe tient le plus & la plus belle demeure, pour chaſſes & voleries, en toutes choſes, que je ſçache en nul lieu.

Il ſembla par aventure à Monſieur d'Orleans qu'ils eſtoient en lieu fort, & qu'il avoit aſſez fait, & ſe retira en un lieu appellé Trecas, (a) dont le Seigneur du lieu parla peu de jours après à moy, qui avoit charge du Duc de Milan. Audit Trecas envoyerent vers ledit Duc d'Orleans des principaux de Milan, pour le mettre dedans, & offrirent leurs enfans en oſtage, & l'euſſent fait aiſément, comme j'ay ſceu par des hommes de grande authorité, qui eſtoient leans, qui ſçavoient cecy, & le m'ont conté, diſans que le Duc de Milan n'eut ſceu trouver aſſez de gens pour ſe laiſſer aſſieger dedans le chaſteau de Milan, & que nobles & peuple vouloient la

(a) Trecane dans Guazzo.

deſtruction de cette maiſon de Sforce. Auſſi m'a conté le Duc d'Orleans, & ſes gens, les pratiques dont j'ay parlé; mais ne s'y fioient point bien, & avoient faute d'hommes, qui les entendit mieux qu'eux, & puis ſes Capitaines n'eſtoient point unis.

A l'oſt du Duc de Milan ſe joignoit quelque deux mille Allemans, que le Roy des Romains envoyoit, & bien mille hommes à cheval, Allemans, qu'amenoit Meſſire Federic Capelare, natif de la Comté de Ferrette : ce qui fit croiſtre le cœur à Meſſire Galeas, & aux autres, & allerent auprès de Trecas preſenter la bataille au Duc d'Orleans, & ne luy fut point conſeillé de combattre, combien que ſa bande valut mieux que l'autre, & peut-eſtre que les Capitaines ne vouloient hazarder cette compagnie, craignans que s'ils la perdoient, que ce fut la perdition du Roi : dont ils ne ſçavoient nouvelles; car les chemins eſtoient gardez. Ainſi ſe retira toute cette compagnie dedans Novarre, donnant très-mauvais ordre au faict de leurs vivres, tant à garder ceux qu'ils avoient, qu'à en mettre dedans la ville : dont aſſez pouvoient recevoir à l'entour ſans argent, & dont depuis ils eurent grande faute, & ſe logerent leurs ennemis à demie lieuë d'eux.

CHAPITRE VII.

Comment la groſſe artillerie du Roy paſſa les Monts Appenins, à l'aide des Allemans: & du danger où fut le Mareſchal de Gié avec ſon avant-garde.

J'AY laiſſé à parler du Roy comme il fut en cette vallée deça Pontreme, par cinq jours, en grande famine, ſans nul beſoin. Un tour honorable firent nos Allemans. Ceux qui avoient fait cette grande faute audit Pontreme, & avoient peur que le Roy les en haiſt à jamais, ſe vinrent d'eux-meſmes offrir à paſſer l'artillerie, en ce merveilleux chemin de montagnes (ainſi le puis-je appeller, pour eſtre hautes & droites, & où il n'y a point de chemin, & ay veu toutes les principales montagnes d'Italie & d'Eſpagne, mais trop aiſées euſſent eſté au prix de ces monts) & firent cette offre par condition que le Roy leur pardonnaſt: ce qu'il fit. Il y avoit quatorze pieces de groſſe & puiſſante artillerie, & au partir de ladite vallée commençoit-l'on à monter par un chemin fort droict, & je vis des mulets y paſſer à très-grande peine. Ces Allemans ſe couploient deux à deux, de bonnes cordes, & s'y mettoient cent ou

deux cent à la fois, & quand ceux-là eſtoient las, il s'y en mettoit d'autres. Nonobſtant cela y eſtoient auſſi les chevaux de l'artillerie ; & toutes gens qui avoient train, de la maiſon du Roy, preſtoient chacun un cheval, pour cuider paſſer pluſtot : mais ſi n'euſſent eſté les Allemans, les chevaux ne l'euſſent jamais paſſée. Et à dire la vérité, ils ne paſſerent point l'artillerie ſeulement, mais s'ils n'y fuſſent, la compagnie n'eut ame paſſée. Auſſi furent-ils bien aidez ; car ils avoient auſſi bon beſoin, & auſſi grand vouloir de paſſer que les autres. Ils firent beaucoup de choſes mal faictes : mais le bien paſſoit le mal. Le plus fort n'eſtoit point de monter : car incontinent on trouvoit une vallée : car le chemin eſt tel que la nature l'a fait, & n'y a rien adoubé, & falloit mettre les chevaux à tirer contremont, & auſſi les hommes, & eſtoit de plus grande peine ſans comparaiſon, que le monter, & à toute heure y falloit les charpentiers ou les mareſchaux : ou tomboit quelque piece qu'on avoit grande peine à la redreſſer. Pluſieurs euſſent eſté d'advis de rompre toute la groſſe artillerie, pour paſſer pluſtoſt ; mais le Roy pour rien ne le vouloit conſentir.

Le Mareſchal de Gié, qui eſtoit à trente milles

milles de nous, preſſoit le Roy de ſe haſter, & miſmes trois jours à le joindre, & ſi avoit les ennemis logez devant luy, en beau camp, au moins à demie lieuë près; qui en euſſent eu bon marché, s'ils l'euſſent aſſailly: & après il fut logé à Fornoue (qui vaut à dire un trou nouveau) qui eſt le pied de la montagne, & l'entrée de la plaine, bon village, pour garder qu'ils ne nous vinſſent aſſaillir en la montagne, mais nous avions meilleure garde que luy. Car Dieu mit autre penſée au cœur de nos ennemis, tellement que leur avarice fut ſi grande, qu'ils nous vouloient attendre au plain pays, afin que rien n'eſchapaſt; car il leur ſembloit que des montagnes en hors, on eut pû fuir vers Piſe, & en ces places des Florentins, mais ils erroient, car nous eſtions trop loin. Et auſſi quand on les eut attendu juſques au joindre, ils euſſent bien autant chaſſé qu'on eut ſceu fuir & ſi ſçavoient mieux les chemins que nous.

Encores juſques icy n'eſt point commencée la guerre de noſtre coſté; mais le Mareſchal de Gié manda au Roy, comme il avoit paſſé les montagnes, & comme il envoya quarante chevaux courir devant l'Oſt des ennemis, pour ſçavoir des nouvelles; leſquels furent bien recueillis des Eſtradiots, & tuerent un

Gentil-homme, appellé le Beuf, & luy couperent la teſte, qu'ils pendirent à la bannerole d'une lance, & la porterent à leur Provediteur, pour en avoir un ducat. Eſtradiots ſont gens comme Genetaires, veſtus à pied & à cheval, comme les Turcs, ſauf la teſte où ils ne portent cette toile, qu'ils appellent (a) Tolliban, & ſont dures gens, & couchent dehors tout l'an, & leurs chevaux. Ils eſtoient tous Grecs, venus des places que les Venitiens y ont, les uns de Naples de Romanie en la Morée, autres d'Albanie, devers Duras, & ſont leurs chevaux bons, & tous chevaux Turcs. Les Venitiens s'en ſervent fort & s'y fient. Je les avois tous veus deſcendre à Veniſe, & faire leurs monſtres en une Iſle, où eſt l'Abbaye de Sainct-Nicolas, & eſtoient bien quinze cens, & ſont vaillans hommes, & qui fort travaillent un Oſt, (5) quand ils s'y mettent.

Les Eſtradiots chaſſerent comme j'ay dit, juſques au logis dudit Mareſchal, où eſtoient logez les Allemans, & en tuerent trois ou quatre, & emporterent les teſtes, & telle eſtoit leur couſtume; car ayans Venitiens guerre contre le Turc, pere de cettuy-cy, appellé Mahomet Otthoman, il ne vouloit

(a) C'eſt-à-dire, *Turban*.

point que ſes gens priſſent nuls priſonniers, & leur donnoit un ducat pour teſte, & les Venitiens faiſoient le ſemblable, & crois bien qu'ils vouloient eſpouventer la compagnie, comme ils firent; mais leſdits Eſtradiots ſe trouverent bien eſpouventez auſſi de l'artillerie. Car un Faulcon tira un coup qui tua un de leurs chevaux, qui incontinent les fit retirer, car ils ne l'avoient point accouſtumé, & en ſe retirant, prirent un Capitaine de nos Allemans, qui eſtoit monté à cheval, pour voir s'ils ſe retiroient, & eut un coup de lance au travers du corps, car il eſtoit deſarmé. Il eſtoit ſage, & fut mené devant le Marquis de Mantoue, qui eſtoit Capitaine general des Venitiens, & y eſtoit ſon oncle le Seigneur Rodolphe de Mantoue, & le Comte de Cajazze, qui eſtoit chef pour le Duc de Milan, & cognoiſſoit bien ledit Capitaine. Et faut entendre que tout leur Oſt eſtoit aux champs, au moins tout ce qui eſtoit enſemble, car tout n'eſtoit point encores venu, & y avoit huict jours qu'ils eſtoient là faiſans leur aſſemblée, & euſt eu le Roy beau à ſe retirer en France, ſans peril, ſi ce n'euſſent eſté ſes longs ſejours ſans propos, dont vous avez ouy parler; mais Noſtre-Seigneur en avoit autrement ordonné.

CHAPITRE VIII.

Comment le Mareſchal de Gié ſe retira ſur une montagne, luy & ſes Gens, attendant que le Roy fuſt arrivé près de luy.

LEDIT Mareſchal craignant d'eſtre aſſailly, monta la montagne, & pouvoit avoir enviran huict vingts Hommes-d'armes, comme il me dit lors, & huict cens Allemans, & non plus, & de nous ne pouvoit-il eſtre ſecouru, car nous n'y arrivaſmes d'un jour & demy après, à cauſe de cette artillerie, & logea le Roy aux maiſons de deux petits Marquis en chemin. Eſtant l'Avant-garde montée la montagne, pour attendre ceux qu'ils voyoient aux champs, qui eſtoient aſſez loin & n'eſtoint point ſans ſoucy : toutesfois Dieu (qui toujours vouloit ſauver la compagnie) oſta le ſens aux ennemis, & fut interrogé noſtre Alleman par le Comte de Cajazze, qui c'eſtoit qui menoit ladite armée, & preſente avant-garde, il luy demanda encores le nombre de nos Gens-d'armes, car il cognoiſſoit tout, mieux que nous-meſmes, car il avoit eſté des noſtres toute la ſaiſon.

L'Alleman fit la compagnie forte, & dit trois cens Hommes-d'armes, & quinze cens

Suiſſes, & ledit Comte luy reſpondit qu'il mentoit, & qu'en toute l'armée n'y avoit que trois milles Suiſſes, parquoy n'en euſſent point envoyé la moitié-là, & fut envoyé priſonnier au pavillon du Marquis de Mantoue, & parlerent entre eux d'aſſaillir ledit Mareſchal, & creut ledit Marquis le nombre qu'avoit dit l'Alleman, diſant qu'ils n'avoient point de Gens-de-pied ſi bons comme nos Allemans, & auſſi que tous leurs gens n'eſtoient point arrivez, & qu'on leur faiſoit grand tort de combattre ſans eux, s'il y avoit quelque rebut, la Seigneurie s'en pourroit courroucer, & qu'il les valoit mieux attendre à la plaine, & que par ailleurs ne pouvoient-ils paſſer que devant eux, & eſtoient les deux Provediteurs de ſon advis, contre l'opinion deſquels ils n'euſſent oſé combattre. Autres diſoient qu'en rompant cette avant-garde, le Roy eſtoit pris, toutesfois aiſément tout s'accorda d'attendre la compagnie en la plaine, & leur ſembloit bien que rien n'en pouvoit eſchapper. Et ay ſceu cecy par ceux-meſmes que j'ay nommez, & en avons deviſé enſemble, ledit Mareſchal de Gié & moy avec eux depuis, nous trouvans enſemble. Et auſſi ſe retirerent en leur Oſt, eſtans aſſeurez que le-

lendemain, ou environ, le Roy ſeroit paſſé la montagne, & logé en ce village, appellé Fornoue, & cependant arriva tout le reſte de leurs gens, & ſi ne pouvions paſſer que devant eux, tant eſtoit le lieu contraint.

Au deſcendre de la montagne, on vit le plain pays de Lombardie, qui eſt des beaux & bons du monde, & des plus abondans, & combien qu'il ſe die plain, ſi eſt-il mal aiſé à chevaucher, car il eſt tout foſſoyé, comme eſt Flandres, ou encores plus; mais il eſt bien meilleur & plus fertile, tant en bons fromens, qu'en bon vins & fruicts, & ne ſejournent jamais leurs terres, & nous faiſoit grand bien à le voir, pour la grande faim & peine qu'on avoit enduré en chemin, depuis le partement de Luques; mais l'artillerie donna un merveilleux travail à deſcendre, tant y eſtoit le chemin droict & mal-aiſé. Il y avoit au camp des ennemis, grand nombre de tentes & de pavillons, & ſembloit bien eſtre grand, auſſi eſtoit-il, & tinrent Venitiens ce qu'ils avoient mandé au Roy par moy, où ils diſoient qu'eux & le Duc de Milan mettroient quarante mille hommes en un camp; car s'ils n'y eſtoient, il ne s'en falloit guères, & eſtoient bien trente-cinq

mille, prenans paye ; mais de cinq, les quatre eſtoient de Sainct-Marc, (a) & y avoit bien deux mille ſix cens Hommes-d'armes bardez, ayans chacun un Arbaleſtrier à cheval, ou autre homme en habillement avec eux, faiſant le nombre de quatre chevaux pour Hommes-d'armes. Ils avoient tant en Eſtradiots qu'en autres chevaux légers, cinq mille, le reſte en Gens-de-pied, & logez en lieu fort bien remparé, & bien garny d'artillerie.

CHAPITRE IX.

Comment le Roy & ſon armée en petit nombre arriverent au lieu de Fornoue, près du camp de ſes ennemys, qui l'attendoient en moult bel ordre & déliberés de le deffaire & de le prendre.

Le Roy deſcendit environ midy de la montagne, & ſe logea audit village de Fornoue, & fut le cinquieſme jour de Juillet, l'an mil quatre cens quatre-vingt & quinze, par un Dimanche. Audit logis y avoit grande quantité de farines & de vins, & de vivres pour chevaux. Le peuple nous faiſoit par tout

(a) C'eſt-à-dire, de la Seigneurie de Veniſe, qui a l'Evangeliſte S. Marc pour ſon Patron.

bonne chere (auſſi nul homme de bien ne leur faiſoit mal) & apportoient des vivres, comme pain, petit & bien noir, & le vendoient cher, & au vin mettoient les trois parts d'eau. Ils apportoient auſſi quelque peu de fruict, & firent plaiſir à l'armée. J'en fis achepter, & fis l'eſſay devant moy; car on avoit grand ſoupçon qu'ils euſſent laiſſé là les vivres, pour empoiſonner l'Oſt, & n'y toucha l'on point de prime-face, & ſe tuerent deux Suiſſes, à force de boire, ou prirent froid, & moururent en une cave, qui mit les gens en plus grand ſoupçon; mais avant qu'il fuſt minuict, les chevaux commencerent les premiers, & puis les gens, & ſe tint-l'on bien aiſe. Et en ce cas faut parler à l'honneur des Italiens; car nous n'avons point trouvé qu'ils ayent uſé de nulles poiſons, & s'ils l'euſſent voulu faire, à grande peine s'en fut-t'on ſceu garder en ce voyage. Nous arrivaſmes comme avez ouy, un Dimanche midy, & maint-homme de bien ne mangea qu'un morceau de pain au lieu où le Roy deſcendit & but, & croys que gueres autres vivres n'y avoit pour celle heure, veu qu'on n'oſoit encores manger de ceux du lieu.

Incontinent après diſner vinrent courir au-

cuns Eſtradiots, juſques dedans l'Oſt, & firent une grande allarme, & nos gens ne les cognoiſſoient point encores, & toute l'armée ſaillit aux champs, en merveilleuſement bon ordre, & en trois batailles, avant-garde, bataille, & arriere-garde, & n'y avoit point un jeƈt de boule d'une bataille à l'autre, & bien aiſément ſe fuſſent ſecourus l'une l'autre. Ce ne fut rien, & on ſe retira au logis; nous avions des tentes & des pavillons en petit nombre, & s'étendoit notre logis en approchant du leur; parquoy ne falloit que vingts Eſtradiots pour nous faire une allarme, & ils ne bougerent du bout de noſtre logis; car il y avoit un bois par lequel ils venoient à couvert, & eſtions en une vallée entre deux petits coſteaux, & en ladite vallée couroit une riviere que l'on paſſoit bien à pied, ſinon quand elle croiſſoit en ce pays-là, qui eſt aiſément & toſt, & auſſi elle ne dure gueres, & l'appelle-on (a) Torrent. Toute ladite vallée eſtoit gravier & pierres groſſes, & mal-aiſée pour chevaux, & eſtoit ladite vallée d'environ un quart de lieue de large, & en l'un des coſteaux, qui eſtoit celuy de la main droite, eſtoient logez nos ennemis, & eſtions contraincts de paſſer vis-à-d'eux (la

(a) Son propre & vrai nom eſt *Turro*, en l'Italien.

riviere entre deux) & pouvoit avoir demie lieue juſques à leur Oſt, & y avoit bien un autre chemin, à monter le coſteau à gauche car nous (a) eſtions logez de leur coſté) mais il eut ſemblé qu'on ſe fut reculé. Environ deux jours devant, on m'avoit marqué que j'allaſſe parler à eux (car la crainte commençoit à venir aux plus ſages) & qu'avec moy je menaſſe quelqu'un, pour bien nombrer & cognoiſtre de leur affaire; cela n'entreprenois-je point volontiers (& auſſi que ſans faufconduict, je n'y pouvois aller) mais je reſpondis avoir pris bonne intelligence avec les Provediteurs à mon partement de Veniſe, & au ſoir que j'arrivay à Padoue, & que je croyois qu'ils parleroient bien à moy, à my-chemin des deux Oſts, & auſſi ſi je m'offrois d'aller vers eux, je leur donnerois trop de cœur, & qu'on l'avoit dit trop tard.

Ce Dimanche dont je parle, j'eſcrivis aux Provediteurs (l'un s'appelloit Meſſire Luques Piſan, l'autre Meſſire Melchior Treviſan) & leur priois que à ſeureté, l'un vint parler à moy, & qu'ainſi m'avoit-il eſté offert au partir

(a) Ou plutôt il faut lire, *car nous n'eſtions pas*, &c. ſelon ce que Comines lui même a dit précédemment. Voyez auſſi Paul Jove, Guazzo & Aleſſandro Bénédetti, qui a écrit de cette journée.

de Padoue, comme a eſté dit devant. Ils me firent reſponſe qu'ils l'euſſent fait volontiers, ſi ce n'eut eſté la guerre encommencée contre le Duc de Milan; mais que nonobſtant, l'un des deux, ſelon qu'ils adviſeroient, ſe trouveroit en quelque lieu en my-chemin, & j'eus cette reſponſe le Dimanche au ſoir; nul ne l'eſtima de ceux qui avoient le credit. Je craignois de trop entreprendre, & qu'on le tint à coüardiſe, ſi j'en preſſois trop, & laiſſay ainſi la la choſe pour ce ſoir : combien que j'euſſe volontiers aidé à tirer le Roy, & ſa compagnie de là, ſi j'euſſe peu ſans peril.

Environ minuict me dit le Cardinal de Sainct-Malo (qui venoit de parler au Roy, & mon pavillon eſtoit près du ſien) que le Roy partiroit au matin, & iroit paſſer au long d'eux, & feroit donner quelque coup de canon en leur oſt, pour faire la guerre, & puis paſſeroit outre ſans y arreſter, & crois bien ce avoit eſté l'advis du Cardinal propre, comme d'homme qui ſçavoit peu parler de tel cas, & qui ne s'y congnoiſſoit, & auſſi il appartenoit bien que le Roy eut aſſemblé de plus ſages hommes & Capitaines pour ſe conſeiller d'une telle affaire : mais je vis faire aſſemblée pluſieurs fois en ce voyage, dont

on fit le contraire des concluſions qui y furent priſes. Je dis au Cardinal, que ſi on s'approchoit ſi près que de tirer en leur Oſt, il n'eſtoit poſſible qu'il ne ſaillit des gens à l'eſcarmouche, & que jamais ne ſe pourroient retirer ne d'un coſté ne d'autre, ſans venir à la bataille, & auſſi que ce ſeroit au contraire de ce que j'avois commencé, & me deſpleut bien qu'il falloit prendre ce train : mais mes affaires avoient eſté tels, & au commencement du regne de ce Roy, que je n'oſois fort m'entremettre afin de ne me faire point ennemy de ceux à qui il donnoit authorité, qui eſtoit ſi grande, quand il s'y mettoit, que beaucoup trop.

Cette nuict euſmes encores deux grandes allarmes ; le tout pour n'avoir mis ordre contre les Eſtradiots, comme on devoit, & comme l'on a accoutumé de faire contre chevaux-legers : car vingt Hommes-d'armes des noſtres, avec leurs Archers, en arreſteroient tousjours deux cens, mais la choſe eſtoit encores fort nouvelle. Et s'y fit auſſi cette nuict une merveilleuſe pluye, eſclairs, & tonnerres, & ſi grands qu'on ne ſçauroit dire plus, & ſembloit que le ciel & la terre fondiſſent, que cela ſignifiaſt quelque grand inconvenient advenir. Auſſi nous eſtions au pied

de ces grandes montagnes, & en pays chaud & en eſté, & combien que ce fut choſe naturelle, ſi eſtoit-ce choſe eſpouvantable que d'eſtre en ce peril, & voir tant de gens au-devant, & n'y avoit nul remede de paſſer, que par combattre, & ſe voir ſi petite compagnie : car que bons que mauvais hommes pour combattre n'y avoit point plus de neuf mille hommes : dont je conte deux mille pour la ſequelle & ſerviteurs des gens de bien de l'oſt, je ne conte point les Pages ne Valets de ſommiers ne telles gens.

CHAPITRE X.

Diſpoſition des deux Armées pour la journée de Fornoue.

Le lundy matin, environ ſept heures, ſixieme jour de Juillet, l'an mil quatre cens quatre-vingts & quinze monta le noble Roy à cheval, & me fit appeller par pluſieurs fois. Je vins à luy, & le trouvay armé de toutes pieces, & monté ſur le plus beau cheval que j'aye veu de mon temps, appellé Savoye : pluſieurs diſoient qu'il eſtoit cheval de Breſſe, le Duc Charles de Savoye le luy avoit donné, & eſtoit noir, & navoit qu'un œuil, & eſtoit moyen cheval, de bonne grandeur pour celuy qui eſtoit monté deſſus. Et ſembloit que

ce jeune homme fut tout autre que ſa nature ne portoit, ne ſa taille, ne ſa complexion : car il eſtoit fort craintif à parler, & eſt encores aujourd'hui. Auſſi avoit-il eſté nourry en grande crainte, & avec petites perſonnes, & ce cheval le monſtroit grand, & avoit le viſage bon, & de bonne couleur, & la parole audacieuſe & ſembloit bien (& m'en ſouvient) que frere Hieronime m'avoit dit vray, quand il me dit que Dieu le conduiſoit par la main & qu'il auroit bien affaire au chemin, mais que l'honneur luy en demeureroit. Et me dit le Roy, que ſi ces gens vouloient parlementer, que je parlaſſe, & parce que le Cardinal eſtoit preſent, le nomma, & le Mareſchal de Gié, qui eſtoit mal paiſible, & eſtoit cauſe d'un different, qui avoit eſté entre le Comte de Narbonne, & de Guiſe, qui quelquefois avoit mené des bandes, & chacun diſoit qu'à luy appartenoit de mener l'Avant-garde. Je luy dis : *Sire, je le feray volontiers : mais je ne vis jamais deux ſi groſſes compagnies, ſi prés l'une de l'autre, qui ſe departiſſent ſans combattre.*

Toute l'armée faillit en cette greve, & en bataille & prés l'un de l'autre, comme le jour de devant : mais à voir la puiſſance, me ſembloit trop petite, auprés de celle que j'avois

veuë à Charles de Bourgogne, & au Roy ſon pere, & ſur ladite greve nous tiraſmes à part ledit Cardinal & moy, & nommaſmes une lettre aux deux Provediteurs deſſuſdits, qu'eſcrivoit Monſeigneur Robertet, un Secretaire que le Roy y avoit, de qui il ſe fioit, diſant le Cardinal qu'à ſon office & eſtat appartenoit de procurer la paix, & à moy auſſi, comme celuy qui de nouveau venoit de Veniſe Ambaſſadeur; & que je pouvois encore eſtre mediateur, leur ſignifiant, le Roy ne vouloit que paſſer ſon chemin, & qu'il ne vouloit faire dommage à nul, & parce, s'ils vouloient venir à parlementer, comme il avoit eſté entrepris le jour de devant, que nous eſtions contens, & nous employerions en tout bien. Ja eſtoient eſcarmouches de tous coſtez, & comme nous tirions pas à pas noſtre chemin, à paſſer devant eux la riviere entre deux, comme j'ay dit, y pouvoit avoir un quart de lieuë de nous à eux, qui tous eſtoient en ordre en leur Oſt: car c'eſt leur couſtume qu'ils font tousjours leur camp ſi grand, que tous y peuvent eſtre en bataille & en ordre.

Ils envoyerent une partie de leurs Eſtradiots & arbaleſtriers à cheval, & aucuns hommes-d'armes, qui vinrent du long du

chemin aſſez couverts, entrerent au village, dont nous partions, & là paſſerent cette petite riviere, pour venir aſſaillir noſtre charriage, qui eſtoit aſſez grand, & crois qu'il paſſoit ſix mille ſommiers, que mulets, que chevaux, que aſnes, & avoient ordonné leur bataille ſi très-bien que mieux on ne ſçauroit dire, & pluſieurs jours devant, & en façon qu'ils ſe ſioient à leur grand nombre. Ils aſſailloient le Roy & ſon armée tout à l'environ, & en maniere qu'un ſeul homme n'en eut ſceu eſchapper, ſi nous euſſions eſté rompus, veu le pays où nous eſtions : car ceux que j'ay nommez vinrent ſur noſtre bagage; à coſté gauche vint le Marquis de Mantoue, & ſon oncle le Seigneur Rodolphe, le Comte Bernardin de Valmonton, & toute la fleur de leur oſt, en nombre de ſix cens hommes-d'armes, comme ils me conterent depuis, & vinrent ſe jetter en la greve, droict à noſtre queuë, tous les hommes-d'armes bardez, bien empanachez, belles bourdonnaſſes, bien accompagnez d'arbaleſtriers à cheval, & d'Eſtradiots, & de gens de pied. Vis-à-vis du Mareſchal de Gié & de noſtre avant-garde, ſe vint mettre le Comte de Cajazze, avec environ quatre cens hommes-d'armes, accompagnez comme deſ-

deſ-

ſus, & grand nombre de gens de pied. Avec luy eſtoit une autre compagnie de quelques deux cens hommes-d'armes, que conduiſoit le fils de Meſſire Jehan de Bentivoille de Boulogne, hommes jeunes, qui n'avoient jamais rien veu (& avoient auſſi bon beſoin de chefs que nous) & ceſtuy-là devoit donner ſur l'avant-garde après ledit Comte de Cajazze; & ſemblablement y avoit une pareille compagnie après le Marquis de Mantoüe (& pour ſemblable occaſion) que menoit un appellé Meſſire Antoine d'Urbin, baſtard du feu Duc d'Urbin, & en leur oſt demeurerent deux groſſes compagnies. Cecy j'ay ſceu par eux-meſmes : car dès le lendemain, ils m'en parlerent, & le vis à l'œil, & ne voulurent point les Venitiens eſtrader tout à un coup, ne degarnir leur oſt; toutesfois il leur eut mieux valu mettre tout aux champs, puiſqu'ils commençoient.

Je laiſſe un peu ce propos pour dire que devint noſtre lettre, qu'avions envoyée le Cardinal & moy par un Trompette. Elle fut receuë par les Provediteurs, & comme ils l'eurent leuë, commença à tirer le premier coup de canon de noſtre artillerie, qui encores n'avoit tiré, & incontinent tira la leur qui n'eſtoit point ſi bonne. Leſdits Provedi-

teurs renvoyerent incontinent noſtre Trompette, & le Marquis une des ſiennes, & manderent qu'ils eſtoient contens de parlementer, mais qu'on fit ceſſer l'artillerie, & auſſi qu'ils feroient ceſſer la leur. J'eſtois pour lors loin du Roy, qui alloit & venoit, & renvoya les deux Trompettes, dire qu'il feroit tout ceſſer, & manda au maiſtre de l'artillerie ne tirer plus, & tout ceſſa des deux coſtez un peu, & puis ſoudainement eux tirerent un coup, & la noſtre recommença plus que devant, en approchant trois pieces d'artillerie, & quand nos deux Trompettes leur arriverent, ils prirent la noſtre & l'envoyerent en la tente du Marquis, & delibererent de combattre. Et dit le Comte de Cajazze (ce me dirent les preſens) qu'il n'eſtoit point temps de parler, & que ja eſtions demy vaincus, & l'un des Provediteurs s'y accorda (qui le m'a conté) & l'autre non, & le Marquis s'y accorda, & ſon oncle, qui eſtoit bon & ſage y contredit de toute ſa puiſſance (lequel nous aimoit, & à regret eſtoit contre nous) & à la fin tout s'accorda.

CHAPITRE XI.

Pourparlers tentés inutilement, & commencement de la bataille de Fornoüe.

OR faut entendre que le Roy avoit mis tout ſon effort en ſon avant-garde, où pouvoit avoir trois cens cinquante hommes-d'armes, & trois mille Suiſſes (qui eſtoit l'eſperance de l'oſt) & fit le Roy mettre à pied avec eux trois cens archers de ſa garde (qui luy fut grande perte) & aucuns arbaleſtriers à cheval, des deux cens qu'il avoit de ſa garde; d'autres gens de pied y avoit peu, mais ce qui y eſtoit, y fut mis, & y eſtoit à pied avec les Allemans, Engilbert, Monſeigneur de Cleves, frere au Duc de Cleves (a), Lornay, & le Baillif de Dijon (b), Chef des Allemans, & devant eux l'artillerie. Icy faiſoient bien beſoin ceux qu'on avoit laiſſez aux terres des Florentins, & envoyez à Gennes, contre l'opinion de tous. Cette avant-garde avoit ja marché auſſi avant que leur oſt, & cuidoit-on qu'ils deuſſent commencer, & nos

(a) Il étoit grand Ecuyer de la Reine.

(b) Antoine de Beſſey, voyez ci-devant Liv. VII Chap. V. & ci-après Chap. XIII.

deux autres batailles n'eſtoient point ſi près, ne ſi bien pour s'aider, comme ils eſtoient le jour devant. Et parce que le Marquis s'eſtoit ja jetté ſur la greve, & paſſé la riviere de noſtre coſté, & juſtement eſtoit à noſtre dos, quelqu'un quart de lieuë derriere l'arriere-garde, & venoient le petit pas bien ſerrez, tant qu'à merveilles les faiſoit beau voir : le Roy fut contraint de tourner le dos à ſon avant-garde, & le viſage vers ſes ennemis, & s'approcher de ſon arriere-garde, & reculer de l'avant-garde. J'eſtois lors avec Monſeigneur le Cardinal, attendant reſponſe, & luy dis que je voyois bien qu'il n'eſtoit plus temps de s'y amuſer, & m'en allay là où eſtoit le Roy, & partis d'auprès des Suiſſes, & perdis en allant un Page, qui eſtoit mon couſin Germain, & un valet-de-chambre, & un laquais, qui me ſuivoient d'un petit loin, & ne les vis point tuer.

Je n'eus point fait cent pas, que le bruit commença de là où je venois, au moins un peu derriere. C'eſtoient les Eſtradiots qui eſtoient parmy le bagage, & au logis du Roy, où y avoit trois ou quatre maiſons, & y tuerent ou bleſſerent quatre ou cinq hommes, le reſte eſchapa. Ils tuerent bien cent valets de ſommiers, & mirent le cha-

riage en grand deſordre. Comme j'arrivois là où eſtoit le Roy, je le trouvay où il faiſoit des Chevaliers (a), & les ennemis eſtoient ja fort près de luy, & le fit-on ceſſer. Et oüys le Baſtard de Bourbon Mathieu (à qui le Roy donna du credit) & un appellé Philippe du Moulin, ſimple Gentilhomme, mais homme de bien, qui appellerent le Roy, diſant, *paſſez Sire, paſſez*, & le firent venir devant ſa bataille, & devant ſon enſeigne, & ne voyois nuls hommes plus près des ennemis que luy, excepté ce baſtard de Bourbon, & n'y avoit point un quart d'heure que j'eſtois arrivé, & eſtoient les ennemis à cent pas du Roy, qui eſtoit auſſi mal gardé & conduit que fut Prince ne grand Seigneur : mais au fort, il eſt bien gardé que Dieu garde, & eſtoit bien vraye la prophetie du venerable frere Hieronyme, qui diſoit que Dieu le conduiſoit par la main. Son arriere-garde eſtoit à la main dextre de luy, un peu reculée, & la plus prochaine compagnie de luy de ce coſté, eſtoit Robinet

(a) Création de Chevaliers par Charles VIII peu avant le combat, ſuivant l'ancien uſage. Ce qui s'eſt encore pratiqué à l'égard de pluſieurs de nos Rois. Du nombre des Chevaliers, que Charles VIII fit en ce jour, fut Meſſire Charles de Maulpas.

de Frainezelles, qui menoit les gens du Duc d'Orleans, environ quatre vingt lances, & le Sire de la Trimoüille, qui en ayoit environ quarante lances, & les cent archers Eſcoſſois y eſtoient auſſi, qui ſe mirent en la preſſe comme hommes-d'armes. Je me trouvay du coſté gauche, où eſtoient les Gentilshommes des vingt-Eſcus, & les autres de la maiſon du Roy, & les Penſionnaires (6). Je laiſſe à nommer les Capitaines pour briefveté, mais le Comte de Foix eſtoit Chef de cette arriere-garde.

Comme j'ay dit, un quart d'heure après que je fus arrivé, le Roy (7) eſtant ainſi près d'eux, les ennemis jetterent les lances en l'arreſt, & ſe mirent un peu au galop, & en deux compagnies, donnerent à nos deux compagnies, de la main d'eux dextre, & aux archers Eſcoſſois, & choquerent preſque auſſi-toſt l'un comme l'autre, & le Roy comme eux. Le coſté gauche, là où j'eſtois, leur donna ſur le coſté, qui fut avantage grande, & n'eſt poſſible au monde de plus hardiment donner que l'on donna des deux coſtez. Leurs Eſtradiots, qui eſtoient à la queuë, virent fuir mulets & coffres vers noſtre avant-garde, & que leurs compagnons gagnoient tout. Ils allerent celle

part, ſans ſuivre leurs hommes-d'armes, qui ne ſe trouverent point accompagnez : mais ſans doute, ſi mille cinq cens chevaux legers ſe fuſſent meſlez parmy nous, avec leurs cimeterres au poing (qui ſont terribles eſpées) veu le petit nombre que nous eſtions, nous eſtions deſconfits ſans remede. Dieu nous donna cette aide, & tout auſſi-toſt comme les coups de lances furent paſſez, les Italiens ſe mirent tous à la fuite, & leurs gens de pied ſe jetterent au coſté, ou la pluſpart. A cette propre inſtance qu'ils donnerent ſur nous, donna le Comte de Cajazze ſur l'avant-garde; mais ils ne joignirent point ſi près : car quand vint l'heure de coucher les lances, ils eurent peur, & ſe rompirent d'eux-meſmes, quinze ou vingt en prirent là les Allemans, par les bandes qu'ils tuerent, le reſte fut mal chaſſé : car le Mareſchal de Gié mettoit grande peine à tenir ſa compagnie aſſez près de luy; toutesfois quelques-unes en chaſſerent; & partie de ces fuyars venoient le chemin où nous avions combatu, le long de la greve, les eſpées au poing : car les lances eſtoient jettées.

Or vous faut ſçavoir, que ceux qui aſſaillirent le Roy, ſe mirent incontinent à la

fuite, & furent merveilleuſement & vivement chaſſez, car tout alla après, les uns prirent le chemin du village, dont nous eſtions partis, les autres prenoient le plus court en leur oſt, & tout chaſſa, excepté le Roy, qui demeura avec peu de gens, & ſe mit en grand peril, pour ne venir quand & nous. L'un des premiers hommes qui fut tué, ce fut le Seigneur Rodolphe de Mantoüe, oncle dudit Marquis, qui devoit mander à ce Meſſire Antoine d'Urbin, quand il ſeroit temps qu'il marchaſt, & cuidoient que la choſe deuſt durer, comme ſont leurs faicts d'armes d'Italie, & de cela s'eſt excuſé ledit M^re^ Antoine; mais je croy qu'il ne vit nuls ſignes pour le faire venir. Nous avions grande ſequelle de valets & de ſerviteurs, qui tous eſtoient à l'environ de ces hommes-d'armes Italiens, & en tuerent la pluſpart. Preſque tous avoient des haches à couper bois en la main, dequoy ils faiſoient nos logis : dont ils rompirent les viſieres des armets, & leur en donnoient de grands coups ſur les teſtes; car bien mal-aiſez eſtoient à tuer, tant eſtoient fortement armez, & ne vis tuer nul, où il n'y euſt trois ou quatre hommes à l'environ, & auſſi les longues eſpées qu'avoient nos archers & ſerviteurs, firent un

grand exploict. Le Roy demeura un peu au lieu où l'on l'avoit aſſailly, diſant ne vouloir point chaſſer, ny auſſi tirer à l'avant-garde, qui ſembloit eſtre reculée. Il avoit ordonné ſept ou huict Gentilshommes jeunes pour eſtre près de luy. Il eſtoit bien eſchappé au premier choc, veu qu'il eſtoit des premiers : car ce baſtard de Bourbon fut pris à moins de vingt pas de luy, & emmené en l'oſt des ennemis.

CHAPITRE XII.

Suite de la victoire remportée à Fornoüe par les François, danger où ſe trouve le Roy Charles VIII.

OR ſe trouva le Roy en ce lieu que je dis, en ſi petite compagnie, qu'il n'avoit point de toutes ſes gens, qu'un valet-de-chambre, appellé Antoine des Ambus, petit homme, & mal armé ; & eſtoient les autres un peu eſpars (comme me conta le Roy dès le ſoir, devant eux-meſmes, qui devoient avoir grande honte de l'avoir ainſi laiſſé) toutesfois ils arriverent encores à heure : car une bande petite, de quelques hommes-d'armes deſrompus, qui venoient au long de la greve, qu'ils voyoient toute

nette de gens, vinrent aſſaillir le Roy & ce valet-de-chambre : ledit Seigneur avoit le meilleur cheval du monde, & ſe remüoit, & ſe deffendoit, & arriva ſur l'heure quelque nombre de ſes autres gens, qui n'eſtoient gueres loin de luy : & lors ſe mirent les Italiens à fuir, & lors le Roy creut conſeil, & tira à l'avant-garde, qui jamais n'eſtoit bougée, & au Roy vint bien à poinct; mais ſi elle fut marché cent pas, tout l'oſt des ennemis ſe fut mis en fuite. Les uns diſent qu'elle le devoit faire, les autres diſent que non.

Noſtre bande qui chaſſa, alla juſques bien près du bout de leur oſt, tirant juſques vers Fornoüe, & ne vis onques recevoir coup à homme des hommes des noſtres, qu'à Julien Bourgneuf, que je vis cheoir mort, d'un coup que luy donna un Italien en paſſant, (auſſi il eſtoit mal armé) & là on s'arreſta, en diſant, *allons au Roy*, & à cette voix s'arreſta tout, pour donner haleine aux chevaux, qui eſtoient bien las; car ils avoient grand piece couru, & par mauvais chemin, & par pays de cailloux. Auprès de nous paſſa une compagnie de fuyars, de quelque trente hommes-d'armes, à qui on ne demanda rien, & eſtions en doute. Dès que

les chevaux eurent un peu repris leur haleine, nous nous miſmes au chemin pour aller au Roy, qui ne ſçavions où il eſtoit, & allaſmes le grand trot, & n'euſmes gueres allé que le viſmes de loin, & fiſmes deſcendre les valets, & amaſſer des lances par le camp, dont il y avoit aſſez, par eſpecial de Bourdonnaſſes, qui ne valoient gueres, & eſtoient creuſes & legeres, qui ne peſoient point une javeline, mais bien peintes, & fuſmes mieux fournis de lances que le matin, & tiraſmes droict au Roy, & en chemin trouvaſmes un nombre dé gens de pied des leurs, qui traverſoient le camp, & eſtoient de ceux qui s'eſtoient cachez aux coſteaux, & qui avoient mené le Marquis ſur le Roy. Pluſieurs en furent tuez, autres eſchapperent, & traverſerent la riviere, & ne s'y amuſa l'on point fort.

Pluſieurs fois avoit eſté crié par aucuns des noſtres en combattant: *Souvenez vous de Guynegate.* C'eſtoit pour une bataille perduë, du temps du Roy Louys XI en la Picardie, contre le Roy des Romains, pour ſoy eſtre mis à piller le bagage; mais il n'y eut rien pris ne pillé. Leurs Eſtradiots prirent des ſommiers ce qu'ils voulurent: mais ils n'en emmenerent que cinquante-cinq, tous les meilleurs

& mieux couverts, comme ceux du Roy, & de tous ſes Chambellans, & un Valet-de-Chambre du Roy, appellé Gabriel, qui avoit ſes reliques ſur luy, qui long-temps avoient eſté aux Roys, & conduiſoit leſdites pieces, parce que ledit Roy y eſtoit. Grand nombre d'autres coffres y euſt perdus & jetez, & derobez par les noſtres meſmes, mais les ennemis n'eurent que ce que je dis. En noſtre Oſt y eut grande ſequelle de pillards & pillardes à pied, qui faiſoient le dommage des morts. Tant d'un coſté que d'autre, je croy en dire près de la verité, aprés eſtre bien informé des deux coſtez, c'eſt que nous perdiſmes Julien Bourgneuf; le Capitaine de la porte du Roy; un Gentil-homme des vingt-eſcus; des Archers Ecoſſois en mourut neuf; d'autres hommes à cheval, de cette avant-garde, environ vingt; à l'entour des ſommiers ſoixante ou quatre-vingt valets de ſommiers, & eux perdirent trois cens hommes-d'armes, morts en la place, & jamais nul ne fut pris priſonnier, ce que par adventure jamais n'advint en bataille. D'Eſtradiots mourut peu; car ils ſe mirent an pillage.

En tout y mourut trois mille cinq cens hommes, comme pluſieurs des plus grands de leur coſté m'ont conté (autres m'ont dit

plus) mais il mourut des gens de bien, & en vis en un roolle, juſques à dix-huict, bons perſonnages, entre leſquels il y avoit quatre ou cinq du nom de Gonzague, qui eſt le nom du Marquis, qui y perdit bien ſoixante Gentils-hommes de ſes terres, & à tout cecy ne s'y trouva un ſeul homme à pied. C'eſt grande choſe d'avoir tué tant de gens de coup de main; car je ne croy point que l'artillerie des deux coſtez tuat dix hommes, & ne dura point le combat un quart d'heure, car dès qu'ils eurent rompu ou jeté les lances, tout fuit. La chaſſe dura environ trois quarts d'heure. Leurs batailles d'Italie n'ont point accoutumé d'eſtre telles; car ils combattent eſquadre par eſquadre; & dure quelquefois tout le jour, ſans ce que l'un l'autre gagne.

La fuite de leur coſté fut grande, & fuirent bien trois cens Hommes-d'armes; & la pluſpart de leurs Eſtradiots. Les uns fuirent à Rege (qui eſt bien loin de-là) les autres à Parme, où y pouvoit bien avoir huict lieuës, & à l'heure que la bataille fut ainſi melée le matin, fuit d'avec nous le Comte de Petillane, & le Seigneur Virgile Urſin, mais cettui-cy n'alla qu'en une maiſon d'un Gentilhomme; & eſtoit là ſur la foy; mais vray eſt

qu'on leur faiſoit grand tort. Ledit Comte alla droit aux ennemis. Il eſtoit homme bien cognu des Gens-d'armes : car tousjours avoit eu charge, tant des Florentins que du Roy Ferrand, & ſe prit à crier : *Petillane ! Petillane !* & alla aprés ceux qni fuirent, plus de trois lieuës, crians que tout eſtoit leur, & qu'ils vinſſent au gain; & en ramena la pluſpart, & les aſſeura, & ſi n'euſt-il eſté, tout s'en fut fuy : car ce ne leur eſtoit petit reconfort d'un tel homme, party d'avec nous, & mit en avant, le ſoir de nous aſſaillir : mais ils n'y voulurent entendre. Depuis il m'a conté, auſſi me le conta le Marquis de Mantoüe, diſant que ce fut luy qui mit ce party en avant : mais à dire la verité, ſi ce n'eut eſté ledit Comte, ils fuſſent tous fuis la nuict.

Comme tout fut aſſemblé auprés du Roy, on voyoit encores hors de leur Oſt grand nombre d'hommes-d'armes en bataille, & s'en voyoit les teſtes ſeulement, & les lances, & auſſi les Gens-de-pied, & y avoient tousjours eſté : mais il y avoit plus du chemin qu'il ne ſembloit, & eut fallu repaſſer la riviere, qui eſtoit creuë, & croiſſoit d'heure en heure : car tout le jour avoit tonné, eſclairé, & plu merveilleuſement, & par eſ-

pecial en combattant & chaſſant. Le Roy mit en conſeil, s'il devoit chaſſer contre ceux là ou non. Avec luy avoit trois Chevaliers Italiens : l'un eſt Meſſire Jehan-Jacques de Trevoul (qui encore vit, & ſe gouverna bien ce jour) l'autre avoit nom Meſſire Franciſque Secco, très-vaillant Chevalier, ſoudoyé des Florentins, homme de ſoixante & douze ans : l'autre Meſſire Camille Vitelly, luy & trois de ſes freres eſtoient à la ſolde du Roy, & vinrent, de Civita-de-Caſtello, juſques vers Serzane, pour eſtre à cette bataille, ſans eſtre mandez : où il y a un grand chemin ; & quand il vit qu'il ne pouvoit atteindre le Roy, avec ſa compagnie ; ledit Camille vint ſeul. Ces deux furent d'opinion que l'on marchat contre ceux que l'on voyoit encores. Les François, à qui on en demanda, ne furent point de cet avis : mais diſoient qu'on avoit aſſez fait, qu'il eſtoit tard, & qu'il ſe falloit loger.

Ledit Meſſire Franciſque Secco ſouſtint fort ſon opinion, monſtrant gens qui alloient & venoient au long d'un grand chemin, qui alloit à Parme (qui eſtoit la plus prochaine ville de leur retraite) & alleguoit que c'eſtoient fuyars, ou qui en revenoient, & à ce que ſceuſmes depuis, il diſoit vray, & à ſa

parole & contenance, eſtoit hardy & ſage Chevalier, & qui eut marché : tous fuyoient (& tous les chefs le m'ont confeſſé, & quelqu'un devant le Duc de Milan) qui eut eſté la plus belle & grande victoire, qui ait eſté depuis dix ans, & la plus profitable. Car qui en euſt bien ſceu uſer, & faire ſon profit & ſagement s'y conduire, & bien traiter le peuple, huict jours aprés, le Duc de Milan n'eut eu, au mieux venir pour luy, que le chaſteau de Milan, à l'envie que ſes ſujets avoient à ſe tourner, & tout ainſi en fut-il allé des Venitiens, & n'eut point eſté beſoin de ſe ſoucier de Naples : car les Venitiens n'euſſent ſceu où recouvrer gens, hors de Veniſe, Breſſe & Cremone (qui n'eſt qu'une petite ville) & tout le reſte euſſent perdu en Italie : mais Dieu nous avoit fait ce que me dit frere Hieronyme : l'honneur nous eſtoit demeuré ; car veu le peu de ſens & ordre qui eſtoit parmy nous, tant de bien ne nous eſtoit point deu ; car nous en euſſions ſceu uſer pour lors ; mais je croy que ſi à cette heure (qui eſt (a) l'an mil quatre cens quatre-vingt dix-ſept) un tel bien avenoit au Roy, il en ſçauroit mieux ordonner.

(a) On voit par ces mots en quel tems Comines écrivoit ceci.

Eſtans

Eſtans en ce propos la nuict s'approche, & cette compagnie, qui eſtoit devant nous ſe retira en leur camp, & nous, de l'autre coſté, & nous allaſmes loger à un quart de lieuë de-là où avoit eſté la bataille, & deſcendit le Roy à une cenſe ou metairie, pauvrement edifiée; mais il ſe trouva nombre infiny de bled en gerbe, dont tout l'Oſt ſe ſentit. Aucunes autres maiſonnettes y avoit auprés, qui peu ſervirent; car chacun logea comme il peut, ſans faire nul quartier, je ſçay bien que je couchay en une vigne bien empreſſé, ſur la terre, ſans autre avantage, & ſans manteau: car le Roy avoit emprunté le mien le matin, & mes ſommiers eſtoient aſſez loin, & eſtoit trop tard pour les chercher. Qui eut dequoy fit collation: mais bien peu en avoient, ſi ce n'eſtoit quelque lopin de pain, pris au ſein d'un valet. Je vis le Roy en ſa chambre, où il y avoit des gens bleſſez, comme le Seneſchal de Lion, & autres, qu'il faiſoit habiller, & faiſoit bonne chere, & ſe tenoit chacun bon marchand, & n'eſtions point tant en gloire comme peu avant la bataille, parce que nous voyons les ennemis prés de nous. Cette nuict firent nos Allemans le guet, tous, & leur donna le Roy

trois cens eſcus, & le firent bon & ſonnoient bien leurs tabourins.

CHAPITRE XIII.

Comment le Seigneur d'Argenton alla luy ſeul parlementer aux ennemis, quand il vit qu'autres deputez avec luy, n'y vouloient aller, & comment le Roy parvint ſain & ſauf, avec ſes gens, juſques en la ville d'Aſt.

Le lendemain au matin je me deliberay de continuer encores noſtre pratique d'appointement, tousjours deſirant le paſſage du Roy en ſeureté: mais à peine peu-je trouver trompette qui voulut aller en l'oſt des ennemis, a cauſe qu'il avoit eſté tué en la bataille neuf de leurs Trompettes, qui n'avoient point eſté cognus, & eux en avoient pris un des noſtres, & ſi en tuerent un que j'ay nommé, que le Roy avoit envoyé avant que la bataille commençaſt; toutesfois un y alla, & porta un ſaufconduict du Roy, & m'en rapporta un, pour parlementer à my-chemin des deux Oſts. Ce qui me ſemboit mal-aiſé à faire: mais je ne voulois rien rompre, ne faire le difficile. Le Roy nomma le Cardinal de Sainct-Malo, & le Seigneur de Gié Mareſchal de France,

le Seigneur de Piennes (a) ſon Chambellan, & moy en leur compagnie, & eux nommerent le Marquis de Mantoüe, Capitaine general de la Seigneurie, le Comte de Cajazze (qui pluſieurs fois a eſté nommé en ces Memoires, & n'agueres eſtoit des noſtres, & eſtoit Capitaine des gens du Duc de Milan) & Meſſire Luques Piſan, & Meſſire Melchior Treviſan, Provediteurs de ladite Seigneurie de Veniſe, & marchions lors ſi près d'eux que nous les voyons, & n'eſtoient qu'eux quatre ſur la greve, & la riviere couroit entre nous & eux, qui eſtoit bien creuë depuis le jour précédent, & n'y avoit rien hors l'Oſt, ny auſſi de noſtre coſté n'y avoit rien plus que nous, & noſtre guet qui eſtoit à l'endroit. On leur envoya un Heraut, ſçavoir s'ils voudroient point paſſer la riviere, qui eſtoit entre deux, comme j'ay dit. Je trouvay

(a) Louis de Hallewin, Seigneur de Piennes, ou pour mieux dire, de Peene en Flandres, Châtellenie de Caſſel, Chambellan des Rois Louis XI & Charles VIII & Gouverneur de Picardie ; c'eſt de lui qu'il eſt parlé dans les Mémoires de Brantome, au premier Volume des Hommes Illuſtres François. Il a figuré beaucoup dans les armées. On voit que l'auteur ſe met adroitement en la compagnie, & non pas au nombre des principaux entremetteurs.

bien difficile que nous puſſions aſſembler, & penſois bien que chacun y feroit des doutes, & eux le monſtrerent, reſpondans qu'il avoit eſté dit que le Parlement ſe feroit enmy-chemin des deux Oſts, & qu'ils avoient fait plus de la moitié du chemin, & qu'ils ne paſſeroient point la riviere, & qu'ils eſtoient tous les Chefs de l'Oſt, & qu'ils ne ſe vouloient point mettre en peril.

Les noſtres firent doute de leur coſté, qui auſſi eſtimoient leurs perſonnes, & me dirent que j'y allaſſe, ſans me dire ce que j'y avois à faire, ny à dire. Je dis que je n'irois point ſeul, & que je voulois un teſmoin, & pourtant vint avec moy un appellé (a) Robertet, Secretaire du Roy, & un mien ſerviteur & un Heraut, & ainſi paſſay la riviere, & me ſembloit que ſi je ne faiſois rien, qu'au moins je m'acquitterois vers eux, qui eſtoient aſſemblez par mon moyen. Et quand je fus arrivé près d'eux, je leur remonſtray qu'ils n'eſtoient point venus juſques à my-chemin, comme ils avoient dit, & que pour le moins

(a) Robertet, Secrétaire du Roi. Ce nom a depuis été très-connu ſous Louis XII & François I; nous avons de lui quelques Poëſies Françoiſes en Manuſcrit, mais de peu de conſéquence.

ils vinſſent juſques ſur le bord de la riviere : & me ſembloit que s'ils eſtoient ſi près, ils ne partiroient point ſans parlementer. Ils me dirent que la riviere eſtoit trop large, & couroit fort, parquoy ils ne s'attendoient point parler de plus près, & ne ſceus tant faire qu'ils vouluſſent venir plus avant, & me dirent que je fiſſe quelque ouverture. Je n'avois aucune commiſſion, & leur dis que ſeul je ne leur dirois autre choſe : mais que s'ils vouloient rien ouvrir, j'en ferois le rapport au Roy : & nous eſtans en ce propos, vint un de nos Herauts, qui me dit que ces (a) Seigneurs deſſuſdits s'en alloient, & que j'ouvriſſe ce que je voudrois, ce que je ne voulus point faire : car ils ſçavoient du vouloir du Roy plus que moy, tant pour en eſtre plus prochains, que pour avoir parlé à luy en l'oreille à noſtre partement : mais de ſon affaire preſente, j'en ſçavois autant qu'eux pour lors.

Le Marquis de Mantoüe me commença fort à parler de la bataille, & me demanda ſi le Roy l'eut fait tuer, s'il eut eſté pris ; je luy dis *non*, *mais il vous euſt fait bonne chere* : car le Roi avoit cauſe de l'aimer, veu qu'il luy faiſoit acquerir grand honneur en

(a) Sçavoir les Députés du Roy.

l'aſſaillant. Lors il me recommanda les priſonniers, & par eſpecial ſon oncle, le Seigneur Rodolphe, & le cuidoit vif : mais je ſçavois bien le contraire ; toutefois je l'aſſeurois que tous les priſonniers ſeroient bien traitez ; & luy recommanday le Baſtard de Bourbon qu'il tenoit. Les priſonniers par nous detenus, eſtoient bien aiſez à penſer ; car il n'y en avoit point, ce qui n'advint par avanture jamais en bataille, comme j'ay dit, & y avoit perdu ledit Marquis pluſieurs de ſes parens, & juſques à ſept ou huict, & de toute ſa compagnie bien ſix-vingts hommes-d'armes. Après ces deviſes, je pris congé d'eux, diſant qu'avant la nuict je retournerois, & fiſmes treves juſques à la nuict.

Après que je fus retourné là où eſtoit le Roy, & ledit Secretaire avec moy, ils me demanderent des nouvelles, & ſe mit le Roy en conſeil, en une pauvre chambre, & ne conclut rien, ains chacun regardoit ſon compagnon. Le Roy parla à l'oreille du Cardinal, & puis me dit que je retournaſſe voir ce qu'ils voudroient dire (or l'entrepriſe du parler venoit de moy : parquoy eſtoit vrayſemblable qu'ils vouloient que je commençaſſe à parler) & puis me dit le Cardinal que je ne concluſſe rien. Je n'avois garde de

rien conclure ; car on ne me disoit rien : je ne voulus rien repliquer, ne rompre mon allée ; car j'esperois bien ne gaster rien, & pour le moins voir quelque chose des contenances de nos ennemis, qui sans doute, estoient plus espouventez que nous & paraventure eussent peu ouvrir quelques paroles, qui eussent peu porter seureté aux deux partis. Ainsi me mis au chemin : mais ja approchoi la nuict, quand j'arrivay sur le bord de la riviere, & là me vint une de leurs Trompettes, qui me dit que ces quatre, dont j'ay parlé, me mandoient que je ne vinsse point pour ce jour, à cause que leur guet estoit assis des Estradiots, qui ne cognoissoient personne, & qu'il y pourroit avoir danger pour moy : mais vouloit demeurer ladite Trompette la nuict, pour me guider. Je le renvoiay, disant que le matin environ huict heures, je serois sur le bord de ladite riviere, & que là il m'attendist, ou que s'il y avoit quelque mutation, que je leur renvoirois un Heraut : car je ne voulois point qu'il cognust cette nuict rien de nostre cas, & si ne sçavois quelle conclusion le Roy prendroit : car je vis des conseils en l'oreille, qui me faisoient douter ; & retournay dire ces choses audit Seigneur.

Chacun ſoupa de ce qu'il avoit, & ſe coucha ſur la terre, & toſt après minuict, me trouvay en la chambre dudit Seigneur. Ses Chambellans eſtoient-là, en eſtat de monter à cheval, & me dirent que le Roy deliberoit de tirer en diligence, juſques à Aſt, & aux terres de la Marquiſe de Montferrat, & me parlerent de demeurer derriere, pour tenir parlement, dont je m'excuſay, diſant que je ne me voulois point faire tuer à mon eſcient, & que je ne ſerois point des derniers à cheval. Tantoſt le Roy s'eſveilla, & oûit la Meſſe, & puis monta à cheval. Une heure devant le jour, une Trompette ſonna : *faictes bon guet.* Mais autre choſe ne fut ſonné à ce deſloger (& croy auſſi qu'il n'en eſtoit aucun beſoin) toutesfois c'eſtoit donner effroy à l'armée, au moins aux gens de cognoiſſance, & puis nous tournions le dos à nos ennemis, & prenions le chemin de ſauveté, qui eſt choſe bien eſpouventable pour un Oſt, & y avoit bien mauvaiſe ſaillie au partir du logis, comme chemins creux & bois, & ſi nous (a) tordiſmes : car il n'y avoit point de guide pour nous guider, & oüys comme on demanda la guyde, à ceux qui conduiſoient les enſeignes,

(a) C'eſt-à-dire, *nous nous égarâmes*, comme le mettent quelques Editions.

& à celuy qui faiſoit l'office de Grand-Eſcuyer; mais chacun reſpondit : *je n'en ay point.* Notez qu'il ne falloit point de guide; car Dieu ſeul avoit guidé la compagnie au venir, & enſuivant ce que m'avoit dit frere Hieronyme, il nous vouloit encores conduire au retour: car il n'eſtoit point à croire qu'un tel Roy chevauchat de nuict ſans guide, là où il en pouvoit aſſez finer. Encores monſtra noſtre Seigneur plus grand ſigne de nous vouloir preſerver; car les ennemis ne s'apperçeurent point de noſtre partement qui ne fut midy, attendans tousjours ce parlement que j'avois entrepris, & puis la riviere creuſt ſi très-grande, qu'il fut quatre heures après midy, avant que nul homme s'oſaſt avanturer d'y paſſer pour nous ſuivre, & lors y paſſa le Comte de Cajazze, avec deux cens chevaux-legers Italiens, en grand peril, pour la force de l'eau, & en paſſant, il s'y noya un homme ou deux, comme depuis il m'a conté.

Or cheminaſmes-nous par chemin boſſu, & bois, & falloit aller à la file par ce chemin, l'eſpace de ſix mils ou environ; & après trouvaſmes une belle grande plaine, où ja eſtoit noſtre avant-garde, artillerie & bagage, qui eſtoit fort grand, & qui de loin ſembloit une groſſe bande, & en euſmes eſ-

froy de prime-face, à cauſe de l'enſeigne blanche & carré de Meſſire Jehan-Jacques Trevoul, pareil de celle qu'avoit porté à la bataille le Marquis de Mantoüe, & ladite avant-garde eut doute de noſtre arriere-garde qu'ils voyoient venir de loin, hors du chemin, pour venir par le plus court. Si ſe mit chacun en eſtat de combattre; mais cet effroy dura peu: car chevaucheurs vinrent de tous coſtez, & ſe reconnurent incontinent, & de là nous allaſmes repaiſtre au Bourg S. Denys, où l'on cria une allarme, faicte à propos, pour en tirer les Allemans, de peur qu'ils ne pillaſſent la ville: puis allaſmes coucher à Florenſole: le ſecond jour coucher près Plaiſance, & paſſaſmes la riviere de Trebia: mais il demeura de l'autre part deux cens lances, nos Suiſſes & toute l'artillerie, exceptez ſix pieces que le Roy menoit, & cela fit le Roy, pour eſtre mieux logé, & plus au large, eſperant les faire bien paſſer à l'aiſe, quand il voudroit, car ladite riviere, par ordinaire eſt petite, & par eſpecial en cette ſaiſon de lors: toutesfois environ dix heures de nuit, ladite riviere creut ſi fort, que nul homme n'y euſt ſceu paſſer à pied, ny à cheval: ne l'une compagnie n'euſt ſceu ſecourir l'autre, qui fut choſe de grande doute, pour avoir

les ennemis près, & chercha l'on toute la nuict, pour trouver le remede, d'un coſté & d'autre; mais il n'y en avoit point, juſques à ce qu'il vint de luy-meſme, qui fut environ cinq heures du matin, & lors on tendit des cordes d'un bout juſques à l'autre, pour aider à paſſer les Gens-de-pied, qui eſtoient en l'eau juſques au deſſus de l'eſtomach.

Toſt après paſſerent les Gens-de-cheval, & l'artillerie; mais ce fut une ſoudaine & perilleuſe avanture, conſideré le lieu où nous eſtions, & les ennemis auprès de nous; c'eſt à ſçavoir la garniſon de Plaiſance & le Comte de Cajazze, qui y eſtoit entré; car aucuns de ladite ville pratiquoient d'y mettre le Roy; mais ils vouloient que ce fut ſous le titre d'un petit fils demeuré de Jehan Galeas, dernier Duc, qui n'agueres eſtoit mort, comme avez oüy. Et quand le Roy eut voulu entendre à cette pratique, pluſieurs villes, & autres perſonnes y euſſent entendu, par le moyen dudit Meſſire Jehan-Jacques de Trevoul; mais ledit Seigneur ne voulut point faire ce deſplaiſir au Duc d'Orleans ſon couſin, qui ja eſtoit dedans Novare, comme avez veu; maisà dire verité, de l'autre coſté il ne deſiroit point fort de voir ſondit couſin ſi grand, & luy ſuffiſoit

de paſſer, & laiſſer aller ce differend comme il pourroit. Le troiſieme jour, après le partement du lieu où avoit eſté la bataille, alla le Roy diſner au Chaſtel ſaint-Jehan, & coucha en un bois; le quatrieme diſna à Voghera, & coucha à Pont-Curon; le cinquieme jour coucha près Tortone, & paſſa la riviere, appellée Scrivia, que Fracaſſe deffendoit; car les gens qui eſtoient à Tortone, eſtoient ſous ſa charge, pour le Duc de Milan; & averty qu'il fut par ceux qui faiſoient le logis du Roy, que ledit Seigneur ne vouloit que paſſer, ſe retira en la ville, & manda qu'il bailleroit des vivres tant que l'on voudroit, & ainſi le fit; car toute l'armée paſſa raſibus de la porte dudit Tortone, & vint ledit Fracaſſe au devant du Roy, armé; mais il n'avoit que deux perſonnes avec luy, & s'excuſa fort au Roy qu'il ne le logeoit en la ville, & fit mettre force vivres hors ladite ville; dont tout l'oſt fut bien fourny, & au ſoir vint au coucher du Roy. Or faut entendre qu'il eſtoit de cette maiſon de Sainct-Severin, & frere de ce Comte de Cajazze, & de Meſſire Galeas; & avoit eſté, peu de temps devant, à la ſoulde du Roy, en la Romagne, comme il a eſté dit ailleurs. De là vint le Roy à Nice-de-la-paille, qui eſt

du Marquiſat de Montferrat, que nous deſirions bien trouver, pour eſtre en pays d'amis, & en ſeureté. Car ces Chevaux-legers que menoit le Comte de Cajazze, eſtoient ſans ceſſe à noſtre queuë, & les premiers jours nous firent grand ennuy; & avions peu de gens à cheval qui ſe vouluſſent mettre derriere; car plus approchions du lieu de ſeureté, & moins monſtroient les noſtres qu'ils euſſent vouloir de combattre. Auſſi dit-l'on que c'eſt la nature d'entre nous François; & l'ont eſcrit les Italiens en leurs Hiſtoires, diſans qu'au venir des François ils ſont plus qu'hommes; mais qu'à leur retraite ſont moins que femmes; & je le croy du premier poinct; car veritablement ce ſont les plus rudes gens à rencontrer, qui ſoient en tout le monde (j'entends les Gens-de-cheval) mais à la retraicte d'une entrepriſe, toutes gens du monde ont moins de cœur qu'au partir de leurs maiſons.

CHAPITRE XIV.

Comment les Allemans mettent l'Armée de France en ſeureté dans ſa retraite.

AINSI pour continuer ce preſent propos, noſtre queuë eſtoit deffenduë par trois cens

Allemans, qui avoient moult largement de coulevrines, & leur portoit-on beaucoup d'arquebuſes à chevalet : & ceux-là faiſoient bien retirer les Eſtradiots, qui n'eſtoient point grand nombre; & le grand Oſt, qui nous avoit combattus venoit tant comme il pouvoit, mais pour eſtre partis un jour après nous, & pour leurs chevaux bardez, ne nous ſceurent joindre, & ne perdiſmes jamais un homme en chemin, & ne fut ledit Oſt jamais un (a) mil près de nous, & quand ils virent qu'ils ne nous pouvoient joindre (& peut-eſtre auſſi qu'ils n'en avoient pas grande envie) ils tirerent devant Novarre, où eſtoient les gens du Duc de Milan, & des leurs, comme avec oüy cy-devant, mais s'ils nous euſſent peu atteindre près de noſtre retraite, peut-eſtre qu'ils en euſſent eu meilleur marché qu'ils n'eurent à la vallée de Fornoüe.

J'ay dit en pluſieurs lieux comme j'avois dit, & monſtré que Dieu le Createur nous avoit guidez en ce preſent voyage; mais encore me ſert-il à le dire icy; car depuis le jour de ladite bataille, juſques audit lieu, les logis furent mal départis, mais ſe logeoit

(a) L'édition de Marnef de 1528 met vingt mille; ce qui eſt plus vraiſemblable.

chacun comme il pouvoit en patience, ſans trouble ou debat. De vivres, nous en avions grande neceſſité, toutesfois quelque peu en apportoient ceux du pays ; qui aiſement nous euſſent empoiſonnez, s'ils euſſent voulu, tant en leurs vivres qu'en leurs vins & eaux : qui en un moment eſtoient taries, & les puits ; auſſi je ne vey que petites fontaines; mais ils n'y euſſent point failly, s'ils y euſſent voulu eſſayer; mais il eſt de croire que noſtre Sauveur & Redemteur Jeſus-Chriſt leur oſtoit leur vouloir. J'ay veu la ſoif ſi grande, qu'un monde de Gens-de-pied beuvoient aux foſſez de ces petites villetes où nous paſſions. Nous faiſions grandes traites & longues, & beuvions eau orde, & non courante, & pour boire ſe fouroient dedans juſques à la ceinture; car il nous ſuivoit grand peuple, qui n'eſtoient point gens de guerre, & un bien grand nombre de ſommiers.

Le Roy partoit avant jour, & ne ſceus onques qu'il y eut guide, & touchoit juſques à midy, là où il repaiſſoit, & chacun prenoit place, & falloit apporter les vivres des chevaux entre les bras, & que chacun fit repaiſtre ſon cheval, & ſçay bien que je l'ay fait deux fois & fus deux jours, ſans manger que pain bien meſchant, & ſi j'eſtois de ceux qui

avoient moins de neceſſité. D'une choſe faut louer cette armée, c'eſt que jamais je n'oüy homme ſoy plaindre de neceſſité qu'il eut, & ſi ſe fut le plus penible voyage que je vis onques jamais en ma vie, & ſi en ay veu, avec le Duc Charles de Bourgogne, de bien aſpres. Nous n'allions point plus fort que ces groſſes pieces d'artillerie, où ſouvent y avoit à beſogner à leurs affaires, & grande faute de chevaux; mais à toute heure qu'il en eſtoit beſoin, s'en recouvroit en l'Oſt, par les gens-de-bien, qui volontiers les bailloient & ne ſe perdit pas une ſeule piece, ny une livre de poudre, & croy que jamais homme ne vit paſſer artillerie de telle groſſeur, ny à telle diligence, par les lieux où paſſa cette-cy. Et ſi j'ay parlé du deſordre, qui eſtoit tant à noſtre logis qu'aux autres choſes, ce ne fut pas par faute qu'il y eut des gens bien experimentez en l'Oſt; mais le ſort voulut que ceux-là avoient le moins de credit. Le Roy eſtoit jeune & volontaire, comme ailleurs ay dit; & pour conclure l'article, ſemble que noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt ait voulu que toute la gloire du voyage ait eſté attribuée à luy.

Le ſeptieme jour, depuis le partement du lieu où avoit eſté la bataille, partimes de Nice-de-la-Paille,

Nice-de-la-paille, & logeaſmes en camp tous enſemble, aſſez près d'Alexandrie, & fut fait gros guet la nuict; & du matin devant le jour partiſmes, & allaſmes en Aſt: c'eſt à ſçavoir la perſonne du Roy, & les gens de ſa maiſon (les Gens-d'armes demeurerent près de là en camp) & trouvaſmes la ville d'Aſt bien garnie de tous vivres, qui firent grand bien & ſecours à toute la compagnie, qui en avoit bon beſoin, parce que ladite armée avoit enduré grande faim & ſoif, grand travail & chaleur, & très-grande faute de dormir, & les habillemens tous gaſtez & rompus. Sitoſt que le Roy fut arrivé en Aſt, & ſur l'heure avant que dormir, j'envoyay un Gentilhomme nommé Philippe de la Couldre (qui autrefois m'avoit ſervy, & qui pour lors eſtoit au Duc d'Orleans) à Novarre: là où il eſtoit aſſiegé de ſes ennemis, comme avez pu entendre. Le ſiege n'eſtoit pas encore ſi contraint, qu'on ne pût aller & faillir dehors; parce qu'ils ne taſchoient ſinon de l'affamer. Je luy manday par ledit Gentilhomme, que pluſieurs traictez ſe menoient avec le Duc de Milan de par le Roy noſtre Sire (dont j'en menois un par la main du Duc de Ferrare) & que pour cette cauſe me ſembloit qu'il s'en devoit venir devers le

Roy, en aſſeurant bien ceux, qu'il laiſſeroit dedans de brief y retourner, ou les venir ſecourir. Leſquels eſtoient le nombre de ſept mille cinq cens hommes de ſolde, de la plus belle compagnie qu'on ſçauroit dire, touchant le nombre, tant François que Suiſſes. Après que le Roy eut ſejourné un jour audit Aſt; il fut adverty, tant par le Duc d'Orleans que par autres, comment les deux Oſt s'eſtoient aſſemblez devant Novarre, & deſiroit ledit Duc d'Orleans eſtre ſecouru, parce que ſes vivres appetiſſoient: là où il avoit donné mauvais ordre au commencement; car il y en avoit aſſez aux villes d'alentour, & par eſpecial bleds, & ſi la proviſion euſt eſté faicte de bonne heure & bien pourmenée, jamais n'euſſent rendu la ville; mais en fuſſent ſaillis à leur honneur, & les ennemis à grande honte, s'ils euſſent pû tenir encore un mois.

CHAPITRP XV.

Comment le Roy fit dreſſer une armée de mer pour cuider ſecourir les chaſteaux de Naples, & comment ils n'en purent eſtre ſecourus.

Après que le Roy eut ſejourné quelque peu de jours audit Aſt, il s'en alla à Thurin,

& au departir que ledit Seigneur fit d'Aſt, il depeſcha un Maiſtre-d'hoſtel, nommé Peron de Baſche, pour faire une armée de mer, pour aller ſecourir les chaſteaux de Naples, qui encores tenoient. Ce qu'il fit, & mit ſus ladite armée Monſeigneur d'Arban, Chef & Lieutenant d'icelle armée, & alla juſques vers la cité de Pruce, où il fut à la veuë des ennemis, là où une fortune de temps le garda d'approcher, & fit cette armée peu de fruict; pource que ledit Arban tourna à Ligorne, là où la pluſpart de ſes gens s'enfuirent en terre, & laiſſerent les navires vuides, & l'armée des ennemis s'en vint au port de Bengon, près Plombin, là où elle fut bien deux mois ſans partir, & les gens de noſtre armée fuſſent allez legerement ſecourir leſdits chaſteaux, parce que le Port de Bengon eſt de nature que l'on n'en peut ſaillir que d'un vent, lequel regne peu ſouvent en hyver. Ledit d'Arban eſtoit vaillant homme & experimenté en armée de mer.

En ce meſme temps, le Roy eſtant arrivé à Thurin, ſe menoient pluſieurs Traitez entre le Roy & le Duc de Milan, & s'en empeſchoit la Ducheſſe de Savoye, qui eſtoit fille de Montferrat, veuve & mere d'un petit Duc,

qui eſtoit lors ; mais par autres s'en traitoient encores. Je m'en meſlois auſſi, & le deſiroient bien ceux de la Ligue, (c'eſt à ſçavoir les Chefs, qui eſtoient au camp devant Novarre) que je m'en melaſſe, & m'envoyerent un ſauf-conduit ; mais (comme les envies ſont entre gens de Cour) le Cardinal, que tant ay nommé, rompit que je ne m'en melaſſe point, & vouloit que la pratique de Madame de Savoye ſortit ſon effect, que conduiſoit ſon hoſte le Treſorier de Savoye, homme (a) ſage, & bon ſerviteur pour ſa maitreſſe. Long-temps traiſna cette matiere, & pour cette cauſe fut envoyé le Baillif de Dijon aux Suiſſes, Ambaſſadeur, pour en lever juſques à cinq mille.

Peu avant j'ay parlé comme l'armée de mer fut faite à Nice, pour ſecourir les chaſteaux de Naples. Ce qui ne ſe pût faire, pour les raiſons deſſuſdites. Incontinent Monſeigneur de Montpenſier, & autres gens de bien, qui eſtoient dedans leſdits chaſteaux, voyant ledit inconvenient, prirent party, & ſaillirent dehors par le moyen de l'armée de ceux qui eſtoient demeurez, pour le Roy Charles, en diverſes places du Royaume,

(a) Antoine de Beſſey, Baron de Trichaſtel. Voyez ci-devant Chapitre VI & Livre VII Chapitre V.

laquelle armée pour lors eſtoit près deſdits chaſteaux, & les laiſſerent fournis en nombre ſuffiſant, pour les garder, ſelon les vivres, qui y eſtoient ſi eſtroits que plus ne pouvoit, & partirent avec deux mille cinq cens hommes, & laiſſerent pour Chef, Ognas, & deux autres gens de bien, & s'en alla ledit Seigneur de Montpenſier, le Prince de Salerne, le Seneſchal de Beaucaire, & autres qui là eſtoient, à Salerne, & voulut dire le Roy Ferrand, qu'ils avoient rompu l'appointement, & qu'il pouvoit faire mourir les oſtages, qu'ils avoient baillez peu de jours avant, qui eſtoient le Seigneur d'Alegre (a), un appellé de la Marche d'Ardaine, & le Seigneur de la Chapelle d'Anjou, un appellé Roquebertin Catelan, & un appellé Genly. Et faut entendre qu'environ trois mois auparavant, ledit Roy Ferrand eſtoit entré dedans Naples par intelligence, & par le mauvais ordre des noſtres; qui eſtoient bien informez de tout, & n'y ſceurent mettre remede. Je parlerois bien plus avant de ce propos, mais je n'en puis parler que pour l'avoir oüy dire aux principaux, & ne tiens point volontiers long propos des choſes où

(a) Yves, Baron d'Alègre en Auvergne, maiſon très-diſtinguée

je n'ay point eſté preſent. Mais eſtant ledit Roy Ferrand dedans la ville de Naples, nouvelles y vinrent que le Roy eſtoit mort à la bataille de Fornoüe, & fut certifié à nos gens, qui eſtoient au chaſteau, par les lettres & menſonges que mandoit le Duc de Milan, qu'ainſi eſtoit, & adjouſterent foy, & s'y firent les Colonnois, qui ſe tournerent incontinent contre nous; avec le bon vouloir qu'ils avoient d'eſtre tousjours des plus forts, encores qu'ils fuſſent bien tenus au Roy, comme il eſt dit ailleurs; & pour ceſdits menſonges, & principalement pource que nos gens ſe voyoient reſtraincts, en grand nombre, dedans le chaſteau, & peu de vivres, & avoient perdus tous leurs chevaux & autres biens, qu'ils avoient dedans la ville, compoſerent le ſixieme Octobre, mil quatre cens quatre-vingts & quinze (& avoient ja eſté environnez trois mois & quatorze jours, & environ vingt jours après partirent, comme dit eſt) & promirent que s'ils n'eſtoient ſecourus dedans certain nombre de jours, qu'ils s'en iroient en Provence & laiſſeroient les chaſteaux, ſans plus faire de guerre, ny par mer ny par terre, audit Royaume; & baillerent les oſtages ſuſdits. Toutesfois ſelon le dit du Roy Ferrand, ils

rompirent l'appointement, à l'heure qu'ils partirent ſans congé. Les noſtres diſoient le contraire; mais leſdits oſtages furent en grand danger, & y avoit cauſe; & croy que nos gens firent ſagement de partir, quelque appointement qu'il y eût; mais ils euſſent mieux fait de bailler les chaſteaux audit jour qu'ils partirent, & retirer leurs oſtages; car auſſi bien ne tindrent-ils que vingt jours après leur partement, à faute de vivres, & qu'ils n'avoient aucune eſperance de ſecours, & fut la totale perte du Royaume, que ledit chaſteau de Naples.

CHAPITRE XVI.

De la grande famine & peine où eſtoit le Duc d'Orleans à Novarre avec ſes gens: de la mort de la Marquiſe de Montferrat, & de celle de Monſieur de Vendoſme, & comment après pluſieurs deliberations, on entendit à faire paix, pour ſauver les aſſiegez.

ESTANT le Roy à Thurin, comme j'ay dit, & à Quiers, où quelquefois alloit pour ſon esbat, il attendoit nouvelle des Allemans, qu'il avoit envoyé querir, & auſſi eſſayoit s'il pourroit reduire le Duc de Milan, dont il avoit grand vouloir, & ne luy chaloit

point trop du faict du Duc d'Orleans, qui commençoit à eſtre preſſé, à cauſe de la néceſſité des vivres, & eſcrivoit chacun jour pour avoir ſecours, & auſſi eſtoient approchez les ennemis de plus près qu'ils n'avoient eſté, & eſtoit crû l'oſt de mille hommes à cheval, Allemans, que menoit Meſſire Federic Capelare, de la Comté de Ferrette, vaillant Chevalier, & bien experimenté, tant en France qu'en Italie. Auſſi y avoit bien onze mille Allemans, des terres du Roy des Romains & Lanſquenets, que conduiſoit Meſſire George Dabecſin, vaillant Chevalier, & fut celuy qui prit Sainct-Omer, pour le Roy des Romains, natif d'Auſtriche. Et voyant croiſtre les ennemis, & que nul accord ne ſe pouvoit trouver à l'honneur du Roy, il luy fut conſeillé ſe retirer à Verceil, pour voir la maniere de ſauver ledit Duc d'Orleans, & ſa compagnie, qui, comme dit eſt ailleurs, avoient mis petite proviſion pour leurs vivres au commencement qu'ils entrerent audit Novarre, & luy eut mieux valu avoir faict ce que je luy manday, comme il ſe voit cy-deſſus, dès qu'arrivaſmes en Aſt, qui eſtoit de partir, & mettre hors toutes gens inutiles, & venir devers le Roy : car ſa preſence euſt guidé partie de ce qu'il eut

voulu ; au moins ceux qu'il euſt laiſſé, n'euſſent point ſouffert ſi extreme néceſſité de faim, comme ils firent : car il euſt pris party pluſtot, s'il euſt veu qu'il n'y eut eu autre remede. Mais l'Archeveſque (a) de Roüen, qui avoit eſté avec luy au commencement, audit lieu de Novarre, pour faire ſervice audit Seigneur, eſtoit venu devers le Roy, & ſe trouvant preſent aux affaires, luy mandoit touſjours ne partir point, & qu'il ſeroit ſecouru, & ſe fondoit qu'ainſi le diſoit le Cardinal de Saint-Malo, qui avoit tout le credit, & bonne affection le faiſoit parler ; mais j'eſtois aſſeuré du contraire : car nul ne vouloit retourner à la bataille, ſi le Roy n'y alloit, & celuy-là n'en avoit nulle envie : car la queſtion n'eſtoit que pour cette ſeule ville, que ledit Duc d'Orleans vouloit retenir, & le Duc de Milan la vouloit ravoir : car elle eſt à dix lieuës de Milan, & eſtoit force que l'un eut tout : car en ladite Duché de Milan ſont neuf ou dix groſſes citez près l'une de l'autre, & en petit d'eſpace : mais bien diſoit ledit Duc de Milan, qu'en luy laiſſant Novarre, & ne luy deman-

(a) Ce fut depuis le Cardinal George d'Amboiſe, principal Miniſtre d'Etat du Roi Louis XII depuis 1498 juſques à 1509 qu'il mourut à Lion.

dant point Genes, que toutes choſes il feroit pour le Roy.

Pluſieurs fois on mena farines audit Novarre, dont il s'en perdit la moitié au chemin, & en un coup furent deſtrouſſez quelques ſoixante Hommes-d'armes, que menoit Chaſtillon, qui eſtoit jeune Gentil-homme de la maiſon du Roy. Aucuns furent pris, autres entrerent, autres eſchapperent en grande peine, & n'eſt poſſible de croire en quelle detreſſe eſtoit cette compagnie de Novarre : car chacun jour en mouroit de faim. Les deux parts eſtoient malades, & venoient de piteuſes lettres en chiffre, & en grande difficulté. Tousjours on leur donnoit reconfort, & tout eſtoit abus : mais ceux qui menoient l'affaire du Roy, deſiroient la bataille, & ne conſideroient point que nul ne la vouloit qu'eux : car tous les grands Chefs, comme le Prince d'Orange, qui eſtoit de nouveau arrivé, à qui le Roy donnoit grand credit aux affaires de la guerre, & tous autres Chefs de guerre cherchoient une honneſte iſſuë par appointement, veu que l'hyver approchoit, qu'il n'y avoit point d'argent, & que le nombre des François eſtoit petit, & pluſieurs malades, & s'en alloient chacun jour ſans congé, & d'autres

à qui le Roy donnoit congé : mais tous les ſages ne pouvoient garder ceux dont j'ay parlé de mander au Duc d'Orleans qu'il ne bougeaſt, lequel ils mirent en grand peril, & ſe fioient ſur le nombre des Allemans, dont nous aſſeuroit le Bailly de Dijon : auquel aucuns avoient mandé qu'il amenaſt ce qu'il pourroit, & eſtoit une compagnie mal unie, & chacun diſoit & eſcrivoit ce qu'il vouloit.

Ceux qui ne vouloient point d'accord, ny qu'on ſe trouvaſt enſemble pour en parler, diſoient que le Roy ne devoit point commencer, mais devoit laiſſer parler ſes ennemis ; qui auſſi diſoient ne vouloir commencer les premiers, & tousjours s'avançoit le temps en la detreſſe de ceux de Novarre, & ne parloient plus leurs lettres que de ceux qui mouroient de faim chacun jour, & que plus ne pouvoit tenir que dix jours, & puis huict, & telle heure les vis à trois : mais avant paſſerent les termes qu'ils avoient baillez. Bref, on n'avoit veu de long-temps ſi groſſes neceſſitez ; & cent ans avant que fuſſions nez, ne ſouffrirent gens ſi grande faim comme ils ſouffrirent leans.

Eſtans les choſes en ce train, mourut la Marquiſe de Montferrat, & y eut quelque diviſion leans, pour le gouvernement que

demandoit le Marquis de Saluces, & d'autre part, le Seigneur Conſtantin, oncle de la feuë Marquiſe, qui eſtoit Grec & elle Grecque, & fille du Roy de Servie, tous deux deſtruits par le Turc. Ledit Seigneur Conſtantin s'eſtoit mis fort au Chaſteau de Caſal, & avoit en ſes mains les deux fils (dont le plus grand n'avoit que neuf ans) du feu Marquis, & de cette ſage & belle Dame qui eſtoit morte en l'age de vingt & neuf ans, grande partiſane des François. Autres particuliers taſchoient encore audit gouvernement, & en eſtoit grande queſtion chez le Roy, pour ceux qui les ſoutenoient. Ledit Seigneur m'ordonna d'y aller, pour accorder cette queſtion, à la ſeureté des enfans, & au gré de la pluſpart du pays, doutant que le differend ne leur fit appeller le Duc de Milan, & le Seigneur de cette maiſon nous eſtoit bien ſeant.

Il me deſplaiſoit fort de partir, que je ne miſſe en train de reprendre cette paix, veu les maux que j'ay dits, & que l'hyver approchoit, & doutois que ces (a) Prélats ne fuſſent cauſe de ramener le Roy à la bataille: qui eſtoit mal fourny, s'il ne venoit force eſtrangers, comme Suiſſes: encores s'ils venoient ſi forts comme l'on diſoit, il n'y avoit

(a) Sçavoir le Cardinal de S. Malo & l'Archevêque de Roüen.

que danger pour le Roy de ſe mettre en leurs mains, & eſtoient les ennemis fort puiſſans, & logez en lieu fort de ſituation, & bien fortifiez. Conſiderées ces choſes, je m'adventuray de dire au Roy qu'il me ſembloit qu'il vouloit mettre ſa perſonne & l'eſtat en grand hazard, pour peu d'occaſion; qu'il luy devoit ſouvenir qu'il avoit eſté en grand peril à Fornoüe; mais là avoit eſté contraint, & icy n'y avoit nulle contrainte, & ne devoit point laiſſer à prendre quelque honneſte appointement, pour ces paroles qu'on diſoit qu'il ne devoit point commencer, & que s'il vouloit, je le ferois bien parler, en ſorte que l'honneur des deux coſtez y ſeroit bien gardé. Il me reſpondit que je parlaſſe à Monſeigneur le Cardinal, ce que je fis: mais il me faiſoit d'eſtranges reſponſes, & deſiroit la bataille, & tenoit la victoire ſeure, à ſon dire, & diſoit-on qu'on luy avoit promis dix mille ducats de rente, pour un ſien fils, de par le Duc d'Orleans, s'il avoit cette Duché de Milan. Le lendemain je vins prendre congé du Roy, pour aller à Caſal, & y avoit environ journée & demie. Je rencontray Monſieur de la Trimouille, à qui je contay cette affaire, parce qu'il eſtoit des prochains du Roy, demandant ſi encores luy en devois

parler. Il me conforta qu'ouy, car chacun desiroit de se retirer. Le Roy estoit en un jardin. Je repris les paroles dessusdites, devant le Cardinal, qui dis que luy qui estoit homme d'Eglise, devoit commencer. Je luy dis que s'il ne commençoit, je commencerois: car il me sembloit que le Roy n'en seroit point marry, ny ses plus prochains, & ainsi partis, & au departir dis à Monseigneur le Prince d'Orange, qui avoit la principale charge de l'ost, que si je commençois rien, je luy addresserois, & allay à Casal où je fus bien recueilly, par tous ceux de cette maison, & les trouvay la plusspart rengez avec le Seigneur Constantin, & sembloit à tous que c'estoit la plus grande seureté pour les enfans: car il ne pouvoit venir à la succession, & le Marquis de Saluces y pretendoit droit. Je fis plusieurs jours assemblée, tant des Nobles que des gens d'Eglise & des villes, & à leur requeste, ou de la plusspart, declaray que le Roy vouloit que ledit Seigneur Constantin demeurast en son gouvernement: car veu la force du Roy de-là les Monts, & l'affection que le pays porte à la maison de France, ils ne pouvoient contredire au vouloir du Roy.

Environ le troisieme jour que j'eus esté là,

vint leans un Maiſtre d'hoſtel du Marquis de Mantoüe, Capitaine general des Venitiens : qui comme parent, envoyoit faire doleance de la mort de ladite Marquiſe, & celuy-là & moy entraſmes en paroles d'appointer ces deux oſts, ſans combattre : car les choſes s'y diſpoſoient, & eſtoit logé le Roy en camp, près Verceil : mais à la verité dire, il ne paſſa ſeulement que la riviere, & logea ſon oſt, mal fourny de tentes & de pavillons : car ils en avoient peu porté, & encores ceux-là eſtoient perdus, & ja eſtoit le lieu moite, pour l'hyver qui approchoit, & que c'eſt pays bas.

Ledit Seigneur n'y logea qu'une nuict, & ſe retira le lendemain en la ville : mais y demeurerent le Prince d'Orange, le Comte de Foix, & le Comte de Vendoſme, qui y prit un mal de flux, dont il mourut, qui fut dommage : car il eſtoit beau perſonnage, jeune & ſage, & y eſtoit venu en poſte, parce qu'il y devoit avoir bataille : car il n'avoit point fait le voyage en Italie avec le Roy. Avec ceux-là y demeurerent le Mareſchal de Gié, & pluſieurs autres Capitaines : mais la principale force eſtoit des Allemans, qui avoient fait le voyage avec le Roy : car mal volontiers y demeuroient les François,

eſtans ſi près de la ville, & pluſieurs eſtoient malades, & pluſieurs partys, les uns avec congé, les autres ſans congé dudit oſt. Juſques à Novarre y avoit dix gros milles d'Italie, qui valent bien ſix lieuës Françoiſes, fort pays & mol (comme aux pays de Flandres) à cauſe des foſſez, qui ſont au long des chemins, de l'un coſté & de l'autre, fort profonds, & beaucoup plus que ceux de Flandres. L'hyver les fanges y ſont fort grandes, & l'eſté la poudre. Entre noſtredit oſt & Novarre, y avoit une petite place, appellée Bourg, à une lieuë de nous, que nous tenions, & eux en tenoient une autre, qu'on appelloit Camerian, qui eſtoit à une lieue de leur oſt, & ja eſtoient les eaux bien grandes, à aller d'un oſt à l'autre.

Comme j'ay commencé à dire, ce Maiſtre-d'hoſtel du Marquis de Mantoüe, qui eſtoit venu à Caſal, & moy continuaſmes nos paroles, & diſois les raiſons pourquoy ſon maiſtre devoit éviter cette bataille, & qu'il avoit veu le peril en quoy il avoit eſté à la premiere, & qu'il combattoit pour gens qui ne l'accouſtrerent jamais pour ſervice qu'il leur fit, & qu'il devoit entreprendre l'appointement, & moy que je luy aiderois de noſtre coſté. Il me reſpondit que ſon maiſtre le voudroit, mais il

faudro

faudroit, comme autrefois m'avoit eſté mandé, que nous parlaſſions les premiers, veu que leur ligue, dont eſtoit le Pape, les Roys des Romains & d'Eſpagne, & le Duc de Milan, eſtoit plus grande choſe que le Roy, & luy diſois que c'eſtoit folie de mettre cette ceremonie, & que le Roy devoit aller devant, qui eſtoit là en perſonne, & que les autres n'y avoient que leurs Lieutenans, & que moy & luy, comme mediateurs, commencerions, s'il vouloit, mais que je fuſſe ſeur que ſon maiſtre continuat & tint, & conclumes que j'envoyrois un Trompette en leur oſt le lendemain, & eſcrirois aux deux Proveditеurs Venitiens, l'un appellé Meſſire Luques Piſan, l'autre Meſſire Melchior Treviſan, qui ſont officiers deputez pour conſeiller leurs Capitaines, & pour pourvoir aux affaires de leur oſt.

En enſuivant ce que nous avions conclu, je leur eſcrivis la ſubſtance de ce que j'avois dit audit Maiſtre-d'hoſtel; & avois occaſion de continuer l'office de bon mediateur : car ainſi l'avois conclu, au partir de Veniſe, & auſſi le Roy l'avoit bien agreable, & ſi me ſembloit neceſſaire : car il ſe trouve aſſez gens pour troubler une affaire, mais il s'en

trouve peu qui ayent (a) l'aventure, & le vouloir enſemble, d'accorder ſi grand differend, ne qui vouſiſſent endurer tant de paroles, qui ſe diſent de ceux qui traitent tels affaires : car en tels grands oſts il y a maintes differentes opinions. Leſdits Provediteurs furent joyeux de ces nouvelles, & m'eſcrivirent que toſt me feroient reſponſe, & par leur poſtes le firent ſçavoir à Veniſe, & toſt eurent reſponſes, & vint en l'oſt du Roy un Comte, qui eſtoit au Duc de Ferrare, lequel y avoit gens (car ſon fils aiſné y eſtoit, à la ſolde du Duc de Milan) & ceſtui-là en eſtoit, & avoit ledit Duc de Ferrare un autre fils avec le Roy. Ledit Comte avoit nom le Comte Albertin, & vint voir Meſſire Jehan-Jacques de Trevoul, ſous couleur d'un fils qu'il avoit avec ledit Meſſire Jehan-Jacques, & s'adreſſa au Prince d'Orange, ainſi qu'il avoit eſté conclu entre ce Maiſtre-d'hoſtel, dont j'ay parlé, & moy, diſant avoir commiſſion du Marquis de Mantoue, & des Provediteurs, & autres Capitaines, eſtans en leur oſt, de demander ſaufconduict pour

(a) L'aventure] je crois qu'il faut lire *l'avantage*, terme qui dans le langage du tems veut dire *hardieſſe* : & c'eſt même ce dernier mot que l'on trouve en quelques Editions.

ledit Marquis & autres, juſques à cinquante chevaux, à ſe trouver à parler avec tels perſonnages qu'il plairoit au Roy ordonner; & ceux-là cognoiſſoient bien que c'eſtoit raiſon qu'ils vinſſent devers le Roy, où les ſiens les premiers, & auſſi qu'ils luy vouloient bien faire cet honneur; puis demanda congé de parler au Roy, à part. Ce qu'il fit, & à part conſeilla de n'en faire rien, diſant que cet oſt eſtoit en grande peur, & qu'en bref il deſlogeroit, & par ces paroles il monſtroit vouloir rompre cet accord, & non point le faire, ny aider, combien que ſa charge publique fuſt telle qu'avez ouy, & fut preſent à ces paroles ledit Meſſire Jehan-Jacques Trevoul, grand ennemy du Duc de Milan, & volontiers euſt rompu ladite paix; & ſur tout, le maiſtre dudit Comte Meſſire Albertin: le Duc de Ferrare deſiroit fort la guerre, pour la grande inimitié qu'il avoit aux Venitiens, à cauſe de pluſieurs terres qu'ils tenoient de luy comme le Poleſan & pluſieurs autres; & eſtoit venu en l'oſt du deſſuſdit Duc de Milan, qui avoit ſa fille pour femme.

Dès que le Roy eut oüy parler ledit Comte, il me fit appeller, & eut en conſeil s'il bailleroit ce ſaufconduict ou non. Ceux qui vouloient rompre la paix (comme Meſſire Jehan

Jacques & autres, qui parloient en faveur du Duc d'Orleans, ce leur ſembloit) monſtroient vouloir la bataille (mais ils eſtoient gens d'Egliſe, & ne s'y fuſſent point trouvez) diſans eſtre bien aſſeurez que les ennemis deſlogeroient, & qu'ils mouroient de faim. Autres diſoient (& j'eſtois de ceux-là) que nous aurions faim plutoſt qu'eux, qui eſtoient en leur pays, & ſi avoient la puiſſance trop grande pour s'enfuir, & ſe laiſſer deſtruire, & que ſes paroles venoient de gens qui vouloient qu'on ſe hazardaſt & combatit pour leurs querelles. Toutesfois pour abreger, le ſaufconduit fut accordé, & envoyé, & dit que le lendemain, à deux heures après midy, ledit Prince d'Orange, le Mareſchal de Gié, le Seigneur de Piennes & moy en leur compagnie, nous trouverions entre Bourg & Camarian, près d'une tour, où ils faiſoient le guet, & que là parlerions enſemble, & nous y trouvaſmes bien accompagnez de Gens-d'armes. Ledit Marquis & un Venitien qui avoit la charge de leurs Eſtradiots, y vinrent, & uſerent d'honneſtes paroles, diſans que de leur part ils deſiroient la paix, & fut conclu, que pour parler plus à loiſir, ils viendroient le lendemain quelques gens des leurs en l'Oſt, & que le Roy après envoyeroit des ſiens au leur. Ce qui ſe fit, & vint le lendemain devers nous Meſſire

Franciſco Bernardin Viſconte pour le Duc de Milan, & un Secretaire du Marquis de Mantoüe, & nous trouvaſmes avec eux, ceux que j'ay nommez, & le Cardinal de Sainct-Malo, & entraſmes en pratique de la paix; & demandoient Novarre, en laquelle cité eſtoit aſſiegé le Duc d'Orleans. Auſſi demandions-nous Gennes, diſans que c'eſtoit fief du Roy, & que ledit Duc de Milan l'avoit confiſquée, eux s'excuſoient diſans n'avoir rien entrepris contre le Roy, que pour ſe deffendre, & que ledit Duc d'Orleans leur avoit priſe ladite cité de Novarre, & commencé la guerre, avec les gens du Roy, & qu'ils croyoient que leurs maiſtres ne feroient rien de ce que demandions; mais que toute autre choſe voudroient faire pour complaire au Roy. Ils furent là deux jours, & puis retournerent en leur Oſt, où nous allaſmes ledit Marechal de Gié, Monſeigneur de Piennes & moy, tousjours ſur la demande de cette cité; & bien euſſions-nous été contens que Novarre ſe fut miſe en la main des gens du Roy des Romains (qui eſtoient en leur Oſt, dont eſtoient Chefs Meſſire Georges de Pietre Plane, & Meſſire Federic Capellare, & un nommé Meſſire Hance) car nous ne le pouvions ſecourir que par la ba-

taille, que nous ne desirions point ; & le disions parce que la Duché de Milan est tenuë en fief de l'Empereur, & pour honnestement s'en descharger. Plusieurs allées & venues se firent de nous en leur Ost, & des leurs au nostre, sans conclusion, mais je demeurois tousjours au giste en leur Ost ; car tel estoit le vouloir du Roy, qui ne vouloit rien rompre.

Finalement y retournasmes, & davantage y vint le President de Gannay, pour porter la parole en Latin, & un appellé Monsieur de Morvilliers, Baillif d'Amiens (car jusques alors j'avois parlé en mauvais Italien) & aydoient à coucher nos articles ; & estoit nostre façon de proceder, que si tost que nous estions arrivez au logis dudit Duc, il venoit au-devant de nous & la Ducheſſe, jusques au bout d'une gallerie, & nous mettions devant luy, à l'entrée en sa chambre, où nous trouvions deux grands rangs de chaires l'un devant l'autre, & bien près l'un de l'autre. Ils se seoyent de l'un des costez & nous de l'autre. Premier estoit assis de son (a) costé,

(a) Telle fut la forme de cette conférence tenue à Camarian dans le Duché de Milan, l'an 1495 après la bataille de Fornoue. Sur des chaises, du côté de la main droite, s'assirent l'Ambassadeur de Maximi-

un pour le Roy des Romains, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, le Marquis de Mantouë, les deux Provediteurs Venitiens, & puis le Duc de Milan, ſa femme, & le dernier l'Ambaſſadeur de Ferrare, & de leur coſté ne parloit nul, que ledit Duc, & du noſtre, un: mais noſtre condition n'eſt pas de parler ſi poſément comme ils font: car nous parlions quelquesfois deux ou trois enſemble, & ledit Duc diſoit: *Ho! un à un.* Venant à coucher les articles, tout ce qui s'accordoit eſtoit eſcrit incontinent par un Secretaire des noſtres, & auſſi par un de leur coſté, & au departir, le liſoient les deux Secretaires, l'un en Italien & l'autre en François, & quand

lien I, Roi des Romains, l'Empire vacant par le décès de ſon père Fréderic III, enſuite l'Ambaſſadeur de Ferdinand & d'Iſabelle, Roi & Reine d'Eſpagne, le Duc de Mantoue, deux Provediteurs Vénitiens, l'Ambaſſadeur de Veniſe, le Duc de Milan, la Ducheſſe de Milan, & l'Ambaſſadeur de Ferrare, tous d'un même parti. Et de l'autre côté, à gauche, (la main gauche en cette rencontre étant plus honorable au premier rang, que le ſecond rang à la droite) les Ambaſſadeurs de Charles VIII, Roi de France, qui étoient le Maréchal de Gié, de la Maiſon de Rohan, le Sieur de Piennes, le Préſident de Gannay, le Sieur de Morvilliers, Baillif d'Amiens, & Philippe de Comines, auteur de ces Mémoires.

on ſe raſſembloit auſſi afin de voir ſi on n'y avoit point rien mué, & auſſi pour nous abréger, & eſt bonne forme pour expedier grande affaire. Ce Traicté dura environ quinze jours, & plus : mais dès le premier jour que commençaſmes à traicter, fut accordé que Monſeigneur d'Orleans pourroit partir de là, & fiſmes une Treſve, ce jour, qui continua jour après autre, juſques à la paix ; & pour ſeureté dudit Duc, ſe mit en oſtage le Marquis de Mantoüe, entre la main du Comte de Foix, qni très-volontiers le fit, & plus pour faire plaiſir que pour crainte, & premierement nous firent jurer que nous procedions, à bon eſcient, au Traité de paix, & que nous ne le faiſions point pour delivrer ledit Duc d'Orleans ſeulement.

CHAPITRE XVII.

Comment le Duc d'Orleans & ſa compagnie furent delivrez, par appointement, de la dure calamité de Novarre, où ils eſtoient aſſiegez, & de la deſcente des Suiſſes, pour ſecourir le Roy & Monſeigneur d'Orleans.

LE Mareſchal de Gié alla à ladite place, avec d'autres du Duc de Milan, & fit partir ledit Duc d'Orleans ſeulement, à petite

compagnie, qui à grande joye en faillit. Ceux de ladite place eſtoient tant preſſez de faim & de maladie, qu'il fallut que ledit Mareſchal laiſſaſt ſon neveu, appellé Monſieur de Romefort (a) en oſtage, promettant à ceux de dedans qu'ils partiroient tous dedans trois jours. Vous avez bien entendu comme paravant le Bailly de Dijon avoit eſté envoyé devers les Suiſſes, par tous leurs Cantons, pour en aſſembler juſques à cinq mille, qui à l'heure du partement du Duc d'Orleans de la place de Novarre, n'eſtoient encores venus : car s'ils euſſent eſté venus ſans nulle doute à mon advis, on eut combattu; & combien que l'on fut bien ſeur qu'il en venoit plus largement que le nombre qu'on demandoit, ſi n'eſtoit-il poſſible d'attendre, pour l'extréme famine qui eſtoit en ladite place : où il mourut bien deux mille hommes, que de faim, que de maladie, & le reſte eſtoit ſi maigre, qu'ils ſembloient mieux morts que vifs; & croys que jamais hommes n'endurerent plus de faim (je n'y voudrois alleguer le ſiege de Hieruſalem) & ſi Dieu les eut faicts ſi ſages

(a) Peut-être faut-il lire Rochefort, terre à michemin de Paris à Chartres, appartenante alors à ce Maréchal de Gié.

que de vouloir mettre les bleds dedans, qui eſtoient environ ladite ville, quand au premier ils la prirent, ils ne fuſſent jamais venus en cet inconvenient, & ſe fuſſent leurs ennemis levez à leur grande honte.

Trois jours ou quatre après le partement dudit Duc d'Orleans, dudit Novarre, fut accordé des deux coſtez, que tous les gens de guerre pourroient ſaillir, & furent ordonnez le Marquis de Mantoüe, & Meſſire Galeas de Sainct-Severin, chefs de l'armée tant des Venitiens que du Duc de Milan, pour les conduire en ſeureté, ce qu'ils firent, & demeura la place entre les mains de ceux de la ville, qui firent ſerment de n'y mettre ny François, ny Italiens, juſques à ce que le tout fut conclu, & demeurerent trente hommes au chaſteau, à qui le Duc de Milan laiſſoit avoir des vivres pour leur argent, ce qui leur en falloit pour chacun jour ſeulement, & ne croyroit-on jamais, ſans l'avoir veuë, la pauvreté des perſonnes qui en ſailloient. Bien peu de chevaux en ſaillit : car tout eſtoit mangé, & n'y avoit point ſix cens hommes qui ſe fuſſent peu deffendre, combien qu'il en ſaillit bien cinq mille cinq cens. Largement en demeuroit par les chemins, à qui les ennemis propres faiſoient de l'aide.

Je ſçay bien que j'en ſauvay bien cinquante pour un eſcu, auprès du petit chaſteau que les ennemis tenoient, appellé Camarian, qui eſtoient couchez en un jardin, & à qui on donna de la ſoupe, & n'en mourut qu'un: ſur le chemin en mourut environ quatre, car il y avoit dix milles de Novarre à Verceil, où ils alloient. Le Roy uſa de quelque charité envers ceux qui arriverent audit Verceil, & ordonna huict cens francs, pour les departir en aumoſnes, & auſſi des payemens de leurs gages, & furent payez les morts & les vifs, & auſſi les Suiſſes, dont il eſtoit bien mort quatre cens : mais quelque bien qu'on leur ſceuſt faire, il mourut bien trois cens hommes audit Verceil, les uns par trop manger, les autres par maladie, & largement ſur les fumiers de la ville.

Environ ce temps que tout fut dehors, exceptez trente hommes qu'on avoit laiſſez au chaſteau, dont chacun jour en failloit quelqu'un, arriverent les Suiſſes en nombre de huict ou de dix mille hommes en noſtre oſt, où y en avoit quelques deux mille, qui avoient ſervy au voyage de Naples. Tous les autres demeurerent auprès de Verceil, environ à dix mille, & ne fut point conſeillé le Roy de laiſſer joindre ces deux

bandes, où eſtoient bien vingt-deux mille, & croys que jamais ne ſe trouverent tant de gens de leur pays enſemble, & ſelon l'opinion des gens qui les cognoiſſoient, il demeura peu de gens combatans en leurs pays, & vinrent la pluſpart, malgré qu'on en eut, & fallut deffendre l'entrée du pays de Piemont, pour n'en laiſſer plus paſſer, ou bien les femmes & les enfans y fuſſent venus. On pourroit demander ſi cette venue procedoit de grand amour, veu que le feu Roy Louys leur avoit fait beaucoup de bien, & les avoit aidez à eux mettre en la gloire du monde, & en reputation. Vray eſt qu'aucuns vieux avoient amour au Roy Louys XI, & y vint beaucoup de Capitaines qui avoient ſoixante & douze ans paſſez, qui avoient eſté Capitaines contre le Duc Charles de Bourgogne : mais la principale cauſe eſtoit avarice, & leurs grandes pauvretez : car à la verité, tout ce qu'ils avoient de gens combattans y vinrent. Tant de beaux hommes y avoit, que je ne vis jamais ſi belle compagnie, & me ſembloit impoſſible de les avoir ſceu deſconfire, qui ne les eut pris par faim, par froid, ou par autre neceſſité.

Or faut venir au principal poinct de ce Traicté. Le Duc d'Orleans, qui ja avoit eſté

huict ou dix jours à ſon aiſe, & qui eſtoit accompagné de toutes ſortes de gens, & à qui il ſembloit bien qu'aucuns avoient parlé de ce que tant de gens, comme il avoit dedans Novarre avec luy, s'eſtoient laiſſez mener à cette neceſſité, parloit fort de la bataille, & un ou deux avec luy, Monſeigneur de Ligny, & l'Archeveſque de Roüen, qui ſe meſloit de ſes beſognes, & deux ou trois menus perſonnages; & forgerent aucuns Suiſſes, qui venoient s'offrir à combatre, & n'alleguoient aucune raiſon : car auſſi le Duc d'Orleans n'avoit plus en la place que trente hommes au chaſteau ; & ainſi n'y avoit plus d'occaſion de combattre : car le Roy ne pretendoit aucune querelle, & ne vouloit combattre que pour ſauver la perſonne du Duc & de ſes ſerviteurs. Les ennemis eſtoient bien forts, & eſtoit impoſſible de les prendre dedans leur oſt, tant eſtoient bien fermez de foſſez pleins d'eau, & l'aſſiete propre, & n'avoient à ſe deffendre que de nous : car de ceux de la ville, ils n'avoient plus de crainte. Ils eſtoient bien deux mille huict cens hommes d'armes bardez, & cinq mille chevaux-legers, onze mille cinq cens Allemans, menez par bons chefs (comme ce Meſſire Georges de Pie-

tre-Plane, Meſſire Federic Capelare, & Meſſire Hance) & autre grand nombre de gens de pied, & ſembloit bien parler par volonté, de dire qu'on les deut prendre leans, ne qu'ils deuſſent fuir. Un autre plus grand doute y avoit : c'eſtoit, que ſi tous les Suiſſes ſe trouvoient enſemble, ils ne priſſent le Roy, & tous les hommes riches de ſa compagnie, qui eſtoit bien foible, au prix d'eux, & qu'ils ne les menaſſent en leur pays, & quelque apparence s'en vit, comme verrez par la concluſion de la paix.

CHAPITRE XVIII.

Comment la paix fut conclue entre le Roy & le Duc d'Orleans d'un coſté, & les ennemis de l'autre, & des conditions & articles qui furent contenus en ladite paix.

ESTANS toutes ces queſtions parmy nous, & que ledit Duc d'Orleans en prit debat avec le Prince d'Orange, juſques à le deſmentir, nous retournaſmes, ledit Mareſchal, le Seigneur de Piennes, le Preſident de Gannay, le Seigneur de Morvilliers, le Viſdame de Chartres & moy, en l'oſt des ennemis, & conclumes une paix, croyans bien par les ſignes que voyons, qu'elle ne tiendroit

point : mais nous avions neceſſité de la faire, pour maintes raiſons qu'avez entenduës, & pour la ſaiſon d'hyver qui nous y contraignoit, & auſſi par faute d'argent, & pour nous departir honnorablement, avec une honnorable paix par eſcrit, qui ſe pourroit envoyer par tout, comme elle fut ; & ainſi l'avoit conclu le Roy, en un grand Conſeil, preſent le Duc d'Orleans. La ſubſtance (a) eſtoit que le Duc de Milan ſerviroit le Roy, de Genes, contre tout le monde, & en ce faiſant, il feroit équiper deux navires à ſes deſpens, pour aller ſecourir le chaſteau de Naples, qui encores tenoit, & l'année après de trois, & de ſa perſonne ſerviroit le Roy derechef, à l'entrepriſe du Royaume, au cas que le Roy y retournat, & donneroit paſſage aux gens du Roy, & en cas que les Venitiens n'acceptaſſent la paix dedans deux mois, & qu'ils vouluſſent ſouſtenir la maiſon d'Arragon, il devoit ſouſtenir le Roy contre eux, moyennant que tout ce que le Roy prendroit de leurs terres, luy ſeroit baillé, & employeroit ſa perſonne & ſes ſujets, & quittoit au Roy quatre-vingts mille ducats,

(a) Ce traité fut fait à Verceil le 10 Octobre 1459 ; il eſt imprimé dans l'Hiſtoire du Roi Charles VIII page 722 Edition du Louvre de l'an 1684.

de cent vingt-quatre mille, qu'il luy avoit preſtez en ce voyage que le Roy avoit fait, & devoit bailler deux oſtages de Genes pour ſeureté, & fut mis le chaſtelet (a) entre les mains du Duc de Ferrare, comme neutre pour les deux années entieres, & payoit ledit Duc de Milan la moitié de la garde qui eſtoit audit chaſtelet, & le Roy l'autre, & en cas que le Duc de Milan fit rien de Genes contre le Roy, ledit Duc de Ferrare pouvoit bailler ledit chaſtelet au Roy, & devoit bailler deux autres oſtages de Milan qu'il bailla, & auſſi euſſent fait ceux de Genes, ſi le Roy n'eut eſté ſi haſtif de partir : mais dès qu'il le vit party, il s'excuſa.

Dès que nous fuſmes retournez de faire jurer cette paix au Duc de Milan, & que les Venitiens eurent pris terme de deux mois de l'accepter ou non (car plus avant ne ſe voulurent mettre) ledit Seigneur jura auſſi ladite paix, & dès le lendemain, delibera de partir, comme celuy qui avoit grande envie de retourner en France, & auſſi avoit toute ſa compagnie : mais la nuict, les Suiſſes qui eſtoient en noſtre oſt, ſe mirent en

(a) Chaſtelet] c'eſt le château de Gènes, qui dans l'Hiſtoire du Roi Louis XII eſt appellé la Baſtille de Gènes.

pluſieurs

pluſieurs conſeils, chacun avec ceux de ſon Canton, & ſonnerent leurs tabourins, & tinrent leur rang, (qui eſt la forme de leur conſeil) & ces choſes que je dis, me conta Lornay, qui eſtoit un des chefs d'entre eux, & tousjours a eſté, & qui entend bien la langue, & eſtoit couché en l'oſt, & en vint avertir le Roy.

Les uns diſoient qu'ils priſſent le Roy, & toute ſa compagnie, c'eſt à ſçavoir les riches. D'autres ne s'y conſentoient point, mais bien qu'on luy demandat le payement de trois mois, diſans qu'ainſi leur avoit eſté promis par le Roy ſon pere, que toutes les fois qu'ils ſortiroient de leur pays avec leurs bannieres, que tel payement devoient avoir. Autres vouloient qu'on ne prit que les principaux, ſans toucher au Roy, & ſe diſpoſoient de l'executer, & avoient ja largement gens dedans la ville : mais avant qu'ils euſſent conclu, le Roy partit, & tira vers Trin, une ville du Marquis de Montferrat. Toutesfois ils avoient tort : car il ne leur avoit eſté promis qu'un mois de payement, auſſi ne ſervirent point. Pour fin de compte, on appointa avec eux : mais avant ils prirent ledit Baillif de Dijon & Lornay (mais ce furent ceux qui avoient eſté avec nous à

Naples) qui tousjours avoient eſté leurs chefs, pour avoir un payement de quinze jours, pour eux en aller; mais les autres furent payez de trois mois, & monta bien le tout à cinq cens mille francs, deſquels ils ſe fierent en pleiges & en oſtages, & cela advint des François propres, qui leur mirent cela en avant : car un de leurs Capitaines en vint avertir le Prince d'Orange, qui le dit au Roy, & c'eſtoit par deſpit de cette paix.

Si toſt que le Roy fut arrivé à Trin, il envoya vers le Duc de Milan ledit Mareſchal, le Preſident de Gannay, & moy, afin qu'il voulut venir devers ledit Seigneur, pour parler à luy, & luy diſmes pluſieurs raiſons pour le faire venir, & que cela ſeroit la vraye confirmation de la paix. Il nous dit pluſieurs raiſons au contraire, & s'excuſa ſur aucunes paroles que Monſeigneur de Ligny avoit dites (c'eſt à ſçavoir qu'on le devoit prendre quand il fut devers le Roy à Pavie) & ſur d'autres paroles qu'avoit dites le Cardinal de Sainct-Malo, qui avoit tout le credit avec le Roy. Il eſt bien vray que pluſieurs folles paroles avoient eſté dites. De qui que ce fut, je ne ſçay : mais pour lors le Roy avoit envie d'eſtre ſon amy. Il eſtoit en

en lieu appellé Bolie, & vouloit bien parler, une barriere entre deux & une riviere. Quand le Roy eut ſceu cette reſponſe, il tira à Quiers, où il n'arreſta qu'une nuict ou deux, & prit ſon chemin pour paſſer les Monts, & me renvoya à Veniſe, & d'autres à Genes, pour armer ces deux naves, que ledit Duc devoit preſter; mais de tout ne fit rien, & leur laiſſa faire grande deſpenſe & grand appreſt, & puis les garda de partir, & au contraire, il en envoya deux contre nous, en lieu de tenir promeſſe.

CHAPITRE XIX.

Comment le Roy renvoya le Seigneur d'Argenton à Veniſe, pour les conditions de la paix : leſquelles refuſerent les Venitiens, & des tromperies du Duc de Milan.

MA charge eſtoit à Veniſe, de ſçavoir s'ils voudroient accepter cette paix, & paſſer trois articles. Le premier, rendre Monopoli, qu'ils avoient pris pour nous. L'autre de retirer le Marquis de Mantoüe & autres qu'ils avoient au Royaume de Naples, du ſervice du Roy Ferrand. Le tiers, qu'ils declaraſſent que le Roy Ferrand n'eſtoit de la ligue qu'ils avoient faite de nouveau : où

eſtoit nommé ſeulement le Pape, le Roy des Romains, le Roy d'Eſpagne, & le Duc de Milan. Quand j'arrivay audit lieu de Veniſe, ils me recueillirent honnorablement : mais non point tant qu'ils avoient fait au premier coup : auſſi nous eſtions en inimitié declarée, & la premiere fois nous eſtions en paix. Je dis ma charge au Duc de Veniſe, & il me dit que je fuſſe le très-bien venu, & que de brief il me feroit reſponſe, & qu'il ſe conſeilleroit avec ſon Senat.

Par trois jours ils firent proceſſions generales, grandes aumoſnes, & ſermons publics, prians Noſtre Seigneur qu'il leur donnaſt grace de prendre bon conſeil, & me fut dit que ſouvent le font en cas ſemblable, Et à la verité, ce me ſemble la plus reverente cité que j'aye jamais veuë aux choſes Eccleſiaſtiques, & qui ont leurs Egliſes mieux parées & accouſtrées, & en cela je les tiens aſſez égaux aux Romains, & croy que la grandeur de la Seigneurie vient de-là, qui eſt digne d'augmenter, plus que d'appetiſſer. Pour concluſion de mon affaire, j'attendis quinze jours avant qu'avoir reſponſe : qui fut de refus de toutes mes demandes; diſans n'avoir aucune guerre avec le Roy, & que ce qu'ils avoient fait, eſtoit pour

aider à leur allié le Duc de Milan, que le Roy vouloit deſtruire : ſi firent parler à part avec moy le Duc, qui m'offroit bon appointement : qui fut que le Roy Ferrand feroit hommage au Roy du Royaume de Naples, & du conſentement du Pape, & qu'il payeroit cinquante mille ducats l'an de cens, & quelque ſomme comptant, & qu'ils la preſteroient, & entendoient, moyennant ce preſt, avoir entre leurs mains les places qu'ils ont en la Poüille, comme Brandis, Otrante, Trani, & autres, & auſſi bailleroit ledit Dom Ferrand, ou laiſſeroit au Roy quelque place au quartier de la Poüille, pour ſeureté, & vouloient dire Tarente, que le Roy tenoit encores, & en eut baillé une ou deux davantage, & s'offroient de les bailler de ce coſté-là, parce que c'eſtoit le plus loin de nous, mais ils ſe couvroient en ce que c'eſtoit en lieu pour ſervir contre le Turc, dont le Roy avoit fort parlé quand il entra en Italie, diſant qu'à cette fin il faiſoit cette entrepriſe, & pour en eſtre plus près, qui fut une très-meſchante invention : car c'eſtoit menſonge, & l'on ne ſçauroit celer à Dieu les penſées. Outre, m'offroit ledit Duc de Veniſe, que ſi ledit Roy vouloit entreprendre contre le Turc, qu'il auroit aſſez

des places que je dis, & que toute l'Italie y contribueroit, & que le Roy des Romains feroit la guerre de ſon coſté auſſi; & que le Roy & eux tiendroient toute l'Italie; & que nul ne contrediroit à ce qu'ils en ordonneroient; & que pour leur part, ſerviroient le Roy avec cent galées à leurs deſpens, & de cinq mille chevaux par terre.

Je pris congé dudit Duc & Seigneurie, diſant que j'en ferois le rapport au Roy. Je revins à Milan, & trouvay le Duc de Milan à Vigeſve, où eſtoit un Maiſtre-d'hoſtel du Roy appellé Rigault Doreilles, Ambaſſadeur pour le Roy. Ledit Duc vint au-devant de moy, feignant chaſſer; car ils ſont auſſi honorables aux Ambaſſadeurs. Il me fit loger en ſon chaſteau, en très-grand honneur. Je le ſuppliay de pouvoir parler à luy à part. Il me dit qu'il le feroit, mais il monſtroit ſigne de ne le chercher point. Je le voulois preſſer de ſes navires qu'il nous avoit promis par ce traicté de Verceil, qui eſtoient en eſtat de partir (& encore tenoit ledit chaſteau de Naples) & il feignoit de les bailler, & eſtoit à Genes pour le Roy, Peron de Baſche, ſon Maiſtre-d'hoſtel, & Eſtienne de Neves, qui ſoudainement m'eſcrivirent, dès qu'ils ſceurent ma venue là, ſe doulans de

la tromperie du Duc de Milan, qui feignoit de leur bailler les navires, & au contraire, en avoit envoyé deux contre nous. L'un jour reſpondit le Gouverneur de Genes, qu'il ne ſouffriroit point que leſdites navires fuſſent armées des François, & qu'en chacun n'en mettroit que vingt-cinq, avec maintes autres excuſes de cette ſorte, diſſimulant & attendant les nouvelles que ledit chaſteau de Naples fut rendu, où ledit Duc ſçavoit bien qu'il n'y avoit vivres que pour un mois ou environ, & l'armée qui ſe faiſoit en Provence, qui n'eſtoit point ſuffiſante pour faire ledit ſecours, ſans leſdites deux navires; car les ennemis avoient devant ledit chaſteau groſſe armée de mer, tant d'eux que des Venitiens & du Roy d'Eſpagne.

Trois jours je fus avec ledit Duc. L'un jour il ſe mit en conſeil avec moy, ſe courouçant que je ne trouvois pas bonne la reſponſe qu'il faiſoit touchant leſdites navires, & diſoit que par le Traicté de Verceil, il avoit bien promis de ſervir avec deux navires, mais qu'il n'avoit point promis de laiſſer monter aucuns François deſſus. A quoy je reſpondis que cette excuſe me ſembloit bien maigre, & ſi d'adventure il me preſtoit une bonne mule pour paſſer les Monts, que feroit-il pour moy,

de me la faire mener en main, & que je n'en euſſe que la veuë, ſans pouvoir monter deſſus? Après longs debats, il me retira en une galerie à part, là je luy monſtray la peine que d'autres & moy avions priſe, pour ce Traicté de Verceil, & le peril en quoy il nous mettoit d'aller ainſi au contraire, & faire ainſi perdre au Roy ſes chaſteaux; qui eſtoit la totale perdition du Royaume de Naples, & qui ſeroit haine perpetuelle entre le Roy & luy, & luy offris la Principauté de Tarente, avec la Duché de Bari; car ja il la tenoit. Je luy diſois le peril en quoy il ſe mettoit, & toute l'Italie, de vouloir conſentir que les Venitiens euſſent ces places en la Poüille. Il confeſſoit que je diſois de toute verité, & par eſpecial des Venitiens; mais pour toute concluſion, il me dit qu'il ne pouvoit trouver avec le Roy aucune ſeureté, ne fiance.

Après ces deviſes je pris congé dudit Duc de Milan, lequel me conduiſit une lieuë, & au partir adviſa une plus belle menſonge (ſi on doit ainſi parler des Princes) que devant, luy ſemblant bien que je m'en allois fort melancolique. Ce fut qu'il me dit ſoudainement (comme un homme qui change de propos) qu'il me vouloit monſtrer un

tour d'amy, afin que le Roy eut occaſion de me faire bonne chere, & que le lendemain il feroit partir Meſſire Galeas (qui eſtoit le tout, quand il me nommoit ceſtuy-là) pour aller faire partir leſdits navires, & les joindre à noſtre armée, & qu'il vouloit faire ce ſervice au Roy que de luy ſauver ſon chaſteau de Naples, qu'en ce faiſant il luy ſauveroit le Royaumes de Naples (il diſoit vray s'il l'euſt fait) & que quand elles ſeroient parties, il m'eſcriroit de ſa main, afin que par moy le Roy en ſceut des nouvelles le premier, & qu'il vit que je luy aurois fait ce ſervice, & que le Courier me joindroit avant que je fuſſe à Lion, & en cette bonne eſperance je partis, & me mis à paſſer les Monts, & n'oüis venir poſte derriere moy, que je ne cuidaſſe que ce fut celuy, qui me devoit apporter les lettres deſſuſdites (combien que j'en faiſois quelque doute, cognoiſſant l'homme) & vins juſques à Chambery, où je trouvay Monſeigneur de Savoye, qui me fit bonne chere, & me retint un jour, & depuis je vins à Lion (ſans que mon Courrier vint) du tout faire mon rapport au Roy, qui lors eſtoit entendant à faire bonne chere & à jouſter, & de nulle autre choſe ne luy chaloit.

Ceux qui avoient eſté courroucez de la paix de Verceil, furent fort joyeux de la tromperie, que nous avoit faite le Duc de Milan, & en accreut leur authorité, & me laverent bien la teſte, comme on a accouſtumé de faire aux Cours des Princes, en ſemblable cas. J'eſtois bien iré & marry. Je contay au Roy, & monſtray par eſcrit, l'offre que les Venitiens luy faiſoient, qu'avez entendu devant : dont il ne fit aucune eſtime, & moins encore le Cardinal de Sainct-Malo, qui eſtoit celuy qui conduiſoit tout. Toutesfois j'en parlay une autrefois, & me ſembloit qu'il eut mieux valu accepter cet offre que de perdre tout, & auſſi je ne voyois point gens pour conduire une telle entrepriſe, & n'appelloient aucun, qui leur pût aider, ou le moins ſouvent qu'ils pouvoient. Le Roy l'eut bien voulu ; mais il eſtoit craintif de deſplaire à ceux à qui il donnoit le credit, & par eſpecial à ceux qui manioient ſes Finances, comme ledit Cardinal, ſes freres, & parens. Qui eſt bel exemple pour les Princes ; car il faut qu'ils prennent la peine de conduire eux-meſmes leurs affaires pour le moins, & quelquesfois en appeller d'autres, ſelon les matieres, & les tenir preſque égaux ; car s'il y en a un ſi grand que les autres le craignent

(comme fit le Roy Charles VIII & a fait jusques icy, qui tousjours en a eu un) cestuy-là est Roy & Seigneur, quant à l'effect, & se trouve le Maistre mal servy, comme il a esté de ses Gouverneurs, qui ont très-bien fait leurs besognes, & mal les siennes, & en a esté moins estimé.

CHAPITRE XX.

Comment le Roy estant retourné en France, mit en oubly ceux qui estoient demeurez à Naples, & comment Monseigneur le Dauphin mourut, dont le Roy & la Reyne menerent grand deuil.

Mon retour à Lion fut l'an mil quatre cens quatre-vingts & quinze, le douzieme jour de Decembre, auquel lieu estoit arrivé le Roy avec son armée, & avoit esté dehors, audit voyage, un an & environ deux mois, & tenoient encore les chasteaux de Naples, comme j'ay dit peu plus avant, & estoit encore audit Royaume de Naples Monseigneur de Montpensier, Lieutenant du Roy, & à Salerne, avec le Prince du lieu, Monseigneur d'Aubigny, en Calabre (où presque tousjours avoit esté malade; mais bien & grandement y avoit servy) & Messire Gracien des Guerres

eſtoit en l'Abbruze, Dom Julian au Mont-ſainct-Ange, George de Suilly à Tarente; mais le tout tant pauvre, & tant abondonné, que nul ne le ſauroit penſer, ſans avoir, à grande peine, une nouvelle ou lettre, & celles qu'ils avoient n'eſtoient que menſonges & promeſſes ſans effect. Car (comme dit eſt) de ſoy le Roy ne faiſoit rien, & qui les eut fournis de ſommes d'argent à l'heure, dont on a deſpendu ſix fois le double, jamais n'euſſent perdu le Royaume. Finalement leur vinrent quarante mille Ducats ſeulement, qui leur furent envoyez, quand tout fut perdu, pour partie de leur ſolde d'un an, & y a plus, que s'ils fuſſent arrivez un mois pluſtoſt, les maux & hontes, qui leur avinrent (comme entendez) ne leur fuſſent pas avenus, ne les diviſions, & tout par faute que le Maiſtre n'expedioit rien de luy, ny n'eſcoutoit les gens, qui en venoient; & ſes ſerviteurs, qui s'en meſloient, eſtoient peu experimentez & pareſſeux, & croy que quelqu'un avoit intelligence avec le Pape, & ſembloit que Dieu laiſſaſt de tous poincts à faire la grace au Roy, qu'il luy avoit faite à l'aller.

Après que le Roy eut ſejourné à Lion deux mois, ou environ, luy vinrent nouvelles comme Monſieur le Dauphin, ſon ſeul

fils, eſtoit en peril de mort, & trois jours après luy vinrent nouvelles qu'il eſtoit treſpaſſé. Ledit Seigneur en eut deuil, comme la raiſon le veut ; mais peu luy dura le deuil, & la Reyne de France, Ducheſſe de Bretagne, appellée Anne, mena le plus grand deuil, qu'il eſt poſſible que femme peut faire, & longuement luy dura ce deuil, & croy qu'outre le deuil naturel que les meres ont accouſtumé d'avoir de la perte de leurs enfans, le cœur luy jugeoit quelque grand dommage à venir ; mais au Roy ſon mary dura peu ce deuil (comme dit eſt) & la voulut reconforter de faire dancer devant elle, & y vinrent aucuns jeunes Seigneurs & Gentils-hommes, que le Roy y fit venir en pourpoinct pour dancer, & entre les autres y eſtoit le Duc d'Orleans, qui pouvoit bien avoir trente-quatre ans. Il luy ſembloit bien qu'il avoit joye de ladite mort (à cauſe qu'il eſtoit le plus prochain de la Couronne après le Roy) & furent long-temps après, ſans parler enſemble, pour cette cauſe. Ledit Dauphin avoit environ trois ans, bel enfant & audacieux en paroles, & ne craignoit point les choſes, que les autres enfans ont accouſtumé de craindre, & vous dis que pour ces raiſons, le pere en paſſa aiſément ſon dueil,

ayant desja doute que toſt cet enfant ne fuſt grand, & que continuant ſes conditions, il ne luy diminuaſt l'authorité & puiſſance ; car ledit Roy ne fut jamais que petit homme de corps, & peu entendu ; mais eſtoit ſi bon, qu'il n'eſt point poſſible de voir meilleure creature.

Or entendez quelles ſont les miſeres des Grands Roys & Princes qui ont peur de leurs propres enfans. Le Roy Louys XI ſon pere en avoit eu peur, qui fut ſi ſage & vertueux ; mais bien ſagement y pourveut, & après en l'age de quatorze ans il le laiſſa Roy. Ledit Roy Louys avoit fait peur à ſon pere le Roy Charles VII ; car il ſe trouva en armes, & aſſemblée contre luy avec aucuns Seigneurs & Chevaliers de ce Royaume, en matiere de broüillis de Cour, & de gouvernement (& le m'a maintesfois conté ledit Roy Louys XI) ayant environ l'age de treize ans ; mais cela ne dura point. Mais depuis qu'il fut homme, il eut grande diviſion avec ledit Charles VII ſon pere, & ſe retira au Dauphiné, & de là en Flandres, laiſſant ledit pays du Dauphiné audit Roy ſon pere, & eſt parlé de ce propos au commencement de ces Memoires, touchant le regne dudit Roy Louys XI.

Nulle creature n'eſt exempte de paſſion,

& tous mangent leur pain en peine & en douleur ; comme Noſtre-Seigneur le promit dès qu'il fit l'Homme, & loyaument l'a tenu à toutes gens. Mais les peines & labeurs ſont differentes, celles du corps ſont les moindres, & celles de l'entendement les plus grandes. Celles des ſages ſont d'une façon, & celles des fols d'une autre ; mais trop plus de douleur & de paſſion porte le fol que le ſage (combien qu'à pluſieurs ſemble le contraire) & ſi y a moins de reconfort. Les pauvres gens (qui travaillent & labourent pour nourrir eux & leurs enfans, & payent la taille & les ſubſides à leurs Seigneurs) devroient vivre en grand deſconfort, ſi les grands Princes & Seigneurs n'avoient que tous plaiſirs en ce monde, & eux travail & miſere ; mais la choſe va bien autrement, car (ſi je me voulois mettre à eſcrire les paſſions, que j'ay veu porter aux Grands, tant hommes que femmes, depuis trente ans ſeulement) j'en ferois un gros Livre (je n'entens point de ceux qui ſont des conditions de ceux, qui ſont nommez au Livre de Bocace (a) ; mais j'entends de ceux & celles, qu'on voit en toute richeſſe, ſanté, & proſperité) & ceux, qui ne les pratiquoient

(a) C'eſt dans ſon Livre des Nobles malheureux.

point de ſi près comme moy, les reputoient eſtre bien-heureux, & ſi ay veu maintes-fois leurs deſplaiſirs & douleurs eſtre fondez en ſi peu de raiſon, qu'à grande peine l'euſſent voulu croire les gens qui ne les hantoient point, & la pluſpart eſtoient fondez en ſoupçons & rapports, qui eſt une maladie cachée (qui regne aux maiſons des grands Princes) dont maint mal advient, tant à leurs perſonnes, qu'à leurs ſerviteurs & ſubjets, & s'en abrege tant leur vie, qu'a grand peine s'eſt veu aucun Roy en France, depuis Charlemagne, avoir paſſé ſoixante ans.

Pour cette ſuſpicion, quand Louys XI vint & approcha du terme, eſtant malade ſe jugeoit desja mort. Son pere Charles VII qui tant avoit fait de belles choſes en France, eſtant malade, ſe mit en fantaiſie qu'on le vouloit empoiſonner, parquoy il ne vouloit jamais manger. Autres ſuſpicions eut le Roy Charles VI qui devint fol, & le tout par rapport. Ce qui doit eſtre reputé à grande faute aux Princes, quand ils ne les averent ou font averer, ſi ce ſont choſes qui leur touchent, & encores que ne fuſſent de trop grande importance (car par ce moyen ils n'en auroient point ſi ſouvent) & faudroit en demander

mander aux perſonnes l'un devant l'autre. J'entens de l'accuſé, & par ce moyen ne ſe feroit aucun rapport, s'il n'eſtoit veritable. Mais il y en a de ſi beſtes, qu'ils promettent & jurent n'en dire rien, & par ce moyen ils emportent aucunesfois ces angoiſſes dont je parle, & ſi hayent le plus ſouvent les meilleurs, & les plus loyaux ſerviteurs qu'ils ayent, & leur font des dommages, à l'appetit & rapport de pluſieurs meſchans, & par ce moyen font de grands torts, & de grands griefs à leur ſujets.

CHAPITRE XXI.

Comment les nouvelles de la perte du chaſteau de Naples vinrent au Roy, de la vendition des places des Florentins à diverſes gens: du Traité d'Atelle en la Poüille, au grand dommage des François, & de la mort du Roy Ferrand de Naples.

LE trépas de Monſeigneur le Dauphin, ſeul fils du Roy Charles VIII fut environ, le commencement de l'an mil quatre cens quatre-vingt & ſeize, qui luy fut la plus grande perte, que jamais luy fut advenue, ne qui luy pût advenir; car jamais n'a plus eu d'enfant, qui ait veſcu. Ce mal ne vint point

ſeul, car en ce propre temps, luy vinrent nouvelles que le chaſteau de Naples eſtoit rendu par ceux que Monſeigneur de Montpenſier y avoit laiſſez, par faveur, & auſſi pour avoir les oſtages, que ledit Seigneur de Montpenſier avoit baillez (qui eſtoit Monſieur d'Alegre, un des enfans de la Marche-d'Ardaine, & un appellé de la Chapelle (a), de Loudonnois, & un appellé Jehan Roquebertin, Catelan) & revinrent par mer ceux qui eſtoient audit chaſteau. Une autre honte & dommage luy avint, c'eſt qu'un appellé Entragues (qui tenoit la Citadelle de Piſe, qui eſtoit le fort, & qui tenoit cette cité en ſujection) bailla ladite Citadelle aux Piſans, qui eſtoit aller contre le ſerment du Roy, qui deux fois jura aux Florentins de leur rendre ladite Citadelle, & autres places, comme Serzanne, & Serzannelle, Pietreſancte, Librefacto, & Mortron, que les Florentins avoient preſté audit Seigneur, à ſon grand beſoin & neceſſité, à ſon arrivée en Italie, & luy avoient donné ſix-vingts mille Ducats, dont il n'en reſtoit que trente mille à payer quand nous repaſſaſmes, comme

(a) Il eſt nommé cy-devant la Chapelle d'Anjou, & toujours également bien, ſi l'un de ces deux noms eſt compris dans l'autre.

en quelque autre endroit en a eſté parlé. Bref toutes ces places furent vendues. Les Genevois achepterent Serzanne & Serzannelle, & les leur vendit un Baſtard de S. Paul; Pietre-Sancte vendit encores ledit Entragues aux Luquois, & Librefacto aux Venitiens, le tout à la grande honte du Roy, & de ſes ſujets, & au dommage & conſommation de la perte du Royaume de Naples. Le premier ſerment (comme dit eſt ailleurs) que le Roy fit de la reſtitution deſdites places, fut à Florence, ſur le grand autel, en la grande Egliſe de Sainct-Jehan. Le ſecond fut en Aſt, quand il fut retourné, & preſterent les Florentins trente mille Ducats comptant audit Seigneur (qui en avoit bien grand beſoin) par condition que ſi Piſe ſe rendoit, le Roy ne payeroit rien de ladite ſomme, & ſeroit rendus les gages & bagues qu'on leur bailloit, & ſi devoient preſter audit Seigneur encores ſoixante mille Ducats, & les faire payer comptant au Royaume de Naples, à ceux qui encores eſtoient là pour le Roy, & tenir audit Royaume trois cens Hommes-d'armes continuellement, à leurs deſpens, au ſervice dudit Seigneur, juſques à la fin de l'entrepriſe, & pour cette mauvaiſtié dite, rien ne ſe fit de ces choſes, & fallut rendre leſdits

trente mille Ducats, que ces Florentins avoient preſtez, & avint tout ce dommage par faute d'obeiſſance, & par rapports en l'oreille ; car aucuns des plus près de luy donnerent cœur audit Entragues d'ainſi le faire.

En ce meſme temps, deux mois plus ou moins, au commencement de cette année mille quatre cent quatre-vingts & ſeize, voyans Monſeigneur de Montpenſier & le Seigneur Virgile Urſin, Meſſire Camille Vitelly, & autres Capitaines François, que tout eſtoit ainſi perdu, ſe mirent aux champs, & prirent quelques petites places, & là leur vint au-devant le Roy Ferrand, fils du Roy Alphonſe (qui s'eſtoit voué de religion, comme avez veu devant) & avec ledit Ferrand eſtoit le Marquis de Mantoue, frere de la femme dudit Montpenſier, & Capitaine general des Venitiens, qui trouverent logé ledit Montpenſier en une ville, appellée Atelle, lieu très-avantageux pour eux, pour avoir vivres, en un haut fortifierent leurs logis, comme ceux qui craignoient la bataille : car ledit Roy Ferrand, & ſes gens, avoient tousjours eſté battus en tous lieux, & ledit Marquis, en venant à Fornoüe, où nous avions combattu, & l'avoient les Venitiens preſté au Roy Ferrand, auquel ils

preſterent auſſi quelque ſomme d'argent, qui valoit peu, pour les gages qu'ils en prirent, car ils en eurent ſix places en la Pouille, de grande importance (comme Brandis, Trani, Galipoli, Carna, Otrante & Monopoli, qu'ils avoient priſe ſur nous) & compterent le ſervice de leurs Gens-d'armes, qu'ils avoient audit Royaume; & tant qu'ils tiennent leſdites places pour deux cens mille ducats, & puis veulent compter la deſpenſe de les garder, & croy que leur intention n'eſt point de les rendre: car ils ne l'ont point de coutume, quand elles leur ſont bien ſeantes, comme ſont celles-cy, qui ſont du coſté de leur Goufre de Veniſe; & par ce moyen ſont vrays Seigneur du Goufre, (qui eſt une choſe qu'ils deſirent bien) & me ſemble que dudit Otrante (qui eſt le bout du Goufre) y a neuf cens milles juſques à Veniſe. Le Pape y a eu autres places entre deux: mais il faut que tout paye gabelle à Veniſe, ſi on veut naviger par ledit Goufre. Or eſt-ce grand choſe à eux d'avoir acquis ces places, & plus que beaucoup de gens n'entendent: car ils en tirent grands bleds & huiles, qui leur ſont deux choſes bienſeantes, & neceſſaires.

Audit lieu dont je parle, ſurvint queſtion

entre les noſtres : tant pour les vivres (qui ſe commencerent à diminuer) que pour faute d'argent : car il eſtoit deu aux Gens-d'armes un an & demy, & plus, & avoient enduré grandes pauvretez. Aux Allemans eſtoit auſſi deu largement ; mais non point tant : car tout l'argent que Monſeigneur de Montpenſier pouvoit finer audit Royaume, eſtoit pour eux ; toutesfois il leur eſtoit deu un an, & plus. Mais ils avoient pillé pluſieurs petites villes, dont ils s'eſtoient enrichis. Si les quarante mille ducats, qu'on leur avoit tant de fois promis envoyer y euſſent eſté, ou qu'on euſt ſceu qu'ils euſſent eſté à Florence, le debat qui y advint, n'y fut point advenu : mais tout eſtoit ſans eſpoir. Toutefois pluſieurs des Chefs m'ont dit, que ſi nos gens euſſent eſté d'accord pour combattre, il leur ſembloit qu'ils euſſent gagné la bataille, & quand ils l'euſſent perduë, ils n'euſſent point perdu la moitié des gens qu'ils perdirent, en faiſant un ſi vilain accord qu'ils firent. Monſieur de Montpenſier & le Seigneur Virgile Urſin, qui eſtoient les deux Chefs, vouloient la bataille, & ceux-là ſont morts en priſon, & ne leur fut point obſervé ledit appointement. Ces deux que je dis, chargerent Mouſeigneur

de Percy, un jeune Chevalier d'Auvergne, d'avoir eſté cauſe que l'on ne combattit pas, & qu'il eſtoit un très-mauvais Chevalier, & peu obéiſſant à ſon Chef.

Il y avoit deux ſortes d'Allemans en cet oſt. Il y pouvoit avoir quinze cens Suiſſes, qui y avoient eſté dès que le Roy y alla. Ceux-là le ſervirent loyaument juſques à la mort, & tant que plus on ne ſçauroit dire. Il y en avoit d'autres que nous appellons communement Lanſquenets, qui vaut autant à dire comme compagnons du pays, & ceux-là haïſſent naturellement les Suiſſes, & les Suiſſes eux. Ils ſont de tous pays, comme de deſſus le Rhin, & du pays de (a) Souave; il y en avoit auſſi du pays de Vaux en (b) Senonie, & du pays de Gueldres, tout cecy montoit environ ſept ou huit cens hommes, qu'on y avoit envoyez nouvellement, avec payement de deux mois, qui eſtoit mangé, & quand ils arriverent-là, ils ne trouverent autre payement. Ceux-cy ſe voyans en ce peril & neceſſité, ne nous porterent point

(a) C'eſt-à-dire, Suabe.

(a) *Senonie*, qui eſt le pays que les Geographes Latins nomment *Valeſia Seduſiorum* : dont *Sedunum*, en François *Sion*, eſt la Metropolitaine. Il eſt vrai qu'il a parlé d'un pays de Vaux en Savoye, qui pourroit être celui-ci.

l'amour, que font les Suiſſes. Ils pratiquerent, & ſe tournerent du coſté dudit Dom Ferrand, & pour cette cauſe, & pour la diviſion des chefs, nos gens firent un vilain & infame appointement avec ledit Dom Ferrand, qui bien jura de le tenir; car ledit Marquis de Mantoue voulut bien en aſſeurer la perſonne de ſon beau-frere Monſieur de Montpenſier.

Par ledit accord ils ſe rendirent tous en la main de leurs ennemis, & leur baillerent toute l'artillerie du Roy, & leur promirent faire rendre toutes les places que le Roy avoit audit Royaume, tant en Calabre, où eſtoit Monſeigneur d'Aubigny (8), qu'en l'Abruzze, où eſtoit Meſſire Gracien des Guerres, avec Gajette & Tarente, & par ce moyen ledit Roy Ferrand les devoit envoyer en Provence par mer, leurs bagues ſauves, leſquelles ne valoient gueres. Ledit Roy Ferrand les fit tous mener à Naples, & eſtoient cinq ou ſix mille perſonnes, ou plus. Si deshonneſte appointement n'a eſté fait de noſtre temps, & n'en ay leu de ſemblable, fors celuy qui fut fait par deux Conſuls Romains (comme dit Titus (a) Livius) avec les Samnitiens, qu'on veut dire eſtre ceux de Benevent, en un lieu appelé lors les Furques

(a) C'eſt au neuvième Livre de la première Décade.

Caudines, qui eſt certain païs de montagnes; lequel appointement les Romains ne voulurent tenir, & renvoyerent priſonniers, les deux Conſuls aux ennemis.

Quand nos gens euſſent combattu, & perdu la bataille, ils n'euſſent point perdu tant de morts : car les deux parts des noſtres y moururent par famine ou peſte, dedans les navires, en l'Iſle de Pruſſe, où ils furent envoyez depuis par ledit Roy Ferrand, & meſmes y mourut Monſieur de Montpenſier (aucuns diſent de poiſon, & autres de fievres, ce que je croy mieux) & ne croy point que de tout ce nombre, revint jamais quinze cens perſonnes, car de Suiſſes qui eſtoient bien treize cens, n'en revint point plus de trois cens cinquante, tous malades; leſquels doivent eſtre louez de leur loyauté : car jamais ne voulurent prendre le party du Roy Ferrand, & euſſent avant enduré la mort, comme pluſieurs firent audit lieu de Pruſſe, tant de chaleur & de maladie, comme de faim : car on les tint en ces navires par long-temps, en ſi grande extremité de vivres, qu'il n'eſt poſſible de croire. Je vis revenir ceux qui en revinrent, & par eſpecial les Suiſſes, qui rapporterent toutes leurs enſeignes, & monſtroient bien à leurs viſages,

qu'ils avoient beaucoup ſouffert, & tous eſtoient malades (9), & quand ils partirent des navires, pour un peu prendre l'air, on leur hauſſoit les pieds. Ledit Seigneur Virgile s'en pouvoit bien aller en ſes terres, par ledit appointement, & ſon fils, & tous les Italiens qui ſervoient le Roy : toutesfois ils le retinrent, & ſondit fils legitime auſſi : car il n'en avoit qu'un. Bien avoit un Baſtard, homme de bien, appelé le Seigneur Carlo. Pluſieurs Italiens de leur compagnie le deſtrouſſerent en s'en allant. Si cette male-avanture ne fut tombée que ſur ceux qui avoient fait ledit appointement, on ne les devroit point plaindre.

Toſt après que ledit Roy Ferrand eut receu cet honneur, dont j'ay parlé deſſus, & que de nouveau avoit eſté marié avec la fille de ſon grand-pere le Roy Ferrand, qu'il avoit euë de la ſœur du Roy de Caſtille, de preſent regnant, & ſi eſtoit ſœur du Roy Alphonſe ſon propre pere, eſtant jeune fille de treize ou quatorze ans : il prit une fievre continuë, dont en peu de jours mourut, & vint la poſſeſſion du Royaume au Roy Federic (qui de preſent le tient) oncle dudit Ferrand. Ce me ſemble horreur de parler d'un tel mariage, dont en ont fait ja pluſieurs en cette maiſon, de freſche memoire, comme

depuis trente ans en çà. Ladite mort fut toſt après ledit appointement, qui fut fait en la ville (a) d'Atele, l'an mil quatre cens quatre-vingts & ſeize. Ledit Roy Dom Ferrand quand il vivoit, & ledit Dom Federic, depuis qu'il fut Roy, s'excuſoient ſur ce que Monſieur de Montpenſier ne faiſoit point rendre leſdites places qu'il avoit promiſes, en faiſant ledit Traité: car Gajette, & autres, n'eſtoient point en ſa main. Et combien qu'il fut Lieutenant du Roy, ſi n'eſtoient point tenus ceux qui tenoient les places pour le Roy de les rendre par ſon commandement, combien que le Roy n'y eut gueres perdu: car elles couſterent beaucoup depuis à garder & avitailler, & ſi ſe perdirent, & ne penſe mentir, (car j'eſtois preſent à voir deſpecher trois ou quatre fois ceux qui allerent pour avitailler & ſecourir les chaſteaux de Naples, en un coup, & après juſques à trois, pour avitailler Gajette) que ces quatre voyages couſterent plus de trois cens mille francs, & ſi furent voyages perdus.

(a) Atella, petite ville à deux lieues au Sud de Melphi, dans la Baſilicate.

CHAPITRE XXII.

Comment quelques pratiques menées en faveur du Roy, par aucuns Seigneurs d'Italie, tant pour Naples, que pour dechaſſer le Duc de Milan, furent rompues, par faute d'y envoyer; & comment une autre entrepriſe contre Genes ne put auſſi venir à bon effect.

DEPUIS le retour du Roy, dudit voyage de Naples comme dit eſt, il ſe tint à Lion grand-temps, à faire tournois & joutes, deſirant tousjours ne perdre point ſes places dont j'ay parlé, & ne luy chaloit qu'il luy couſtat; mais nulle peine ne vouloit prendre pour entendre à ſon affaire. Pratiques luy venoient aſſez d'Italie, & de grandes, & ſeures pour le Royaume de France, qui eſt fort de gens, & a largement bleds en Provence & Languedoc, & autres pays pour y envoyer, & argent: mais à un autre Prince, que le Roy de France, ſeroit tousjours ſe mettre à l'hôpital, de vouloir entendre au ſervice des Italiens, & à leurs entrepriſes & ſecours: car tousjours y mettra ce qu'il aura, & n'achevera point: car ceux-là ne ſervent point ſans argent, & auſſi ils ne pourroient, ſi ce n'eſtoit un Duc de

Milan, ou une des plus grandes Seigneuries: mais un pauvre Capitaine, encores qu'il ait bonne affection de ſervir un Prince de la maiſon de France, qui pretendroit raiſon au Royaume de Naples, ou un autre qui pretendroit droict à la Duché de Milan, quelque loyauté qu'il tint, & encores qu'il ſoit voſtre partiſan, ſi ne vous ſçauroit-il ſervir gueres longuement, après le payement failly: car ſes gens le laiſſeroient, & le pauvre Capitaine auroit perdu ſon vaillant: car la pluſpart n'ont rien que le credit que leur donnent leurs Gens-d'armes; leſquels ſont payez de leur Capitaine, & luy ſe fait payer de celuy qu'il ſert, & plus grand ſeureté ne ſçauroit-on demander en Italie que la partialité.

Mais pour ſçavoir quelles ont eſté ces pratiques que j'ay dites, ſi grandes furent, qu'elles commencerent avant que Gajette fuſt perduë, & durerent encores depuis, deux ans après le retour du Roy, quand le Duc de Milan ne tenoit choſes qu'il eut promiſes. Ce qu'il ne faiſoit point du tout par tromperie, ne malveillance, mais en partie de crainte: car il craignoit, que ſi le Roy eſtoit ſi grand, qu'il ne le deffit. Après il eſtimoit auſſi le Roy eſtre de peu de tenuë &

ſeureté. Il fut entrepris finalement que le Duc d'Orleans iroit en Aſt, avec un nombre de gens, bon & grand, & le vis preſt à partir, & tout ſon train partit. Nous eſtions aſſeurés du Duc de Ferrare, avec cinq cens hommes d'armes, & deux mille hommes de pied, combien qu'il fut beau-pere du Duc de Milan : car il le faiſoit pour s'oſter du peril où il ſe voyoit eſtre entre les Venitiens & le Duc : car pieça, comme a eſté veu deſſus, leſdits Venitiens luy avoient oſté le Poleſan, & ne demandoient que ſa deſtruction. Il eut preferé ſa ſeureté, & de ſes enfans, à l'amitié de ſon gendre, & par aventure luy ſembloit que ledit Duc s'appointeroit avecques le Roy, quand il ſe verroit en cette crainte. Le ſemblable eut fait par ſa main, le Marquis de Mantoüe, qui n'agueres eſtoit Capitaine des Venitiens, & encores eſtoit, mais en ſuſpicion d'eux, & luy mal-content d'eux, ſejournoit avec ſon beau-pere le Duc de Ferrare, avec trois cens hommes d'armes, & ſi avoit pour femme, & a encores, la ſœur de la Ducheſſe de Milan, & fille du Duc de Ferrare. Meſſire Jehan Bentivoille (qui gouverne Boulogne, & y eſt comme Seigneur) eut fourny cent cinquante hommes d'armes, & deux de

ſes fils, qui avoient gens d'armes, & de bonnes gens de pied, & ſi eſt aſſis en lieu où il pouvoit bien ſervir contre le Duc de Milan. Les Florentins qui ſe voyoient deſtruicts, ſi par quelque grand inconvenient ne ſe reſſourdoient (a), de peur d'eſtre deſſaiſis de Piſe, & d'autres places dont il a eſté parlé, fourniſſoient huict cens hommes d'armes, & cinq mille de pied, & cela à leurs deſpens, & avoient proviſion de leurs payemens pour ſix mois. Les Urſins, & auſſi le Preſect de Rome, frere du Cardinal de Sainct-Pierre *ad vincula*, dont pluſieurs fois a eſté parlé (car ils eſtoient à la ſolde du Roy) euſſent bien amené mille hommes d'armes : mais entendez que la ſuite de leurs hommes d'armes n'eſt pas telle que celle des noſtres, qui ont archers : mais la ſolde eſt aſſez pareille. Car un homme d'armes bien payé, couſte cent ducats l'an, & il nous faut le double pour les archers. Ces gens ſouldoyez faloit bien payer : mais aux Florentins, rien. Quant au Duc de Ferrare, & au Marquis de Mantoüe, & Bentivoille, ils parloient ſeulement de leurs deſpens : car ils pretendoient gains de terres, aux deſpens du Duc de Milan, & s'il ſe fut trouvé

(a) C'eſt-à-dire, ne ſe relevoient.

ſoudainement aſſailly de ce qu'eut mené le Duc d'Orleans, & de tous ceux que j'ay nommez, ceux qui ſe fuſſent ſceu mettre en ordre pour le deffendre, comme les Venitiens, n'euſſent eſté preſts à moins de quatre-vingts mille eſcus, devant qu'il eut eſté contraint de ſe tourner du coſté du Roy, qui eut tenu tous ces Italiens aux champs long-temps. Et de faict, le Duché de Milan gagné, le Royaume de Naples ſe recouvroit de ſoy-meſme.

La faute d'eſprouver cette belle avanture, vint, de ce que ledit Duc d'Orleans mua de propos, combien qu'on entendoit qu'il deuſt partir du ſoir au matin, parce qu'il avoit envoyé devant toutes choſes qui ſervoient à ſa perſonne, & ne reſtoit que luy à partir, & l'armée preſte & payée : car en Aſt avoit huict cens hommes d'armes François, & bien ſix mille hommes de pied, dont y en avoit quatre cens Suiſſes. Ledit Duc d'Orleans ayant ainſi mué propos, requit au Roy par deux fois, qu'il luy pleuſt mettre cette matiere au Conſeil. Ce qui fut fait par deux fois, & m'y trouvay preſent à toutes les deux fois, & fut conclu, ſans une voix au contraire (& ſi y avoit tousjours dix ou douze perſonnes pour le moins) qu'il y devoit aller:

veu

veu qu'on avoit aſſeuré tous les amis en Italie, qui deſſus ſont nommez, leſquels ja avoient fait groſſe deſpenſe, & ſe tenoient preſts. Lors dit ledit Duc d'Orleans (qui eſtoit de quelqu'un conſeillé, ou fuyoit ſon partement, parce qu'il voyoit le Roy aſſez mal diſpoſé de ſa ſanté, dont il devoit eſtre propre heritier, s'il venoit à mourir) qu'il ne partiroit point pour y aller pour ſa propre querelle : mais que très-volontiers iroit comme Lieutenant du Roy noſtre Sire, & par ſon commandement; & ainſi finit ce conſeil. Le lendemain, & pluſieurs autres jours après, preſſerent fort les Ambaſſadeurs Florentins, & pluſieurs autres, le Roy pour faire partir ledit Duc d'Orleans : mais le Roy reſpondit, qu'il ne l'envoyeroit jamais à la guerre par force. Parquoy ce voyage fut ainſi rompu, & en deſplaiſoit au Roy, qui en avoit fait grande deſpence, & avoit grande eſperance de ſe vanger du Duc de Milan, veu leſdites intelligences & nouvelles qu'il pouvoit avoir euës à l'heure, des intelligences qu'avoit Meſſire Jehan Jaques de Trevoul, qui eſtoit Lieutenant-General pour le Roy & pour le Duc d'Orleans, qui eſt natif de Milan, & fort aimé & apparenté en ladite Duché de Milan, où avoit

largement gens qui avoient bonne intelligence avec luy, tant de ſes parens comme d'autres.

Faillie cette entrepriſe, en ſurvint toſt après une autre, voire deux ou trois à un coup, de Genes, là où ils ſont enclins à toutes mutations. L'une ſe dreſſoit par Meſſire Baptiſte de Campefourgouſe, qui eſtoit un grand chef entre ces partialitez de Genes : mais il en eſtoit banny, & n'y pouvoit ſa partialité rien ; ne ceux de Dorie, qui ſont Gentilshommes, & ceux de Fourgouſe non. Leſdits Dorie ſont partiſans deſdits Fregouſes, & ne peuvent eſtre Ducs, à cauſe qu'ils ſont Gentilshommes : car un Gentilhomme ne le peut eſtre, & ledit Meſſire Baptiſte l'avoit eſté, n'y avoit gueres, & avoit eſté trompé par ſon oncle le Cardinal de Genes (a), & ceſtuy-là avoit mis la Seigneurie de Genes en la main du Duc de

(a) Baptiſte Fregoſe, ci-deſſus nommé Campefourgouſe, s'eſt fort dechaîné contre ce Cardinal de Gènes, ſon oncle, dans un livre qu'il a fait des actions mémorables, où il l'accuſe de trahiſon, pour l'avoir fait dépoſſeder de la dignité de Doge de Gènes, dans le deſſein d'y faire monter ſon fils naturel, dont il eſt parlé ci-devant Liv. 7 Chap. 5. Ainſi les brigues & la perfidie ſont de tous les pays & de toutes les conditions.

Milan (il n'y a pas encores fort long-temps) & gouvernoient à Genes les Adornes, qui auſſi ne ſont point Gentilshommes : mais ſouvent ont eſté Ducs de Genes, & aidez par les Spinoles, qui ſont auſſi Gentilshommes. Ainſi les nobles font bien un Duc à Genes, mais ils ne le peuvent eſtre. Ledit Meſſire Baptiſte eſperoit mettre en armes ſa partialité, tant en la cité qu'aux champs, & que la Seigneurie ſeroit au Roy, & que luy & les ſiens gouverneroient & chaſſeroient les autres dehors.

L'autre entrepriſe eſtoit, que pluſieurs perſonnes de Savonne s'eſtoient adreſſez au Cardinal de Sainct-Pierre *ad vincula*, aſſeurant de luy pouvoir bailler ladite ville de Savonne, eſperant eſtre en liberté : car elle eſt ſous la ville de Genes, & y paye les gabelles. Qui euſt peu avoir ce lieu, Genes euſt eſté fort à l'eſtroict : veu que le Roy tient le pays de Provence, & que Savoye eſt à ſon commandement. Et pour toutes ces nouvelles, manda le Roy à Meſſire Jehan-Jaques de Trevoul, qu'il fit eſpaule audit Meſſire Baptiſte de Campefourgouſe, & preſtaſt des gens pour le conduire juſques aux portes de Genes, pour voir ſi ſa partialité ſe pourroit lever. D'autre coſté fut empeſché

du Cardinal Sainct-Pierre *ad vincula*, qui fit tant que le Roy eſcrivit auſſi audit Meſſire Jaques, qu'il envoyat des gens avec ledit Cardinal, pour le conduire juſques à Savonne, & le luy mandoit de bouche, par le Seigneur de Servon (a) en Provence, amy dudit Cardinal, & très hardy parleur. Ledit Roy mandoit audit Meſſire Jehan-Jaques qu'il ſe mit en lieu où il put faire eſpaule aux deux bandes, & qu'il n'entreprit rien ſur le Duc de Milan, ne contre la paix qu'on avoit faite la ſaiſon devant, avec ledit Duc, comme l'on a pû voir (b) ailleurs.

Or eſtoient ces commandemens bien differens, & ainſi ſe depeſchent les affaires des grands Princes, quand ils n'y ſont point preſens, & qu'ils ſont ſoudains à commander lettres, & expedier gens, ſans bien oüyr debattre devant les expeditions de ſi groſſes entrepriſes. Or entendez quant à ce que demandoit ledit Meſſire Baptiſte de Campefourgouſe, & à ce que cherchoit ledit Cardinal, que c'eſtoit choſe impoſſible de fournir aux deux à un coup : car d'aller juſ-

(a) Il a nommé auparavant un *Sernom*, qui pourroit être celui-ci, éctit par un Cardinal dans le Verger d'honneur.

(a) Voyez ci-deſſus Chapitre XX.

ques aux murs de Genes, ſans grand nombre de gens, ne ſe pouvoit faire : car il y a grand peuple dedans, hardis, bien armez, & vaillantes gens, & en baillant auſſi compagnie au Cardinal, l'armée eſtoit departie en trois, car il falloit qu'il en demeurat audit Meſſire Jehan-Jaques, & ſi y avoit à Genes & à Savonne beaucoup de gens, que le Duc de Milan y avoit envoyez, & les Venitiens, qui tous avoient bien grande peur que Genes tournat, & ſi avoit Dom Federic & le Pape.

Or Meſſire Jehan-Jaques avoit eu une tierce entrepriſe en ſon cœur : car il eut voulu toſt tirer droict contre le Duc de Milan, & laiſſer les autres entrepriſes, & qui l'eut laiſſé faire, il eut fait grandes choſes, & commença. Car ſous couleur d'eſcrire au Roy, qu'il ne pouvoit autrement garder de dommage ceux qui iroient à Genes ou à Savonne, il s'en alla mettre ſur le grand chemin, par où l'on pouvoit venir d'Alexandrie vers Genes (car par ailleurs que par ce chemin, ne pouvoit le Duc de Milan envoyer gens, pour courir ſus aux noſtres) & prit ledit Meſſire Jehan-Jaques trois ou quatre petites villes, qui luy ouvrirent, & diſoit ne faire point de guerre au Duc pour

cela, veu qu'il eſtoit neceſſaire qu'il s'y mit, & auſſi que le Roy n'entendoit point faire guerre audit Duc; mais avoir Genes ou Savonne, s'il eut pû, diſant qu'ils ſont tenus de luy, & qu'ils (a) avoient forfait. Pour ſatisfaire au Cardinal, ledit Meſſire Jehan-Jaques luy bailla partie de l'armée pour aller à Savonne. Il trouva la place garnie, & ſon entrepriſe rompue, & s'en revint. On en bailla d'autres audit Meſſire Baptiſte, pour aller à Genes, s'aſſeurant fort de ne faillir point. Quand il eut fait trois ou quatre lieuës, ceux qui alloient en ſa compagnie, entrerent en aucuns doutes de luy, tant Allemans que François : toutesfois c'eſtoit à tort; mais leur compagnie, qui n'eſtoit pas grande, ſe fut miſe en danger d'y aller, ſi ſa partialité ne ſe fut levée, & ainſi faillirent toutes ces entrepriſes, & eſtoit ja fort le Duc de Milan, qui avoit eſté en grand peril, qui euſt laiſſé faire le Seigneur Jehan-Jaques, & luy eſtoient venus beaucoup de gens des Venitiens. Noſtre armée ſe retira, & donna-l'on congé aux gens de pied, & furent laiſſées ces petites villes qu'on avoit priſes, & ceſſa la guerre, à peu de profit

(a) Genes & Savonne rebelles à Charles VIII leur légitime Seigneur.

pour le Roy : car fort grand argent s'y eſtoit deſpendu.

CHAPITRE XXIII.

De quelques diſſentions d'entre le Roy Charles & Ferrand de Caſtille, & des Ambaſſadeurs envoyez de l'un à l'autre, pour les appaiſer.

DEPUIS le commencement de l'an mil quatre cens quatre-vingts & ſeize, que ja le Roy eſtoit deça les Monts, trois ou quatre mois y avoit, juſques en l'an mil quatre cens quatre-vingts & dix-huict, ne fit le Roy autre choſe en Italie, & me trouvay tout ce temps avec luy, & eſtois preſent à la pluſpart des choſes, & alloit le Roy de Lyon à Moulins, & de Moulins à Tours, & par tout faiſoit des tournois & des jouſtes, & ne penſoit à autres choſes. Ceux qui avoient plus de credit à l'entour de luy, eſtoient tant diviſez, que plus ne pouvoient. Les uns vouloient que l'entrepriſe d'Italie continua (c'eſtoient le Cardinal & le (a) Seneſchal) voyans leur profit & authorité en la continuant, & paſſoit tout par eux. D'autre coſté

(a) Le Cardinal Briſſonnet & le Sénéchal de Beaucaire.

eſtoit (a) l'Admiral, qui avoit eu toute l'authorité avec le jeune Roy, avant ce voyage. Ceſtuy-là vouloit que ces entrepriſes demeuraſſent de tous poincts, & y voyoit ſon profit, & moyen de retourner à ſa premiere authoriré, & les autres à la perdre, & ainſi paſſerent les choſes un an & demy ou environ.

Durant ce temps alloient les Ambaſſadeurs devers le Roy, & la Reyne de Caſtille : car fort deſiroit le Roy d'appaiſer ce bout, qui eſtoit en guerre, & eſtoient forts par mer & par terre ; & combien que par la terre, fiſſent peu d'exploict, par mer avoient fort aidé au Roy Ferrand & Federic : car le païs de Cecile eſt voiſin au Royaume de Naples,

(a) L'Admiral] c'étoit Louis Malet, Seigneur de Graville, de Marcouſſi, & de Bois Males-herbes, Gouverneur de Picardie, & Normandie, pourvû de la charge d'Amiral l'an 1485. Il réſigna cette dignité l'an 1508 à ſon gendre Charles d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont ſur Loire, Lieutenant Général pour le Roi, & Gouverneur de Paris, Milan, Gènes, & Normandie, Chevalier de l'ordre, Maréchal & Grand Maître de France & neveu du célèbre Cardinal George d'Amboiſe. Charles d'Amboiſe décéda deux ans après cette réſignation, ſçavoir l'an 1510 à Corrège en Lombardie. A ſon décès, le ſieur de Graville exerça de nouveau la charge d'Amiral, dont il s'étoit réſervé la ſurvivance. Il mourut le 30 jour d'Octobre 1516.

d'une lieuë & demie, à l'endroit de Reges en Calabre, & (a) aucuns veulent dire qu'autresfois fut terre : mais que la mer a fait cette ouverture, que l'on appelle de preſent le Far de Meſſine ; & de Cecile, dont les Roys & Reynes de Caſtille eſtoient Seigneurs, vinrent grands ſecours à Naples, tant de Caravelles, qu'ils avoient envoyé d'Eſpagne, que de gens, & en Cecile meſme ſe trouva quelque nombre d'Hommes-d'armes, qui eſtoient paſſez en Calabre, avec une quantité de Genetaires, & faiſoient la guerre à ceux qui eſtoient-là pour le Roy ; leurs navires eſtoient ſans ceſſe avec ceux de la Ligue : & ainſi quand tout eſtoit aſſemblé, le Roy eſtoit de beaucoup trop foible par la mer. Par ailleurs fit le Roy de Caſtille peu de dommage au Roy. Vray eſt que grand nombre de Gens de cheval entrerent en Languedoc, & y firent du pillage, & coucherent audit païs, & y en eut pluſieurs qui furent ſur ledit païs, deux ou trois ou quatre jours, mais autre exploict ne firent-ils. Monſeigneur de S. André (b) de

(a) Virgile eſt de cet avis, au 3. Livre de l'Enéide, vers 400 ou environ.

(b) Guichard d'Albon, fils de Gilles Seigneur de Saint André & de Jeanne de la Paliſſe Semur, & grand père de Jaques d'Albon, Marquis de Fronſac, Seigneur

Bourbonnois, eſtoit à cette frontiere, pour Monſeigneur le Duc de Bourbon, Gouverneur de Languedoc. Celuy-là entreprit de prendre Sauſſes, une petite ville, qui eſtoit en Rouſſillon : car de là ils faiſoient la guerre au Roy, deux ans devant, & leur avoit le Roy rendu ledit païs de Rouſſillon, où eſt aſſis le païs de Perpignan, & cette petite ville eſt du païs. L'entrepriſe eſtoit grande, parce qu'il y avoit largement gens, ſelon le lieu, & des Gentils-hommes de la maiſon du Roy de Caſtille meſme, & leur armée aux champs, logée à une lieuë près, qui eſtoit plus groſſe que la noſtre : toutesfois ledit Seigneur de Sainct-André conduiſit ſon entrepriſe ſi ſagement, & ſi ſecretement, qu'en dix heures il prit ladite place, comme je vis, par aſſaut, & y mourut trente ou quarante Gentils-hommes d'eſtime, Eſpagnols, & entre les autres, le fils de l'Archeveſque de Sainct-Jacques, & trois ou quatre cens autres hommes : leſquels ne s'attendoient point que ſi toſt on les dût prendre : car ils n'entendoient point quel exploict faiſoit noſtre artillerie, qui à la verité paſſe toutes les artilleries du monde.

de Saint André, Mareſchal de France. Hiſt. des Officiers de la Couronne, T. 1 p. 838 édition de 1712.

Voilà tout l'exploict, qui fut fait entre ces deux Roys : ce fut honte & deſcry au Roy de Caſtille, veu que ſon armée eſtoit ſi groſſe : mais quand Noſtre Seigneur veut commencer à punir les gens, il leur advient volontiers de telles petites douleurs au commencement : car il en advint bien de plus grandes audit Roy & Reyne toſt aprés, & ſi fit-il à nous. Grand tort avoient leſdits Roy & Reyne d'ainſi s'eſtre parjurez envers le Roy, aprés cette grande bonté qu'il leur avoit faite, de leur avoir rendu ledit pays de Rouſſillon, qui tant avoit couſté à réparer, & garder à ſon pere : lequel l'avoit en gage pour trois cens mil eſcus, qu'il leur quitta, & fit tout cecy afin qu'ils ne l'empéchaſſent point à la conqueſte, qu'il eſperoit faire dudit Royaume de Naples, & refirent les anciennes alliances (a) de Caſtille (qui ſont de Roy à Roy, de Royaume à Royaume, & d'homme à homme de leurs ſujets) & ils promirent de ne point l'empeſcher à ladite conqueſte, & de ne marier aucunes de leurs filles en ladite maiſon de Naples,

(a) Voyez ci-deſſus Livre II Chapitre VIII, mais ces anciennes & étroites alliances de la France avec la Caſtille, quoique renouvellées, ne durèrent pas long-tems.

d'Angleterre, ne de Flandres, & cette eſtroite offre de mariage vint de leur coſté, & en fit l'ouverture un Cordelier appellé frere Jehan de Mauleon, de par la Reyne de Caſtille, & dès qu'ils virent la guerre encommencée, & le Roy à Rome, ils envoyerent leur Ambaſſadeur par tout, pour faire alliances contre le Roy, & meſme à Veniſe, où j'eſtois, & là ſe fit la Ligue, dont j'ay tant parlé, du Pape, du Roy des Romains, d'eux, de la Seigneurie de Veniſe, & du Duc de Milan, & incontinent commencerent la guerre au Roy, diſans que de telle obligation n'eſtoit point de tenir : c'eſt à ſçavoir de ne pouvoir marier leurs filles (dont ils en avoient quatre & un fils) à ces Roys dont j'ay parlé, & d'eux meſmes eſtoit venuë cette ouverture, comme avez veu.

Or pour retourner à mon propos, quand toutes ces guerres d'Italie furent faillies, & que le Roy ne tenoit plus Gajette audit Royaume de Naples (car encores la tenoit-il, quand les pratiques de paix commencerent entre leſdits Roys : mais toſt aprés fut perduë) & auſſi ne ſe faiſoit plus aucune guerre du coſté de Rouſſillon, mais gardoit chacun le ſien; ils envoyerent vers le Roy Charles, un Gentil-homme & des Religieux de Montfer-

rat : car toutes leurs œuvres ont fait mener & conduire, par telles gens, ou par hypocriſie, ou afin de moins deſpendre : car ce frere Jehan de Mauleon (a), Cordelier, dont a eſté parlé, mena le traicté de faire rendre Rouſſillon. Les Ambaſſadeurs, dont j'ay parlé, prierent au Roy d'entrée, qu'il luy pleut jamais d'avoir ſouvenance du tort que leſdits Roys & Reine luy tenoient (on nomme tousjours la Reyne : par ce que Caſtille eſt de ſon coſté, & auſſi elle en avoit la principale authorité, & a eſté un fort honorable mariage, que le leur) aprés commençoient une treſve, y comprenant toute leur ligue, & que le Roy demeurat en poſſeſſion de Gajette, & autres pieces, qu'il avoit audit Royaume de Naples, & qu'il les pourroit avitailler à ſon plaiſir durant la treſve, & que l'on prit une journée, où ſe trouveroient Ambaſſadeurs de toute la Ligue, pour traiter paix, qui voudroit; & aprés vouloient continuer leſdits Roys en leur conqueſte ou entrepriſe, ſur les Maures, & paſſer la mer qui eſt entre Grenade & Afrique, dont la terre du Roy de Fez leur eſtoit la plus prochaine : toutesfois aucuns ont voulu dire que leur vouloir n'y eſtoit point, & qu'ils ſe contenteroient de ce qu'ils avoient

(a) Voyez la 7e obſervation du 7e Livre.

faict : qui eſt d'avoir conquis le Royaume de Grenade ; qui à la vérité, a eſté une belle & grande couqueſte, & la plus belle qui ait eſté de noſtre temps, & que jamais leurs predeceſſeurs ne ſceurent faire, & voudrois pour l'amour d'eux, que jamais n'euſſent entendu à autre choſe, & tenu à noſtre Roy ce qu'ils luy avoient promis.

Le Roy renvoya, avec ces deux Ambaſſadeurs le Seigneur de Clerieux (a) du Dauphiné, & taſchoit le Roy de faire paix ou trefve avec eux, ſans y comprendre la Ligue: mais toutesfois, s'il eut accepté leur dit offre, il eut ſauvé Gajette : qui eſtoit aſſez bien ſuffiſante, pour recouvrer le Royaume de Naples, veu les amis que le Roy y avoit. Quand ledit de Clerieux revint, il apporta pratique nouvelle, & ja eſtoit perduë Gajette, avant qu'il fut en Caſtille. Cette nouvelle ouverture fut, que le Roy & eux retournaſſent en leur premiere & ancienne amitié, & qu'eux deux, à butin, entrepriſſent toute la conqueſte d'Italie, & à communs deſpens, & que les deux Roys y fuſſent enſemble : mais premierement vouloient la trefve generale, où toute la Ligue fuſt compriſe,

(a) Guillaume de Poitiers, Seigneur de Clerieux, Gouverneur de Paris.

& qu'une journée ſe tint en Piedmont, où chacun pourroit envoyer Ambaſſadeurs : car honneſtement ils ſe vouloient departir de ladite Ligue. Toute cette ouverture, à mon advis, & ainſi qu'on m'a depuis donné à entendre, n'eſtoit que diſſimulation, & pour gagner temps, & pour laiſſer repoſer ce Roy Ferrand, quand encores vivoit, & Dom Federic nouvellement entré en ce Royaume : toutefois ils euſſent bien voulu ledit Royaume leur : car ils y avoient meilleur droict que ceux qui l'ont poſſedé; mais la maiſon d'Anjou, dont le Roy a le droict, doit aller devant : mais de la nature dont il eſt, & aux gens qui y habitent, il me ſemble qu'il eſt à celuy qui le peut poſſeder, car ils ne veulent que mutation.

Depuis y retourna ledit Seigneur de Clerieux, & un appellé Michel de Grammont, ſur aucunes ouvertures. Ledit de Clerieux portoit quelque peu d'affection à cette maiſon d'Arragon, & eſperoit avoir le Marquiſat de Cotron, qui eſt en Calabre, que ledit Roy d'Eſpagne tient de cette conqueſte derniere, que ſes gens firent audit pays de Calabre, & ledit de Clerieux le prétend ſien, & eſt homme bon, & qui aiſément croit, &

par eſpecial tels perſonnages. A la deuxieme fois qu'il revint, il amena un Ambaſſadeur deſdits Roys; & rapporta ledit de Clerieux qu'ils ſe contenteroient d'avoir ce qui eſt le plus prochain de Cecile, qui eſt Calabre, pour ledit droict qu'ils pretendoient audit Royaume de Naples, & que le Roy prit le reſte, & qu'en perſonne viendroit ledit Roy de Caſtille en ladite conqueſte, & payeroit autant de la deſpenſe de l'armée comme le Roy, & ja tenoit, & tient quatre ou cinq places fortes en Calabre : dont Cotron eſt l'une, qui eſt cité bonne & forte. Je fus preſent au rapport, & à pluſieurs ſembla que ce n'eſtoit qu'abus, & qu'il fallo t là envoyer quelqu'un bien entendu, & qu'il joignit cette pratique de plus près; parquoy fut joint, avec les premiers, le Seigneur du Bouchage, homme bien ſage & qui avoit eu grand credit avec le Roy Loys, & encores de preſent avec le Roy Charles, fils dudit feu Roy Loys. L'Ambaſſadeur, que ledit de Clerieux avoit amené, ne voulut jamais confirmer ce que ledit de Clerieux diſoit : mais diſoit qu'il croyoit que ledit de Clerieux ne le diroit pas ſi ſes Seigneurs ne luy euſſent dit, ce qui confirmoit l'abuſion, & aucun

ne

ne pouvoit croire que le Roy de Caſtille y vint en perſonne, ne qu'il voulut, ou y put autant deſpendre que le Roy.

Après que ledit Seigneur de Bouchage, de Clerieux, & Michel de Gramont, & autres, furent venus devers leſdits Roy & Reyne de Caſtille, ils les firent loger dans un lieu où perſonne ne communiquoit avec eux, & avoient gens qui y prenoient garde, & leſdits Roy & Reine parlerent avec eux par trois fois; mais quand ce vint que ledit du Bouchage leur dit ce qu'avoit raporté ledit de Clerieux, & ledit Michel de Grammont, ils firent reſponſe qu'ils en avoient bien parlé par forme de devis, mais non point autrement, & que très-volontiers ſe meſleroient de ladite paix, & de la faire à l'honneur du Roy, & à ſon profit. Ledit de Clerieux fut bien mal content de cette reſponſe, & non ſans cauſe, & ſoutint devant eux, preſent ledit Seigneur du Bouchage, qu'ainſi luy avoient dit. Lors fut conclu, par ledit Seigneur du Bouchage, & ſes compagnons, une treve, à deux mois de deſdits, ſans y comprendre la Ligue : mais bien y comprenoient ceux qui avoient eſpouſé leurs filles, & les peres de leurs gendres; c'eſt à ſçavoir les Rois des Romains & d'Angle-

terre (a) : car le Prince de (b) Galles eſtoit bien jeune. Ils avoient quatre filles, & l'aiſnée eſtoit (c) veufve, & avoit eſpouſé le (d) fils du Roy de Portugal, dernier trepaſſé : lequel ſe rompit le col, devant elle, en paſſant une carriere, ſur un Genet, trois mois après qu'il l'eut eſpouſée. Ils en ont encore une à marier.

Si toſt que fut arrivé ledit du Bouchage, & eut fait ſon rapport, connut le Roy qu'a propos il avoit envoyé ledit du Bouchage, & qu'au moins il eſtoit aſſeuré de ce dont il eſtoit en doute, & luy ſembloit bien que ledit de Clerieux avoit creu trop de leger. Outre luy dit du Bouchage, qu'autre choſe n'avoit pû faire que ladite trefve, & qu'il eſtoit au choix du Roy de l'arreſter ou refuſer. Le Roy l'arreſta, & auſſi elle eſtoit bonne, veu que c'eſtoit la ſeparation de cette Ligue, qui tant l'avoit deſtourbé en ſes affaires, & qu'aucune maniere n'avoit ſceu trouver de la departir, & ſi il y avoit par toutes voyes eſſayé. En-

(a) Henry VII mort en 1509.

(b) Artus, frere aîné d'Henry VIII qui épouſa depuis la veuve de ſon frère, nommée Catherine, de laquelle il eut Marie, qui regna depuis en Angleterre.

(c) Nommée Iſabelle, ou Eliſabeth.

(d) Alphonſe mort en 1491.

cores luy dit ledit du Bouchage, qu'après luy venoient Ambaſſadeurs devers le Roy, & que leſdits Roy & Reyne luy avoient dit, à ſon partement, qu'ils auroient pouvoir de conclure une bonne paix, & auſſi dit ledit du Bouchage qu'il avoit laiſſé malade le Prince de Caſtille leur ſeul fils.

CHAPITRE XXIV.

Diſcours ſur les fortunes & malheurs qui advinrent à la maiſon de Caſtille, au temps du Seigneur d'Argenton.

DIX ou douze jours après l'arrivée dudit du Bouchage & de ſes compagnons, vinrent lettres audit du Bouchage, d'un des Herauts du Roy, qu'il avoit laiſſé là, pour conduire ladite Ambaſſade qui devoit venir, & diſoient ces lettres qu'il ne s'esbahit point, ſi leſdits Ambaſſadeurs eſtoient retardez par aucuns jours : car c'eſtoit pour le treſpas du Prince de Caſtille (car ainſi ils les appellent) dont les Roy & Reyne faiſoient ſi merveilleux deuil qu'on ne ſçauroit croire, & par eſpecial la Reyne, de qui on eſperoit auſſitoſt la mort que la vie, & à la verité je n'oüys parler jamais de plus grand dueil, que celuy qui en a eſté faict par tous leurs Royaumes : car

toutes gens de meſtier ont ceſſé quarante jours (comme leurs Ambaſſadeurs me dirent depuis) tout homme eſtoit veſtu de noir, de ces gros bureaux, & les nobles, & les gens de bien chargeoient leurs mulets couverts juſques aux genoux dudit drap, & ne leur paroiſſoient que les yeux, & bannieres noires eſtoient partout ſur les portes des villes. Quand Madame Marguerite, fille du Roy des (a) Romains, ſœur de Monſieur l'Archiduc (b) d'Auſtriche, & femme dudit Prince, ſceut cette douloureuſe nouvelle, eſtant groſſe de ſix mois, elle accoucha d'une fille toute morte. Quelles piteuſes nouvelles en cette maiſon ; qui tant avoit receu de gloire & d'honneur, & qui plus poſſedoit de terre, que ne fit jamais Prince en la Chreſtienté, venant de ſucceſſion ? & puis avoir fait cette belle conqueſte de Grenade, & fait partir un Roy tant honnoré par tout le monde, hors d'Italie, & faillir en ſon entrepriſe : ce qu'ils eſtimoient à grande choſe & le Pape meſme, qui ſous ombre de la conqueſte de Grenade, leur

(a) Maximilian Duc d'Autriche, & Empereur en 1493.

(b) Philippe I Archiduc d'Autriche, & Roi de Caſtille, à cauſe de ſa femme Jeanne, fille & héritière deſdits Rois.

avoit voulu attribuer le nom de Très-Chreſtien, & l'oſter au Roy de France, & pluſieurs fois leur avoit eſcrit ainſi, au-deſſus de leurs Breſs, qu'il leur envoyoit, & parce qu'aucuns Cardinaux contrediſoient à ce titre, il leur en donna un autre, en les appellant Très-Catholiques, & ainſi leur eſcrit encores, & eſt à croire que ce nom leur demeurera à Rome. Quelles douleurs donc reçeurent-ils de cette mort, quand ils avoient mis leur Royaume en toute obeïſſance & juſtice, & lors qu'il ſembloit que Dieu & le monde les voulut plus honnorer que tous les autres Princes vivans, & qu'ils eſtoient en bonne proſperité de leurs perſonnes?

Encores ne furent-ils point quittes d'avoir eu telles douleurs, car leur fille aiſnée (que plus il aimoient que tout le monde, après leur fils le Prince de Caſtille, qu'ils avoient perdu) eſtoit contrainte à ſe departir d'eux, ayant depuis peu de jours eſté eſpouſée avec le Roy de Portugal, appellé Emanuel, Prince jeune, & de nouveau devenu Roy, & luy eſtoit avenuë la Couronne de Portugal, par le treſpas du Roy dernier mort, lequel cruellement fit couper la teſte au pere (a) de ſa

(a) C'étoit Ferdinand ſon oncle, fils puiſné d'Edouard, mort en 1438 & frère d'Alfonſe V décédé en 1481.

femme (a), & tua le frere d'elle, depuis, fils du deſſuſdit, & frere aiſné de celuy qui de préſent eſt Roy de Portugal, qu'il a fait vivre en grande peur & crainte, & tua ſon frere de ſa main en diſnant avec luy, ſa femme preſente, par envie de faire Roy un ſien baſtard, & depuis ces deux cruautez, il veſquit en grande peur & ſuſpicion, & toſt après ces deux exploicts, il perdit ſon ſeul fils, qui ſe rompit le col, en courant ſur un Genet, & paſſant une carriere, comme j'ay dit, & fut celuy-là qui fut le premier mary de cette Dame que je dis, qui maintenant a eſpouſé le Roy de Portugal, qui regne, & ainſi eſt retourné deux fois en Portugal, ſage Dame & honneſte (ce dit-on) entre les ſages Dames du monde.

Or donc pour continuer les miſerables adventures qui advinrent en ſi peu d'eſpace, ce Roy & Reyne de Caſtille, qui ſi glorieuſement & heureuſement avoient veſcu juſques environ en l'age qu'ils ſont, de 50 ans tous deux (combien que la Reyne avoit deux ans davantage) avoient donné leur fille à ce Roy de Portugal, pour n'avoir aucun ennemy en Eſpagne, qu'ils tiennent toute, excepté la Navarre, dont ils font ce qu'il leur plaît, &

(a) Elle ſe nommoit Eleonor.

y tiennent quatre des principales places. Auſſi l'avoient fait pour pacifier du doüaire de cette Dame, & de l'argent baillé, & pour ſubvenir à aucuns Seigneurs de Portugal : car par ce mariage, ces Seigneurs & Chevaliers qui furent bannis du pays, quand le Roy mort fit mourir ces deux Seigneurs dont j'ay parlé, & qui avoient confiſqué leurs biens, & par ce moyen la confiſcation tient de préſent (combien que le cas dont ils eſtoient accuſez, eſtoit de vouloir faire celuy, qui de préſent regne, Roy de Portugal) ſont recompenſez en Caſtille, du Roy de Caſtille, & leurs terres ſont demeurées à la Reyne de Portugal, dont je parle : mais nonobſtant telles conſiderations, ces Roy & Reyne de Caſtille avoient grand douleur de ce mariage. Or il faut entendre qu'il n'eſt nation au monde que les Eſpagnols hayent tant que les Portugais & ſi les meſpriſent & s'en mocquent. Parquoy il deplaiſoit bien aux deſſuſdits d'avoir baillé leur fille à homme qui ne ſeroit point agreable au Royaume de Caſtille, & à autres leurs Seigneuries, & s'ils l'euſſent eu à faire, ils ne l'euſſent jamais fait : qui leur eſtoit une amere douleur, & encores une autre plus grande, en ce qu'il falloit qu'elle ſe departit d'eux : toutesfois leurs douleurs paſſées, ils

les ont menez par toutes les principales citez de leurs Royaumes, & fait recevoir le Roy de Portugal (a) pour Prince, & leur fille pour Princeſſe, & pour leur eſtre Roys, après leur decès. Et un peu de reconfort leur eſt venu: c'eſt que ladite Dame, Princeſſe de Caſtille, & Reyne de Portugal, a eſté groſſe d'un enfant bougeant: mais il leur advint le double de leurs douleurs, & croy qu'ils euſſent voulu que Dieu les eut oſtez du monde: car cette Dame, que tant ils aimoient & priſoient, mourut en accouchant de ſon enfant, & croy qu'il n'y a pas un mois, & nous ſommes (b) en Octobre l'an mil quatre cens quatre-vingts dix-huict: mais le fils eſt demeuré vif, du travail duquel elle eſt morte, & a nom comme le pere, Emanuel (c).

Toutes ces grandes fortunes leur ſont avenuës en trois mois d'eſpace: mais avant le treſpas de cette Dame dont je parle, eſt avenu

(a) Emanuel épouſa en ſeconde nôces ſa ſœur nommée Marie, mere de Jean III Roi de Portugal, & en troiſième nôces Leonor d'Autriche, ſœur de l'Empereur Charles V.

(b) On voit ici le tems où l'auteur écrivoit ces Mémoires.

(c) D'autres le nomment Michel, qui mourut fort jeune.

en ce Royaume un autre grand deuil & deſconfort : car le Roy Charles VIII de ce nom, dont tant j'ay parlé, eſtoit treſpaſſé, comme je diray après, & ſemble que Noſtre-Seigneur ait regardé ces deux maiſons de ſon viſage rigoureux, & qu'il ne veut point qu'un Royaume ſe moque de l'autre : car aucune mutation ne peut eſtre en un Royaume qu'elle ne ſoit bien douloureuſe pour la pluſpart, & combien qu'aucuns y gagnent, encores en y a-il cent fois plus qui y perdent & faut changer mainte couſtume & forme de vivre à celle mutation : car ce qui plaiſt à un Roy deſplaiſt à l'autre. Et (comme j'ay dit en un autre endroit) qui voudroit bien regarder aux cruelles, & ſoudaines punitions que Dieu a faites ſur les grands Princes, depuis trente ans en ça, on y en trouveroit plus qu'en deux cens ans auparavant, à y comprendre France, Caſtille, Portugal, Angleterre, le Royaume de Naples, Flandres & Bretagne, & qui voudroit eſcrire les cas particuliers, que tous j'ay veus, & preſque tous les perſonnages, tant hommes que femmes, on en feroit un grand livre, & de grande admiration, n'y en eut-il ſeulement de ce qui eſt advenu depuis dix ans, & par là la puiſſance de Dieu devroit eſtre bien cognuë & enten-

duë, & ſont les coups qu'il donne ſur les Grands, plus cruels & plus peſans, & de plus longue durée que ne ſont ceux qu'il donne ſur les petites gens. Et enfin me ſemble que à tout bien conſiderer, ils n'ont gueres davantage en ce monde plus que les autres, s'ils veulent bien voir & entendre par eux, ce qu'ils voyent advenir à leurs voiſins, & avoir crainte que le ſemblable ne leur advienne : car quant à eux, ils chaſtient les hommes, qui vivent ſous eux, & à leur plaiſir, & Noſtre-Seigneur diſpoſe à ſon vouloir: car autre n'ont-ils par deſſus eux, & eſt le païs, ou Royaume bien-heureux, quand il a Roy, ou Seigneur, ſage, & qui craint Dieu & ſes commandemens.

Nous avons pû voir en peu de paroles, les douleurs qu'ont receu ces deux grands & puiſſans Royaumes, en trois mois d'eſpace, qui peu par avant eſtoient ſi enflammez l'un contre l'autre, & tant empeſchez à ſe tourmenter, & à penſer à s'accroiſtre, & n'eſtoient en rien ſaouls de ce qu'ils avoient. Je confeſſe bien (comme j'ay dit) que tousjours en y a en telles mutations, qui en ont joye, & qui en amendent: mais encores de primeface, leur eſt celle mort advenuë ainſi ſoudaine, fort eſpouventable.

CHAPITRE XXV.

Du ſomptueux édifice que le Roy Charles commença à baſtir, peu avant ſa mort : du bon vouloir qu'il avoit de reformer l'Egliſe, ſes Finances, ſa Juſtice, & ſoi-meſme, & comment il mourut ſoudainement, ſur ce bon propos, en ſon chaſteau d'Amboiſe.

JE veux de tous poincts, laiſſer à parler des choſes d'Italie, & de Caſtille, & retourner à parler de nos douleurs & pertes particulieres en France, & auſſi de la joye que peuvent avoir ceux qui y ont du gain, & parler du ſoudain treſpas de noſtre Roy Charles VIII de ce nom; lequel eſtoit en ſon chaſteau d'Amboiſe, où il avoit entrepris le plus grand édifice que commença, cent ans a, Roy, tant au chaſteau qu'à la ville, & ſe peut voir par les tours, par où l'on monte à cheval, & par ce qu'il avoit entrepris à la ville, dont les patrons eſtoient faicts de merveilleuſe entrepriſe & deſpence, & qui de long-tems n'euſſent pris fin, & avoit amené de Naples pluſieurs ouvriers excellens, en pluſieurs ouvrages, comme tailleurs & Peintres, & ſembloit bien que ce qu'il entreprenoit, eſtoit entrepriſe de Roy jeune, & qui ne penſoit à la mort:

mais eſperoit longue vie, car il joignit enſemble toutes les belles choſes, dont on luy faiſoit feſte, en quelque pays qu'elles euſſent eſté veuës, fut France, Italie, ou Flandres, & ſi avoit ſon cœur tousjours de faire & accomplir le retour en Italie, & confeſſoit bien y avoir fait des fautes largement, & les contoit, & luy ſembloit que ſi une autrefois il y pouvoit retourner, & recouvrer ce qu'il avoit perdu, qu'il pourvoyeroit mieux à la garde du pays qu'il n'avoit fait, & parce qu'il avoit intelligence de tous coſtez, penſoit bien d'y pourvoir, pour recouvrer & remettre en ſon obéiſſance le Royaume de Naples, & d'y envoyer quinze cens Hommes-d'armes Italiens, que devoit mener le Marquis de Mantoüe, les Urſins, & Vitellis, & le Preſect de Rome, frere du Cardinal de Sainct-Pierre-*ad-vincula*, & Monſieur d'Aubigny, qui ſi bien l'avoit ſervy en Calabre, s'en alloit à Florence, & ils faiſoient la moitié de cette deſpenſe pour ſix mois. On devoit auſſi premierement prendre Piſe, ou, au moins, les petites places d'alentour, & puis tous enſemble entrer au Royaume, dont à toutes heures venoient meſſagers. Le Pape Alexandre, qui regne de preſent, eſtoit en grande pratique, de tous poincts, à ſe renger des

ſiens, comme malcontent des Venitiens, & avoit meſſager ſecret, que je conduiſis en la chambre du Roy noſtre Sire, peu avant ſa dite mort. Les Venitiens eſtoient preſts à pratiquer contre Milan. La pratique d'Eſpagne eſtoit telle que l'avez veuë. Le Roy des Romains ne deſiroit choſe en ce monde tant que ſon amitié, & qu'eux deux enſemble fiſſent leurs beſognes en Italie : lequel Roy des Romains, appellé Maximilian, eſtoit grand ennemy des Venitiens, auſſi ils tiennent grande choſe de la maiſon d'Auſtriche, dont il eſt, & auſſi de l'Empire.

Davantage avoit mis le Roy de nouveau, ſon imagination de vouloir vivre ſelon les commandemens de Dieu, & mettre la Juſtice en bon ordre, & l'Egliſe, & auſſi de renger ſes Finances, de ſorte qu'il ne leva ſur ſon peuple, que douze cens mille francs, & par forme de taille, outre ſon Domaine : qui eſtoit la ſomme que les trois eſtats luy avoient accordée en la ville de Tours, lorſqu'il fut Roy, & vouloit ladite ſomme par octroy, pour la deffence du Royaume, & quant à luy, il vouloit vivre de ſon Domaine comme anciennement faiſoient les Roys. Ce qu'il pouvoit bien faire : car le Domaine eſt bien grand s'il eſtoit bien conduit, compris les gabelles, & cer-

taines aides, & paſſe un million de francs. S'il l'eut fait, c'eut eſté un grand ſoulagement pour le peuple, qui paye aujourd'huy plus de deux millions & demy de francs, de taillé. Il mettoit grande peine à reformer les abus de l'ordre de Sainct-Benoiſt, & d'autres Religions. Il approchoit de luy bonnes gens de Religion, & les oyoit parler. Il avoit bon vouloir, s'il eut pû, qu'un Eveſque n'eut tenu que ſon Eveſché, s'il n'eut eſté Cardinal, & ceſtuy-la deux, & qu'ils ſe fuſſent allez tenir ſur leurs benefices : mais il eut eu bien affaire à renger les Gens-d'Egliſe. Il fit de grandes aumoſnes aux Mandians, peu de jours avant ſa mort, comme me conta ſon Confeſſeur, l'Eveſque d'Angers, qui eſtoit notable Prelat. Il avoit mis ſus une audience publique, où il eſcoutoit tout le monde, & par eſpecial les pauvres, & ſi faiſoit de bonnes expeditions, & l'y vis huict jours avant ſon treſpas, deux bonnes heures, & onques puis ne le vis. Il ne ſe faiſoit pas grandes expeditions à cette audience : mais au moins, eſtoit-ce tenir les gens en crainte, & par eſpecial ſes Officiers : dont aucuns il avoit ſuſpendus pour pillerie.

Eſtant le Roy en cette grande gloire, quant au monde, & en bon vouloir quant

à Dieu, le ſeptieme jour d'Avril, l'an mil quatre cens quatre-vingt dix-huict, veille de Paſques Flories, il partit de la chambre de la Reine Anne de Bretagne, ſa femme, & la mena avec luy, pour voir joüer à la paume ceux qui joüoient aux foſſez du chaſteau, où ne l'avoit jamais menée que cette fois, & entrerent enſemble en une galerie, qu'on appelloit la galerie Haquelebac, parce que cettuy Haquelebac l'avoit euë autrefois en garde, & eſtoit le plus deshonneſte lieu de leans : car tout le monde y piſſoit, & eſtoit rompuë à l'entrée, s'y heurta le Roy, du front, contre l'huys, combien qu'il fut bien petit, & puis regarda long-temps les joüeurs, & deviſoit à tout le monde. Je n'y eſtois point préſent : mais ſondit Confeſſeur, l'Eveſque d'Angers, & ſes prochains Chambellans, le m'ont conté : car j'en eſtois party huict jours avant, & eſtois allé à ma maiſon. La derniere parole, qu'il prononça jamais en deviſant en ſanté, c'eſtoit qu'il dit qu'il avoit eſperance de ne faire jamais peché mortel, ne veniel, s'il pouvoit, & en diſant cette parole il cheut à l'envers & perdit la parole (il ne pouvoit eſtre deux heures après midy) & demeura là juſques à onze heures de nuict. Trois fois luy revint la parole : mais peu luy

dura, comme me conta ledit Confeſſeur, qui deux fois cette ſemaine l'avoit confeſſé. L'une à cauſe de ceux qui venoient vers luy pour le mal des eſcroüelles. Toute perſonne entroit en ladite galerie, qui vouloit, & le trouvoit-on couché ſur une pauvre paillaſſe, dont jamais il ne partit, juſques à ce qu'il eut rendu l'ame, & y fut neuf heures. Ledit Confeſſeur, qui tousjours y fut, me dit que lors que la parole luy revint, à toutes les fois il diſoit : *Mon Dieu, & la glorieuſe Vierge Marie, Monſeigneur Sainct Claude, & Monſeigneur Sainct Blaiſe, me ſoient en ayde :* & ainſi departit de ce monde ſi puiſſant & ſi grand Roy, & en ſi miſerable lieu, qui tant avoit de belles maiſons, & en faiſoit une ſi belle, & ſi ne ſceut à ce beſoin finer d'une pauvre chambre. Combien donc peut-on, par ces deux exemples cy-deſſus couchez, cognoiſtre la puiſſance de Dieu eſtre grande, & que c'eſt peu de choſe que de notre miſerable vie, qui tant nous donne de peine pour les choſes du monde, & que les Roys n'y peuvent réſiſter, non plus que les laboureurs.

CHAP XXVI.

CHAPITRE XXVI.

Comment le Sainct homme, Frere Hieronime, fut bruſlé à Florence, par envie qu'on eut ſur luy, tant du coſté du Pape, que de pluſieurs autres Florentins & Venitiens.

J'AY dit, en quelque endroit de cette matiere d'Italie, comme il y avoit un frere Preſcheur, ou Jacobin, ayant demeuré à Florence, par l'eſpace de 15 ans, renommé de fort ſaincte vie (lequel je vis & parlay à luy, en l'an mil quatre-vingts & quinze) appellé Frere Hieronime, qui a dit beaucoup de choſes avant qu'elles fuſſent advenuës, comme j'ay desja dit cy-deſſus, & tousjouts avoit ſouſtenu que le Roy paſſeroit les Monts, & le preſcha publiquement, diſant l'avoir par revelation de Dieu, tant cela qu'autres choſes dont il parloit, & diſoit que le Roy eſtoit eſleu de Dieu, pour reformer l'Egliſe par force, & chaſtier les Tyrans : & à cauſe de ce qu'il diſoit ſçavoir les choſes par revelation, murmuroient pluſieurs contre luy, & acquit la haine du Pape, & de pluſieurs de la ville de Florence. Sa vie eſtoit la plus belle du monde, ainſi qu'il ſe pouvoit voir, & ſes ſermons, preſchant contre les vices, & a re-

duit en icelle cité maintes gens à bien vivre, comme j'ay dit.

En ce temps mil quatre cens quatre-vingts dix-huict, que le Roy Charles eſt treſpaſſé, eſt finy auſſi Frere Hieronime, à quatre ou cinq jours l'un de l'autre, & vous diray pourquoy je fais ce conte. Il a tousjours preſché publiquement que le Roy retourneroit derechef en Italie, pour accomplir certe commiſſion, que Dieu luy avoit donnée, qui eſtoit de reformer l'Egliſe par l'eſpée, & chaſſer les Tirans d'Italie, & que au cas qu'il ne le fit, Dieu le puniroit cruellement; & tous ſes ſermons premiers, & ceux de preſent il les a fait imprimer & ſe vendent. Cette menace, qu'il faiſoit au Roy, de dire que Dieu le puniroit cruellement, s'il ne retournoit, luy a pluſieurs fois eſcrite ledit Hieronyme, peu de temps avant ſon treſpas, & ainſi le me dit de bouche ledit Hieronyme, quand je parlay à luy (qui fut au retour d'Italie) en me diſant que la ſentence eſtoit donnée contre le Roy, au ciel, au cas qu'il n'accomplit ce que Dieu luy avoit ordonné, & qu'il ne gardat ſes gens de piller.

Or environ ledit treſpas du Roy, eſtoient Florentins (10) en grand different en la cité. Les uns attendoient encores la venuë du Roy,

& la deſiroient ſur l'eſperance que ledit frere Hieronyme leur donnoit, & ſe conſommoient, & devenoient pauvres à merveilles, à cauſe de la diſpenſe qu'ils ſouſtenoient, pour cuider recouvrer Piſe, & les autres places qu'ils avoient baillées au Roy : dont les Venitiens tenoient Piſe. Pluſieurs de la cité vouloient que l'on prit le party de la Ligue, qu'on abandonnat de tous poincts le Roy, diſans que ce n'eſtoient qu'abuſions & folies de s'y attendre, & que ledit frere Hieronime n'eſtoit qu'un heretique & un (a) paillard, & qu'on le devoit jetter en un ſac en la riviere : il eſtoit tant ſouſtenu en la ville, que nul n'oſoit le faire. Le Pape & le Duc de Milan eſcrivoient ſouvent contre ledit Frere, aſſeurans les Florentins de leur faire rendre la cité de Piſe, & autres places, en delaiſſant l'amitié du Roy, & qu'ils priſſent ledit frere Hieronyme, & qu'ils en fiſſent punition : & par cas d'adventure, ſe fit à l'heure une Seigneurie à Florence, où il y avoit beaucoup de ſes ennemis ; car ladite Seigneurie ſe change & ſe muë de deux mois en deux mois : ſe trouva un Cordelier forgé, ou de

(a) Paillard, méchant ou traître, comme on parloit autrefois ; mais ce terme eſt aujourd'hui reſtraint dans notre langue à une plus étroite ſignification.

luy-meme prit debat audit frere Hieronyme, l'appellant *heretique & abuſeur du peuple*, de dire qu'il eut revelation, ne choſe ſemblable, & s'offrit de le prouver juſques au feu, & eſtoient ces paroles devant ladite Seigneurie. Ledit Frere Hieronyme ne ſe voulut point preſenter au feu : mais un ſien compagnon dit qu'il s'y mettroit pour luy, contre ledit Cordelier; & alors un compagnon Cordelier ſe preſenta de l'autre coſté, & fut pris jour qu'ils devoient entrer dedans le feu, & tous deux ſe pteſenterent, accompagnez de leurs religieux au jour nommé : mais le Jacobin apporta le *Corpus Domini* en ſa main, & les Cordeliers & auſſi la Seigneurie vouloient qu'il l'oſtat, ce qu'il ne voulut point faire. Ainſi s'en retournerent à leur couvent, & le peuple eſmeu par les ennemis dudit Frere, par commiſſion de cette Seigneurie, l'allerent prendre audit Convent, luy troiſieme, & d'entrée le geſnerent à merveilles. Le peuple tua le principal homme de la ville, amy dudit Frere, appellé (a) Franciſque Valory. Le

(a) Le peuple tua le principal de la ville, Franciſque Valory, &c.] « Il y a pluſieurs familles de ce nom en France, dont entre autres M. de Valory, Lieutenant Général des armées du Roi, & Gouverneur du Queſnoy, ils deſcendent tous de Taldo de Valory,

Pape leur envoya pouvoir & commiſſion pour faire le procès. Et fin de conte ils les bruſlerent tous trois. Les charges n'eſtoient ſinon qu'il mettoit diſcord en la ville, & que ce qu'il diſoit de prophetie, il le ſçavoit par ſes amis qui eſtoient du conſeil. Je ne veux point accuſer ny excuſer. Je ne ſçay s'ils ont fait bien ou mal de l'avoir fait mourir : mais il a dit maintes choſes vrayes, que ceux de Florence n'euſſent ſceu luy avoir dites. Et touchant le Roy, & les maux qu'il dit luy devoir advenir, luy eſt advenu : ce que vous voyez, qui ſceut premier la mort de ſon fils, puis la ſienne, & ay des lettres qu'il eſcrivoit audit Seigneur.

Gonfalonier de Florence en 1340. La Roque a donné au public une partie de la Généalogie de cette maiſon dans livre intitulé : « Les Blaſons des armes de la » Royale maiſon de Bourbon, pag. 110, 111 & 112 ». Cette note qui eſt de M. Godefroy a été miſe ici en faveur de l'amitié. M. de Valory, Lieutenant Général, avoit demeuré long-tems à Lille avec beaucoup de diſtinction : il ſervoit dans le génie, & M. Godefroy étoit de ſes amis. Il a eu un frère auſſi dans la profeſſion des armes, & pluſieurs autres dans l'état Eccléſiaſtique, & il a laiſſé des enfans qui ſe diſtinguent & dans le ſervice du Roi, & dans l'Egliſe.

CHAPITRE XXVII.

Des obſeques & funerailles du Roy Charles VIII & du couronnement du Roy Loys XII de ce nom, ſon ſucceſſeur : avec les genealogies de France, juſques à iceluy.

LE mal du Roy fut un catharre ou apoplexie & eſperoient les medecins qu'il luy deſcendroit ſur un bras, & qu'il en ſeroit perclus, mais qu'il n'en mourroit point; toutesfois il avint autrement. Il avoit quatre bons Medecins; mais il n'adjouſtoit foy qu'au plus fol, & à celuy-là donnoit l'authorité, tant que les autres n'oſoient parler, qui volontiers l'euſſent purgé quatre jours avant : car ils y voyoient les occaſions de mort, qui fut & advint. Tout homme couroit vers le Duc d'Orleans, à qui avenoit la Couronne, comme le plus prochain; mais les Chàmbellans dudit Roy Charles le firent enſevelir fort richement, & ſur l'heure on commença le ſervice pour luy, qui jamais ne failloit ne jour, ne nuict : car quand les Chanoines avoient achevez, les Cordeliers commençoient, & quand ils avoient finy, commençoient les Bons-Hommes qu'il avoit fondez. Il demeura huict jours à Amboiſe, tant en une grande chambre bien

tendue, qu'en l'Egliſe, & toutes choſes y furent faites plus richement qu'elles ne furent jamais à Roy, & ne bougerent d'auprés du corps tous les Chambellans, & ſes prochains, & tous ſes Officiers, & dura ce ſervice, & cette compagnie, juſques à ce qu'il fut mis en terre, qui dura bien l'eſpace d'un mois, & couſta quarante-cinq mille francs, comme me dirent les gens des Finances. J'arrivay à Amboiſe, deux jours aprés ſon treſpas, & allay dire mon oraiſon, là où eſtoit le corps, & y fut cinq ou ſix heures, & à la verité, on ne vit jamais ſemblable dueil, & qui tant durat. Auſſi ſes prochains, comme Chambellans, & dix ou douze Gentils-hommes, qui eſtoient de ſa chambre, eſtoient mieux traitez & avoient plus grands eſtats, & dons, que jamais Roy ne donna, & trop. Davantage la plus humaine & douce parole d'homme que jamais fut, eſtoit la ſienne: car je croy que jamais à homme ne dit choſe qui luy deut deſplaire, & à meilleure heure ne pouvoit-il jamais mourir, pour demeurer en grande renommée par les Hiſtoires, & en regret de ceux qui l'ont ſervy (11) & croy que j'ay eſté l'homme du monde, à qui il a plus fait de rudeſſe: mais cognoiſſant que ce fut en ſa jeuneſſe, & qu'il ne venoit point

de luy, ne luy en ſceus jamais mauvais gré.

Quand j'eus couché une nuict à Amboiſe, j'allay devers ce Roy nouveau : de qui j'avois eſté auſſi privé que nul autre perſonne, & pour luy avois eſté en tous mes troubles & pertes : toutesfois pour l'heure ne luy en ſouvint point fort (12) : mais ſagement entra en poſſeſſion du Royaume, car il ne mua rien des penſions, pour celle année, qui avoit encores ſix mois à durer. Il oſta peu d'Officiers, & dit qu'il vouloit tenir tout homme en ſon entier & eſtat, & tout cela luy fut bien ſeant, & le pluſtot qu'il pût, il alla à ſon couronnement là (a) où je fus, & pour les Pairs de France, s'y trouverent ceux qui s'enſuivent. Le premier fut le Duc d'Alençon, qui ſervoit pour le Duc de Bourgogne. Le deuxieſme, Monſeigneur de Bourbon, qui ſervoit pour le Duc de Normandie. Le troiſieme fut le Duc de Lorraine, qui ſervoit pour le Duc de Guyenne. Le premier Comte, Philippe, Monſieur de Raveſtain, qui ſervoit pour le Comte de Flandres. Le deuxieme, Engilbert, Monſieur de Cleves, qui ſervoit pour

(a) Le couronnement de Louis XII auquel aſſiſta l'auteur, ſe voit plus au long dans le premier Tome du cérémonial François, fol. 131

le Comte de Champagne. Le troiſieme, Monſeigneur de Foix, qui ſervoit pour le Comte de Toulouze, & fut ledit couronnement à Reims du Roy Louys XII de preſent regnant, le vingt-ſeptieme jour de May, l'an mil quatre cens quatre-vingt & dix-huict (a), & le quatrieme venû en ligne collaterale. Les deux premiers ont eſté Charles Martel, ou Pepin ſon fils, & Hue Capet, tous deux maiſtres du Palais, ou gouverneurs des Roys, qui uſurperent le Royaume ſous leſdits Roys, & le prirent pour eux. Le tiers fut le Roy Philippe de Valois, & le quart le Roy de preſent. A ces deux derniers venoit le Royaume juſtement & loyaument. La premiere generation des Roys de France, eſt à prendre à Merouée. Deux Roys y avoit eu en France avant ledit Merouée : c'eſt à ſçavoir Pharamond qui fut le premier eſleu Roy de France : car les autres avoient eſté appellez Ducs, ou Roys de Gaule ; & un ſien fils, appellé Clodion. Ledit Pharamond fut eſleu Roy, l'an quatre cens & (b) vingt, & regna dix ans. Son fils Clodion en regna dix-

(a) On penſe que tout ce qui ſuit n'eſt point de Comines : mais quelqu'en ſoit l'auteur, on lui laiſſe ſon opinion, pourvû qu'il ne ſe contredi[illegible] point.

(b) « Faut entendre le calcul de ces ans, par fois en

huict. Ainſi regnerent ces deux Roys vingt-huict ans, & Merouée, qui vint aprés, n'eſtoit point fils dudit Clodion, mais ſon parent : parquoy il ſembleroit qu'il y eut eu cinq fois mutations en ces lignes Royales : toutesfois comme j'ay dit, on prend la premiere generation à commencer à Merouée, qui fut fait Roy en l'an quatre cens quarante-huict, & là commença cette premiere ligne. & y a eu juſques au Sacre du Roy Louis XII mil cinquante ans que commença la generation deſdits Roys de France, & qui le voudra prendre à Pharamond, il y en auroit vingt & huict davantage, qui ſeroit mil ſeptante & huict ans, que le premier y a eu Roy, appellé Roy de France. Dépuis Merouée juſques à Pepin, il y eut trois cens trente-trois ans, qu'avoit duré ladite lignée de Merouée. Depuis Pepin juſques à Hue Capet, y a deux cens trente ſept ans, qu'a durée ladite vraye ligne de Pepin, & de Charlemagne ſon fils. Celle de Hue Capet a durée en vraye ligne, trois cens trente-neuf ans, & faillit au Roy Philippe de Valois, & celle dudit Roy Philippe de Valois a duré en vraye ligne, juſques au treſpas du Roy Charles VIII, qui fut l'an mil

la même année de la mort des Rois, & autrefois en celle d'après Godefroi.

quatre cens quatre-vingt dix-huict, & celuy-là a eſté le dernier Roy de cette ligne, qui a duré cent ſoixante neuf ans, & y ont regné ſept Roys : c'eſt à ſçavoir Philippe de Valois, le Roy Jehan, le Roy Charles V, le Roy Charles VI, le Roy Charles VII, le Roy Louis XI & le Roy Charles VIII, fin de la ligne droite de Philippe de Valois.

Fin des Mémoires de Philippe de Comines, Seigneur d'Argenton.

PREUVES
DU SIXIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
PHILIPPE DE COMINES.

PREMIÈRE PREUVE.

Lettres du Roy Louys XI en faveur de la République de Florence, dont le Roy veut pacifier les differends (a).

(a) Par ces Lettres, Louis XI, irrité contre le Pape qui faiſoit la guerre aux Florentins, pour ſoutenir les intérêts du Comte Jérome de la Rovère ſon neveu, défend de laiſſer paſſer de l'argent à Rome. Ce fut là une des affaires que Comines négocia dans ſon Ambaſſade d'Italie.

II.

Avis ſur l'aſſemblée de l'Egliſe Gallicane, tenue à Orleans (a).

(a) Cette aſſemblée eſt une ſuite de l'affaire dont on a parlé dans le numéro précédent. Commencée à Orléans & continuée à Lyon l'année ſuivante, elle renouvella les décrets du Concile de Conſtance, particulièrement celui qui prononce que les Conciles généraux tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu, & que le Pape leur eſt ſoumis.

III.

Déclaration du Roy Louys onzieſme en faveur du Legat Cardinal Saint Pierre in vincula, *portant pouvoir audit Legat d'exercer ſes facultés, quoique ledit Legat ne luy en ait demandé ſa permiſſion, comme il eſt de coutume, & ſans qu'il ſoit tiré à conſéquence* (a).

(a) Parcette déclaration, Louis XI ſemble prendre les plus grandes précautions pour s'oppoſer aux prétentions de la Cour de Rome; mais ce n'étoit qu'unjeu de ſa politique. Connoiſſant le caractère vain du Cardinal de Saint-Pierre aux Liens, neveu du Pape, qui en qualité de légat venoit pour terminer les différends de la France avec l'héritière de la maiſon de Bourgogne, il prit ce légat par ſon foible. Il lui faiſoit rendre ſur ſon paſſage tous les honneurs imaginables, & en même tems il lui faiſoit ſigner que ces honneurs rendus à ſa ſeule perſonne ne pourroient jamais tirer à conſéquence.

IV.

Inſtruction à part de Monſieur d'Irlain (a).

(a) Ce Seigneur d'Irlain qui accompagnoit la Douarière de Bourgogne dans la négociation qui eut lieu auprès du Roi d'Angleterre ſe nommoit Guillaume de la Baume: il fut depuis Chevalier de la Toiſon d'or.

V.

Maiſtre Jean Dauffay Maitre des Requeſtes du Grand Conſeil, prie Maximilien Duc

d'Autriche de vouloir lui faire ſçavoir ce qu'il auroit à répondre au Cardinal de Saint Pierre aux Liens, qu'il alloit trouver de ſa part à Peronne, en cas que ce Cardinal voulût agir en Juge dans les différends que ce Duc avoit avec le Roy Louis XI & porter quelques cenſures à ce ſujet (a).

(a) On omet une foule de Preuves inutiles dont Godefroy a ſurchargé ſon édition. Elles ſont, ainſi que celle-ci, les Preuves juſtificatives de la manière dont le légat ſe conduiſit. Il écrivit à Maximilien que le Pape deſirant le retour de la paix entre les Princes Chrétiens, pour qu'il ſe réuniſſent contre le Turc, il alloit le trouver dans l'intention de terminer cette œuvre Sainte. Maximilien, à qui les liaiſons du légat avec Louis XI étoient ſuſpectes, pria ſa paternité de ſuſpendre ſon voyage, parcequ'il vouloit préalablement en conférer avec les gens de ſon conſeil.

VI.

Queſtion agitée au Conſeil ſi l'on doit payer les Penſions aux Suiſſes (a).

(a) Le conſeil fut d'avis de leur retrancher les penſions, parcequ'ils avoient manqué à leurs engagemens, en fourniſſant des Soldats à Maximilien, & en permettant aux troupes de ce Prince de paſſer ſur leurs terres pour faire la guerre à Louis XI.

VII.

Inſtruction de Maximilien Duc d'Autriche a Pierre Puiſſant, ſon Envoyé en Angleterre (a).

(a) Cette Preuve ainſi que les trois ſuivantes qui ſe trouvent dans l'édition de Comines par Godefroy n'offrent rien d'intéreſſant. On y voit Maximilien qui cherche, par tous les moyens poſſibles, à armer le Roi d'Angleterre contre Louis XI; mais l'argent de ce dernier & la penſion toujours bien payée à Haſtings favori d'Edouard étoient des argumens qui l'emportoient ſur les intrigues de Maximilien.

VIII.

Extrait de l'Acte de la réception des Bulles du Pape Sixte par le Roy Loys XI pour la pacification de la Chretienté & aller contre les Turcs, du 29 Avril 1481 (a).

(a) Par cette Bulle que préſenta au Roi l'Evêque de Seſſa, le Pape Sixte exhortoit tous les Princes Chrétiens à ſuſpendre leurs guerres pendant trois ans & à former une confédération contre Mahomet II, qui menaçoit l'Italie.

IX.

Inſtruction de Maximilian Duc d'Autriche, aux Ambaſſadeurs qu'il envoyoit aux Princes de l'Empire, qui devoient s'aſſembler à Mets (a).

(a) Cette Preuve, ainſi que pluſieurs précédentes que nous avons ſupprimées, renferme des plaintes de

Maximilien contre Louis XI. Maximilien desiroit : » que les Princes de l'Empire cogneuſſent le grand » & évident tort que le Roy lui tient & à Madame » ſa compagne, en leur détenant à force contre Dieu » & raiſon pluſieurs grands pays & belles Seigneu- » ries » &c. Il voudroit que l'on n'examinât point le *poſſeſſoire*, mais le vrai droit *petitoire* des parties.

X.

Inſtruction de Maximilian Duc d'Autriche aux Ambaſſadeurs qu'il envoyoit à Arras pour traiter avec ceux de Louys XI.

Cette Inſtruction a été donnée à Bruges au mois de Mars 1481, l'année commençant alors à Paſques (a).

(a) Maximilien recommande dans cette inſtruction à ſes Ambaſſadeurs d'obtenir au moins une trève s'ils ne peuvent reuſſir à faire la paix; ce fut là le but de leur négociation.

XI.

Lettres Patentes du Roy Louys XI qui reconnoit qu'il a autoriſé verbalement Jean de Daillon, Seigneur de Lude, pour avoir fait arreſter René d'Alençon, Comte du Perche, qui vouloit ſecretement ſe retirer chez les Princes eſtrangers ennemis du Roy (a).

(a) Du Lude étoit d'autant plus intéreſſé à obtenir ces Lettres Patentes que le Comte du Perche l'avoit accuſé

accuſé hautement de l'avoir noirci dans l'eſprit de Louis XI. Ce Du Lude eſt peint d'une manière peu avantageuſe auſſi bien par Comines que par Gaguin autres hiſtoriens du tems.

XII.

Mort de Marie de Bourgogne.

Le Duc d'Autriche fut très-ſenſible à la perte de la ville d'Aire: il en avoit fait auparavant une autre bien plus conſiderable, c'étoit celle de la Ducheſſe ſon épouſe, morte à Bruges, le 27 Mars 1481, avant Paſques.

Cette Princeſſe fut regrettée de ſes ſujets, qui l'aimoient paſſionnément à cauſe de la bonté, de ſon eſprit de juſtice & de ſa pureté de ſes mœurs.

Malheureuſement le Duc ſon mari eſtoit ſi peu aimé, que les habitans de Flandres, ſans nulle conſidération pour luy, avoient de leur autorité député vers le Roy Louys XI pour traiter avec luy de la paix & du mariage de Marguerite d'Autriche avec le Dauphin.

Ce fut une neceſſité au Duc de ſuivre ce torrent, & cette négociation produiſit le fameux traité d'Arras de l'an 1482.

XIII.

Engagement avec ſerment de Louys, Duc d'Orleans, de ſervir le Roy Louys XI & le Dauphin ſon fils, envers & contre tous (a).

(a) Le Duc d'Orléans, âgé alors de vingt-ans, promit dans cet acte d'exécuter fidièement ce qui ſeroit reglé pour la tutelle du jeune Roi & le gouvernement de l'état. Il promit tout ce que Louis voulut exiger.

XIV.

Traité entre le Roy Louys XI & Maximilien Duc d'Autriche, tant pour lui que pour ſes enfans, à Arras, le 23 Decembre 1482 (a)

(a) Nous avons cru ne pas devoir inſérer dans notre édition le traité de la paix d Arras, qui contient 29 pages in-4º dans celle de l'Abbé Lenglet ; nous nous contenterons de dire que les plénipotentiaires de Louis XI étoient Crevecœur, Sieur Deſguerdes, Olivier de Couermain, Lieutenant de Roi d'Arras, de la Vacquerie, le premier Préſident, & Jean Guerin ; parmi ceux que Maximilien nomma, on comptoit Bouvriers, Lannoi, Baudouin de Molembais, de Goy, Seigneur d'Auxy, & Dauffay maître des requêtes de ſon hôtel, connu par un ouvrage ſur les querelles des maiſons de France & de Bourgogne, que l'on a imprimé au commencement du deuxième Volume du *Codex Diplomaticus de Leibnitz*.

Ces miniſtres aſſemblés à Arras arretêrent les articles du mariage entre le Dauphin & la Princeſſe Marguerite fille de Maximilien ; ſuivant l'ancienne manière de compter, elle avoit alors trois ans moins dix-huit jours, & le Dauphin avoit treize ans. Les grandes difficultés ne furent pas pour la ceſſion de l'Artois, de la Bourgogne, du Maçonnois, de l'Auxerrois & autres places dont Louis XI étoit poſſeſſeur. Ce Monarque vouloit qu'en raiſon de notre droit public, rélativement aux appanages, ces Provinces lui appartinſſent : Maximilien prétendoit qu'elles devoient être concédées à titre de dot pour ſa fille. Après des réſerves reſpectives on ſigna. Louis XI conſidéra que ce que l'on lui cédoit, étoit un nantiſſement qui le mettoit à portée de réclamer les Provinces ſur leſquelles il avoit des drois légitimes. Ce traité au reſte fut annullé, puiſque le mariage du Dauphin avec Marguerite ne s'accomplit pas. On y avoit ſtipulé expreſſément que les Princes du Sang, les Pairs, l'Univerſité de Paris, les principales villes, cités & Communautés du Royaume, les Prélats & nobles d'Artois & de Bourgogne s'engageroient par leurs ſcellés de veiller à l'exécution de ce traité.

Une diſcuſſion polémique ſur les prétentions de Louis XI aux heritages de Marie de Bourgogne n'eſt pas de notre reſſort. En laiſſant cet éxamen aux publiciſtes, nous obſerverons ſeulement que ſi les inveſtitures & les appanages ſont de la nature des fiefs, pluſieurs des riches Provinces poſſedées par Charles le téméraire devoient après ſa mort être réunies de droit à la Couronne de France. Le défaut d'héritiers mâles opéroit cette réverſion. Il faut ne pas connoître les

principes qui ſont la baſe eſſentielle du régime féodal, pour conteſter cette vérité. En vain a-ton tenté de l'éluder par les diſtinctions de fiefs maſculins & de fiefs feminins. Ces diſtinctions ſur des évènements produits par la force, l'avidité ou la ruſe ne peuvent même balancer les grands principes qu'on vient d'établir. Les autres Provinces qui avoient été cédées par les traités d'Arras, de Conflans & de Peronne étoient l'Hiſtoire du fort qui abuſe des circonſtances pour dépouiller le foible. Au ſurplus Meſſeigneurs de Gand (Louis XI les nommoit ainſi) traitèrent le Monarque François mieux qu'il ne l'eſperoit : ils ne lui conteſtérent point la réunion du Duché de Bourgogne à la Couronne, & ils lui cédèrent la Franche-Comté & l'Artois.

XV.

Liſte des Princes qui ont ratifié le Traité d'Arras (a).

XVI.

Remarques de M. Godefroy ſur le Traité d'Arras.

ON ne devoit pas imaginer qu'un Traité fait avec tant de ſolemnités, ſi univerſellement applaudi, receu & confirmé, n'auroit point ſon effet, & il ſembloit qu'il n'y avoit que la mort du Dauphin ou de la Princeſſe Marguerite d'Autriche, qui pût em-

(a) Voyez l'édition de Godefroy.

peſcher leur mariage ; mais celle du Roy Louys XI changea tout-à-fait l'eſprit de Maximilien.

Ce Prince n'avoit pas eſté tout-à-fait libre en faiſant ce Traité : il avoit eſté en quelque façon obligé de ſuivre les mouvemens impetueux des Gantois qui lui avoient déclaré hautement, qu'ils feroient ſeuls ce mariage, s'il ne vouloit pas y conſentir.

Il trouvoit d'ailleurs les conditions de ce Traité trop dures, la dot de Marguerite d'Autriche, ſa fille, trop forte, & il ſe plaignoit que le Roy Louys XI avoit pouſſé trop loin ſon autorité, en faiſant démolir quelques places en Bourgogne.

Défait d'un ennemi puiſſant qui avoit eu un grand empire ſur lui, il crut que la minorité d'un Prince foible, gouverné par une femme, luy ouvroit le grand chemin pour rentrer dans tous les pays, qu'il croyoit lui appartenir.

Il envoya remontrer aux Princes de France la violence qui lui avoit eſté faite lors de ce Traité, & la lézion qu'il ſouffroit, offrant pourtant de conſentir au mariage, pourveu que ce fut à d'autres conditions.

Il tacha d'engager le Roy de Caſtille & d'Arragon dans ſes intereſts, en lui promet-

tant de l'aider à reprendre le Comté de Rouſſillon.

Il chercha à faire une nouvelle alliance avec le Duc de Bretagne, qu'il avoit beaucoup negligé.

Il rechercha le Duc de Lorraine dans le deſſein de ſe liguer avec luy contre la France.

Il fit ſonder la bonne volonté des habitans de Bourgogne, afin de les rendre favorables à ſes deſſeins.

Et regrettant la perte qu'il avoit faite du Seigneur de Neufchaſtel, qui, uſant de la liberté du tems, avoit quitté ſon ſervice pour ſe donner au Roy Louys XI, il tâcha par des belles promeſſes de le rengager en ſon parti.

XVII.

Remarques ſur Olivier le Dain.

PAR Lettres données à Arras au mois d'Avril 1478 & du regne le dix-ſeptieſme, le feu Roy avoit uni la Baronnie de Neaufle-le-Chaſtelau Comté de Monfort, en faveur du Duc de Bretagne, & l'avoit ſeparée du reſſort du Comté de Meulant, ce qu'Olivier le mauvais Barbier, Valet de Chambre du Roy, avoit empeſché; mais Charles VIII en gratifia le Duc de Bretagne, Comte de

Montfort, par Lettres données à Tours le cinq de Mars 1483 (ou 1484,) du regne le premier.

Nota qu'Olivier le mauvais, ou le Dain, vivoit encore.

Don à Monſeigneur le Duc d'Orleans de tous les biens meubles & immeubles d'Olivier le Dain, condamné par Arreſt du Parlement à eſtre pendu pour ſes demerites. Donné à Meaux en Brie, le vingt-quatre de May 1484 regiſtré le quatorze d'Aouſt.

XVIII.

Advis ſur les torts que Monſeigneur le Duc de Lorraine tient au Roy Louys XI & des choſes qu'il lui a faites, dont le Roy a juſte cauſe de eſtre irrité & de ſoy douloir (a).

(a) Cette Preuve renferme les griefs que Louis XI avoit à oppoſer à René Duc de Lorraine qui par le moyen des Vénitiens cherchoit à pénétrer en Provence. René prétendoit que la Provence lui apartenoit à titre d'héritage.

XIX.

RELATION ET ACTES (a)

De la negociation faite par les Ambaſſadeurs du Roy Loys XI pour traiter la paix entre le Pape Sixte IV & le Roy de Naples, d'une part :

Et la Republique de Veniſe, les Ducs de Milan & de Ferrare & la Republique de Florence, d'autre.

Es années 1478 & 1479.

Noms des Ambaſſadeurs du Roy Louys XI.

GUY d'ARPAJON, Chevalier, Vicomte de Lautrec, Baron & Seigneur d'Arpajon, Chambellan du Roy.

(a) On voit dans cette pièce, a dit l'Abbé Lenglet, le reſpect de Louis XI pour le Saint-Siège, reſpect accompagné de la fermeté que ſe doit un Roi de France. On y voit auſſi la conduite du Pape Sixte IV qui, malgré les intrigues de Maximilien, prend Louis XI pour arbitre des différends qu'il avoit avec le Roi de Naples & d'autres puiſſances de l'Italie. On demandoit un Concile général. On fit alors une trève en Italie, & chacun conclut ſa paix particulière conformément à ſes intérêts. On peut conſulter ſur ces évènemens l'hiſtoire de Florence par Machiavel & celle de Michel Brutus.

Antoine de MORLHON, Docteur ès Droits, Seigneur de Caſtelmarin, Preſident au Parlement de Thoulouſe.

Jean de VOISINS, Chevalier, Vicomte & Seigneur d'Ambres, Chambellan du Roy.

Pierre de CARAMAING, Ecuyer du Roy, Baron de Lermy & Seigneur de Negrepliſſe.

Meſſire Antoine de TORNUS, Docteur ès Loix, Seigneur de Serre, Juge ordinaire en la Senechauſſée de Carcaſſone.

Jean de MORLHON, Docteur ès Loix & Advocat en ladite Cour de Parlement de Thoulouſe, Conſeiller du Roy.

Quoique l'Abbé Lenglet déſigne cette pièce comme très-importante, elle n'a aucune relation avec les Mémoires de Comines. Comines n'étoit point de cette Ambaſſade, & n'en parle point dans ſes Mémoires. Louis XI l'avoit envoyé en 1478 pour éteindre les premières étincelles de cet incendie. Comines ſervit utilement les vues politiques de ce ſouverain; & la république de Florence lui eut de grandes obligations dans la détreſſe ou elle ſe trouva. Mais pour arrêter l'ambition du Pape & du Roi de Naples, il fallut que Louis XI employât les ménaces & tous les moyens qu'une politique fine & adroite lui put fournir. Cette preuve dont nous donnons l'extrait contient 88 pages in-4°.

Jean BARBIER, Profeſſeur aux Loix, Seigneur de S. Coſme, Conſeiller du Roy.

Jean de COMPANS, Notaire & Secretaire du Roy.

Sommaire du contenu en cette Négociation.

Le Duc de Milan advoue tenir à foi & hommage du Roy Louis XI Gennes & Savone.

Aſſemblée tenue [en 1478] à Orleans des Prelats, Grands & Notables du Royaume, où il eſt reſolu de ſe tenir aux Decrets des Conciles de Conſtance & de Baſle.

Que les Conciles generaux doivent eſtre tenus de dix ans en dix ans.

Qu'il ne ſera porté argent à Rome pour la proviſion des Benefices.

Appel du Pape, mal conſeillé au Pape bien conſeillé & au futur Concile.

Les fruits des Benefices des Prelats, ſaiſis & mis en la main du Roy pour ne s'être retirés de la Cour de Rome pour reſider ſur leurs Benefices.

La Religion Chreſtienne deffendue par les François.

Le Roy de France eſt perſonne mixte & cognoiſt en ſa Cour des droits Eccleſiaſtiques.

C'eſt au Roy de France de convoquer les Conciles generaux en defaut du Pape.

Les Florentins obligés de demander abſolution au Pape pour avoir fait mourir des perſonnes d'Egliſe ſans les faire degrader.

Oppoſition au titre de Duc de Bourgogne, que prenoit Maximilien fils de l'Empereur Frederic III.

Droits des Rois de France aux Seigneuries de Gennes & de Savone.

Obligation des Papes & de toute la Chreſtienté aux Rois de France.

Les Venitiens & autres ligués n'obſervent pas l'interdit du Pape.

Fin des Preuves du ſixième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE SIXIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE PHILIPPE DE COMINES.

(1) Le 20 Août 1477 l'Evêque de Tournay donna la bénediction à ces deux auguſtes époux. Ce jour eſt l'époque mémorable de la puiſſance territoriale à laquelle s'éleva la Maiſon d'Autriche, illuſtrée déjà par pluſieurs Empereurs qu'elle avoit produits. Elle accrut ſa puiſſance en ſuivant conſtamment la même politique. De grandes alliances ménagées avec ſageſſe lui valurent pluſieurs Couronnes de l'Europe.

(2) C'eſt au ſiège de cette ville que Louis XI témoin de la bravoure de Raoul de Lannoy lui attacha au col une chaîne d'or de cinq cent écus, en lui diſant..... *Par la Pâque-Dieu, mon ami, vous êtes furieux en un combat : il vous faut enchaîner, car je ne vous veux point perdre, deſirant me ſervir de vous plus d'une fois.....* Les deſcendants de Lannoy ont porté long-

temps une chaîne d'or autour de leurs armes en mémoire de cette action.

(3) C'eſt vers ce tems-là que s'eſt opérée la rédaction informe de la plûpart de nos coutumes. La mémoire des *Prud'homme* étoit le ſeul dépôt de maximes de notre droit civil. Il faut pourtant en excepter quelques réglements contenus dans ces chartes municipales qu'on nommoit *Communes*. Des copies d'un exemplaire du *Digeſte* trouvé dans le pillage d'une ville d'Italie paſsèrent au commencement du 15^e^ ſiècle de Florence en France. Les gens de loi les accueillirent avec tranſport. Chacun les commenta, & les accomoda de ſon mieux aux uſages du pays où il vivoit. Il en réſulta un mêlange bizarre du droit Romain & de celui des peuples Septentrionaux, nos ancêtres; ces coutumes toutes monſtrueuſes qu'elles ſont par l'incohérence des parties qui les compoſent, & par les interprétations ſubtiles que les Commentateurs y ont ajoutées, nous gouvernent encore aujourd'huy. En vain la ſageſſe de nos Rois a eſſayé d'y remédier par une foule d'ordonnances. Les coutumes en beaucoup de points eſſentiels ont conſervé leur empire.

(4) L'Archiducheſſe Marie étoit à la chaſſe du héron aux environs de Bruges ; ſon cheval la renverſa ſur un tronc d'arbre. Elle étoit groſſe ; la crainte d'allarmer le Prince ſon époux, & un excès de pudeur l'empêchèrent d'avouer aux Chirurgiens la partie du corps où elle s'étoit bleſſée. Une fauſſe couche aggrava le mal : l'inflammation & la cangrène ſurvinrent. Marie lutta ſix ſemaines contre la maladie, & mourut en 1482, âgée de vingt-cinq ans. Sa jeuneſſe avoit été traverſée par des orages continuels. La fortune paroiſſoit ſe laſſer de la perſécuter. On commençoit à rendre juſtice à ſes vertus, & ſpécialement à cette bonté magnanime qui ne ſçavoit que pardonner les outrages, & récompenſer la fidélité & les ſervices. Marie eut toutes les vertus de ſon sèxe ; ce n'étoit point une Héroine ; c'étoit une femme aimable qu'on chériſſoit, & qu'on reſpectoit dès qu'on la connoiſſoit. Les pleurs les plus ſincères arrosèrent ſon mauſolée qu'on voit à Bruges à côté de celui de Charles ſon père.

(5) Edouard indigné d'avoir été joué par Louis XI en mourut de chagrin. D'autres prétendent qu'après un grand excès de vin une apoplexie l'emporta. On ſoupçonna auſſi

que ſon frère Richard Duc de Gloceſtre l'avoit empoiſonné. Les forfaits, qui ſouillèrent ce dernier, rendent le ſoupçon aſſez vraiſemblable. Chaque pas qu'il fit, pour arriver au trône, fut un crime.

(6) Louis XI, inventeur de cette eſpèce de *ceps*, les faiſoit (ſuivant l'expreſſion de ce tems-là) *épouſer* aux priſonniers d'Etat. Les Eſpagnols appellent de même *eſpoſas* les menottes & anneaux de fer avec leſquels ils garottent les criminels: On ne peut nier que la ſévérité de Louis XI, ſurtout vers la fin de ſon règne, n'ait dégénéré en cruauté; On ne voioit, dit Duclos, que des gibets aux environ du chaſteau qu'il habitoit. On a prétendu qu'en faiſant donner la torture aux accuſés il étoit caché derrière une jalouſie pour entendre les interrogatoires. Mais il ne faut pas croire indifféremment tout ce que quelques Ecrivains lui ont imputé. On lui attribue une multitude d'exécutions ſecrètes faites par le Prévôt Triſtan l'Hermite, qu'il appelloit ſon *Compère*. On doit ranger parmi les contes populaires, qui ne méritent pas d'être refutés, la mépriſe prétendue de ce Triſtan qui mit à mort un Prieur au lieu d'un autre, ainſi que cette prière de Louis XI

qui demandoit à la Vierge la permiſſion de faire mourir quelqu'un. La haîne & la calomnie ont enfanté preſque autant de fables que l'ignorance.

(7) On a reproché à Comines d'avoir flatté le portrait qu'il fait de Louis XI dans ce Chapitre. Les épithètes les plus dures ne lui ont pas été épargnées. Voulant faire de Louis XI un monſtre couronné, il étoit dans l'ordre de déprimer Comines qui ne parle des vices & des fautes de ce Souverain qu'avec la décence & le ménagement convenables à la gravité de l'Hiſtoire. Il eſt étonnant que pluſieurs de nos modernes aient adopté cette opinion ſans examen, & ſans avoir égard aux récits de Comines. Ils conviennent néanmoins que c'eſt l'Hiſtorien de ſon tems le mieux inſtruit & le plus judicieux. Pour voir cette queſtion ſolidement traitée, il faut conſulter l'Hiſtoire de Louis XI par Duclos tome 2, p. 500, &c. Cet ingénieux & ſage Ecrivain prouve que Louis XI en rétabliſſant l'ordre, la police & la juſtice dans ſon Royaume réprima la tyrannie des grands; & il ne put y parvenir ſans verſer du ſang. Dès lors les libelles dûrent ſe multiplier contre Louis XI.

Bazin

Baziu Eveſque de Liſieux, que ce Monarque avoit comblé de graces, & qui, après des intrigues de toute eſpèce, paſſa au ſervice des ennemis de l'Etat, donna le ſignal de ce déchaînement contre ſon bienfaiteur. Un autre Prélat (Claude Seyſſel) n'entreprit l'apologie de Louis XII que pour flatter le reſſentiment de ce Prince contre Louis XI. Son apologie eſt une ſatyre remplie d'interprétations malignes & d'allégations fauſſes. Seyſſel même avoue que le jugement du public différoit du ſien. Un fait ſeul nous ſemble déterminer le jugement qu'on doit porter de Louis XI : c'eſt que les peuples s'applaudiſſoient de vivre ſous ſon règne, tandis que les Grands l'appelloient tyran, parce qu'il ne leur permettoit pas de l'être. Environ cinquante familles en ont murmuré, & plus de cinq cens mille ont dû s'en féliciter, a dit un (a) moderne qui a le plus dénigré la mémoire de Louis XI. On s'eſt ſi fortement acharné à faire de ce Roy le pendant des Tibères & des Nérons qu'on n'a pas héſité à puiſer dans les Libelles dont on a parlé, & dans d'autres répertoires de ce genre. C'eſt de-là qu'on a tiré l'anecdote de ces

(a) Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des Nations, Tome 3, p. 151.

enfans dans le ſang deſquels Louis XI ſe baignoit pour recouvrer la ſanté. En raſſemblant cinq ou ſix atrocités de ce genre, (ſans s'embarraſſer ſi elles ſont vraies, ou non) on a promptement noirci le portrait d'un Souverain. Mais on devroit ſe ſouvenir qu'en ne rapportant pas des faits conſtatés par des monuments autentiques, on eſt le *Varillas* de ſon ſiècle. On auroit tort d'inférer de-là que nous nous érigeons en apologiſtes de Louis XI; ce Monarque eut des vices: les uns lui étoient propres: les autres appartenoient au temps où il vécut. Mais on ne ſauroit diſconvenir qu'il n'ait déployé de grands talents en adminiſtration. On lui a fait un crime de n'avoir honoré de ſa confiance que des hommes d'une baſſe extraction. On a oublié qu'il la plaça dans Comines; d'ailleurs Louis XI cherchoit le mérite où il étoit. Comment auroit-il mis ſa confiance dans les Grands, qui, tous, ennemis ou rivaux de ſa puiſſance, ne ſongeoient qu'à la renverſer? Ce fut pourtant ce Roy (& nous nous exprimons d'après ſes détracteurs) qui, pour repeupler Paris deſolé par une contagion, y admit une foule de bandits, & les contraignit par une police ſévère de devenir des citoiens: c'eſt à ce Roy qu'on doit l'éta-

bliſſement des poſtes & la renaiſſance du commerce ; c'eſt lui qui accrut le Royaume du Comté de Rouſſillon, des deux Bourgognes, de la Picardie, de l'Artois, de la Provence, de l'Anjou & du Maine. Les impôts furent augmentés ſous ſon règne ; mais il lui falloit des troupes, pour contenir les ennemis puiſſans dont il étoit entouré. Auſſi laiſſa-t-il à ſa mort une armée de ſoixante mille hommes en bon état, un train d'artillerie complet, & ſes places fortifiées & bien munies. Ses plaiſirs lui coûtoient peu ; car il n'avoit d'autre délaſſement que celui de la chaſſe. Il eut des goûts paſſagers pour quelques femmes du peuple ; & jamais aucune maitreſſe ne le gouverna. Il craignit la mort, & montra même à cet égard de la puſillanimité. Mais alors ſa ſanté étoit délabrée ; & ce n'étoit plus Louis XI. Quant à ſa dévotion, elle fut ſincère & conforme au ton de ſon ſiècle. Il fut ſuperſtitieux, & non hypocrite. Nous n'en citerons pour preuve que ſa lettre au Prieur de Notre-Dame de Salles à Bourges. Il l'engage à prier pour lui Dieu & Notre Dame, afin qu'ils lui envoient la fiévre quarte ; car (écrivoit-il) *les Phyſiciens diſent que je ne puis être guéri ſans elle.* Nous ne ſoumettrons point ſa politique à l'examen d'une

morale ſévère ; nous n'éxaminerons pas s'il fut bon fils, bon mari, bon père : nous le répétons, Louis XI eut des vices ; mais ſon règne eſt un de ceux qui dans notre Hiſtoire mérite le plus d'être approfondi. Il prépara la puiſſance de ſes ſucceſſeurs ; & il accoutuma la nation à ſentir qu'il vaut mieux obéir à une ſeule autorité qu'à une multitude de pouvoirs qui ſe croiſent & s'entrechoquent.

Fin des Obſerv. ſur le ſixième Livre des Mem. de Philippe de Comines.

PREUVES
DU SEPTIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
PHILIPPE DE COMINES.

PREMIÈRE PREUVE.

Dans les Chapitres deux & ſiéxime du Livre ſeptiéme, & ailleurs, l'Auteur parle frequemment de Louis Sforce, ſurnommé le More, Duc de Milan, un des principaux inſtigateurs de l'entrepriſe du voyage, pour la conquête du Royaume de Naples, ſous le Roy Charles VIII, & comme en mil quatre cens quatre-vingt quatorze, il uſurpa l'Eſtat de Milan ſur ſon neveu.

Il fut ſurnommé le More, comme étant de couleur brune. Il s'empara de la tutèle de Jean Galeas Sforce Duc de Milan, ſon neveu, & peu après ſe rendit maître des places fortes, des gens de guerre, des finances, & enfin de l'Etat. Il perſuada au Roi Charles VIII, en l'an 1494, de venir en Italie pour y conquerir le Royaume de Naples. L'Empereur Maximi-

lien I l'inveſtit de ce Duché pour lui & ſes Enfans, lorſqu'il épouſa la ſœur de Jean Galeas. L'an 1490, le Roi Louis XII, prit ſur lui l'Etat de Milan, & il fut contraint de ſe retirer à Inſpruck au Comté de Tirol, où étoit l'Empereur Maximilien I; puis à l'aide des Suiſſes, il trouva moyen d'y rentrer : ce qui ne dura guères, ayant été livré aux François par les mêmes Suiſſes, & amené à Lyon, & de-là conduit en la tour de Loches, en laquelle il demeura priſonnier près de dix ans, c'eſt-à-dire juſques à la fin de ſa vie. Ce Prince eſt loué pour ſon éloquence & ſon induſtrie, & à cauſe de pluſieurs autres dons de nature, gracieux & débonnaire; mais ſouillé du crime de parricide en la mort de ſon neveu, d'eſprit vain, de cœur lâche, plein de paſſions turbulentes, ne tenant compte de ſes promeſſes & de ſa foi, ſi préſomptueux qu'il ne pouvoit ſupporter qu'on fit état de la prudence des autres. Il donna lieu le premier au proverbe qui en eſt demeuré en France, quand on parle de quelqu'un attrapé lorſque moins il y penſe : *Il a été pris comme le More.* Son frere le Cardinal Aſcagne, lequel gagna au pied, fut arrêté en chemin, livré aux Vénitiens, qui le rendirent audit Roi Louis XII, qui l'envoya

en la groſſe tour de Bourges. *Guichardin ès quatre premiers Livres de ſon Hiſtoire.*

II.

Traité de paix entre le Roi Charles VIII, & Maximilien I, Roy des Romains, & ſon fils Philippe Archidue d'Autriche, à Senlis l'an mil quatre cens nonante-trois, le vingt-troiſiéme May (a).

(a) Charles VIII, ou plutôt les Miniſtres qui le gouvernoient, engoués de la conquête de Naples, ſignèrent ce traité, par lequel on rendit à Maximilien l'Artois, la Franche-Comté, & d'autres Principautés qui avoient été ſtipulées pour dot de la Princeſſe Marguerite.

III.

Article ſeparé, ajouté au Traité de Senlis, par lequel les Ambaſſadeurs de Maximilien Roy des Romains, renoncent pour luy au titre de Duc de Bretagne, qu'il avoit pris dans le pouvoir qu'il leur avoit donné. A Senlis, le dernier May 1493 (a).

(a) Ce titre de Duc de Bretagne qu'avoit pris Maximilien, & auquel il renonça, étoit fondé ſur le mariage projeté entre lui & Anne de Bretagne.

IV.

Contrat de mariage du Roy Charles VIII avec Anne, Ducheſſe de Bretagne. A Langez le 6 Decembre 1491 (a).

(a) Ce contrat de mariage, ſigné à Langeais en

Touraine le 16 Décembre 1491, porte pour principal article, que la Ducheſſe tranſmet au Roi & à ſes ſucceſſeurs ſon Duché par donation faite en faveur du mariage, en cas qu'elle décède avant lui ſans hoirs procréés d'eux; Sa Majeſté lui fait réciproquement ceſſion de ſes droits à la même condition de décès ſans enfans. Il fut auſſi ſtipulé qu'au cas qu'elle ſurvecût, elle épouſeroit l'héritier préſomptif de la Couronne.

V.

Inſtruction données par le Pape Alexandre VI au Nonce par luy envoyé à Sultan Bajazet, Empereur des Turcs, avec les Lettres du même Sultan audit Pape (a).

(a) L'Abbé Lenglet nous apprend que ces inſtructions & la ſuite de cette négociation ſe trouvent en françois dans le vol. 8439 des manuſcrits de Béthune à la Bibliothèque du Roi, depuis le folio 26 juſqu'à la fin du folio 35: il ajoûte qu'il a mieux aimé donner l'original latin que cette traduction. Il ne dit point dans quel recueil il a pris ces pièces, où l'on voit qu'Alexandre VI avoit des liaiſons ſecrettes avec Bajazet II. On y voit auſſi ce Bajazet qui, craignant que Charles VIII ne ſe ſervît de Zizime ſon frère pour le détrôner, conſeille au Pape de l'empoiſonner. Il lui promet pour recompenſe 300 mille ducats. Une correſpondance, où l'on ne rougit pas de faire une propoſition ſi atroce étoit plus que ſuffiſante, pour que la haine & la malignité chargeaſſent de crimes la mémoire d'Alexandre VI.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE SEPTIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE PHILIPPE DE COMINES.

(1) ETIENNE de Vets (c'eſt ainſi que le nomme Jaligny dans ſon Hiſtoire de Charles VIII) étoit Seigneur de Grimault en Provence, Chambellan du Roi, & Bailli de Meaux. En 1489, ſuivant le même Hiſtorien, il devint Premier-Préſident de la Chambre des Comptes. Il ſuccéda à Meſſire Antoine de Beauveau, Chambellan de Charles VIII, & Seigneur de Précigny.

(2) Comines, dans la continuation de ſes Mémoires, paſſe légèrement ſur les premières années du règne de Charles VIII. Il commence à l'année 1484, où ce Roi fut ſacré à Reims par l'Archevêque Pierre de Laval, parle ſuccintement des prétentions de René, Duc de Lorraine, & tranſporte auſſitôt le Lecteur à l'année 1489. Ces quatre années, ſur leſquelles il ſe taît, furent pourtant fertiles en grands événements. Comme nous y

reviendrons lorſqu'il ſera queſtion des Mémoires qui concernent le Sire de la Trimouille, ſurnommé le *Chevalier ſans reproche*, nous n'en placerons que quelques traits relatifs à Comines. Le Duc d'Orléans (qui depuis fut Louis XII) murmuroit du peu de part qu'il avoit au gouvernement. Pluſieurs Seigneurs partagoient ſon mécontentement ; & on fut à la veille de voir renaître une guerre civile ſous le nom de *guerre du bien public*. Si l'on s'en rapporte aux Hiſtoriens du temps, & ſurtout à Jalygny, il paroît que dès avant 1486 Comines étoit diſgracié. On lit dans l'Hiſtoire de Charles VIII, qu'au mois de Septembre de cette année le Duc de Bourbon, beau-frère d'Anne de Beaujeu, vint à la Cour. *Ce Prince avoit en ſa maiſon* (dit l'Hiſtorien que nous citons) *aucuns de ſes ſerviteurs qui étoient fort grands mutins, dont le Seigneur de Culant & le Seigneur d'Argenton étoient les principaux ; & avoient tiré pluſieurs jeunes Gentilhommes à leur Cordelle*..... Le Duc de Bourbon ne tarda pas à les ſacrifier à ſa belle-ſœur. Les évènements s'accordent avec le récit de Comines. L'entrevue qu'il eut à la Cour du Duc de Bourbon, avec le Duc de Lorraine à qui il attribue ſes diſgraces, fut antérieure

aux faits que nous venons d'énoncer. Comines, privé de l'appui du Duc de Bourbon, n'en reſta pas moins attaché au parti du Duc d'Orléans. Il ſe trouva impliqué dans une intrigue, où il s'agiſſoit d'enlever Charles VIII, ſous prétexte de le ſouſtraire à l'autorité deſpotique de ſa ſœur : Comines fut arrêté, & languit huit mois dans une de ces cages de fer que Louis XI ſon Maître avoit inventées. Cette affaire ayant été enſuite diſcutée juridiquement, au mois d'Avril 1488, comme nous l'apprend Jaligny (a), il fut donné arrêt par la Cour de Parlement contre le Seigneur d'Argenton ; & dit *que la quarte partie de ſes biens ſeroit confiſquée au Roi, & que durant dix ans il ſeroit confiné en une de ſes maiſons, telle qu'il plairoit au Roy ; mais le Roy ne voulut pas uſer de rigueur de juſtice, & ne diſpoſa point de la quarte partie de ſes biens...* Le prononcé de cet Arrêt n'a rien qui doive étonner. En vain Comines alléguoit pour ſa défenſe que Charles VIII, las d'être gouverné par Anne de Beaujeu, avoit conſenti à cet enlèvement projetté. Par là Comines armoit contre lui une Princeſſe fière & jalouſe de ſon pouvoir. Auſſi ne reparut-il à la Cour que lorſque la Princeſſe eut vu tom-

(a) Hiſtoire de Charles VIII, p. 131, édit. de 1616.

ber ſon crédit. D'après ces détails, on conçoit aiſément les motifs du ſilence de Comines ſur ces quatre années du règne de Charles VIII.

(3) Guillaume Briçonnet, originaire de Tourraine, fut élevé au Cardinalat l'an 1495 en préſence de Charles VIII. Il avoit été marié avant d'embraſſer le Sacerdoce. Il mourut le 14 Décembre 1514, officiant pontificalement. On aſſure que Denis, Evêque de Lodève, & Guillaume, Evêque de Meaux, ſes deux fils, lui ſervoient ce jour là à la meſſe, l'un de Diacre & l'autre de Soûdiacre.

(4) Un Anonyme Italien le qualifie d'Ambaſſadeur de Charles VIII. Il dit qu'il offrit aux Vénitiens une portion de la Pouille, & toutes les dépendances du Royaume de Naples, ſituées ſur la mer Adriatique, s'ils vouloient ſe joindre à la France pour conquérir ce Royaume.....

Perone di Baccie Ambaſciatore di Carlo VIII era per donarli liberamente la riviera della Puglia, e tutto quel tratto di paeſe appartenente al regno di Napoli poſto ſopra il mare Adriatico, perche nell' impreſa deſtinata contro quel regno accommunaſſero ſeco l'armi ed il conſiglio.....

(5) Le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne fut ſans doute apoſtillé par Maximilien dans ſon livre rouge, s'il eſt vrai, comme on l'a aſſuré, qu'il y inſéroit toutes les injures qu'il recevoit de la France. En effet, Charles lui renvoyoit d'une part ſa fille, & de l'autre ſe marioit à la femme que Maximilien avoit épouſée par procuration. Auſſi ce dernier fit-il retentir l'Europe de ſes plaintes. Il ne tint pas à lui, remarque un moderne (a), qu'on n'enviſageat l'union d'Anne de Bretagne & de Charles VIII comme un double adultère. Le Roi d'Angleterre à ſon inſtigation vint aſſiéger Boulogne. A force d'argent on le fit repaſſer dans ſon île. Maximilien ne réuſſit pas mieux dans l'expédition de nuit qu'il tenta en perſonne ſur la ville d'Amiens. Déjà quelques-uns de ſes ſoldats avoient eſcaladé les murs, lorſqu'une femme, nommée Catherine, Lice les apperçut. Elle crie auſſitôt dans ſon patois picard..... Hé guet ! prends garde à ty !... L'allarme ſe répand. Pluſieurs Officiers, & Clabaut, Maire d'Amiens, raſſemblent les Bourgeois : on marche aux ennemis : on les précipite du haut des remparts ; & la ville eſt ſauvée.

(a) Hiſtoire de Marie de Bourgogne, p. 287.

(6) Les François les preſſoient vivement dans les Pays-Bas. Les Maréchaux des Querdes & de Gié avoient enlevé à Maximilien Thérouenne & Saint-Omer. Philippe de Raveſtein, qui commandoit les troupes de ce Prince, voulut ſurprendre Béthune. Les deux Maréchaux inſtruits du projet, lui dreſsèrent une embuſcade aux environs de cette ville. Le Sire de Raveſtein, s'en étant apperçu à tems, ſe ſauva avec une partie de ſa Cavalerie. Le reſte, ainſi que ſon Infanterie, fut hâché. *Le Seigneur de Beaumont de la maiſon de Polignac en Vivarets* (dit Jaligny dans ſon Hiſtoire de Charles VIII, p. 61) *eut l'honneur d'avoir donné le premier dedans les ennemis.....*

(7) Si Maximilien fut malheureux à la guerre, la paix, qu'il conclut avec Charles VIII, l'en indemniſa. Les Gantois, s'étant révoltés contre lui, eurent l'inſolence d'attenter à ſa liberté ; & ils le menacèrent même de le livrer aux François. Il demanda la paix ; & c'eſt ce que Charles VIII deſiroit. Etienne de Veſt & Briçonnet avoient flatté le Roi de la conquête de Naples. Pour n'être point gêné dans cette expédition, il accorda à Maximilien ce qu'il auroit pu exiger, s'il

eut été vainqueur. Ce fut par le même motif qu'on rendit gratuitement au Roi d'Arragon le Rouſſillon & la *Cerdagne*. Celui-ci n'acquitta pas même les trois cent mille écus d'or que la France avoit droit de répéter, en lui permettant de rentrer dans ces deux Provinces. Suivant un moderne (a), que nous citons ſouvent, *Ferdinand, pour arriver à ſes fins, gagna deux Religieux, l'un Prédicateur du Roi, & l'autre de la Ducheſſe de Bourbon. Ils ſoutinrent que Charles ne pouvoit en conſcience retenir ces deux Comtés.....* D'autres Hiſtoriens (b) prétendent que Ferdinand, qui excelloit dans l'art de tromper, n'avoit manifeſté ſes intentions qu'à Jean Mauléon, Cordelier, & Confeſſeur de Charles VIII. Il le perſuada completement en lui envoiant deux flacons pleins de ducats. Le Cordelier prouva alors au jeune Monarque qu'il falloit reſtituer les deux Provinces.

(8) Certain tems après le Roi eut en propos d'aller à Lyon : & y mena la Royne, & tousjours Monſeigneur d'Orléans en leur

(a) Hiſtoire de France par Boſſuet, Tome 2, p. 397 & 398.

(b) Voyez Lenglet, Plan de l'Hiſtoire de la Monarchie Françoiſe, Tome 2, p. 370.

compaignée. Car quand il en eſtoit à dire, la Cour en eſtoit grandement amoindrie. Audict Lyon ſe commencerent à faire de merveilleuſes cheres. Car pour le tems, ceux de la ville, Dames & autres ſe mettoient ſur le bon bout. Car il leur eſtoit tout de nouveau de veoir ſi grande Seigneurie... mais depuis ils s'y ſont bien appris. En la ſaiſon que le Roy Charles fut premierement à Lyon, il pouvoit avoir 24 ou 25 ans. Et avoit avec lui un nombre de jeunes Gentilhommes tous pleins de bonne volonté, leſquels ne deſiroient que s'employer en toutes choſes plaiſantes & agréables, ainſi que jeuneſſe deſire. Etleur faiſoit le Roy tout plein de grands dons, & y deſpendoient liberalement ce qu'il leurs donnoit..... Il ſe feit durant ce tems audit Lyon plus largement de jouſtes & tournois, combats à la barrière, & autres entrepriſes d'armes à plaiſance, qu'il ne s'eſtoit fait auparavant long-tems..... Monſeigneur d'Orléans eſtoit des premiers & des entrepreneurs comme celuy qui de tout ſon pouvoir deſiroit autant obéïr & donner de paſſetems au Roy, que nul qui feuſt en la compaignée. Ces behourdis ſe faiſoient parmi les rues de la ville..... & le plus ſouvent les grandes chevaleries ſe faiſoient en la rue de

la

la Juiferie : car là les Chevaliers de la queſte trouvoient les plus belles & bonnes avantures, ſelon ce qu'ils deſiroient. Les grandes & bonnes chères qui ſe faiſoient pour l'heure, eſmurent & élevèrent le cœur du Roi, qui eſtoit en ſa fleur de jeuneſſe, de faire de hautes entrepriſes : car communément jeunes gens veulent veoir choſes nouvelles.... & luy fut mis en propos le voyage de Naples où il entendit volontiers ; car il eſtoit Prince tout plein de bon vouloir, & les jeunes gens, qui eſtoient autour de luy, & qui deſiroient que ce voyage ſe feiſt, ne ceſſoient de luy en parler. Monſeigneur d'Orléans trouva cela bon ; car le plus grand plaiſir qu'il euſt en ce monde, c'eſtoit d'avoir occaſion de ſuivre les armes, comme celuy qui en aimoit le meſtier ſur toutes choſes. Il conſeilloit ceſt affaire de tout ſon pouvoir. Auſſi faiſoit l'Eveſque de Saint-Malo, qui auparavant avoit été Général, lequel pour le tems avoit plus grand crédit que nul autre à l'entour du Roy..... (*Extrait d'une Hiſtoire manuſcrite de France qui finit en 1510.*)

(Nous rapportons ce paſſage d'un contemporain, parce qu'il nous a ſemblé donner une idée nette de la maniere dont les affaires les plus ſérieuſes ſe traitoient à la Cour de

Charles VIII. On reconnoit là cette légèreté qu'on reprocha tant de fois à la nation. Enfin ce récit mis en parallele avec le ton grave & auſtère de Comines, nous a paru un contraſte aſſez piquant.) (*Note des Éditeurs.*)

(9) D'Aubigny ſortoit de la maiſon de Stuart, par la branche de Lenox. Il étoit Seigneur d'Aubigny en Berry. Il ſe ſignala dans cette guerre, & devint par la ſuite Maréchal de France. Nous remarquerons ici que dans l'Abrégé chronologique du Préſident Hénault, il ſemble ſe trouver une contradiction. L'abbréviateur(a), p. 317, place d'Aubigny ſous le règne de Louis XII au nombre des Maréchaux de France; & ſous François I, p. 331, il met en note qu'il fut honoré de cette dignité en échange de l'office de Grand-Maître que, conformément au deſir de ce Monarque, il remit à Gouffier de Boiſi, Gouverneur du Prince. Peut-être peut-on concilier cette prétendue contradiction par la note qui précède : avant François I, la dignité de Maréchal de France n'étoit qu'une commiſſion : ce Monarque régla qu'elle ſeroit à vie. En conſervant à d'Aubigny une di-

(a) Troiſième édition 1749, Tome I.

gnité devenue ſtable & permanente, ſa démiſſion, qui en fut la condition, ceſſe d'être extraordinaire.

C'eſt ſur ce Sire d'Aubigny qu'un moderne a compoſé des Mémoires imprimés à la Haye 1746 volume in-12 en 2 parties. Nous ne ferons aucun uſage de ces Mémoires romaneſques rédigés par un anonyme qui avoit quelques connoiſſances de l'Hiſtoire de ces temps-là. D'Aubigny, ſuivant lui, fut envoyé en Italie par Charles VIII, pour négocier avec les ſouverains de cette contrée, & aſſurer le ſuccès de l'expédition qu'on méditoit. L'Auteur, afin de n'être point démenti par les monuments, que nous ont tranſmis les contemporains, prévient le Lecteur que d'Aubigny ne fut revêtu d'aucun caractère public. D'Aubigny va donc à Turin, & de là à Caſal. La Comteſſe de Montferrat, veuve, jeune & jolie, gouvernoit cette Principauté. D'Aubigny, amoureux de cette Princeſſe, apprend d'elle les moyens de réuſſir dans les négociations qu'il doit remplir. Il profite de ſes conſeils; & on ne parle plus de lui, ſitôt que Charles VIII eſt arrivé en Italie. Ce ſont les amours de ce Roi & des Seigneurs de ſa ſuite qui rempliſſent le volume. Partout où il paſſoit, il avoit des maîtreſſes : ſi les Dames

Italiennes eurent à ſe louer de ſa galanterie, les maris durent fortement s'en plaindre. Enfin à l'époque où Louis XII monte ſur le trône, d'Aubigny reparoît un moment ; & de nouvelles intrigues galantes de nos Seigneurs François exercent l'imagination du Rédacteur. D'après cet expoſé, on voit que les prétendus Mémoires du Sire d'Aubigny doivent être rangés dans la claſſe de nos Romans hiſtoriques.

Fin des Obſerv. du ſeptième Livre des Mém. de Philippe de Comines.

PREUVES
DU HUITIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
PHILIPPE DE COMINES.

PREMIERE PREUVE.

Extrait d'un Diſcours touchant le droit du Roy Henry II ſur diverſes Seigneuries, & particulierement au Duché de Milan; fait, ſelon l'opinion de quelques-uns, par le Greffier Du Tillet.

II.

Extrait d'un autre Diſcours ſur le meſme ſujet que deſſus, qui eſt du Chancelier Olivier (a).

(a) Cette Preuve & la première renferment les droits prétendus par Henry II ſur le Duché de Milan. Comme le Roi & François I ſon prédéceſſeur les tenoient de Louis XII, c'eſt au règne de ce Monarque que ces Pièces juſtificatives ſont applicables. On ne voit pas trop pourquoi Godefroy & l'Abbé Lenglet, d'après lui, les ont inſérées dans leurs éditions de Comines. En effet l'expédition de Charles VIII en Italie n'eut pour but que la conquête du Royaume de Naples. Ludovic Sforce, ſurnommé le More, voulant s'emparer du Duché de Milan,

& craignant d'être traverſé par le Roi de Naples, appella les François en Italie. La rapidité de leurs conquêtes lui donna de l'ombrage. Il devint l'ennemi de la France ; mais ce ne fut que vers la fin du règne de Charles VIII qu'on ſongea à faire valoir les droits de la maiſon d'Orléans ſur le Duché de Milan, & ces droits furent ſoutenus à main armée par Louis XII, lorſqu'il fut ſur le trône.

III.

Droits des Roys de France anx Comtez de Rouſſilon & de Cerdagne (a).

(a) Le commencement de cette preuve a pour objet les règnes de Louis XI & de Charles VIII : on y voit qu'en 1462, Jean II, Roi d'Arragon, engagea à Louis XI les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne moyennant 300 mille écus. En 1493 Charles VIII rendit ces deux Comtés à Ferdinand. En 1500 Louis XII confirma cette ceſſion, & Montpellier en fut le prix.

IV.

Ex Diaro Joannis Burchardi Argentinenſis, Sedis Apoſt. Protonotarii, & Capellæ Alexandrii VI. P. Clerici, Ceremoniarum Magiſtri, ab anno 1497. ad annum 1500 (a).

(a) Cette Pièce eſt tirée d'un petit volume in-4° imprimé à Hanovre en 1697 par les ſoins de Léibnitz. Cet Ouvrage a pous titre : HISTORIA ARCANA, ſeu DE VITA ALEXANDRI VI PAPÆ.

Dans ce numero il s'agit du fameux Savonarole : on lui reproche d'avoir prêché publiquement qu'il avoit des entretiens avec Jeſus-Chriſt. On dit que ſix Religieux de ſon ordre lui confioient les péchés ſecrets que leurs pénitens leur réveloient ; & alors Savonarole déclaroit que Dieu les lui avoit révelés. Par ce moyen il acquit la réputation de Prophète. On rapporte enſuite la querelle qu'il eut avec un Frère mineur : nous en rendrons compte dans une Note particulière à laquelle renvoie le Chap. 26 du Livre 8 des Mémoires de Comines. Le ſupplice de Savonarole fut le réſultat de cette diſpute dont on vient de parler. Si l'on en croit le récit de l'Auteur copié dans ce numero, Savonarole, après avoir ſept fois ſouffert la queſtion, avoua par écrit que ſes prétendues révélations ne conſiſtoient que dans l'indiſcrétion de ſes complices qui abuſoient de la Confeſſion pour l'inſtruire. Il ajoûta qu'il ne s'étoit point confeſſé depuis vingt ans, qu'il avoit ſouvent célébré la Meſſe dans un état de péché mortel, mais qu'alors il n'avoit point prononcé les paroles ſacramentelles de la conſécration ; enfin qu'il avoit uſé de toutes ſortes de fourberies, pour qu'on lui crût le don de prophétie.

V.

Réponſe de Jerôme Savonarole au Pape Alexandre VI (a).

(a) Cette réponſe de Jerôme Savonarole au Pape Alexandre VI dément completement les imputations contenues dans le numero précédent. Savonarole s'y juſtifie de toutes les accuſations qu'on accumuloit contre lui. On ne peut répliquer plus énergiquement à la Let-

tre qu'Alexandre VI lui avoit écrite, & à celle que ce Pape avoit adreſſée à ſes Supérieurs. Au ſurplus il eſt bon d'obſerver que par un Codicile du 23 Aouſt 1646 le Cardinal Barberin, frère d'Urbain VIII, ordonna qu'on emploieroit cinq cens écus pour imprimer pluſieurs Ouvrages de ce Religieux. Liſez ſa vie & ſes Lettres imprimées en latin à Paris chez Louis Billaine en 1674, 2 vol. in-12.

Fin des Preuves du huitième & dernier Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE HUITIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE PHILIPPE DE COMINES.

(1) JAMAIS l'eſprit national ne s'eſt ſi bien montré que dans cette expédition. On a vu avec quelle légereté elle fut réſolue. La manière dont elle s'exécuta, n'eſt pas moins extraordinaire. Le Pape Alexandre VI diſoit que ce n'étoit pas une guerre que Charles VIII avoit faite, mais un voyage rapide, où il avoit ſeulement envoyé ſes fourriers pour marquer les logis. Voilà comment la conquête de Naples fut exécutée. Malgré les fêtes continuelles, & les plaiſirs de toute eſpèce qu'y goûtoient ce Monarque & les jeunes Seigneurs de ſa Cour, on ſoupiroit déjà après le ſéjour de la France. On périſſoit d'ennui à Naples. L'attrait de la nouveauté n'exiſtant plus, il avoit fait place à la ſatiété. Le bruit de la ligue, & les apprêts qui ſe faiſoient en Lombardie, annoncèrent à Charles qu'il falloit promptement regagner la France. On partit auſſi in-

conſidérement qu'on étoit venu. On ne munit d'approviſionnements, ni les châteaux de Naples, ni aucune des villes du Royaume. On laiſſa ſans argent un Viceroi & des Généraux. Les Finances Napolitaines étoient épuiſées d'avance, quoiqu'on eut mis toutes les dignités à l'encan. Charles VIII s'en retourna décoré des titres (a) de Roi de Naples, d'Empereur de Conſtantinople, de Roi de Jéruſalem, &c. Le Pape les lui avoit tous concédés, parce qu'il ne lui en coûtoit rien. Plaçons ici une Obſervation digne de fixer l'attention d'un Lecteur ſage. Cette expédition de Charles VIII, entrepriſe on ne ſçait pourquoi, & conduite on ne peut pas

(a) Parmi les moyens qu'on employa pour déterminer Charles VIII à l'expédition d'Italie, il y en eut deux principaux. On éveilla ſon ambition & ſon amour pour la propagation de la Religion Chrétienne. On profita des Prophéties qui circuloient même parmi les Turcs, & qui annonçoient qu'un Roi de France devoit les chaſſer d'Europe : auſſi par le traité ſigné avec le Pape avoit-on ſtipulé qu'il le reconnoîtroit pour Empereur de Conſtantinople. Afin que rien ne manquât à la légitimité des droits du Monarque François ſur cet Empire, André Paléologue lui céda ceux qu'il prétendoit. Liſez cet article ſavamment diſcuté dans le Mémoire de M. de Foncemagne tom. 28 de l'édition in-12 des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres.

plus mal, prépara celles de Louis XII & de François Ier. : elle forme donc une époque décisive pour ce qu'on appelle le droit public de l'Europe. Ce fut pendant deux siècles un germe de guerres & de calamités. Auroit-on prévu cet effrayant résultat, lorsque Charles VIII, mal conseillé par de mauvais Ministres, & entraîné par une noblesse fougueuse, descendit en Italie sans argent, & empruntant à ceux qui vouloient bien lui prêter ?

(2) Etienne de Vesc (a), que Charles VIII avoit créé Duc de Nôle, & Connétable de Naples, fit ce qu'il put pour conserver ce Royaume. Il échoua; & c'est là le sort de ceux dont l'ambition n'est pas soutenue par le génie.

(3) Ce Chapitre est la suite de la révolution causée à Pise par Charles VIII : elle est détaillée vers la fin du Chapitre 9, & au commencement du Chapitre 10 du livre 7 de Comines ; on peut aussi consulter sur cette révolution Guichardin, livre Ier.

(a) C'est là son vrai nom : voyez les additions aux Mémoires de Castelnau par le Laboureur tome 2 p. 472 & le Mémoire lu par M. de Foncemagne à l'Académie des Belles-Lettres le 23 Avril 1743, tome 28 de l'édit. in-12 p. 4.

(4) Le Duc d'Orléans avoit ordre de ne rien entreprendre contre les poſſeſſions de Ludovic. Mais ſon intérêt perſonnel, & les prétentions qu'il avoit ſur le Duché de Milan, du côté de Valentine Viſconti, ſon aïeule, l'excitèrent à aſſiéger *Novare*. Il s'en rendit maître par ſurpriſe. Il allégua pour ſa défenſe, les projets que Ludovic avoit manifeſtés ſur la ville d'*Aſt*, ſon patrimoine. Si ces projets de Ludovic étoient injuſtes, au moins la politique les autoriſoit-elle ? Ce Prince n'étoit pas à ſe repentir d'avoir attiré les François en Italie. Il avoit lieu de craindre que la maiſon d'Orléans ne fit revivre des droits ſur le Duché de Milan, dont il devoit la poſſeſſion à un crime. Muratori prétend que le Duc d'Orléans s'étoit hautement expliqué ſur ce point.

(5) On redouta d'abord ces *Eſtradiots*, qui combattoient comme les Turcs. Leur parure étrange, leurs larges cimeterres, & une contenance féroce en impoſèrent. Mais la cavalerie Françoiſe, en ſe meſurant avec eux, ceſſa de les craindre.

(6) Gilles Caronet de Normandie portoit l'enſeigne des (a) Gentilshommes, & Aymar

(a) Hiſt. du voyage de Naples par André de la Vigne &c.

de Prie portoit celle des Penſionnaires. Claude de la Chaſtre ne quittoit point le Roi, & l'aidoit de ſes conſeils dans cette circonſtance.

(7) « En ces entrefaictes, les ungs (a) ſur » les autres commencerent à s'eſcarmoucher » çà & là. Mais l'armée du Roy marcha en ſi » bon ordre, & d'une telle hardieſſe, qu'elle » s'y comporta à l'honneur & profit du Roy » & de ſon Royaume. Et croy qu'il n'eſt ſi » dur cœur qui n'eut eſté eſmeu à pitié, » voyant l'ardent deſir que les vertueux & » nobles Genſd'armes avoient de ſervir leur » Prince; & ſemblablement s'il eut veu le » Roy, attendu le lieu où il eſtoit, ſe mectre » en avant ſi vaillamment. Il diſoit à ſes » familiers & principaux amis... Que dites-» vous, Meſſieurs? N'eſtes-vous pas délibe-» rez de me bien ſervir aujourd'hui? Ne » voulez-vous pas vivre & mourir avec moy?.. » Nous ſommes en bonne querelle: Dieu eſt » pour nous, & Dieu bataillera pour nous... » Le Roy & tous les ſiens en ſigne de triom-» phe & victoire, coucha audict champ de » bataille; & jaçoit que les pauvres Genſ-» d'armes euſſent tout le jour beſogné ver-

(a) Le même ouvrage dejà cité.

» tueuſement, comme dit eſt... Si furent-ils » mal ſouppés & mal logez, & meſmement » la perſonne du Roy, qui pour cette nuict » en une petite maiſonnette qui eſtoit là » toute ſeule, pour cauſe de pluye & du » mauvais tems, s'eſtoit retiré; & fut luy-» meſme auſſi mal ſouppé en ſon endroict, » que nul des autres ».....

(8) En vain d'Aubigny remporta une victoire à *Séminare*. Ferdinand ne ſe découragea point. Les François furent battus en détail. Aucun ſecours ne leur arrivant de France, ils perdirent le Royaume de Naples auſſi vîte qu'ils l'avoient conquis.

(9) Les François, qui revinrent en France, étoient ſi accablés de miſére, qu'ils reſſembloient à des ſquelettes. A tant de déſaſtres ſe joignit un mal nouveau, qu'ils rapportèrent de Naples. En 1497, le mal (qu'on a nommé *Vénérien*), ſe déclara à Paris avec tant de violence, que le Parlement allarmé, enjoignit aux Officiers du Châtelet d'en conférer avec l'Evêque de Paris. Maximilien de Bellefaye, Conſeiller au Parlement, & le Greffier en chef de cette Cour, aſſiſtèrent à leurs délibérations. On dreſſa un Réglement qui ordonnoit à tout étranger infecté de cette

maladie, de ſortir de la ville ſous 24 heures; & on luy donnoit pour ſe conduire 4 ſols pariſis. Les Domiciliés ne pouvoient ſortir de leurs maiſons. Par les ſoins de l'Evêque & des Commiſſaires du Parlement, on guérit un grand nombre de ces malades. Mais malgré tant de ſoins, on ne put arrêter la contagion. (Hiſtoire de la ville de Paris, tome 3, p. 138.)

(10) Pour avoir la clef du récit de Comines, il faut remonter à une époque antérieure. Après le banniſſement des Médicis, les Florentins avoient adopté une eſpèce de gouvernement théocratique. Un frere Prêcheur (Jerôme Savonarole, natif de Ferrare) gouvernoit cette République. Et ſi alors Comines le viſita (a), ce fut moins à cauſe du don de prophétie, dont il le croyoit doué, que par rapport au grand crédit qu'il avoit à Florence. Au ſurplus, ce *Savonarole*, s'affichant pour un ardent partiſan de la liberté, s'étoit attaché toute la faction oppoſée aux Médicis. Ayant la prétention d'être regardé comme un homme inſpiré par la Divinité,

(a) Liſez le Chap. 3 du 8e Livre de ſes Mémoires, ainſi que l'extrait des numeros 4 & 5 des Preuves dudit 8e Livre.

il en affectoit le coſtume. Son plan politique eſt développé dans ceux de ſes ſermons qui nous ont été tranſmis. Ils ne traitent que d'affaires d'Etat. Son règne ne dura pas longtems. Sa diſpute avec un Cordelier, que raconte Comines, le conduiſit au ſupplice : il fut pendu & brûlé comme hérétique, dans la place de Lormes.

(11) Nous ne citerons qu'un ſeul exemple de l'attachement qu'avoient pour ce Monarque ceux dont il étoit entouré. Deux de ſes domeſtiques moururent de douleur & de ſaiſiſſement à St. Denis, pendant ſes funérailles, au moment où les Officiers, ſelon l'uſage, rompoient leur bâton de commandement ſur ſon cercueil.

(12) Liſez la ſeconde Obſervation des Éditeurs dans le 7^e^. Livre, relativement aux plaintes de Comines ſur l'accueil froid que lui fit Louis XII.

Fin des Obſerv. & dernier Volume des Mém. de Philippe de Comines.

BRITISH MUSEUM

TABLE

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LES MÉMOIRES

DE PHILIPPE DE COMINES.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. *De l'occaſion des guerres, qui furent entre Louis onzieſme, & le Comte de Charolois, depuis Duc de Bourgogne.* Tome X. Page 292.

CHAP. II. *Comment le Comte de Charolois, avec pluſieurs gros Seigneurs de France, dreſſa une armée contre le Roy Louys onzieſme, ſoubs couleur du Bien public.* T. X. p. 302.

CHAP. III. *Comment le Comte de Charolois vint planter ſon camp près de Mont-l'hery : & de la bataille qui fut faite audit lieu entre le Roy de France & luy.* T. X. p. 321.

CHAP. IV. *Du danger auquel fut le Comte de Charolois, & comment il fut ſecouru.* T. X. p. 339.

CHAP. V. *Comment le Duc de Berry, frere du Roy, & le Duc de Bretagne ſe vindrent joindre avec le Comte de Charolois, contre iceluy Roy.* T. X. p. 352.

CHAP. VI. *Comment le Comte de Charolois & ſes alliez, avec leur armée, paſſerent la riviere de Seine ſur un pont portatif; & comment le Duc Jean de Calabre ſe joignit avec eux, puis ſe logerent tout à l'entour de Paris.* T. X. p. 361.

CHAP. VII. *Digreſſion ſur les eſtats, offices & ambitions, par l'exemple des Anglois.* T. X. p. 370.

CHAP. VIII. *Comment le Roy Louys entra dedans Paris, pendant que les Seigneurs de France y dreſſoient leurs pratiques.* T. X. p. 375.

CHAP. IX. *Comment l'artillerie du Comte de Charolois & celle du Roy tirerent l'un contre l'autre prés Charenton: & comment le Comte de Charolois fit faire derechef un pont ſur batteaux en la riviere de Seine.* T. X. p. 383.

CHAP. X. *Digreſſion ſur quelques vices & vertus du Roy Louis onzieſme.* T. X. p. 392.

CHAP. XI. *Comment les Bourguignons eſtans prés de Paris, attendans la bataille, cuiderent des chardons qu'ils virent, que ce fuſſent lances debout.* T. X. p. 397.

CHAP. XII. *Comment le Roy & le Comte de Charolois parlerent enſemble, pour cuider moyenner la paix.* T. X. p, 402.

CHAP. XIII. *Comment la ville de Roüen fut miſe entre les mains du Duc de Bourbon, pour le Duc de Berry, par quelques menées : & comment le traitté de Conflans fut de tous poinās conclu.* T. X. p. 411.

CHAP. XIV. *Du traité de paix conclu à Conflans entre le Roy & le Comte de Charolois & ſes Alliez.* T. X. p. 418.

CHAP. XV. *Comment par les diviſions des Ducs de Bretagne & de Normandie, le Roy reprit en ſes mains ce qu'il avoit baillé à ſon frere.* T. X. p. 423.

LIVRE SECOND.

CHAP. I. *S'ENSUIT le commencement des guerres, qui furent entre le Duc de Bourgogne & les Liegeois : & comme la ville de Dinand fut priſe, pillée & raſée.* Tome XI. page 1.

CHAP. II. *Comment les Liegeois rompirent la paix au Duc de Bourgogne, paravant Comte de Charolois; & comment il les deffit en bataille.* T. XI. p. 9.

CHAP. III. *Comment aprés qu'aucuns des Liegeois eurent compoſé de rendre leur ville, & les autres refuſé de ce faire, le Seigneur d'Hymbercourt trouva moyen d'y entrer pour le Duc de Bourgogne.* T. XI. p. 24.

CHAP. IV. *Comment le Duc de Bourgogne fit ſon entrée en la ville de Liege : & comment ceux de Gand, qui paravant l'avoient mal receu, s'humilierent envers luy.* T. XI. p. 34.

CHAP. V. *Comment le Roy, voyant ce qui eſtoit advenu aux Liegeois, fit quelque peu*

de guerre en Bretagne, contre les alliez du Duc de Bourgogne : & comment ils ſe virent & parlerent enſemble eux deux à Peronne. T. XI. p. 41.

CHAP. VI. *Digreſſion ſur l'avantage que les bonnes Lettres, & principalement les Hiſtoires, font aux Princes & aux Grands Seigneurs.* T. X. p. 51.

CHAP. VII. *Comment & pourquoy le Roy Louis fut arreſté & enfermé dedans le Chaſteau de Peronne, par le Duc de Bourgogne.* T. XI. p. 55.

CHAP. VIII. *Digreſſion ſur ce que quand deux grands Princes s'entrevoyent pour cuider appaiſer differends, telle vuë eſt plus dommageable que profitable.* T. XI. p. 61.

CHAP. IX. *Comment le Roy renonça à l'alliance des Liegeois, pour ſortir hors du Chaſteau de Peronne.* T. XI. p. 70.

CHAP. X. *Comment le Roy accompagna le Duc de Bourgogne, faiſant la guerre aux Liegeois, paravant ſes alliez.* T. XI. p. 78.

CHAP. XI. *Comment le Roy arriva en perſonne devant la cité de Liege, avec ledit Duc de Bourgogne.* T. XI. p. 85.

CHAP. XII. *Comment les Liegeois firent une merveilleuſe ſaillie ſur les gens du Duc de Bourgogne là où luy & le Roy, furent en grand danger.* T. XI. p. 91.

CHAP. XIII. *Comment la cité de Liege fut aſſaillie, priſe & pillée, & les Egliſes auſſi.* T. XI. p. 98.

CHAP. XIV. *Comment le Roy s'en retourna en France, du conſentement du Duc de Bourgogne : & comment ce Duc acheva de traiter les Liegeois, & ceux de Franchemont.* T. XI. p. 105.

CHAP. XV. *Comment le Roy fit tant par ſubtils moyens, que Monſeigneur Charles ſon frere, ſe contenta de la Duché de Guyenne, pour Brie & Champagne, contre l'attente du Duc de Bourgogne.* T. XI. p. 111.

LIVRE TROISIÈME.

CHAP. I. *COMMENT le Roy prit nouvelle occaſion de faire guerre au Duc de Bourgogne ; & comment il l'envoya adjourner juſques dedans Gand, par un Huiſſier de Parlement.* Tome XI. page 116.

CHAP. II. *Comment la ville de Sainct-Quentin, & celle d'Amiens, furent rendues entre les mains du Roy, & pour quelles cauſes le Conneſtable & autres, entretenoient la guerre entre le Roy & le Duc de Bourgogne.* T. XI. p. 123.

CHAP. III. *Comment le Duc de Bourgogne gaigna Picquigny, & aprés trouva moyen d'avoir tréve au Roy pour un an, au grand regret du Conneſtable.* T. XI. p. 130.

CHAP. IV. *Des guerres qui furent entre les Princes d'Angleterre, pendant les differends du Roy Louis, & de Charles de Bourgogne.* T. XI. p. 139.

CHAP. V. *Comment le Roy Louis aida ſi bien le Comte de Warvic, qu'il chaſſa le Roy*

Edoüard d'Angleterre, au grand deſplaiſir du Duc de Bourgogne, qui le receuſt en ſes pays. T. XI. p. 148.

CHAP. VI. *Comment le Comte de Warvic tira hors de priſon le Roy Henry d'Angleterre.* T. XI. p. 161.

CHAP. VII. *Comment le Roy Edoüard retourna en Angleterre, où il deffit en bataille le Comte Warvic, & le Prince de Galles aprés.* T. XI. p. 169.

CHAP. VIII. *Comment guerre ſe renouvella entre le Roy Louis, & le Duc Charles de Bourgogne, à la ſollicitation des Ducs de Guyenne & de Bretagne.* T. XI. p. 176.

CHAP. IX. *Comment la paix finale, qui ſe traitoit entre le Roy & le Duc de Bourgogne, fut rompuë, au moyen de la mort du Duc de Guyenne, & comment ces deux grands Princes taſchoient à ſe tromper l'un l'autre.* T. XI. p. 189.

CHAP. X. *Comment le Duc de Bourgogne voyant qu'il ne pouvoit ſe ſaiſir de Beauvais, devant laquelle il avoit planté ſon*

Camp, s'en alla devant Roüen. T. XI. p. 202.

CHAP. XI. *Comment le Roy fit appointement avec le Duc de Bretagne, & tréves avec le Duc de Bourgogne : & comment le Comte de Sainct-Paul eſchappa pour lors une machination faite contre luy par ces deux grands Princes.* T. XI. p. 210.

CHAP. XII. *Digreſſion, fort bien appropriée en ce lieu, ſur la ſageſſe du Roy & du Conneſtable, avec bons advertiſſements pour ceux qui ſont en authorité envers leurs Princes.* T. XI. p. 222.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAP. I. *COMMENT le Duc de Bourgogne, s'eſtant ſaiſi de la Duché de Gueldres, eut envie d'entreprendre plus outre ſur les Allemagnes, & comment il mit le ſiége devant la Ville de Nuz.* Tome XI. page 227.

CHAP. II. *Comment ceux de la ville de Nuz furent ſecourus par les Allemans, & par l'Empereur, contre le Duc de Bourgogne, & des autres ennemis que le Roy luy ſuſcita.* T. XI. p. 239.

CHAP. III. *Comment le Roy prit le Chaſteau de Tronquoy, les villes de Montdidier, Roye, & Corbie, ſur le Duc de Bourgogne: comment il voulut induire l'Empereur Frederic à ſe ſaiſir des terres que ledit Duc tenoit de l'Empire.* T. XI. p. 248.

CHAP. IV. *Comment le Conneſtable commença à rentrer en ſuſpicion, tant du coſté du Roy, que du coſté du Duc de Bourgogne.* T. XI. p. 254.

CHAP. V. *Comment le Roy d'Angleterre vint par deça à tout groſſe puiſſance, pour ſecourir le Duc de Bourgogne ſon allié contre le Roy, qu'il envoya defier par un Heraut.* T. XI. p. 261.

CHAP. VI. *De la peine, en laquelle eſtoit le Conneſtable, & comment il envoya lettres de creance au Roy d'Angleterre & au Duc de Bourgogne, qui après furent en partie cauſe de ſa mort.* T. XI. p. 266.

CHAP. VII. *Comment le Roy fit veſtir un ſimple ſerviteur d'une cotte d'armes, avec un eſmail, & l'envoya parler au Roy*

d'Angleterre en ſon oſt, où il eut trés-bonnes reſponſes. T. XI. p. 274.

CHAP. VIII. *Comment tréve de ſept ans fut traitée entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre, nonobſtant les empeſchemens du Conneſtable, & du Duc de Bourgogne.* T. XI. p. 281.

CHAP. IX. *Comment le Roy fit feſtoyer les Anglois dedans Amiens, & comment place fut aſſignée pour la veue des deux Roys.* T. XI. p. 291.

CHAP. X. *Comment les deux Roys s'entrevirent, & jurerent la tréve par avant traitée : & comment aucuns eſtimerent que le Sainct-Eſprit deſcendit ſur la tente du Roy d'Angleterre, en eſpece de pigeon blanc.* T. XI. p. 302.

CHAP. XI. *Comment le Conneſtable taſchoit de s'excuſer envers le Roy, aprés la tréve faite à l'Anglois : & comment fut auſſi faite tréve de neuf ans entre le Roy Louis & le Duc de Bourgogne.* T. XI p. 313.

CHAP. XII. *Comment la mort du Conneſtable fut de tous points jurée entre le Roy & le Duc de Bourgogne : & comment s'eſtant retiré au pays du Duc, fut par le commandement d'iceluy, livré au Roy, qui le fit mourir en Juſtice.* T. XI. p. 323.

CHAP. XIII. *Digreſſion ſur la faute que fit le Duc de Bourgogne, livrant le Conneſtable au Roy, contre ſa ſeureté : & ce qui luy en peut eſtre advenu.* T. XI. p. 336.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAP. I. *COMMENT le Duc de Bourgogne, faiſant la guerre aux Suiſſes, fut chaſſé par eux à l'entrée des montagnes, près Granſon.* Tome XI. page 343.

CHAP. II. *Comment après la bataille de Granſon, le Duc de Milan, le Roy René de Cecile, la Ducheſſe de Savoye & autres abandonnerent l'alliance du Duc de Bourgogne.* T. XI. p. 354.

CHAP. III. *Comment les Suiſſes deffirent en bataille le Duc de Bourgogne près de la ville de Morat.* T. XI. p. 363.

CHAP. IV. *Comment aprés la bataille de Morat, le Duc de Bourgogne ſe ſaiſit de la perſonne de Madame de Savoye : & comment elle en fut delivrée, & renvoyée en ſon pays par le moyen du Roy.* T. XI. p. 369.

CHAP. V. *Comment le Duc de Bourgogne ſe tint quelques ſemaines comme ſolitaire : & comment cependant le Duc de Lorraine recouvra ſa ville de Nancy.* T. XI. p. 375.

CHAP. VI. *Des grandes trahiſons du Comte de Campobache : & comment il empeſcha le Duc de Bourgogne d'oüir un Gentilhomme qui les luy vouloit reveler, devant qu'eſtre pendu, & ne tint compte auſſi de l'advertiſſement que luy en donna le Roy.* T. XI. p. 382.

CHAÉ. VII. *Comment le Duc de Lorraine, accompagné de bon nombre d'Allemans, vint loger à Sainct-Nicolas, pendant le ſiege de Nancy : & comment le Roy de Portugal, qui eſtoit en France, alla voir le Duc de Bourgogne, durant ce ſiege.* T. XI. p. 391.

CHAP. VIII. *Comment le Duc de Bourgogne, n'ayant voulu ſuivre le bon conſeil de pluſieurs de ſes gens, fut deſconfit, & tué en la bataille, que luy livra le Duc de Lorraine, prés Nancy.* T. XI. p. 398.

CHAP. IX. *Digreſſion ſur quelques bonnes mœurs du Duc de Bourgogne, & ſur le temps que ſa Maiſon dura en proſpérité.* T. XI. p. 403.

CHAP. X. *Comment le Roy fut adverty de la derniere deffaite du Duc de Bourgogne, & comme il conduiſit ſes affaires après la mort d'iceluy.* T. XI. p. 409.

CHAP. XI. *Comment le Roy après la mort du Duc de Bourgogne ſe ſaiſit d'Abbeville: & de la reſponſe que luy firent ceux d'Arras.* T. XI. p. 414.

CHAP. XII. *Diſcours, aucunement hors du propos principal, ſur la joye du Roy, ſe voyant delivré de pluſieurs ennemis: & de la faute qu'il fit en la reduction des pays du Duc de Bourgogne.* T. XI. p. 419.

CHAP. XIII. *Comment Han, Bohain, Saint-Quentin & Peronne furent livrez au Roy : & comment il envoya Maiſtre Olivier, ſon Barbier, pour cuider pratiquer ceux de Gand.* T. XI. p. 423.

CHAP. XIV. *Comment Maiſtre Olivier, Barbier du Roy, n'ayant pas bien fait ſon profit de ceux de la ville de Gand, trouva moyen de mettre les Gens-d'armes du Roy dedans Tournay.* T. XI. p. 433.

CHAP. XV. *Des Ambaſſadeurs que la Demoiſelle de Bourgogne, fille du feu Duc Charles, envoya au Roy ; & comment par le moyen de Monſeigneur des Cordes, la cité d'Arras, & les villes de Heſdin & Boulogne, & la ville d'Arras meſmes, furent miſes en l'obeyſſance du Roy.* T. XI. p. 439.

CHAP. XVI. *Comment les Gandois qui avoient uſurpé authorité par deſſus leur Princeſſe, quand ſon pere fut mort, vinrent en Ambaſſade vers le Roy, comme de par les trois Eſtats de leur pays.* T. XI. p. 448.

CHAP. XVII. *Comment ceux de Gand, après*

le retour de leurs Ambaſſadeurs, firent mourir le Chancelier Hugonet & le Seigneur d'Hymbercourt, contre le vouloir de leur princeſſe : & comment eux, & autres Flamans, furent déconfits devant Tournay, & le Duc de Gueldres, leur Chef, tué. T. XI. p. 457.

CHAP. XVIII. *Diſcours ſur ce que les guerres & diviſions ſont permiſes de Dieu, pour le chaſtiment des Princes & du peuple mauvais : avec pluſieurs bonnes raiſons & exemples advenus du temps de l'Autheur, pour l'endoctrinement des Princes.* T. XI. p. 468.

CHAP. XIX. *Caractere du peuple François & du Gouvernement de ſes Roys : conſiderations ſur les malheurs qui arrivent aux grands & aux petits.* T. XI. p. 480.

CHAP. XX. *Exemples des malheurs des Princes, & révolutions des Etats, arrivées par jugement de Dieu.* T. XI. p. 497.

LIVRE

LIVRE SIXIÈME.

CHAP. I. *COMMENT la Duché de Bourgogne fut miſe entre les mains du Roy.* Tome XII. page 1.

CHAP. II. *Comment le Roy entretenoit les Anglois après la mort de Charles, Duc de Bourgogne, afin qu'ils ne l'empeſchaſſent en la conqueſte des pays dudit Duc.* T. XII. pag. 4.

CHAP. III. *Comment le Mariage de Mademoiſelle de Bourgogne fut conclu & accomply avec Maximilien, Duc d'Autriche, & depuis Empereur.* T. XII. p. 16.

CHAP. IV. *Comment le Roy Louys, par la conduite de Charles d'Amboiſe ſon Lieutenant, regagna pluſieurs villes de Bourgogne, que le Prince d'Orange avoit revoltées contre le Roy.* T. XII. p. 30.

CHAP. V. *Comment le Seigneur d'Argenton, durant les guerres de la conqueſte de Bourgogne, fut envoyé à Florence, & comment il receut l'hommage de la Duché de Gennes,*

du Duc de Milan, au nom du Roy. T. XII. page 40.

CHAP. VI. *Du retour de Monſieur d'Argenton d'Italie en France, & de la journée de Guinegate.* T. XII. p. 46.

CHAP. VII. *Comment le Roy Louys, par une maladie, perdit aucunement le ſens & la parole, guériſſant & rencheant par diverſes fois, & comme il ſe maintenoit en ſon chaſteau du Pleſſis les Tours.* T. XII. p. 53.

CHAP. VIII. *Comment le Roy fit venir à Tours un nommé le Sainct homme de Calabre, penſant qu'il le dût guerir; & des choſes eſtranges que faiſoit ledit Roy, pour garder ſon authorite durant ſa maladie.* T. XII. p. 69.

CHAP. IX. *Comment le mariage de Monſeigneur le Dauphin fut conclu avec Marguerite de Flandres, & elle amenée en France, dont le Roy Edoüard d'Angleterre mourut de déplaiſir.* T. XII. p. 74.

CHAP. X. *Comment le Roy ſe maintenoit, tant envers ſes voiſins, qu'envers ſes ſubjets*

durant ſa maladie, & comme on luy envoyoit de divers lieux diverſes choſes pour ſa gueriſon. T. XII. p. 85.

CHAP. XI. *Comment le Roy Louis XI fit venir vers luy Charles ſon fils peu avant ſa mort, & des commandemens & ordonnances qu'il fit, tant à luy qu'à autres.* T. XII. p. 89.

CHAP. XII. *Comparaiſon des maux & douleurs que ſouffrit le Roy Louys, à ceux qu'il avoit fait ſouffrir à pluſieurs perſonnes, avec continuation de ce qu'il fit, & fut fait avec luy juſques à ſa mort.* T. XII. page 93.

CHAP. XIII. *Diſcours ſur la miſere de la vie des hommes, & principalement des Princes, par l'exemple de ceux du temps de l'autheur, & premierement du Roy Louys.* T. XII. page 106.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAP. I. *COMMENT le Duc René de Lorraine vint en France, demander le Duché de Bar, & la Comté de Provence, que le*

Roy Charles tenoit ; & comment il faillit à entrer dans le Royaume de Naples, qu'il pretendoit ſien, comme le Roy, & quel droit y avoient tous deux. T. XII. p. 130.

CHAP. II. *Comment le Prince de Salerne, du Royaume de Naples, vint en France, & comment Ludovic Sforce, ſurnommé le More, & luy, taſchoient à faire que le Roy menaſt guerre au Roy de Naples, & pour quelle cauſe.* T. XII. p. 138.

CHAP. III. *Comment la Duché de Milan eſt une des belles pieces de terre & de plus grant valeur qu'on ſache trouver, oſté le gros tribut qui y eſt.* T. XII. p. 146.

CHAP. IV. *Comment le Roy Charles VIII fit paix avec le Roy des Romains, & l'Archiduc, leur renvoyant Madame Marguerite de Flandres, devant que faire ſon voyage de Naples.* T. XII. p. 153.

CHAP. V. *Comment le Roy envoya devers les Vénitiens pour les pratiquer, devant qu'entreprendre ſon voyage de Naples, & des preparatifs qui ſe firent pour iceluy.* T. XII. page 158.

CHAP. VI. *Comment le Roy Charles partit de Vienne en Dauphiné, pour conquerir Naples en perſonne, & de ce que fit ſon armée de mer ſous la conduite de Monſieur d'Orleans.* T. XII. p. 166.

CHAP. VII. *Comment le Roy eſtant encore à Aſt, ſe reſolut de paſſer outre vers Naples, à la pourſuite de Ludovic Sforce, & comment Meſſire Philippe de Comines fut envoyé en Ambaſſade à Veniſe, & de la mort du Duc de Milan.* T. XII. p. 174.

CHAP. VIII. *Comment & par quel moyen le Seigneur Ludovic print & uſurpa la Seigneurie & Duché de Milan, & y fut receu pour Seigneur.* T. XII. p. 179.

CHAP. IX. *Comment Pierre de Medicis mit quatre des principales Fortereſſes des Florentins entre les mains du Roy, & comment le Roy mit Piſe, qui en eſtoit l'une, en ſa liberté.* T. XII. p. 181.

CHAP. X. *Comment le Roy partit de la ville de Piſe, pour aller à Florence, & de la fuite & ruine de Pierre de Medicis.* T. XII. p. 190.

CHAP. XI. *Comment le Roy fit ſon entrée à Florence, & par quelles autres villes il paſſa juſques à Rome.* T. XII. p. 195.

CHAP. XII. *Comment le Roy envoya le Cardinal Petri-ad-vincula, qui fut depuis appellé le Pape Jules II dedans Oſtie, & de ce que le Pape faiſoit à Rome cependant, & comment le Roy y entra malgré tous ſes ennemis; avec les partialitez entre les Urſins, & Collonnois dans ladite ville de Rome.* T. XII. p. 111.

CHAP. XIII. *Comment le Roy Alphonſe fit couronner ſon fils Ferrand, & de la mauvaiſe vie qu'avoit menée le vieux Ferrand ſon pere, & luy auſſi.* T. XII. p. 205.

CHAP. XIV. *Comment le Roy Alphonſe s'enfuit en Sicile, & fit penitence.* T. XII. page 211.

CHAP. XV. *Comment après que le jeune Roy Ferrand fut couronné Roy de Naples, alla aſſeoir ſon camp à Sainct-Germain, pour reſiſter contre la venuë du Roy : & de l'accord que le Roy Charles fit avec le Pape,*

eſtant encor à Rome. T. XII. p. 217.

CHAP. XVI. *Comment le Roy partit de Rome pour aller à Naples : de ce qui advint cependant en pluſieurs contrées dudit Royaume de Naples, & par quelles villes il paſſa juſques à ladite ville de Naples.* T. XII. page 222.

CHAP. XVII. *Comment le Roy Charles fut couronné Roy de Naples : des fautes qu'il fit à l'entretenement d'un tel Royaume, & comment une entrepriſe qui ſe dreſſoit pour luy contre le Turc, fut deſcouverte par les Venitiens.* T. XII. p. 228.

CHAP. XVIII. *Digreſſion ou diſcours, aucunement hors de la matiere principale, par lequel Philippe de Comines, Autheur de ce preſent Livre, parle aſſez amplement de l'Eſtat & gouvernement de la Seigneurie des Venitiens, & de ce qu'il vit, & y fut faict, pendant qu'il eſtoit Ambaſſadeur pour le Roy en leur ville de Veniſe.* T. XII. page. 235.

CHAP. XIX. *Quels furent les ſujcts de l'am-*

baſſade du ſieur d'Argenton, auprès de la Republique de Veniſe. T. XII. p. 244.

CHAP. XX. *Comment le Seigneur d'Argenton fut adverty que le Roy avoit gaigné Naples, & les places d'environ, dont les Venitiens eſtoient deſplaiſans.* T. XII. page 252.

LIVRE HUITIÈME.

CHAP. I. *De l'Ordre & proviſion que le Roy mit au Royaume de Naples, voulant retourner en France.* T. XII. p. 262.

CHAP. II. *Comment le Roy ſe partit de Naples, & repaſſa par Rome, d'où le Pape s'enfuit à Orviette, des paroles que le Roy tint à Monſieur d'Argenton à ſon retour de Veniſe, des déliberations de rendre aux Florentins leurs places.* T. XII. p. 266.

CHAP. III. *Des Predications dignes de memoire de frere Hieronime de Florence.* T. XII. p. 270.

CHAP. IV. *Comment le Roy retint en ſes mains la ville de Piſe, & quelques autres places*

des Florentins, pendant que Monſieur d'Orléans d'un autre coſté entra dedans Novarre en la Duché de Milan. T. XII. p. 273.

CHAP. V. *Comment le Roy Charles paſſa pluſieurs dangereux pas de montagnes entre Piſe & Serzane : & comment la ville de Pontreme fut bruſlée par ſes Allemans.* T. XII. p. 278.

CHAP. VI. *Comment le Duc d'Orleans ſe portoit dans la cité de Novarre.* T. XII. p. 384.

CHAP. VII. *Comment la groſſe artillerie du Roy paſſa les Monts Appenins, à l'aide des Allemans : & du danger où fut le Mareſchal de Gié avec ſon avant-garde.* T. XII. p. 287.

CHAP. VIII. *Comment le Mareſchal de Gié ſe retira ſur une montagne, luy & ſes Gens, attendant que le Roy fuſt arrivé près de luy.* T. XII. p. 292.

CHAP. IX. *Comment le Roy & ſon armée en petit nombre arriverent au lieu de Fornoue, près du camp de ſes ennemys, qui l'attendoient en moult bel ordre & déliberés de le deffaire & de le prendre.* T. XII. p. 295.

CHAP. X. *Diſpoſition des deux armées pour la journée de Fornoue.* T. XII. p. 301.

CHAP. XI. *Pourparlers tentés inutilement, & commencement de la bataille de Fornoüe.* T. XII. p. 307.

CHAP. XII. *Suite de la victoire remportée à Fornoüe par les François, danger où ſe trouva le Roy Charlee VIII.* T. XII. p. 313.

CHAP. XIII. *Comment le Seigneur d'Argenton alla luy ſeul parlementer aux ennemis, quand il vit qu'autres deputez avec luy, n'y vouloient aller, & comment le Roy parvint ſain & ſauf, avec ſes gens, juſques en la ville d'Aſt.* T. XII. p. 322.

CHAP. XIV. *Comment les Allemans mettent l'Armée de France en ſeureté dans ſa retraite.* T. XII. p. 333.

CHAP. XV. *Comment le Roy fit dreſſer une armée de mer pour cuider ſecourir les chaſteaux de Naples, & comment il n'en purent eſtre ſecourus.* T. XII. p. 338.

CHAP. XVI. *De la grande famine & peine où eſtoit le Duc d'Orleans à Novarre avec ſes gens : de la mort de la Marquiſe de Montferrat, & de celle de Monſieur de Vendoſme, & comment après pluſieurs deliberations, on entendit à faire paix, pour ſauver les aſſiegez.* T. XII. p. 343.

CHAP. XVII. *Comment le Duc d'Orleans & ſa compagnie furent delivrez, par appointement, de la dure calamité de Novarre, où ils eſtoient aſſiegez, & de la deſcente des Suiſſes, pour ſecourir le Roy & Monſeigneur d'Orleans.* T. XII. p. 360.

CHAP. XVIII. *Comment la paix fut conclue entre le Roy & le Duc d'Orleans d'un coſté, & les ennemis de l'autre, & des conditions & articles qui furent contenus en ladite paix.* T. XII. p. 366.

CHAP. XIX. *Comment le Roy renvoya le Seigneur d'Argenton à Veniſe, pour les conditions de la paix : leſquelles refuſerent les Venitiens, & des tromperies du Duc de Milan.* T. XII. p. 371.

CHAP. XX. *Comment le Roy eſtant retourné en France, mit en oubly ceux qui eſtoient demeurez à Naples, & comment Monſeigneur le Dauphin mourut, dont le Roy & la Reyne menerent grand deuil.* T. XII. p. 379.

CHAP. XXI. *Comment les nouvelles de la perte du chaſteau de Naples vinrent au Roy, de la vendition des places des Florentins à diverſes gens : du Traité d'Atelle en la Poüille, au grand dommage des François, & de la mort du Roy Ferrand de Naples.* T. XII. p. 385.

CHAP. XXII. *Comment quelques pratiques menées en faveur du Roy, par aucuns Seigneurs d'Italie, tant pour Naples, que pour dechaſſer le Duc de Milan, furent rompues, par faute d'y envoyer ; & comment une autre entrepriſe contre Genes ne put auſſi venir à bon effect.* T. XII. p. 396.

CHAP. XXIII. *De quelques diſſentions d'entre le Roy Charles & Ferrand de Caſtille, & des Ambaſſadeurs envoyez de l'un à l'autre, pour les appaiſer.* T. XII. p. 497.

CHAP. XXIV. *Discours sur les fortunes & malheurs qui advinrent à la maison de Castille, au temps du Seigneur d'Argenton.* T. XII. p. 419.

CHAP. XXV. *Du somptueux édifice que le Roy Charles commença à bastir, peu avant sa mort : du bon vouloir qu'il avoit de reformer l'Eglise, ses Finances, sa Justice, & soi-mesme, & comment il mourut soudainement, sur ce bon propos, en son chasteau d'Amboise.* T. XII. p. 427.

CHAP. XXVI. *Comment le Sainct homme, Frere Hieronime, fut bruslé à Florence, par envie qu'on eut sur luy, tant du costé du Pape, que de plusieurs autres Florentins & Venitiens.* T. XII. p. 433.

CHAP. XXVII. *Des obseques & funerailles du Roy Charles VIII & du couronnement du Roy Louys XII de ce nom, son successeur : avec les genealogies de France, jusques à iceluy.* T. XII. p. 438.

Fin de la Table des Chapitres,
& du douzième Volume.

FAUTES essentielles à corriger dans les Mém. de Philippe de Comines.

Tome X.

P. 302; *au lieu de* Chap. III, *lisez* Chap. II.

Tome XI.

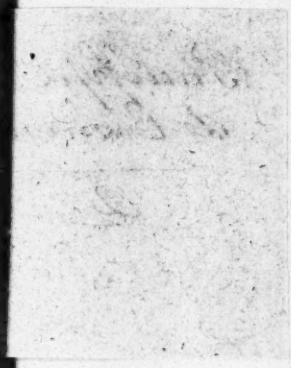
P. 382, lig. 10; *au lieu de* Campopobache, *lisez* Campobache.

Tome XII.

P. 161, lig. 12; *au lieu de* 7, lisez 8.

P. 179, lig. 14; *au lieu de* 8, lisez 9.





Fautes essentielles à corriger dans les Mém. de Philippe de Comines.

Tome X.

P. 302; *au lieu de* Chap. III, *lisez* Chap. II.

Tome XI.

P. 382, lig. 10; *au lieu de* Campopobache, *lisez* Campobache.

Tome XII.

P. 161, lig. 12; *au lieu de* 7;

P. 179, lig. 14; *au lieu de* 8

Philippe de Comines
12

